

QUARANTIÈME ANNÉE – Nº 11914 – JEUDI 19 MAI 1983

Crise en Haute-Volta

Le premier ministre a été arrêté

LIRE PAGE 4 L'ARTICLE DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL J.-C. POMONTI



Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Laurens

3,80 F

Algérie, 3 DA ; Maroc, 3,50 dir. ; Tunisie, 300 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 15 sch. ; Belgique, 26 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte d'Ivoire, 340 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr. ; Espagne, 100 pes. ; E.-U., 95 c. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 65 dr. ; Irlande, 80 p. ; Italie, 1 200 L. ; Liban, 350 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 80 esc. ; Sénégal, 325 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,40 f. ; Yougoslavie, 65 d.

Tarif des abonnements page 12

5, RUE DES ITALIENS 75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

Seul contre tous

Le sommet de Williamsburg, dans lequel M. Mitterrand et son gouvernement ont mis tant d'espoir, ne sera-t-il qu'une forte déception, sans vouloir prononcer le mot d'échec ? A dix jours de cette réunion, les déclarations peu favorables aux thèses françaises se multiplient aux États-Unis, c'est bien normal, mais chez nos partenaires européens, ce qui est plus inquiétant.

Sur le thème brûlant du gonflement excessif du déficit budgétaire américain, lui-même générateur de taux d'intérêt trop élevés qui, à leur tour, poussent à la hausse un dollar plus fort que jamais, le président Reagan, dans sa conférence de presse du mardi 17 mai, a donné l'impression que la réduction de ce déficit n'était plus son souci principal. Certes, il reconnaît que le déficit sera « assez grand » cette année mais se montre inflexible sur les seuls moyens de rééquilibrer le budget, se refusant absolument à augmenter les impôts et à réduire les dépenses militaires. L'hôte de la Maison Blanche, sachant qu'il s'achemine à une impasse face à un Congrès non moins intraitable, compte sur la reprise économique pour « boucher les trous » s'est montré très évasif sur les taux d'intérêt : « Je pense que nous allons voir les taux baisser encore. » Cest une maigre réponse aux adjurations du président Mitterrand, pour qui le niveau élevé de ces taux, et donc du dollar, sont « une des causes du déséquilibre mondial ».

La réforme monétaire internationale grâce à un nouveau Bretton-Woods ? « Ce serait une illusion de croire que la convocation d'une conférence mondiale permettrait de résoudre tous les problèmes », vient de réaffirmer le secrétaire américain au Trésor, M. Donald Regan, relayé par le secrétaire d'État, M. George Shultz. Au cours d'un colloque organisé à Washington par les défenseurs des parités fixes et de l'étalon-or, M. Shultz a fait comprendre que son administration ne croyait pas aux vertus d'un quelconque Bretton-Woods souhaité par la France, ni à une baisse volontariste des taux d'intérêt. « En dernière instance, a-t-il déclaré, les taux sont déterminés par des politiques économiques intérieures et monétaires : aucun régime de taux de change ne soulagera les gouvernements de ces politiques. » Voilà qui est clair.

Les partenaires européens ? A l'issue du quarante et unième sommet franco-allemand, M. Helmut Kohl, avec toute la courtoisie possible, et en reconnaissant la nécessité de « discussions intensives sur le cours du dollar à Williamsburg », a montré un manque évident d'enthousiasme à cet égard, en se refusant à « critiquer la politique d'un pays ainsi en son absence ». Ce même manque d'enthousiasme s'est manifesté à propos de la demande française de relance de l'économie allemande. Appuyé sur le président de la Bundesbank, M. Karl Otto Poehl, gardien vigilant de l'orthodoxie monétaire et opposant farouche à tout dérapage, M. Kohl s'est borné à formuler une réponse rassurante, mais volontairement vague : une « bonne » reprise doit s'effectuer sans hâte et sans inflation.

C'est donc sans illusions que M. Mitterrand devrait s'envoler pour Williamsburg et s'apprêter à jouer le rôle de « seul contre tous ». Cela ne serait pas pour lui déplaire, convaincu qu'il est de la justesse de sa cause. Certains de ses interlocuteurs auront-ils, toutefois, la cruauté de lui rappeler que, pour parler haut et fort à la table internationale, il faut soit avoir remis de l'ordre chez soi, soit disposer d'une puissance économique incontestée ? C'est la dure règle du jeu planétaire.

Bonn et Washington ne soutiendront pas les demandes de M. Mitterrand au sommet de Williamsburg

La France risque fort de se retrouver isolée, à la *fin du mois, au sommet de Williamsburg.* A l'issue du sommet franco-allemand, qui s'est terminé sur un courtois constat de désaccord, le chancelier Kohl n'a pas voulu reprendre à son compte la proposition de M. Mitterrand visant à obtenir la convocation d'une nouvelle conférence monétaire internationale. Le chancelier a, d'autre part, confirmé que la R.F.A. ne voulait pas servir de « locomotive » de la relance en Europe.

Le même jour, à Washington, le président Reagan – récusant indirectement les analyses de Paris – a affirmé que le déficit budgétaire américain ne le préoccupait pas outre mesure ; le secrétaire d'État, M. Shultz, a confirmé de son côté que les États-Unis n'étaient pas favorables à la convocation d'un nouveau Bretton-Woods.

De notre correspondant

Washington. – M. Mitterrand a souhaité mardi 17 mai que les Etats-Unis réduisent leur déficit budgétaire et participent à une stabilisation des taux de change. *(Lire page 3.)* Ces deux requêtes ont été directement rejetées le même jour à Washington par le président Reagan et par le secrétaire d'Etat, M. George Shultz.

Visiblement, le déficit américain préoccupe davantage l'Elysée que la Maison Blanche. Celle-ci refuse les *seuls moyens de rééquilibrer un peu* les comptes : elle ne veut ni augmenter les recettes fiscales, ni freiner les dépenses américaines, tout en sachant que le Congrès ne réduira pas cette année les programmes sociaux.

La Chambre des représentants a voté des hausses d'impôts de 30 milliards de dollars en 1984, et le Sénat est tenté de suivre la même voie. Ce qui reviendrait à annuler en partie la diminution des taux d'imposition introduite il y a deux ans et applicable par étapes.

M. Reagan a menacé mardi, au cours d'une conférence de presse, d'opposer son veto à toute loi qui viserait à augmenter les impôts en 1984 ou 1985. *« Les Américains,* a-t-il dit, *ne nous ont pas envoyés à Washington pour continuer à augmenter la fiscalité, dépenser davantage ou affaiblir notre défense, mais pour stopper cela, et c'est ce que nous essaierons de faire ».*

Le président des Etats-Unis reconnaît que le déficit budgétaire sera *« assez grand »* cette année et la suivante. On l'évalue, en effet, à près de 200 milliards de dollars en 1983. Pour le réduire, M. Reagan compte sur la reprise et espère que le Congrès comprendra la nécessité de diminuer les dépenses civiles. Augmenter les impôts serait dangereux, selon lui, alors qu'on est en train de sortir de la récession. Cela ne pourrait que *« rallumer les feux de l'inflation »* et *« des taux d'intérêt élevés ».*

Mais n'est-ce pas le déficit, précisément, qui empêche les taux de baisser ? M. Reagan a eu une réponse évasive. *« Je pense que nous allons voir les taux baisser encore »,* a-t-il dit, sans expliquer comment. Cette conférence de presse a confirmé l'impression que le déficit n'était plus le souci principal de la Maison Blanche.

Le secrétaire d'Etat participait le même jour à une conférence économique à Washington, organisée par les défenseurs des parités fixes, voire de l'étalon-or. Il a fait comprendre que son administration ne croyait pas aux vertus d'un quelconque Bretton-Woods souhaité par la France. *« En dernière instance,* a dit M. Shultz, *les taux d'intérêt sont déterminés par les politiques économiques intérieures et monétaires. Aucun régime de taux de change ne dispensera les gouvernements de ces politiques. »*

M. Henry Kissinger a pris la parole devant la même assemblée pour soutenir un point de vue différent. Selon lui, aucun système monétaire n'autorisera les pays à conduire *« des politiques irresponsables ».* Mais le système actuel de monnaies flottantes *« contribue à l'instabilité économique internationale ».* L'ancien secrétaire d'Etat ne croit pas à la possibilité d'un retour « immédiat » à des parités fixes. *« Nous devrions en faire un objectif »,* a-t-il dit, en proposant de commencer par une sorte de « serpent » assez large.

ROBERT SOLÉ.

Le gouvernement n'envisage pas un nouveau blocage des prix malgré la forte hausse d'avril

La hausse des prix de détail en France a atteint 1,4 % en avril selon les calculs provisoires de l'INSEE. Cette très forte augmentation résulte pour environ 0,5 % de la hausse des tarifs publics, et de la vignette sur les alcools. En outre, l'indice du mois d'avril prend en compte l'augmentation des loyers. Le ministère de l'économie et des finances estime que ce résultat *« ne compromet nullement notre capacité à respecter l'objectif d'une évolution des prix limitée à 8 % en 1983 ».*

Sur un an (avril 1983 comparé à 1982), la hausse des prix de détail est de 9,2 %. En rythme annuel calculé sur les trois derniers mois connus, elle atteint 12,6 %. Les hausses de mai et de juin devraient être nettement plus faibles (environ 0,7 % pour chacun de ces mois).

Les fortes hausses de mars (+ 0,9 %) et d'avril (+ 1,4 %) rendent dès maintenant impossible le respect de l'objectif d'une hausse de 8 %, et ce malgré les déclarations gouvernementales. Les pouvoirs publics n'envisagent pourtant pas de recourir à nouveau au blocage puisque, d'une certaine façon, les hausses enregistrées sont dans la logique du plan de rigueur lancé à la fin du mois de mars. Le problème qui se pose est de savoir si les syndicats accepteront en fin d'année la perte de pouvoir d'achat salarial qu'implique l'évolution des prix.

Cependant, on a enregistré en avril une légère baisse du nombre des demandeurs d'emploi (2 004 100, soit – 0,5 %), en données corrigées des variations saisonnières.

Il est des mots et des phrases que les hommes au pouvoir feraient mieux de ne pas prononcer. La hausse de 1,4 % des prix de détail en avril *« ne compromet nullement notre capacité à respecter l'objectif d'une évolution des prix limitée à 8 % en 1983 »,* nous dit le ministre de l'économie et des finances. Force est pourtant de dire que le résultat d'avril venant après celui de mars compromet définitivement les chances de respecter l'objectif que s'était fixé le gouvernement en matière de prix.

Mais, pour des raisons évidentes (ne pas alerter les syndicats, ne pas relancer les revendications salariales), M. Mauroy et son entourage ont choisi de nier l'évidence et ont demandé au gouvernement une totale solidarité sur ce point. La hausse des prix atteint déjà 3,9 % en quatre mois : *elle ne devrait donc* plus dépasser – si l'on comprend bien – 4,1 % d'ici à la fin de l'année, soit une hausse mensuelle moyenne d'environ 0,5 % évidemment hors d'atteinte, sauf retour à une nouvelle politique de blocage.

En l'état actuel des choses et malgré de vives pressions au sein du gouvernement, MM. Mauroy et Delors s'interdisent tout nouveau blocage généralisé. Ils ont raison d'adopter cette attitude pour au moins deux motifs. Le premier est d'ordre politique : un nouveau blocage ferait perdre toute crédibilité au gouvernement, qui s'est – à peu près – engagé à ne plus y recourir, et mettrait proprement le feu aux poudres, chez les commerçants notamment. Le second motif est d'ordre économique : le blocage a fait perdre beaucoup d'argent à beaucoup d'entreprises. Il a peut-être provoqué un choc salutaire dans la mesure où il a forcé les agents économiques à prendre au sérieux la volonté gouvernementale de combattre l'inflation. Mais il a incontestablement œuvré contre la reprise des investissements. Peu de vérités sont solidement établies en économie, mais quelques observations ne peuvent plus guère être mises en doute.

ALAIN VERNHOLES.

(Lire la suite page 39.)

Le socialisme grec face aux réalités économiques

Six chefs de gouvernement socialistes ou leurs représentants se réunissent à Paris, mercredi 18 et jeudi 19 mai, pour débattre des réponses à apporter à la crise économique mondiale, dans la perspective du sommet de Williamsburg. L'Espagne et l'Autriche n'y sont pas représentées, M. Gonzalez étant retenu à Madrid et M. Sinowatz à Vienne.

Outre le premier ministre français, MM. Olof Palme (Suède), Kalevi Sorsa (Finlande), Mario Soarès (Portugal), Habib Thiam (président de l'Assemblée nationale sénégalaise), prennent part à cette rencontre, ainsi que le chef du gouvernement grec, M. Andréas Papandréou. Ce dernier se trouve aux prises dans son pays, avec d'importantes difficultés économiques, comme le relate ci-dessous notre envoyé spécial.

De notre envoyé spécial
BERNARD BRIGOULEIX

Athènes. – En Grèce comme ailleurs, sous le règne des socialistes comme sous celui de la droite, le repos dominical est sacré. Doublement, même, lorsqu'il s'agit du dimanche pascal – selon le calendrier orthodoxe – comme c'était le cas le 8 mai dernier. Et un bon dimanche ne se conçoit pas sans un samedi également férié, utilement précédé d'un vendredi où l'on n'a travaillé qu'en pointillé, à bureaux demi-fermés, sans zèle excessif : un week-end est chose trop importante pour être abordé sans une préparation attentive. Surtout un week-end de Pâques : évidemment, pas question de travailler le lundi. Mardi 10 mai – est-ce pour fêter un anniversaire français ? – on « récupère » le 1er mai, qui avait cette année le mauvais goût de tomber un dimanche. Le mercredi – ah ! le mercredi... Après tout, la veille d'un 1er mai est également plus ou moins fériée, et elle tombait, elle, en bonne logique, le samedi. Va donc pour un jour de congé supplémentaire, juste retour des choses après un week-end précédent qui avait été si décevant.

Jeudi matin, en souplesse, Athènes sort de sa torpeur. Les rues, à nouveau, s'animent. Davantage, même, que les bureaux, les guichets des banques ou des administrations publiques, où le client, l'administré, sent à quel point il dérange, et a tout intérêt à réfreiner son impatience s'il ne veut pas être rabroué par un personnel qu'il était inconvenant de déranger pour deux malheureux petits jours de service. Et voilà comment les fêtes pascales peuvent se transformer en une quasi-semaine improductive.

« Voilà surtout le résultat de la démagogie socialiste et de la toute-puissance syndicale », accuse l'opposition. *« C'est le contraire qui est vrai,* proteste un responsable du PASOK (parti socialiste panhellénique de M. Papandréou). *Croyez-vous qu'en plein effort de redressement national, au milieu des difficultés où nous nous débattons, ce genre de comportement arrange le gouvernement et sa majorité ? Mais cette situation illustre un des obstacles auxquels nous nous heurtons constamment. Il est difficile de mobiliser l'opinion, y compris dans notre propre électorat, autour des objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés, lorsque la productivité est maintenue à un si faible niveau et que la course aux jours de congé et aux avantages matériels de toute nature demeure un sport national. Ce n'est pas nous qui avons créé cet état d'esprit, mais nous n'arrivons pas à le modifier, et l'amélioration du niveau de vie ne cesse d'amplifier le phénomène. »*

De fait, il est difficile, à regarder vivre la Grèce d'aujourd'hui, de ne pas lui trouver un air de ressemblance, toutes proportions gardées quant au pouvoir d'achat et au degré de développement, avec la Grande-Bretagne de la fin de l'ère travailliste.

(Lire la suite page 4).

FESTIVAL DE CANNES

***Nostalgia,* d'Andrei Tarkovski**

et *l'Homme blessé,* de Patrice Chéreau

(Lire page 20 les articles de CLAIRE DEVARRIEUX et JACQUES SICLIER)

Un entretien avec Robert Bresson

par HERVÉ GUIBERT

(Lire page 19.)

Manifestations et maintien de l'ordre

La police, la gauche, la rue

Deux manifestations étaient annoncées, mercredi 18 mai, à Paris. L'une, à l'appel d'étudiants en lutte contre le projet Savary, à 14 heures devant la Sorbonne. L'autre, à l'appel de la Ligue communiste révolutionnaire, *« contre la droite et l'extrême droite »,* à 18 heures au métro Charonne.

Qui croire ? La Ligue des droits de l'homme, marquée à gauche, qui dénonce *« une véritable connivence entre les provocateurs fascistes et néo-nazis que l'on a vus passer à l'action ces jours derniers et les policiers matraqueurs de passants ou de journalistes »* ? Ou l'Union des syndicats catégoriels de la police, marquée à droite, qui suggère une *« machination »* à laquelle les *« plus hautes autorités »* ne seraient pas étrangères, *« des éléments non-policiers, mais se faisant passer pour tels, ayant délibérément recherché la provocation »* ? Qui croire ? Exagérées ou réelles, les *« brutalités policières »* signalées lors des récentes – et violentes – manifestations parisiennes sont-elles le fait d'un pouvoir, socialiste mais exagérément répressif, ou d'opposants occultes, rêvant de déstabilisation ?

Le contraste entre les deux thèses l'illustre radicalement : le maintien de l'ordre public est par essence affaire politique. C'est dans la logique des institutions, tant l'enjeu que l'on voudrait défaire ou garantir s'identifie à la stabilité de l'État. Sans doute. On ne saurait nier cependant l'excès de l'exploitation politique actuelle. Le fantôme de Jules Moch, socialiste et ministre de l'intérieur en 1947, est de retour. Prompts hier à vilipender les *« casseurs »* gauchistes, certains s'en prennent aujourd'hui à une *« répression aveugle »,* inégalée, assurent-ils. M. Jean Dutourd, de l'Académie française, lance aux policiers, dans *France-Soir,* un mot d'ordre rien moins que révolutionnaire *« Crosses en l'air, camarades ! » « Encore deux ou trois manifs un peu rudes et l'on pourrait bien entendre le tac-tac des mitrailleuses »,* promet-il, convaincu qu'il est que *« la gauche n'a pas les scrupules de la droite quand il s'agit de rétablir l'ordre ».*

S'éloigner d'un procès si excessif suppose d'en revenir aux faits. A la réalité des dérapages policiers et aux contradictions propres au maintien de l'ordre.

EDWY PLENEL.

(Lire la suite page 10.)

Le Monde

idées

Défense

L'Assemblée nationale va discuter, les 19 et 20 mai, le projet de loi de programmation militaire pour *1984-1988*. Arthur Paecht s'inquiète à ce propos du ralentissement de l'effort de recherche, tandis que Jean Toulat se demande si une petite partie des énormes crédits engagés pour les armements ne pourrait pas être mieux utilisée à aider les pays pauvres. Jean Daridan réclame de son côté une clarification de la doctrine de défense de la France. C'est aussi l'objet d'un livre récent de François de Rose dont rend compte André Fontaine.

L'ambiguïté, fille de l'erreur.

par JEAN DARIDAN (*)

D. MOISI remarquait justement dans ces colonnes (1) que les conséquences de notre affaiblissement économique, le fonctionnement plus difficile de l'alliance atlantique et les incertitudes de l'opinion allemande risquaient d'obliger la France à préciser sa doctrine de défense, qu'au fil des *années elle a présenté tantôt comme* la mise en œuvre d'une neutralité armée, tantôt comme l'amorce vague d'un système européen.

Si cette clarification devait intervenir, elle aurait, entre autres résul*tats salutaires, celui de montrer les* limites de ce qu'on appelle le consensus français en matière de défense. Facile à cerner quand il s'agit de l'option atomique prise par nos gouvernements successifs, ce consensus devient en effet beaucoup plus vague lorsque *la doctrine militaire* est en jeu. Non seulement l'hermétisme du vocabulaire atomique tend à occulter les réalités, mais nombre de nos compatriotes voient avant tout dans l'arme nucléaire la garantie de l'idée de l'indépendance *revendiquée jalousement par tous les* partis, et les modalités de sa mise en œuvre leur importent peu.

Le seul fait qu'un problème de cet ordre soit posé ramène en tout cas à l'esprit certaines des erreurs qui ont favorisé l'ambiguïté de notre politique. Deux d'entre elles paraissent réduites sans avoir pour autant disparu. En premier lieu, l'agressivité anti-américaine qui a nourri depuis la guerre la morosité de beaucoup de nos dirigeants et d'une partie de l'opinion. Si *elle s'est parfois défoulée* en gestes violents, force a été finalement de reconnaître que, en dépit de son vieillissement, le pacte atlantique *n'avait pas d'alternative.*

« Ultime précaution », pensait de Gaulle en maintenant en 1969 la France dans l'Organisation. Il est bon que, pour la première fois depuis 1958, un gouvernement, qui comprend de surcroît des ministres communistes, ait pris à cet égard une position nette. Mais cette position est-elle suffisamment nette ? Sommes-nous prêts à expliciter *hic et nunc* ce que serait notre attitude en cas de menace russe contre l'Allemagne ? Pouvons-nous contribuer à réduire un des problèmes majeurs des alliés européens, tiraillés entre *l'angoisse de n'être pas secourus en* cas de besoin par Washington et celle d'être détruits si l'Amérique intervenait ? Nous gagnerions sans doute à nous féliciter moins des vertus de notre système et à mar*quer plus d'intérêt pour la sécurité de* nos voisins.

Une autre erreur consistait à croire que la Russie soviétique accepterait de nous fournir, à l'égard des Etats-Unis ou d'une Allemagne menaçante, un appui, sinon une alliance de revers à la Nicolas II. Les Russes ne nous ont cependant guère encouragés dans cette voie, depuis leur dénonciation du pacte franco-soviétique de 1944 jusqu'aux commentaires sarcastiques de Dadayant dans le journal *Sovietskaïa Rossia du 12 décembre 1967*, après notre retrait de l'OTAN : *« (...) L'avantage retiré par la France de son acte n'est pas à rechercher dans une réponse de l'U.R.S.S (...), mais dans ce que le retrait de l'OTAN en soi apportera à la France (...). C'est qu'elle évitera, en cas de guerre. d'être attaquée et d'être victime de la bombe atomique. »* Nos dirigeants successifs n'en ont pas moins chanté les bienfaits de *« l'entente, la détente et la coopération »*. Au-delà des échanges écono*miques et culturels, qui vont de soi,* certains de nos gouvernants ont cru à la possibilité d'une coopération politique ; beaucoup ont simplement cherché à ne pas déplaire à Moscou ; c'est en invoquant ce prétexte qu'un de nos présidents récents repoussait *l'idée d'une défense européenne*. Le tenant actuel de sa haute fonction paraît plus lucide.

Une grave erreur

Une dernière et plus grave erreur s'applique à l'Allemagne elle-même. Me trouvant en visite à Bourrassol, en août 1942, j'avais entendu Léon Blum me charger d'expliquer à mes collègues des affaires étrangères que, *« après la guerre, il faudrait ménager l'Allemagne »* — admirables paroles, que les Français n'étaient pas disposés à entendre. Meurtris par l'occupation, ils voulaient croire, à tort, que l'Allemagne, victorieuse ou vaincue, ne changerait jamais de comportement. Je dis « à tort » parce qu'il n'est pas d'exemple qu'une grande puissance impérialiste, si elle est écrasée après avoir poussé un effort gigantesque jusqu'à l'extrême limite, ait jamais eu les moyens de recommencer. Après avoir été laminés à Waterloo, nous avons parfois parlé le jargon de la force sans pouvoir passer utilement aux actes. Aujourd'hui, pour nous, *pour l'Allemagne*, pour *le Japon* et même pour l'Angleterre, écrasée sous le poids d'une victoire trop coûteuse, la main a passé.

Nos relations avec l'Allemagne lui posent et nous posent des problèmes *économiques, car le surplus de sa* balance commerciale est fragile, et elle ne peut considérer sans perplexité l'état déficient d'un de ses principaux clients. Mais son dilemme essentiel, celui d'un pays démembré à l'avenir incertain, est psychologique. Nous nous préoccupons de l'antimilitarisme, du pacifisme, de la haine du nucléaire manifestés par la jeunesse allemande, dispositions qui auraient ravi le peuple français si elles étaient intervenues trente-cinq ans plus tôt, observe l'ambassadeur italien Luciolli. Les choses étant ce qu'elles sont, une jeunesse qui n'est pas assurée que son pays soit défendu par ses alliés en temps de guerre peut-elle n'être pas tentée par le neutralisme ? Faut-il aussi exclure que, aujourd'hui résignés à la coupure de leur pays, les jeunes Allemands ne deviennent pas un jour malades de cette déchirure ? Si nous sommes certains du contraire, je crains que nous ne soyions aveugles. Dans un monde où l'équilibre nucléaire entre les deux blocs est rompu, l'Allemagne n'est aujourd'hui garantie que par deux traités à nos yeux désuets, traité de Bruxelles et Union de l'Europe occidentale, et par l'OTAN, dont la mise en jeu ne comporte pas d'automatisme formel. Est-*ce suffisant ? Ne faut-il pas*, à la onzième heure, même sous les pressions soviétiques et sous la menace des SS-20, mettre enfin sur pied une défense européenne ? Si nous reculons encore devant cette tâche, un jour viendra peut-être où l'échec du projet de Communauté européenne de défense, enterré en 1954 par des nationalistes sincères et aveugles, apparaîtra comme la grande occasion perdue de l'après-guerre, telle, avant 1939, notre défaillance lors de la remilitarisation de la Rhénanie.

(*) Ancien directeur des affaires politiques au Quai d'Orsay.

(1) *Le Monde* du 6 avril.

Un relâchement de la recherche

par ARTHUR PAECHT (*)

COURAGEUSEMENT, libéré semble-t-il de tout complexe, le gouvernement, dans son projet de loi portant approbation *de la programmation militaire* pour les années 1984-1988, reconnaît l'apport décisif des activités de défense à l'économie nationale. Nous sommes loin de ce jour de 1981 où le président de la République, à l'occasion d'une visite au Salon du Bourget, exigea que l'on ôte de sa vue tout matériel guerrier.

Or c'est grâce à la fiabilité de sa technologie et à son remarquable outil industriel que la France a pu jouer — et joue encore — son rôle de *« puissance d'équilibre »*. Mais on sait que notre pays ne pourrait pas préserver sa capacité de défense indépendante si, à la production de matériels de défense nécessaires aux besoins de nos propres armées, ne venait s'ajouter la production de matériels commandés par des pays étrangers. En effet, le renchérissement des coûts de production, comme la nécessité de faire supporter tous les investissements (recherche et développement, moyens de production) à nos propres commandes, se traduirait par une augmentation du budget de défense (à objectifs constants) ou par une réduction de notre capacité de défense, à moins que nous n'achetions nos matériels à l'étranger avec le double problème de la dépendance politique et du chômage dans nos usines.

Un bénéfice considérable

Cette loi fondamentale amène aujourd'hui tous les pays dont le niveau technologique est suffisant (Grande-Bretagne, Allemagne fédérale, mais aussi Suède, Espagne, etc.) à chercher à élargir le plus possible, directement ou indirectement, leur accès au marché mondial des matériels de défense.

La loi de programmation doit donc être regardée tout particulièrement sous cet angle.

En effet, la France a bénéficié, dans les vingt mais surtout dans les dix dernières années, d'une position tout à fait remarquable. La qualité de sa technologie a été établie dans toutes les régions du monde et s'est *située progressivement au plus haut* niveau d'exigence.

Elle est donc devenue, politique internationale aidant, le principal partenaire en matière de défense de tous les Etats qui refusaient de s'en remettre à l'un des deux Super-Grands de leur propre sécurité.

Le bénéfice pour notre pays est considérable, non seulement au plan économique de notre propre défense, mais par l'image de qualité technologique rayonnée par les Mirage et autres Exocet.

Or, aujourd'hui, la compétitivité technologique est plus essentielle que jamais. Il suffit de se référer aux projets de budget des Etats-Unis pour réaliser les enjeux. Les Américains ont bien vu que leur rééquilibrage avec les Soviétiques passe, avant tout, par leur avancée technologique. Ils voient, de plus, dans leur budget de recherche de défense un formidable moteur pour leurs industries microélectronique, informatique et robotique.

Un rôle d'entraînement

Or que constate-t-on ?

Une croissance considérable du budget de recherche et développement du Pentagone (+ 30 % pour l'année budgétaire 1984 par rapport à 1983) et une croissance encore plus considérable (près de 40 %) des investissements de recherche et développement faits par ce même Pentagone dans l'industrie américaine.

Les objectifs les plus essentiels pour l'avenir technologique des Etats-Unis (supermicroprocesseurs, supercalculateurs, matériaux avancés, robotique) sont couverts par le budget technologique de la défense américaine, qui va donc jouer un rôle d'entraînement essentiel pour toute l'industrie de pointe et répondre ainsi à la fois au défi soviétique et au défi industriel japonais.

Si notre pays ne maintient pas, dans cet environnement, un niveau d'effort technologique militaire suffisamment ambitieux, on voit se profiler une spirale descendante rapide. N'oublions pas, en particulier, qu'une large majorité de nos clients étrangers sont des pays proches de l'Occident mais qui souhaitent se démarquer politiquement des Etats-Unis. Cela n'est possible que si notre technologie militaire demeure compétitive au moment où les Etats-Unis accélèrent leurs efforts et se montrent de plus en plus entreprenants sur la scène internationale.

Magie du verbe

Un relâchement de la recherche signifierait, à assez court terme, la perte d'une part importante de ces marchés qui entraînerait un renchérissement de nos propres matériels et, ultérieurement, une nouvelle réduction des budgets de recherche. C'est donc bien *une spirale infernale* qu'il faut se donner les moyens d'éviter. La compétitivité de notre industrie de défense, industrie aérospatiale en particulier, est un de nos acquis les plus remarquables ; c'est d'un régime tonique, et non pas anémiant, que cette poule aux œufs d'or a besoin.

L'insuffisance financière organique de la programmation proposée ne va malheureusement pas dans le sens souhaité, et si le monde politique peut, à la rigueur, se laisser séduire par la magie du verbe bien manié, le monde industriel et tous nos partenaires constateront, une fois de plus et à nos dépens, le découplage entre les intentions affichées par le gouvernement de la République et la réalité — triste réalité — telle qu'elle apparaît au décryptage du projet de loi de programmation militaire.

Décidément, les pouvoirs successifs ne semblent pas comprendre qu'en matière de défense nationale le flou artistique ne peut pas être une méthode de gouvernement.

(*) Vice-président de la commission U.D.F. de la défense, ancien député du Var.



830 MILLIARDS ?

par JEAN TOULAT (*)

DISPENSER de la rigueur le plan militaire d'équipement — *830 milliards en quatre* ans — est-ce justifié ?

« La défense est une notion globale qui dépasse le cadre militaire », disait Charles Hernu. La sécurité d'un pays, en effet, se mesure aussi à la force de frappe de son industrie, à son progrès social, à la conscience, chez les citoyens, d'avoir des valeurs à préserver. Or qu'ont-ils à défendre, les deux millions de chômeurs, les jeunes privés d'avenir, les « nouveaux pauvres » ? Les sommes affectées à l'armement — inflationniste et moins créateur d'emplois que l'industrie civile — manqueront, plus ou moins, à l'éducation, à la santé, au logement, à la justice, à la culture... Les milliards *prévus pour* le septième sous-marin atomique, qui, lorsqu'il sera opérationnel en 1994, risque d'être détectable, seraient sans doute mieux employés s'ils venaient compenser, d'une façon plus équitable, les charges familiales. Avec un taux de natalité qui n'assure plus le renouvellement des générations, la France s'enfonce dans le vieillissement, la sclérose. Des canons ou des berceaux ?

J'ajoute : des canons ou du pain ? Quelques jours après l'adoption du plan militaire en conseil des ministres, la F.A.O. jetait un cri d'alarme : quarante millions d'êtres humains, dont vingt millions d'enfants, risquent de mourir de faim cette année. Comme le disait Josué de Castro : *« La bombe n'a pas besoin d'éclater pour tuer des hommes : elle en tue tous les jours en les affamant. »* Elle pousse aussi les peuples exploités à la révolte. *« Pauvres de tous les pays, unissez-vous. Vous êtes la bombe atomique du tiers-monde »*, lançait naguère le président Boumediène à la conférence d'Alger, qui faisait suite à celle de Bandung.

Certes, le gouvernement français se veut tiers-mondiste. Mais est-il crédible, alors qu'il reste champion du monde, par tête d'habitant, de ces ventes d'armes qui aggravent le sous-développement, nourrissent les conflits régionaux, accroissent l'insécurité sur notre planète ?

Ces pays de la faim nous regardent. La France ne fera-t-elle pas un geste, à propos du plan militaire ? Elle n'a pas encore tenu l'engagemetnt qu'elle a pris avec la plupart des pays riches d'attribuer 0,70 % de son P.N.B. à l'aide publique aux pays pauvres. Qu'elle prenne sur l'armement une part des 830 milliards pour l'affecter au développement : la meilleure façon d'obtenir la paix, c'est de « préparer la justice ».

(*) Prêtre et écrivain. Auteur de *Combattants de la non-violence* (Cerf).

● RECTIFICATIF. — Par suite d'une confusion, nous avons écrit dans le chapeau de présentation de la page « Idées » du 14 mai sur l'Islam : « Pour Abdul Hamid Ahdab, le réveil islamique est menacé d'avorter s'il ne s'oriente pas dans la voie de la liberté et de la dignité humaine que désignait, à la fin du siècle dernier, Cheikh Abdallah Al Alaili ». En fait, il ne s'agit pas de ce dernier, *qui est toujours vivant*, mais de son prédécesseur Jamal El Dine El Afghani.



Sur un livre de François de Rose

Plutôt coriace que Curiace

FRANÇOIS MITTERRAND, qui *connaît ses classiques*, avait adjuré les Occidentaux, dans son livre *Ici et maintenant*, publié en 1980, de ne pas pratiquer la *« stratégie des Curiaces »*. Autrement dit, de ne se laisser ni berner ni diviser par l'adversaire. Précisant sa pensée, il n'hésitait pas à écrire, dans le même ouvrage : *« Il y a aujourd'hui antinomie entre la stratégie fondée sur l'unique défense du sanctuaire national et la stratégie fondée sur l'alliance. Un responsable politique qui craint de poser ce problème trompe l'opinion. Je demande que l'on sache enfin de quoi l'on parle. Et qu'on en parle. »*

C'est ce que fait précisément François de Rose dans l'essai qu'il vient de publier sous le titre *Contre la stratégie des Curiaces*. Il est doublement qualifié pour le faire puisque la plus grande partie de sa carrière diplomatique, de l'état-major des armées au conseil atlantique, en passant par le Commissariat à l'énergie atomique, l'a conduit à s'occuper des *problèmes de défense et qu'il est l'un* des rares Français capables de s'exprimer clairement à leur sujet.

Or le fait est que la question posée par François Mitterrand n'a pas encore reçu de réponse nette. La France fait partie de l'alliance atlantique, mais personne ne songe à placer à nouveau ses forces sous le commandement intégré dont de Gaulle les a retirées en 1966, et la manière dont elle compte s'y prendre en cas d'agression contre un de ses alliés, pour faire face aux engagements d'assistance qu'elle a souscrits, demeure pour le moins ambiguë. L'auteur voudrait que l'on sorte de cette ambiguïté, et dit comment.

Loin de lui l'idée de mettre en cause la nécessité de la force nationale de dissuasion. Non seulement elle constitue, dans l'hypothèse où la garantie américaine ne jouerait pas, ce que nous avions appelé jadis un *« parachute de secours »*, mais, en compliquant un peu le jeu de la dissuasion, elle accroît l'élément d'incertitude qui *en constitue, en dernière* analyse, le ressort principal. François de Rose ne voudrait pas pour autant que le fait de disposer de ce dernier recours aboutisse à réduire l'apport réel de la France à la défense commune.

La doctrine actuellement en vigueur vise à donner à l'agresseur, avant le recours aux armes stratégiques, un *« ultime avertissement »* sous la forme d'un tir d'armes nucléaires tactiques d'une ampleur suf*fisante pour lui imposer*, le temps de *« comprendre le message »*, un *« coup d'arrêt »* d'un jour ou deux. Comme la première armée, avec les moyens dont elle dispose, ne couvre guère qu'un quart de la frontière de l'Est, l'auteur se demande ce qui se passerait si l'ennemi attaquait à quelques centaines de kilomètres au nord et si l'on n'est pas en train d'en revenir, malgré les tristes leçons de l'expérience, au concept de ligne Maginot.

Ce qu'il souhaiterait pour sa part, c'est que les Occidentaux disposent de suffisamment de forces classiques pour n'être pas tenus de recourir aux armes nucléaires *dès les premières* heures d'un éventuel conflit. C'est assez pour rejeter la conception du *« tout nucléaire »*, qui ramène à l'époque des représailles massives chères à John Foster Dulles, lesquelles n'étaient concevables qu'en *raison de l'écrasante supériorité alors* détenue par les États-Unis. Car, écrit-il, *« une option de notre part n'assurant pas la compatibilité de nos moyens classiques avec ceux de nos alliés nous pousserait irrémédiablement vers une abstention à l'égard de la défense du continent »*.

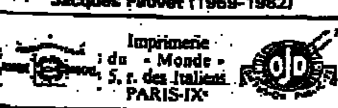
Les coupes récemment opérées dans les dépenses militaires classiques n'ont pu évidemment qu'aviver les inquiétudes de François de Rose, aux yeux duquel la proportion du produit national affectée à la défense, en comparaison de ce qui se fait en face, est nettement insuffisante. Mais, s'il écrivait ce livre aujourd'hui, il se trouverait en partie au moins rassuré par la création annoncée d'une force de déploiement rapide de cinq divisions, dont une *héliportée*. Ian Davidson a pu en effet écrire le 3 mai, dans le *Financial Times*, sous le titre « La France rejoint ses alliés », que la mobilité ainsi retrouvée paraît impliquer à divers échelons une large part de coordination militaire avec les alliés *dès le temps de* paix. On peut en dire autant de la coopération militaire qui se développe maintenant avec la République fédérale d'Allemagne.

Il est trop tôt pour conclure dans un sens ou dans l'autre, et on laissera aux spécialistes le soin d'apprécier dans le détail les interprétations et les suggestions de François de Rose. Il reste que ce livre a l'avantage de mettre à la disposition du grand public, facilement déconcerté par la technicité du débat, un exposé ramassé, cohérent, facile à comprendre pour qui veut bien se donner un peu de peine, et qui ne laisse aucun point dans l'ombre.

ANDRÉ FONTAINE.

★ *Contre la stratégie des Curiaces*, de François de Rose, Julliard, 130 p., 58 F.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)


Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX•

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037.

Le Monde

étranger

LA FIN DU QUARANTE ET UNIÈME SOMMET FRANCO-ALLEMAND

Pour Paris, un arrière-goût amer

Les sommets franco-allemands se suivent et auraient tendance à se ressembler. L'affirmation d'une identité de vue à peu près totale entre Paris et Bonn en matière de sécurité occidentale et le constat de divergences assez profondes dans le domaine économique laissaient, à l'issue des quarante et unièmes consultations régulières entre les deux pays, mardi 17 mai, une impression de déjà vu. Tout comme l'accent mis sur la coopération technologique et militaire...

Pourtant les circonstances donnent à la répétition de certaines situations une signification qu'elles n'avaient pas nécessairement au début. Ainsi de la position française sur les projets de l'OTAN : il n'était pas indifférent que, le jour-même où les pourparlers américano-soviétiques reprenaient à Genève, M. Mitterrand redise clairement que Paris ne ménagerait pas son soutien à Bonn au cas où, faute d'accord acceptable entre les deux Grands, la R.F.A. devrait entreprendre à la fin de l'année l'implantation des Pershing et des missiles de croisière sur son sol, telle que la prévoit la « double décision » de l'alliance.

Certes, le président de la République a insisté, en même temps, sur le fait que la France voulait encore espérer le succès des négociations, et que leur échec serait *« dangereux pour tous »*. Et il en a profité pour redire que la France, *« qui est dans une situation originale »* au sein de l'alliance atlantique, *« n'entend pas entrer dans la discussion sur la prise en compte de ses forces »* dans les calculs sur les potentiels respectifs de l'OTAN et du pacte de Varsovie.

Mais l'essentiel était que M. Kohl quitte la France avec la certitude que Paris ne lui marchanderait pas son appui (alors que l'automne pourrait bien être « chaud » en R.F.A. s'il faut vraiment y procéder à de premières implantations d'euromissiles), quels que soient, par ailleurs, les différends économiques entre les deux pays.

Pour le reste, c'est bien d'un constat de désaccord qu'il s'est agi. Un constat établi, certes, sur le ton de la franchise navrée, et sans que l'amitié franco-allemande, a-t-on abondamment souligné de part et d'autre, ait eu à en pâtir le moins du monde. Mais la déception que l'on avait pu éprouver du côté français lors du précédent sommet, en octobre 1982, à Bonn, n'a pu que croître cette fois-ci.

Ce désaccord est patent à propos de la demande française de relance allemande. Le chancelier s'en est tenu, dans ses entretiens avec M. Mitterrand comme au cours de la conférence de presse finale, à des formules poliment évasives : *« Je suis persuadé que la stabilisation économique en République fédérale et la relance la plus rapide possible favoriseront l'intérêt des Allemands pour les produits français »*, a-t-il notamment déclaré. Mais Paris n'a pu obtenir aucun engagement plus précis de Bonn, et donc aucun espoir sérieux de voir se réduire l'énorme déficit des échanges commerciaux bilatéraux. Un déficit qui, avec plus de 38 milliards de francs en 1982, représente plus du tiers du total français.

De même pour la proposition qu'avait récemment formulée M. Mitterrand devant l'OCDE, en demandant l'organisation d' *« un nouveau Bretton-Woods »*. Les premiers commentaires enregistrés du côté français pouvaient laisser croire que M. Kohl avait prêté à cette initiative une oreille plus complaisante que la semaine dernière. Il semble finalement qu'il n'en soit rien, même si la courtoisie un peu cérémonieuse dont il fait montre dans tous les échanges franco-allemands a pu le conduire à présenter sous le jour le plus amical possible son évident manque d'enthousiasme.

S'agissant du prochain sommet de Williamsburg, M. Mitterrand est allé bien au-delà des *« espérances »* et de l'*« optimisme »* exprimés par le chancelier Kohl. Le président français a insisté sur la nécessité de refuser que cette rencontre entre les sept pays occidentaux les plus industrialisés *« se transforme en une conférence sur le commerce Est-Ouest »*, autrement dit en une admonestation du président Reagan à l'égard de ses partenaires à propos de leurs relations commerciales avec Moscou.

Il s'est également montré beaucoup plus catégorique que M. Kohl dans l'établissement des responsabilités américaines dans la crise actuelle : *« Il n'est pas normal que le déficit budgétaire américain soit payé par nous, que ce déficit entretienne des taux d'intérêt si élevés, et que le niveau du dollar, atteignant les sommets actuels, soit une des causes du déséquilibre mondial. »* Le chef du gouvernement de Bonn, tout en assurant que la question ferait l'objet de *« discussions intensives »* à Williamsburg, avait indiqué non sans une pointe de perfidie qu'il n'avait pas pour habitude *« de critiquer la politique d'un pays ami en son absence... »*

Quant à la coopération militaire, elle a au contraire permis aux deux délégations de se féliciter des progrès enregistrés ; tout comme, d'ailleurs, une envie manifestement commune de donner un nouveau dynamisme à la Communauté, dont le prochain conseil a été reporté aux 17, 18 et 19 juin à Stuttgart, en raison des élections britanniques du 9. La construction d'un hélicoptère antichar franco-allemand (lire par ailleurs) ne devrait plus désormais rencontrer d'obstacle majeur, même s'il reste aux experts et au Bundestag à se prononcer. Le chancelier, qui avait pourtant recommandé la discrétion sur ce sujet dans le huis clos des séances de travail, s'est publiquement réjoui de l'état d'avancement du projet, sans doute pour achever de rassurer les Français, particulièrement attachés à sa réussite. De même avait-il, quoique irrité par les déclarations de Mme Cresson sur les normes techniques ouest-allemandes restreignant les importations de produits français outre-Rhin (*le Monde* du 18 mai), indiqué qu'on allait s'efforcer d'établir *« des normes européennes et pas seulement bilatérales »*.

Ces considérations apaisantes, ces ménagements entre alliés et partenaires, la tonalité générale fort amicale des consultations (M. Kohl n'avait-il pas pris son petit déjeuner rue de Bièvre, au domicile personnel du chef de l'Etat, et flâné avec lui dans le quartier avant de gagner l'Elysée ?) étaient là pour montrer que la coopération entre Paris et Bonn survit décidément aux aléas de la situation économique. Mais tout cela ne pouvait suffire à empêcher que ce quarante et unième sommet laisse à ses participants français un arrière-goût qui ressemble fort à l'amertume.

B. B.

Accord en vue pour la construction en commun d'un hélicoptère

A la suite de la rencontre, le mardi matin 17 mai, entre MM. Manfred Woerner et Charles Hernu, ministres de la défense, respectivement, de la République fédérale d'Allemagne et de la France, les deux pays sont, dit-on de source officielle, en bonne voie d'aboutir à un accord sur la construction, en commun, d'un hélicoptère qui serait capable de remplir des missions de lutte antichars et anti-hélicoptères. Avant toute conclusion, formelle, d'un protocole d'accord intergouvernemental, il semble que M. Woerner, soucieux de ne pas rééditer les conditions dans lesquelles un précédent accord sur un nouveau char de combat s'est finalement soldé par un échec, ait voulu préalablement informer le Parlement ouest-allemand de cet important projet d'armement.

Depuis de longs mois, déjà, les deux pays discutent, à l'occasion de comités techniques et industriels, de la possibilité d'harmoniser les besoins en nouveaux hélicoptères de leurs armées de terre. Dans le cas de l'Allemagne fédérale, il s'agit, en priorité, de la conception d'un hélicoptère de lutte antichars, de jour comme de nuit, et par tous les temps. Dans le cas de la France, l'intérêt se porte davantage sur la construction d'un hélicoptère, dit d'appui et de protection, pour la lutte anti-hélicoptères et contre la menace aérienne, de façon à disposer d'une « machine volante » protégeant d'autres hélicoptères.

Une solution pour le gouvernement ouest-allemand consiste à acheter cette catégorie de matériels aux Etats-Unis, où il existe déjà, ou à s'associer avec un constructeur américain pour la construction d'un modèle répondant aux besoins spécifiques de la Bundeswehr. La France, au contraire, a toujours conçu ce projet comme devant être un exemple de la relance, jugée nécessaire à Paris, de la coopération militaire entre les deux pays, conforme au traité d'amitié conclu en janvier 1963.

Durant leurs discussions, la France et l'Allemagne fédérale sont parvenues à des compromis techniques et opérationnels sur les caractéristiques et les performances de l'hélicoptère choisi : le but est, en effet, de concevoir, à partir d'une plate-forme commune de base et d'équipements comparables au départ, une version ouest-allemande d'hélicoptères antichars et une version française d'hélicoptères anti-hélicoptères, pour l'appui et la protection. Ce nouvel hélicoptère biplace devrait peser un peu plus de 4 tonnes et voir le jour vers 1990.

L'hélicoptère antichars ouest-allemand devrait être armé des missiles, dits de troisième génération, que la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne fédérale ont décidé, en février dernier, de concevoir en coopération. En revanche, l'hélicoptère français d'appui et de protection sera, dans un premier temps, équipé de canons pour la chasse contre les hélicoptères adverses et, ultérieurement, de missiles à plus grande distance. Il n'est pas exclu, ensuite, que, de cet hélicoptère anti-hélicoptères, la France tire une version anti-chars armé, pour le milieu de la prochaine décennie, des missiles du nouveau modèle.

A l'issue de leur réunion, les deux ministres de la défense sont convenus de demander à leurs délégués généraux pour l'armement d'examiner les derniers détails techniques restés en suspens à l'occasion de rencontres bilatérales qui auront lieu dans les semaines prochaines. Il est prévu, d'autre part, que M. Woerner informera le Bundestag de l'évolution des discussions, au niveau politique, entre les deux pays. Le projet est d'importance, puisque le coût de son seul développement (recherches, études et essais du prototype) est évalué à 4 milliards de francs (dont 800 millions de francs à la charge des industriels). La part de la France serait supérieure à la moitié de ces investissements.

Un responsable soviétique évoque les « représailles automatiques » qui suivraient un tir des euromissiles américains

C'est un tableau apocalyptique des dangers d'une guerre nucléaire et de ses conséquences pour l'humanité qui a été présenté par plusieurs orateurs soviétiques au cours d'une conférence réunissant cinq cents savants, dont cinquante étrangers, et qui s'est ouverte mardi 17 mai à Moscou.

L'académicien Blokhine a estimé, selon l'agence Tass, qu'une guerre nucléaire totale pourrait entraîner la mort d'*« d'un tiers de l'humanité »*, le nombre total des victimes pouvant dépasser deux milliards de personnes. Le général Akhromeev, premier chef adjoint de l'état-major général a dénoncé le *« concept américain de guerre nucléaire limitée »*, et affirmer que, si un conflit éclate, *« ce sera une guerre générale avec toutes les conséquences qui en découlent »*.

Pour sa part, M. Alexandrov, président de l'Académie des sciences de l'U.R.S.S., a mis en garde contre l'installation en Europe occidentale des fusées américaines Pershing-2, dont les *« cinq à sept minutes »* de vol empêcheraient complètement, selon lui, la prise de mesures visant à éviter la guerre, qui restent encore possibles avec les trente minutes de préavis des engins intercontinentaux. Il a ajouté, selon le correspondant à Moscou du *Washington Post* : *« Tout ce qui reste ce sont les représaille automatique, par tous les moyens disponibles, contre toutes les cibles sur les territoires de tous les adversaires potentiels. »*

[Le 29 novembre dernier, l'agence Novosti avait déjà évoqué, en se référant aux « milieux militaires soviétiques », la même menace du déclenchement « immédiat » de représailles en cas d'alerte en provenance des euromissiles américains. Cette prise de position avait été qualifiée par la suite de « non officielle » par des porte-parole soviétiques. On note à ce propos que l'agence Tass n'a pas reproduit les propos de M. Alexandrov sur les « représailles automatiques ».]

A TRAVERS LE MONDE

Afghanistan

• UNE DIVISION DE L'ARMÉE ROUGE, soit environ cinq mille hommes, a été récemment envoyée d'Union soviétique pour renforcer la garnison de Hérat, dans l'ouest de l'Afghanistan, où la résistance vient de subir un sérieux revers, a-t-on appris, le mardi 17 mai, à Islamabad, de source diplomatique occidentale.

Selon cette source, c'est la première fois depuis l'intervention militaire soviétique en Afghanistan, voici trois ans et demi, que des effectifs de cette importance sont envoyés dans la province de Hérat, limitrophe de l'Iran. – *(A.F.P.)*

Argentine

• DEUX DIRIGEANTS PÉRONISTES DE GAUCHE TUÉS PAR LA POLICE. – Ces deux hommes, Osvaldo Cambiasso, un Argentin qui avait pris la nationalité italienne il y a deux ans, et Eduardo Pereyra, ont été tués samedi 14 mai, au cours d'une fusillade avec les forces de l'ordre, dans la banlieue nord de Buenos-Aires, affirme la police. Cette version est contestée par la gauche péroniste, qui estime qu'ils ont été enlevés par des membres du commandement de la IIe armée et aussitôt exécutés. Le consul d'Italie à Buenos-Aires a exprimé la *« préoccupation »* de son gouvernement concernant les circonstances de la mort d'Osvaldo Cambiasso. – *(A.F.P., Reuter.)*

Botswana

• RAFLES ET EXPULSIONS. – Des rafles ont été effectuées, mardi 17 mai, dans plusieurs villes du Botswana, et plus de deux cents étrangers, des ressortissants zimbabwéens pour la plupart, expulsés. C'est la première fois que le gouvernement du Botswana entreprend une telle action contre les réfugiés, qui, selon les autorités, aggravent les problèmes de l'emploi et du logement, ainsi que celui de la criminalité. – *(A.F.P.)*

Chili

• MANIFESTATION DE JOURNALISTES. – Une centaine de journalistes ont manifesté mardi 17 mai dans les rues de Santiago aux cris de *« liberté ! »* et *« Nous ne nous tairons pas ! »* pour réclamer la liberté d'expression dans le pays. La manifestation a eu lieu après la réunion d'une « assemblée extraordinaire » du conseil des journalistes de Santiago, qui analysé *« les divers événements mettant en péril la liberté d'information et d'expression au Chili »*. Les journalistes ont défilé dans le centre de la ville sans incident. – *(A.F.P.)*

Corée du Sud

• LE PRINCIPAL DIRIGEANT DE L'OPPOSITION en Corée du Sud, M. Kim Young-sam, en prison depuis juin dernier à Séoul, a commencé, ce mercredi 18 mai, une grève de la faim pour réclamer le retour de la démocratie dans son pays. La décision de M. Kim coïncide avec le troisième anniversaire de la rébellion de Kwangju, qui avait commencé par une manifestation antigouvernementale et pacifique d'étudiants, et s'était achevée par la mort de cent quatre-vingts personnes. M. Kim avait été arrêté en juin 1982, après la publication d'une interview très critique à l'égard du président Chun Doo-hwan dans le *New York Times*. – *(A.F.P.)*

EUROPE

Autriche

M. Fred Sinowatz est chargé de former un gouvernement de coalition socialo-libérale

Vienne. — M. Fred Sinowatz, vice-chancelier et ministre de l'éducation, a été chargé, mardi 17 mai, par le président de la République de former le gouvernement. M. Sinowatz *dirigera une coalition* socialo-libérale.

Cette « petite coalition » a été approuvée par les délégués du parti socialiste réunis en congrès à Vienne, à l'issue d'un débat difficile. Le conflit qui avait éclaté au sein du parti à propos de la nomination de M. Friedrich Peter, chef du groupe *parlementaire libéral et ancien officier* SS, à la vice-présidence du Parlement a été désamorcé par la renonciation de M. Peter à sa candidature. Il a tiré les conséquences d'une vague de protestations qui risquait d'hypothéquer lourdement l'avenir du nouveau gouvernement. Il reste néanmoins un certain malaise parmi beaucoup d'Autrichiens qui n'ont pas apprécié

De notre correspondante

l'appui massif apporté à sa candidature par les dirigeants du parti socialiste.

Malgré le vote quasi unanime du Congrès, la coalition socialo-libérale reste controversée au sein du parti. Les orateurs au Congrès ont notamment souligné les divergences de vues entre socialistes et libéraux en matière économique et idéologique. Il sera difficile de trouver un dénominateur commun, étant donnée la *volonté déclarée des* libéraux de démanteler en partie l'Etat-providence et de bannir le dirigisme de la politique économique. L'exemple de la coalition socialo-libérale en R.F.A. et de son éclatement a été cité à plusieurs reprises, et les mises en garde contre une *« ouverture à droite »* du parti ont été nombreuses.

Trois des quinze ministères reviendront aux libéraux : commerce et industrie, défense et justice. Des secrétaires d'État libéraux seront nommés aux ministères des finances, de la santé et de l'agriculture. Il s'agit incontestablement d'un succès pour un parti qui, au cours des vingt dernières années, a constamment perdu des électeurs et qui ne représente plus que 4,9 % du *corps électoral*.

Le nouveau chancelier, M. Fred Sinowatz, est un homme du consensus. Mais une série de questions épineuses — assainissement du budget, dont le déficit atteindra, selon les experts, le chiffre record de 100 milliards de schillings ; réforme *de l'assurance sociale, déficitaire* ; restructuration du secteur nationalisé, déficitaire lui aussi — mettra la coalition à rude épreuve.

WALTRAUD BARYLI.

Chancelier malgré lui

Le chef du gouvernement désigné, M. Fred Sinowatz, vice-chancelier dans le dernier cabinet Kreisky depuis 1981 et ministre de l'éducation depuis 1971, n'accède pas à la chancellerie par ambition, mais pour répondre à l'impératif de l'heure. Chancelier malgré lui, il a avoué avec la sincérité et la simplicité qui lui sont propres que sa nomination lui a fait passer une nuit blanche.

Néanmoins, M. Sinowatz ne se considère pas comme une « solution de rechange ». *Il a clairement laissé entendre qu'il n'a pas non plus l'ambition de devenir un deuxième Bruno Kreisky, en dépit de l'admiration, voire de l'amitié, qu'il éprouve pour son prédécesseur.*

Né en 1929 à Neufeld, dans le Burgenland (province du sud de Vienne, limitrophe de la Hongrie), d'une famille ouvrière croate, M. Fred Sinowatz est un homme de l'appareil du parti. Après avoir fait des études de germaniste et d'historien, il entre dans les services du gouvernement de sa province. Député à la Diète du Burgenland en 1961 et secrétaire du parti socialiste du Land, il réussit à réorganiser le parti et à en faire, pour la première fois en 1964, la plus puissante formation politique de la province. Fort de ce succès, il devient président de la Diète et chef de la section culturelle du gouvernement provincial.

Un don précieux

M. Sinowatz est chargé en 1971 de la direction du ministère de l'éducation et de la mise en œuvre de la grande réforme scolaire chère aux socialistes. Confronté à l'opposition massive des conservateurs, le ministre de l'éducation, à force de tolérance, arrive pas à pas à surmonter l'hostilité des adversaires de la réforme et à s'entendre avec les conservateurs. Homme de dialogue, M. Sinowatz n'a cependant jamais trahi ses convictions socialistes. Ce don de rechercher le compromis lui sera sans aucun doute précieux dans la direction d'un gouvernement de coalition.
— W. B.

La brillante carrière dans les Waffen SS de M. Friedrich Peter dirigeant du parti national libéral

Dans leur accord de coalition, les deux partis, socialiste et national libéral (F.P.OE.), avaient décidé de *faire élire le dirigeant historique de ce dernier parti, le septuagénaire Friedrich Peter,* à la présidence du Parlement. M. Peter avait déjà été choisi en 1975 par M. Bruno Kreisky comme éventuel partenaire. C'est à cette occasion que les Autrichiens avaient découvert son passé. Le chef du centre de documentation juif, M. Simon Wiesenthal, *avait, en* pleine campagne électorale, apporté des détails sur le rôle du chef du F.P.OE. pendant la guerre.

Militant nazi de la première heure, M. Peter s'enrôle volontairement, à l'âge de dix-huit ans, dans les SS. Il est affecté à la première brigade d'infanterie SS, qui a pour mission principale l'*extermination des populations* juives et gitanes dans les territoires conquis à l'arrière du front en U.R.S.S, dans la région de Minsk. Sur les cinq mille membres de cette brigade, trente et un seront décorés — parmi eux le SS Unterscharfuehrer (chef de groupe) Friedrich Peter. En novembre 1942, il fait partie d'un *groupe de vingt-huit officiers sélectionnés* pour participer au stage de formation pour les chefs SS. Le 1er septembre 1944, M. Peter accède à l'échelon le plus élevé en devenant « chef supérieur d'assaut » des Waffen SS.

La première brigade d'infanterie SS à laquelle il appartenait a tenu *un « carnet de guerre » qui énumère* minutieusement, village par village, jour par jour, les liquidations de milliers de juifs et de quelques autres civils soupçonnés de sympathies « bolcheviques ». Des détails particulièrement atroces ont encore été révélés lors d'un procès en 1974 à Traunstein en Basse-Autriche, où un *camarade de régiment de M. Peter* fut condamné à quatre ans de prison pour avoir participé à la liquidation de quatre-vingts hommes, femmes et enfants. Dans l'acte d'accusation, on peut lire : *« Sans aucune explication, les villageois ont été contraints de s'agenouiller au bord d'un fossé par groupes de six. Ensuite, ils ont été abattus d'un coup de fusil tiré à 2 mètres de distance par un nombre égal de soldats. Les mères avaient été forcées de tenir leurs petits enfants de sorte que la rafale leur traverse la tête. »*

Si, effectivement, aucune preuve de la participation personnelle de M. Peter à ce massacre n'est disponible, on sait que la 5e compagnie, à laquelle il appartenait, a pris part à la liquidation de mille quatre-vingt-neuf juifs dans le village de Leitschitky.

Quand M. Simon Wiesenthal, en 1975, *révèle le passé de M. Peter,* la réponse ne se fait pas attendre. Mais *elle vient presque uniquement* de M. Kreisky, qui se porte avec un acharnement inouï au secours de celui qu'il a choisi comme vice-chancelier au cas où un gouvernement de coalition *serait nécessaire.* Bien sûr, c'est toute la stratégie du parti socialiste — affaiblir son principal adversaire, le grand parti populiste, en valorisant son petit rival à droite, le F.P.OE. — qui est en jeu.

Mais la réaction de M. Kreisky dépasse, et de loin, ce pur raisonne*ment tactique. Il déclenche une vraie* campagne anti-Wiesenthal. Il accuse M. Wiesenthal, entre autres, d'organiser une « mafia », d'être un menteur et d'avoir entretenu d'étroites relations avec la Gestapo durant la guerre. Le *Deutsche National und Soldaten Zeitung* (1) applaudit, quelques intellectuels s'indignent, mais beaucoup d'Autrichiens se réjouissent de voir un chancelier d'origine juive dire tout haut ce qu'ils ont coutume de se dire tout bas, « entre *eux* », *dans les tavernes ou les cercles* d'anciens combattants.

Cette fois, M. Simon Wiesenthal a été relayé par un courant assez large de journalistes, jeunes politiciens et intellectuels de divers camps, qui se sont indignés de la candidature de M. Peter à la présidence du Parlement et viennent finalement d'avoir raison d'elle.

(1) Journal néo-nazi édité en R.F.A.

Le Parlement européen demande « une politique communautaire des droits de l'homme »

Strasbourg. — Le Parlement européen demande que la Communauté européenne développe, à l'instar de ses politiques régionale, sociale ou énergétique, une véritable politique des droits de l'homme dans ses relations avec les pays tiers. A une écrasante majorité, les parlementaires — le vote a été acquis par 185 voix contre 10 et 9 abstentions — se sont prononcés pour ce programme réclamé par la commission politique dans le rapport de M. Gérard Israel (Démocrate européen de progrès, France).

De notre correspondant

La Communauté entretient des rapports économiques avec la grande majorité des pays du tiers-monde et des relations *privilégiées* doublées d'une assistance financière avec le continent africain, la zone des Antilles et les pays du Pacifique — les pays A.C.P. — à travers la convention de Lomé. Or la plupart de ces Etats figurent sur la liste noire d'une cinquantaine de pays dressée par la commission politique pour leurs atteintes aux droits de l'homme. Les pays de l'Est, l'Union soviétique en particulier, ne sont pas oubliés pour autant, ni le monde arabe et les États du Proche-Orient, y compris Israël pour les violations intervenues dans les territoires occupés.

La résolution adoptée invite la *Commission de Bruxelles à se référer* aux droits de l'homme dans ses relations extérieures, dans la perspective *« d'une politique communautaire des droits de l'homme globale et cohérente »*. Première application de ce principe, un groupe de travail « Droits de l'homme » devrait être créé dans le cadre des relations C.E.E. — A.C.P. pour suivre la situation dans les pays signataires.

Au niveau de leur propre coopération politique, les pays membres de la Communauté devraient coordonner leurs positions dans les instances internationales, à l'ONU en premier lieu, et y demander la création d'un haut commissaire et d'un procureur des Nations unies pour les droits de l'homme, tout en évitant la politisation de ces efforts.

Mais le Parlement demande aussi que chacun des membres de la Communauté tienne compte de cette *orientation dans ses* relations bilatérales. Surtout, précise le texte, lorsque les relations commerciales s'étendent au domaine *« des ventes d'armes ou des transferts de technologies nucléaires et de pointe »*. Le débat a fait éclater quelques doutes à ce sujet. Mme Simone Veil, porte-parole du groupe libéral, a relevé que les Dix avaient été incapables de mettre au point des sanctions économiques concertées contre l'Afrique du Sud. *« Sommes-nous prêts à interrompre nos livraisons d'armes*, s'est-elle écriée, *au risque de devoir fermer nos entreprises et d'accepter une augmentation du chômage ? »*

En passant au vote, le Parlement n'est pas resté logique avec lui-même. Si le texte dénonce l'attitude des pays de l'Est, celle de la plupart des États d'Amérique latine ou de l'Afrique du Sud, la majorité de centre droit du Parlement (chrétiens-démocrates, libéraux, conservateurs britanniques) y a éliminé toute référence à des bastions de l'Occident en Asie comme les Philippines, l'Indonésie, la Malaisie ou la Thaïlande. Une attitude qu'avaient eue à l'avance les communistes français dans leur refus de prendre part au vote, tout en renouvelant leur proposition de créer une commission d'enquête *« sur les violations des droits de l'homme au sein de la Communauté européenne »* elle-même.

JEAN-CLAUDE HAHN.

Le socialisme grec face aux réalités économiques

(Suite de la première page.)

Mais sa société et son économie souffrent de maux structurels, pour ne pas dire de maladies congénitales, autrement pernicieuses. Rarement, dans le monde occidental auquel la Grèce est réputée appartenir et auquel elle a tant apporté, l'art du trompe-l'œil aura été poussé aussi loin. Et cette situation ne date pas du changement de pouvoir, ni même du retour à la démocratie en 1974, même si — c'est le revers de la médaille — la liberté facilite le trucage.

« Les socialistes voulaient mettre un terme à tout cela, moraliser et rationaliser l'économie, explique un observateur étranger. *Bien entendu, en quelques mois, le système a repris le dessus, digéré les velléités réformistes des plus hardies, acheté les autres, et donné sans le vouloir d'excellents arguments à ceux pour qui la réforme dit céder le pas à la révolution, le coup de balai au dynamitage ».*

Le déficit nationalisé

Lors de son arrivée au pouvoir, en octobre 1981, M. Papandréou s'est lancé dans une politique économique « à la française », misant sur une relance par l'accroissement de la demande, celle-ci étant stimulée par d'importantes mesures à caractère social. Retraites et pensions ont été revalorisées (voire créées, comme pour les agricultrices), *le salaire* minimun a été augmenté, et les rémunérations indexées sur le coût de la vie. Pour résorber le chômage, le nouveau gouvernement a augmenté le nombre des fonctionnaires, déjà considérés comme trop nombreux durant l'« ère Caramanlis », et étendu encore le secteur public, *pourtant très vaste* : 90 % des banques grecques y appartenaient avant même le changement d'équipe à Athènes.

Encore ne s'agissait-il là que d'une partie du programme de nationalisations sociales. Certains secteurs d'intérêt national, comme celui des mines, des industries d'armement, de la cimenterie, etc., nécessitaient en réalité des études minutieuses avant que la décision soit prise : on s'est aperçu à l'usage — souvent trop tard — qu'il s'agissait d'entreprises en état de cessation de paiement, ou, au minimum, terriblement endettées auprès des banques publiques.

De sorte que l'on a surtout nationalisé des déficits et des faillites. Car les règles comptables (et, à la limite, les *obligations légales*) *qui* prévalent dans les autres pays développés font presque, dans certains milieux d'affaires grecs, figure d'archaïsmes ou de naïvetés dommageables à la recherche bien comprise du profit maximal. L'art de la faillite ingénieuse, la maîtrise de la société fantôme et la pratique de la « cavalerie » font pour aussi dire partie du B.A.-BA de l'homme d'affaires avisé.

« Nous avons tout de même obtenu certains résultats, estime M. Périclès Néarchou, proche conseiller de M. Papandréou. *Le vrai combat, dans l'immédiat, c'est celui que nous menons pour la transparence. Il commence à l'échelon du village, où permis de construire et prêts aux particuliers font désormais l'objet d'une procédure rigoureusement publique, et va jusqu'aux plus grosses firmes. Mais c'est une œuvre de longue haleine, et il ne faut pas se dissimuler qu'elle se heurte à des décennies de laxisme, pour ne dire plus. »*

D'une manière générale, les entreprises publiques connaissent un déficit qui, dans l'échelle non écrite des maux économiques, va du préoccupant au considérable. Comme l'investissement privé est devenu très faible, sauf dans le domaine de la spéculation immobilière et foncière, il faut trouver des capitaux publics, à la fois pour financer ce déficit *d'exploitation et, malgré tout*, pour investir. Par bonheur, si la capacité d'emprunt de la Grèce commence à se réduire sur les places étrangères, du moins son endettement extérieur demeure-t-il pour l'instant dans des limites acceptables, de l'ordre de 6 milliards et demi de dollars. Mais les réserves en or et en devises de la Banque de Grèce ne couvriraient guère plus de deux ou trois semaines d'importations.

Une réduction modeste de l'inflation

Il se pose donc au pays un problème de plus en plus grave de devises. Les rentrées « invisibles », comme on dit dans le jargon de la comptabilité nationale, ont toujours plus ou moins compensé le déficit de la balance commerciale, grâce aux revenus du tourisme et aux transferts de fonds venus des Grecs de l'étranger. Mais ceux-ci sont de plus en plus réticents à envoyer leur argent à la mère patrie depuis l'arrivée de la gauche au pouvoir, cependant que les effets des restrictions apportées à la circulation à l'étranger des touristes français, traditionnellement nombreux ici l'été, sont redoutés par le gouvernement d'Athènes.

Quant à l'opération-séduction tentée en direction d'éventuels investisseurs étrangers, elle paraît, pour l'instant, assez infructueuse. Les grandes espérances fondées naguère sur les capitaux arabes en particulier — *notamment* ceux de l'Arabie Saoudite — n'ont guère été suivies d'effet, malgré l'inflexion « papandréiste » d'une diplomatie grecque de tous temps favorable aux pays islamiques.

Les banques étrangères, de leur côté, sont plutôt enclines à réduire leurs activités (voire à fermer leurs bureaux) qu'à les développer. D'installation souvent récente, liée à l'essor de la marine marchande, mais aussi à l'entrée de la Grèce dans le Marché commun, elles se heurtent généralement à deux problèmes : le manque de drachmes et les grèves à répétition — déjà cinquante-trois jours de travail perdus cette année...

Sur le front de la lutte contre l'inflation, le gouvernement de gauche a obtenu des résultats plus encourageants. Mais ils restent modestes : on est passé d'environ 25 % en 1981 à 21 % en 1982, et les pouvoirs publics assurent pouvoir descendre au-dessous de la barre des 20 % cette année — dans le scepticisme général il est vrai. La dévaluation importante de la drachme opérée fin 1982 a certes favorisé les exportations. Mais, compte tenu de l'importance des produits achetés à l'étranger, elle a aussi eu un effet néfaste sur le coût de la vie.

Cette situation a conduit M. Papandréou à corriger sa politique initiale des salaires et à modifier le système de l'échelle mobile pour le remplacer par des paliers de hausse des rémunérations, en application de conventions collectives renégociées. Mais ce coup de frein apporté à la hausse de la masse salariale provoque des grèves innombrables. Au point que le premier ministre a en permanence sur son bureau, dit-on dans son entourage, des ordres de réquisition tout prêts pour certains services publics dont les arrêts de travail risqueraient de porter un coup très dur à l'économie et à la vie quotidienne des Grecs.

Retrouver la confiance ?

Après un an et demi de pouvoir socialiste, on a ainsi trop souvent l'impression que le gouvernement, s'il a su faire d'importantes réformes sociales, n'a toujours pas de vraie politique économique. Il a déjà épuisé, sans grand bénéfice, deux ministres des finances, et le plan quinquennal pour 1983-1987 n'est toujours pas publié, bien qu'il ait été promis pour novembre 1982. Aux dernières nouvelles, il pourrait voir le jour à la fin du mois. Permettra-t-il d'y voir plus clair et de cerner enfin la stratégie industrielle de la gauche ? Mais celle-ci ne risque-t-elle pas, en paraissant « programmer » délibérément la réduction du pouvoir d'achat, d'aller vers une épreuve de force avec les syndicats, et avec un parti communiste visible*ment de plus en plus embarrassé* par une certaine solidarité formelle avec un pouvoir auquel il n'est pas associé ?

Ce serait d'autant moins évitable si le péril montant du chômage s'accentuait. On manque de statistiques fiables à cet égard : il touche en principe environ 8 % de la population active potentielle, mais en réalité plus de 10 % sans doute. Les jeunes sont particulièrement touchés, et les professions de foi gouvernementales, assurant que l'on va créer soixante-dix mille emplois, dont vingt mille pour les « premiers demandeurs », ne parviennent à calmer l'inquiétude qui croît dans l'opinion sur ce terrain difficile.

Lourdement désavantagée par des décennies de mauvaises habitudes, par la *méfiance des investisseurs* devant l'« expérience socialiste » et par les premiers résultats comptables d'une politique qui a proclamé la primauté du social sur l'économique, la machine industrielle et commerciale grecque n'a pourtant pas que des handicaps. Ce pays dispose — c'est la qualité de ses défauts — d'une étonnante facilité d'adaptation. Son sous-équipement industriel l'a paradoxalement protégé de certains effets de la récession, cependant que le gouvernement faisait un effort exceptionnel en faveur de la modernisation de l'agriculture (elle-même soumise, il est vrai, à des conditions géo-climatiques peu favorables). Il n'est pas dépourvu de ressources énergétiques et produit même 1 million de tonnes de pétrole par an. Sa marine peut connaître un nouvel essor si les échanges économiques mondiaux entrent dans une nouvelle phase de développement.

Mais à ce redressement, il faudrait un immense effort civique. Un de ces ressaisissements qui s'inspirent plus qu'ils ne décrètent, sauf à basculer dans un système autoritaire *dont*, à l'évidence, M. Papandréou ne veut pas. La gauche hellénique est-elle encore en mesure de susciter une telle adhésion populaire autour d'un projet économique, politique et social ? Et saura-t-elle redéfinir ce projet en fonction des enseignements de ses vingt premiers mois de pouvoir ?

Les « déçus du socialisme », nombreux dans les grandes villes comme Athènes, Thessalonique, Patras ou Larissa, sont encore rares dans la Grèce des campagnes, où l'on n'oublie pas que les espoirs suscités par le « changement » d'octobre 1981 — le fameux *Allahi* — ont trouvé un commencement de réalisation en faveur des plus démunis. Mais le même phénomène qui avait porté sur une vague triomphale le Pasok *de M. Papandréou vers le pouvoir*, et qui était d'abord la modernisation, l'urbanisation et l'industrialisation du pays, si timide que fût encore ce dernier phénomène, risque aujourd'hui de se retourner contre lui. Sans que l'on puisse dire encore qui profiterait de ce choc en retour.

BERNARD BRIGOULEIX.

Italie

A Rome

HOLD-UP MANQUÉ DES BRIGADES ROUGES

(Correspondance)

Rome. — Un hold-up *manqué* dans un bureau de poste, suivi d'une prise d'otages, a replongé, le 17 mai, pendant cinq heures la capitale italienne dans l'atmosphère des « années de plomb ». Les employés de l'établissement ont réussi à donner l'alarme. Après un échange de coups de feu, la police s'est emparée d'un des terroristes. Un second a réussi à s'enfuir. Le troisième, retranché avec deux otages dans le bureau de poste, s'est finalement rendu après une longue négociation.

Les auteurs de cette attaque étaient des brigadistes du Mouvement communiste révolutionnaire pour le pouvoir prolétarien armé, une fraction des Brigades rouges. Ce groupe a revendiqué en un peu plus d'un an deux meurtres et une tentative d'assassinat, tous effectués contre des membres du personnel de la prison romaine de Rebibbia. Le 29 janvier dernier, il avait notamment séquestré chez elle une gardienne de cet établissement carcéral, qui avait été tuée d'une balle dans la tête après une lugubre parodie de procès prolétarien de quelques heures. — M. S.

EUROPE

Cité du Vatican

Le Saint-Siège publie le programme du voyage du pape en Pologne

Cité du Vatican *(A.F.P.)*. – Jean-Paul II se rendra en visite en Pologne du 16 au 23 juin, à l'invitation des évêques et des autorités de pays, a annoncé officiellement mardi 17 mai, le Vatican au lendemain de l'arrivée à Rome du cardinal Gelmp.

Le Vatican a diffusé le programme officiel, dans lequel aucune précision n'est donnée sur l'activité du pape le matin du dernier jour de son séjour à Cracovie. Le programme se borne à signaler le départ de l'aéroport, après une cérémonie d'adieux en milieu d'après-midi. Selon des sources polonaises, c'est ce jour-là que le pape pourrait rencontrer Lech Walesa, puisque le programme ne comporte pas de visite à Gdansk.

Arrivé le jeudi 16 juin en fin d'après-midi, le pape célébrera une messe à la cathédrale Saint-Jean à l'intention du cardinal Wyszynski, ancien primat de Pologne. Le vendredi, après avoir rencontré les autorités, il recevra les représentants des Eglises non catholiques de Lublin. Le samedi, le pape célébrera à Niepokalano, à 60 kilomètres à l'ouest de la capitale, une messe en l'honneur de saint Maximilien Kolbe, puis gagnera Czestochowa. Une grande rencontre avec les jeunes aura lieu le soir. Résidant au monastère de Jasna-Gora, Jean-Paul II y concélébrera, le dimanche, une messe avec le cardinal Macharski, son successeur à Cracovie.

Le lundi, le pape dira le matin une messe à Poznan et présidera l'après-midi à Katowice une liturgie devant l'image de la Vierge de Piekary. Mardi, à Wroclaw, une messe en plein air sera célébrée à l'hippodrome ; l'après-midi sera consacré au sanctuaire marial d'Opole. Jean-Paul II gagnera ensuite son ancien archidiocèse à Cracovie. Mercredi, il présidera à Blonie-Krakowskie (grand espace vert près de Cracovie), la cérémonie de béatification du père Rafal Kalinowski. L'après-midi, il consacrera à Mistrzejowice-Nowa-Huta (banlieue ouvrière de la ville) une nouvelle église. Le soir, il assistera aux conclusions du synode de Cracovie. Il quittera, jeudi 23 juin Cracovie pour Rome, à 16 h 30.

A Varsovie, un plénum du comité central du parti a été convoqué pour le lundi 31 mai. La tenue, à la mi-mai, d'un plénum idéologique avait été annoncée par le bureau politique il y a un mois. Mais après la parution de l'article de *Temps nouveaux* critiquant la revue *Polityka*, on avait appris son report *sine die*. On apprenait alors que le prochain plénum serait consacré à la situation sociopolitique.

Turquie

Un parti favorable à la politique du général Evren a été constitué

De notre correspondant

Ankara. – Après trente-trois mois, l'interdiction de toute activité politique en Turquie a été levée le lundi 16 mai, et une nouvelle formation, le Parti de la démocratie nationaliste (P.D.N.), qui se réclame de la *« philosophie du 12 septembre »*, c'est-à-dire de la politique des militaires au pouvoir, a été constituée le jour même.

Ce parti, dirigé par l'ex-général Turgut Sunalp, se recommande de l'héritage kémaliste : *« Notre nationalisme émane d'Atatürk ; c'est un nationalisme rassembleur qui considère tous les citoyens turcs comme des patriotes. Il n'a rien à voir avec un nationalisme de type national-socialisme, c'est avant tout un nationalisme culturel »*, disait le général Sunalp.

Parti laïc, mais respectueux de la religion, parti de masse, non doctrinaire, le P.D.N. se promet d'œuvrer à l'avènement d'une société moderne. Il propose une réforme de l'administration qui tendrait entres autres à éviter que les fonctionnaires ne s'occupent de politique. Il se prononce pour la création de tribunaux de sécurité d'Etat. Il déclare qu'il veillera à ce que le droit de grève ne s'exerce pas au détriment de la richesse nationale. Tout en affirmant son respect pour l'économie mixte, il se déclare hostile à un *« étatisme économique stérile »* qui nuirait à l'initiative privée et souhaite ouvrir la Turquie aux capitaux étrangers. Il préconise la modernisation des forces armées turques et *« leur maintien au maximum de leur puissance »*. En matière de politique étrangère, il affirme sa fidélité à l'OTAN, se donne pour but l'adhésion complète de la Turquie à la Communauté européenne et prône le développement des relations avec le monde arabe.

Parmi les quarante et un fondateurs du P.D.N. figurent plusieurs militaires en retraite, des membres de l'Assemblée consultative, des membres de l'ancien Parti de la justice (conservateur), qui, toutefois, n'avaient pas appartenu à l'entourage de M. Demirel, ainsi que plusieurs nouveaux venus, parmi lesquels des industriels.

Une grande partie de la droite traditionnelle semble toutefois favoriser les deux autres groupes de droite qui doivent se constituer en partis : le premier est mené par M. Cindoru Golhan ainsi que par l'ex-général Esener, tous deux considérés comme assez proches de l'ancien Parti de la justice ; le second est celui de M. Ozal, ancien vice-premier ministre du général Evren, qui a la confiance des milieux d'affaires.

Y aura-t-il une fusion entre ces deux derniers groupes de droite ? On le saura sous peu. L'électorat turc tranchera en dernier ressort et, cette fois, par l'intermédiaire d'un nouveau système électoral assorti d'une « barre » minimum de 10 % des suffrages au-dessous de laquelle les formations ne seront pas représentées au Parlement. Le président de la République, le général Evren, continue quant à lui à rappeler que les nouveaux partis ne seront pas autorisés à se réclamer de l'héritage des anciens.

ARTUN UNSALL.

PROCHE-ORIENT

APRÈS LA SIGNATURE DE L'ACCORD ISRAÉLO-LIBANAIS

Le président Reagan affirme que l'U.R.S.S. « n'a rien à faire » au Proche-Orient

En dépit du refus de Damas de reconnaître la validité de l'accord libano-israélien, le président Ronald Reagan s'est montré optimiste quant à un prochain retrait des forces syriennes du Liban. Il a souligné que les Syriens avaient *« continuellement répété »* dans le passé qu'ils se trouvaient au Liban à la demande du gouvernement libanais et qu'ils avaient promis de retirer leurs forces lorsque les Israéliens auraient accepté de quitter le Liban. M. Reagan a indiqué que l'U.R.S.S. exerçait *« sans doute des pressions sur la Syrie »*, mais il a fait valoir qu'un *« certain nombre d'autres pays arabes pressaient la Syrie de retirer ses troupes du Liban »*. Il a, enfin, affirmé qu'il ne voyait aucune raison *« d'inviter l'U.R.S.S. à participer à des négociations »* au Proche-Orient, où les Soviétiques, a-t-il dit, *« n'ont rien à faire »*.

Moscou a, pour sa part, réaffirmé dans un commentaire de l'agence Tass son hostilité à l'accord israélo-libanais qui *« ne fait que léser l'indépendance et l'intégrité territoriale du Liban »*, et a été *« préparé et signé dans les conditions de l'occupation israélienne du territoire libanais et de la présence militaire des Etats-Unis dans ce pays arabe »*.

● A PARIS, au cours de la conférence de presse qu'il a tenue mardi, à l'issue du sommet franco-allemand, le président Mitterrand a déclaré : *« La situation au Liban a fait l'objet d'un échange de vues approfondi entre les deux ministres des relations extérieures. La France apporte son soutien au gouvernement légitime du Liban. Elle n'entend pas se substituer à lui dans les décisions qui l'engagent. J'aurai l'occasion d'en reparler prochainement avec le premier ministre du Liban, qui viendra d'ici peu me rendre visite. »*

M. Mitterrand a délégué mardi à Beyrouth son conseiller spécial, M. François de Grossouvre qui, accompagné de M. Bruno Delaye, conseiller technique de M. Cheysson, doit rencontrer le président Amine Gemayel et le premier ministre M. Chafic Al Wazzan.

DANS L'ATTENTE DU RETRAIT SYRIEN

Les Israéliens pourraient se replier au Sud-Liban

De notre correspondant

Jérusalem. – Quelques heures après les cérémonies de signatures de l'accord israélo-libanais commençait la fête de Chavouot, la Pentecôte juive. Une journée et demie de congés. Pas de journaux. Comme toujours en pareille occasion cela signifie une trêve politique généralement respectée. Cette fois, elle aura été assez bienvenue pour le gouvernement de M. Begin qui se targue d'un succès que tous les Israéliens, y compris de nombreux membres de la majorité, jugent plus ou moins douteux, mais certainement décevant.

A Kyriat-Chmoneh, parmi les personnalités qui assistaient au paragraphe des versions hébraïque et anglaise de l'accord, se trouvait le président du conseil régional de Haute-Galilée, qui, plusieurs jours avant, avait, désabusé, donné ce conseil à ses concitoyens du nord du pays : *« Nous ferions bien de remettre en état nos abris... »* Les frontaliers veulent croire qu'ils ne feront plus l'objet d'attaques provenant du Liban, mais ils craignent manifestement que les accords que le gouvernement présente comme l'aboutissement et la justification de l'*« Opération Paix pour la Galilée »* ne constituent pas une garantie suffisante de sécurité et restent lettre morte ou presque. Les officiers supérieurs n'ont pas caché leur pessimisme. *« Nous voilà revenus*, a déclaré l'un d'eux, *à la situation qui prévalait avant l'opération Litani. »* Il faisait référence à la première invasion du Sud-Liban en 1978 qui ne s'était guère révélée concluante et n'aura été que le prélude d'une seconde invasion.

Au cours d'une tournée d'inspection au Sud-Liban mardi après-midi, le ministre de la défense, M. Moshe Arens, a déclaré : *« Les efforts de la Syrie et de l'O.L.P. pour empêcher la signature de l'accord ont échoué. »* Mais M. Arens sait fort bien que les Syriens empêchent l'application de l'accord qui, à peine signé, est, selon l'expression des diplomates israéliens, *« suspendu »* tant que l'armée syrienne ne sera pas disposée à un repli. Aussi le ministre de la défense a-t-il immédiatement repris cet avertissement lancé plusieurs fois ces derniers jours par d'autres dirigeants israéliens : *« Si la Syrie ne se retire pas, nous prendrons les mesures que nous jugerons nécessaires après avoir consulté les gouvernements américain et libanais. »*

La « zone de sécurité »

M. Arens n'a pas voulu être plus précis, mais chacun sait, à Jérusalem, qu'il faisait allusion à un retrait partiel de l'armée israélienne sur une ligne partant de l'embouchure de la rivière Aouali, près de Saïda, soit à peu près la limite nord définissant la *« zone de sécurité »* prévue dans l'accord. La plupart des membres du gouvernement sont favorables à une telle solution qui permettrait à l'armée israélienne de ne plus être à l'est en contact avec les forces syriennes et les éléments de l'O.L.P., et à l'ouest d'évacuer la zone proche de Beytouth où les soldats israéliens sont actuellement le plus exposé à des embuscades et des attentats. Mais cela signifie que l'occupation israélienne du Sud-Liban se prolongerait encore pour une durée indéterminée qui serait mise à profit pour renforcer davantage les milices du commandant Saad Haddad et, d'une manière plus générale, le contrôle que tente d'exercer Israël sur la région.

M. Arens, dans une interview à la station de radio de l'armée, avait auparavant déclaré : *« Israël ne se laissera pas entraîner dans une guerre d'usure avec la Syrie. »* C'est pour cela que la solution du désengagement partiel est d'abord envisagée. Cependant, le ministre de la défense a fait cette mise en garde : *« Si les Syriens se montrent résolus à une reprise des hostilités, nous en fixerons l'ampleur... »* Mais, pour le moment, M. Arens pense qu'à plus ou moins brève échéance les Syriens accepteront l'accord israélo-libanais comme un *« fait accompli »* et finiront par négocier avec le gouvernement libanais leur propre retrait. Il a déclaré à ce propos : *« Il faudra probablement attendre plusieurs semaines avant d'avoir une idée claire de la situation. »*

Les dirigeants israéliens sont inquiets des conséquences que pourraient avoir sur l'entente israélo-libanaise ces négociations libano-syriennes. On craint en effet à Jérusalem que les Syriens exigent du gouvernement de Beyrouth qu'il limite au maximum ses relations avec Israël. Dans ce cas, il ne serait plus question pratiquement de *« normalisation »* des échanges entre Israël et le Liban, alors que, selon l'accord signé le 17 mai, des pourparlers doivent s'engager à ce sujet dans un délai de six mois après le retrait des troupes israéliennes. D'ores et déjà, le gouvernement libanais a freiné les importations israéliennes au Liban. Au mois d'avril, le volume de celles-ci a diminué soudainement de près d'un tiers.

FRANCIS CORNU.

LES ARRESTATIONS EN IRAK

A la suite d'une regrettable erreur, nous avions fait état dans *le Monde* du 18 mai de l'arrestation en Irak de *« quatre-vingt-dix mille personnes environ »*. Il fallait lire *« quatre-vingt-dix personnes environ »*.

Damas refuse de recevoir l'envoyé spécial des Etats-Unis

De notre correspondant

Beyrouth. – Le Liban a signé son accord avec Israël, Beyrouth n'a pas été bombardée et l'ensemble du pays n'a pas connu de troubles particuliers. La Syrie a maintenu son rejet de l'accord libano-israélien et fermé la porte au dialogue en faisant savoir qu'elle n'accueillera pas M. Philip Habib, envoyé spécial américain au Proche-Orient, parce qu'elle n'a « rien » à examiner avec lui.

Le monde arabe, à l'exception cruciale, et pour cause, de la Syrie et de l'O.L.P., à l'exception aussi, inévitable celle-ci, de la Libye, qui a rappelé son ambassadeur à Beyrouth et renvoyé l'ambassadeur du Liban, laisse faire jusqu'à présent. L'Arabie Saoudite, clé de voûte de toute décision de la Ligue arabe, reconnaît publiquement au peuple libanais le droit de décider des moyens de récupérer ses terres. Mais elle avait fait de même à l'égard de l'Egypte au lendemain des accords de Camp David, ce qui ne l'avait pas empêchée de se rallier à la mise en quarantaine de ce pays. Son attitude demeure, aujourd'hui, pour le moins ambiguë. La Syrie, d'un côté, et de le Liban, de l'autre, avec l'appui des Etats-Unis, vont donc s'employer désormais à chacun isoler l'autre sur le plan arabe. La Libye a déjà demandé que soit réservé au Liban le même sort – rupture diplomatique, boycottage économique – qu'à l'Egypte après son traité de paix avec Israël. La Syrie va très certainement prendre la tête de ce mouvement et faire pression sur les pays du Golfe pour obtenir l'exclusion du Liban du monde arabe.

Dans cette épreuve de force, Damas ne dispose pas seulement de moyens de persuasion externes et ne cache pas son intention d'alimenter une opposition interne comprenant essentiellement l'ex-Mouvement national progressiste et ses alliés au Liban-Nord, MM. Frangié et Karamé, pour transposer ses atouts là où ils peuvent être le plus efficace : sur le terrain.

Mais cette opposition elle-même apparaît en porte à faux par rapport à une population qui, même dans sa composante islamique, veut bien se laisser convaincre par la thèse officielle selon laquelle ce n'est pas un traité de paix qui a été signé avec Israël. Porte-parole de cette opposition, le journal *Al-Safir* tient compte sans doute du sentiment de ses lecteurs en rapportant l'événement sans crier à la trahison. Son titre est sobre : *« 17 mai 1983, le Liban prend le tournant de l'accord avec Israël » ;* et le journal souligne le propos du président Gemayel, qui a déclaré : *« Ce n'est pas encore la fête. (...) Ce le sera quand toutes les troupes étrangères auront quitté le Liban. »* La télévision insiste sur ce point auquel les Libanais de toute tendance, épuisés par huit ans de guerre, fatigués de toutes sortes de combattants, surtout non libanais, sont très sensibles.

L'Orient le jour souligne en ces termes la cohésion interne apparue à l'occasion du traité israélo-libanais : *« C'est grâce surtout à son atout interne que le Liban, en définitive, vaincra, et c'est pourquoi l'on doit s'attendre à une intensification des atteintes extérieures – ou téléguidées de l'extérieur – à cette quasi-unanimité nationale qu'aura illustré avec éclat le soutien massif apporté, lundi, par la Chambre à l'exécutif. N'ayons pas crainte de le relever, l'islam traditionnel libanais se démarque pour la première fois aussi nettement du pôle arabe du moment – en l'occurrence Damas – et adopte même une position diamétralement opposée à celui-ci. »*

LUCIEN GEORGE.

ASIE

Inde

La visite de M. Arkhipov a illustré le caractère privilégié des relations soviéto-indiennes

New-Delhi. – M. Arkhipov, premier vice-président du conseil des ministres de l'U.R.S.S., a regagné Moscou, lundi 16 mai, après une visite officielle de trois jours en Inde, prolongée d'un court séjour au Cachemire, geste très apprécié par les Indiens dans la mesure où il implique la reconnaissance par Moscou de l'appartenance de cet Etat contesté à l'Union indienne. Au cours de son séjour, il s'est entretenu avec le premier ministre indien, Mme Indira Gandhi, qui s'était rendu en visite officielle en U.R.S.S. en septembre dernier. Quant à M. Andropov, il est attendu à Delhi dans le courant de l'année.

De notre correspondant

Deux faits saillants ont marqué la visite de M. Arkhipov. D'une part, la signature d'un accord aux termes duquel l'U.R.S.S. mettra à la disposition de l'Inde un crédit de 1 400 millions de roupies (1), qui s'ajoutera aux 2 500 millions déjà octroyés et qui servira à financer les équipements et les prestations soviétiques nécessaires à l'expansion de *l'aciérie de Vizag, en Andhra-*Pradesh. Ces sommes seront remboursées en vingt ans, en roupies non convertibles utilisables uniquement pour l'achat de produits indiens, ainsi qu'il est prévu par l'accord de compensation existant entre les deux pays.

D'autre part, l'inauguration de la raffinerie de Mathura, près d'Agra, la troisième à bénéficier de l'assis*tance financière et technique* soviétique. Il s'agit d'une installation de 2 540 millions de roupies (la contribution soviétique s'élève à 206 millions), dont la première pierre avait été posée en octobre 1973 par Mme Gandhi.

Les deux cérémonies illustraient l'importance de l'aide apportée à l'Inde par l'U.R.S.S. dans l'édification de son infrastructure industrielle. Chacun trouve son compte à ces relations. L'Union soviétique d'abord, qui, consciente de l'importance de l'Inde au sein du tiers-monde, entend préserver les rapports privilégiés qu'elle entretient avec un pays venant, de plus, d'accéder pour trois ans à la présidence du mouvement des non-alignés. L'Inde ensuite, qui, grâce à une aide offerte à des conditions souvent extrêmement favorables, se rapproche de *son objectif économique majeur :* l'autosuffisance dans les secteurs clés.

A la veille de son départ, M. Arkhipov n'avait d'ailleurs pas manqué de relever que 35 % de l'acier indien, 50 % de son pétrole, 30 % de ses produits raffinés et 20 % de son électricité provenaient d'installations réalisées avec l'aide soviétique.

Mig plutôt que Mirage ?

Au cours des entretiens de Delhi, les Soviétiques auraient réitéré leur *offre de construire en Inde deux* centrales nucléaires à uranium enrichi, de 440 mégawatts chacune. Cette proposition est étudiée avec soin par les experts de New-Delhi, car la politique atomique indienne vise à privilégier désormais les centrales fonctionnant à l'uranium naturel plutôt que celles opérant à l'uranium enrichi, un combustible « à problèmes » si l'on en juge par les difficultés rencontrées pour assurer le fonctionnement de la centrale de Tarapur.

L'U.R.S.S. s'est par ailleurs déclarée prête à participer à différents projets, dont une usine d'aluminium, plusieurs centrales thermiques, la réactivation au Gujarat de puits de pétrole abandonnés, la fabrication de matériel électronique, etc. Sans oublier, bien sûr, une coopération accrue dans le domaine militaire. Le gouvernement indien aurait ainsi plus ou moins décidé de renoncer à la fabrication, sous licence, du Mirage 2000 français, et d'accroître les chaînes de montage des Mig soviétiques, dont les Mig-27 et 31.

Que les deux pays soient aujourd'hui décidés à donner une nouvelle dimension à une coopération économique en plein essor, la preuve en avait été donnée dès décembre 1980 avec la décision d'accroître d'une fois et demie le volume de leurs échanges afin qu'ils atteignent 50 milliards de roupies en 1985, contre 32 en 1982 et 36 en 1983.

Tout ne va pas pour autant pour le mieux dans les relations commerciales soviéto-indiennes. Ainsi Moscou a-t-il renoncé à porter ses achats de produits textiles à 500 millions de mètres en *1983* pour s'en *tenir*, pour le moment, au niveau des 200 millions. Cette décision s'explique en raison du déficit constant de l'U.R.S.S. dans son commerce avec l'Inde. Actuellement, le surplus en faveur de cette dernière serait estimé à environ 5 milliards de roupies. Mais en raison de l'accord de compensation, l'existence d'un solde inconvertible ne présente aucun intérêt pour *New Delhi*. D'où la suggestion, de plus en plus souvent formulée, d'en revenir à la formule classique des devises convertibles.

Reste que les relations privilégiés entre l'Inde et l'U.R.S.S., longtemps considérées comme « intouchables », font aujourd'hui l'objet d'analyses « objectives » qui amènent certains experts à souligner les dangers qu'il y a, pour un pays, à mettre tous ses œufs dans le même panier. Si l'U.R.S.S stoppe ses achats, c'est toute la politique d'exportation indienne qui risque d'être remise en cause. Avec, toutefois, un *correctif important : seul le marché* soviétique, affirment certains, serait capable d'absorber des produits dont la qualité laisserait souvent à désirer.

Le risque d'une dépendance trop exclusive

Le risque d'une dépendance trop exclusive est particulièrement sensible dans le domaine militaire, où l'U.R.S.S occupe une position de fournisseur privilégié (2).

Sur le plan politique, les dirigeants indiens auraient discerné, à propos de la question afghane, une certaine flexibilité du côté soviétique. Moscou, à leur sens, serait non seulement disposé à soutenir les efforts déployés par le secrétaire général des Nations unies afin de dégager une solution mais également prêt à un *retrait graduel de ses* troupes si le Pakistan reconnaissait le régime en place à Kaboul et si des garanties appropriées étaient obtenues d'autres pays, dont les Etats-Unis.

PATRICK FRANCÈS.

(1) Une roupie est égale à 0,75 F environ.

(2) *Selon des estimations, 70 % des* achats d'armement effectués entre 1970 et 1974 l'auraient été en U.R.S.S. et *57 % entre 1975 et 1979*. Une étude récente chiffrait à 20 milliards de roupies les achats militaires indiens dans le bloc socialiste entre 1971 et 1981.

Chine

Après le détournement d'un avion vers Séoul

Pékin redoute que les pirates de l'air ne soient envoyés à Taiwan

De notre correspondant

Pékin. – Par la voix de M. Shen Tu, directeur général de l'administration de l'aviation civile (C.A.A.C.), la Chine a demandé, une nouvelle fois, le lundi 16 mai, aux autorités sud-coréennes que lui soient livrés les six pirates de l'air, auteurs, le 5 mai dernier, du détournement d'un appareil des lignes intérieures chinoises vers Séoul. Cette requête paraît, cependant, avoir été renouvelée surtout pour la forme. Le principal souci des Chinois, en effet, serait plutôt de rappeler au gouvernement sud-coréen son engagement d'appliquer aux pirates de l'air toutes les rigueurs de la loi.

Dans l'état actuel de l'affaire, Pékin paraît redouter que la Corée du Sud, après un succès diplomatique inattendu dans ses rapports avec la Chine populaire, soit à présent tentée de faire un geste envers Taiwan. Dans une telle perspective, la possibilité d'une évacuation des pirates de l'air vers Taipei d'ici un laps de temps raisonnable, après leur condamnation par un tribunal sud-coréen, a déjà été évoquée. M. Shen Tu a accusé, lundi, Taiwan d'avoir depuis le début de l'affaire essayé *« par toutes sortes de moyens »* d'exercer une *« pression »* sur les autorités sud-coréennes afin qu'elles laissent partir les six pirates de l'air vers l'île nationaliste, comme ils en ont fait la demande. La semaine dernière, l'association du barreau de Taipei avait annoncé qu'une délégation de dix-huit *avocats et juristes* se rendrait au début de cette semaine à Séoul afin d'offrir leur assistance aux accusés.

Cette affaire ne sera pas, en tout cas, sans conséquences pour l'administration de l'aviation civile chinoise. Survenant après plusieurs autres incidents, elle a déjà amené les *responsables à prendre des « mesures d'urgence »* pour améliorer la sécurité, à commencer par l'achat de matériel de détection plus moderne que celui utilisé jusqu'à présent. Des formalités plus strictes sont d'autre part imposées pour la délivrance de tickets d'avion aux citoyens chinois.

MANUEL LUCBERT.

AMÉRIQUES

Etats-Unis

Washington se félicite que Moscou ait accepté l'ouverture de négociations en vue d'un accord céréalier à long terme

De notre correspondant

Washington. – Les Etats-Unis ont annoncé, mardi 17 mai, l'ouverture prochaine de négociations avec l'U.R.S.S. pour la conclusion d'un accord céréalier à long terme. L'offre avait été faite le 22 avril dernier par le président Reagan, et elle vient d'être acceptée par Moscou.

Les dirigeants américains se déclarent ravis. *« Le président Reagan n'a cessé de réaffirmer notre intention d'être un fournisseur fiable,* a déclaré le secrétaire à l'agriculture, M. John Block. *La volonté de l'U.R.S.S. de négocier un nouvel accord à long terme prouve que ce message est entendu. Nous sommes en train de recoller les morceaux. »*

On tire donc un trait, de part et d'autre, sur l'embargo décrété en janvier 1980 par M. Carter – après l'occupation de l'Afghanistan – et levé en avril 1981 par M. Reagan. Embargo partiel, mais qui avait porté un coup d'arrêt aux achats soviétiques de céréales américaines et introduit une grande incertitude dans les rapports commerciaux entre les deux pays.

Ces rapports sont modestes, compte tenu de la dimension des économies respectives. Mais l'agriculture s'y taille la part du lion : environ les trois quarts des ventes américaines à l'U.R.S.S. Si les Etats-Unis sont le plus grand exportateur mondial de céréales, l'Union soviétique en est le plus grand importateur.

Produisant 25 % de moins qu'elle ne consomme, l'U.R.S.S. cherche à l'extérieur des fournitures assurées. Les Etats-Unis l'intéressent, car ils sont moins distants que l'Argentine ou l'Australie (d'où des coûts de transports plus faibles) et comptent, contrairement au Canada, des équipements portuaires utilisables toute l'année.

Un accord avait été signé entre Washington et Moscou en octobre 1975. D'une durée quinquennale, il prévoyait que l'U.R.S.S. achèterait chaque année un minimum de 6 millions de tonnes de blé et de maïs, si possible en quantités égales ; 2 autres millions de tonnes pouvaient lui être fournies sur simple demande. Au-delà de ce volume, des négociations de gouvernement à gouvernement seraient nécessaires.

L'accord expira en octobre 1980. Washington ne voulut pas le remplacer pour marquer sa désapprobation à l'égard de la politique soviétique en Pologne. On se contenta de prolonger le contrat d'une année, puis d'une autre.

« Les Soviétiques ne devraient pas pouvoir s'offrir la sécurité d'un nouvel accord à long terme tant que la répression continue en Pologne », déclarait M. Reagan le 30 juillet 1982. Apparemment, il a changé d'avis.

Les Soviétiques étaient trop optimistes sur leurs propres capacités de production. Dès 1976, ils devaient acheter 14,9 millions de tonnes de céréales aux Américains. Le plafond fixé par l'accord allait être crevé de nouveau en 1978 (14,6 millions) et 1979 (15,3 millions), entraînant chaque fois des négociations entre les deux gouvernements.

L'embargo de 1980 rendait impérative la limite de 8 millions de tonnes. Son effet fut très sensible : la part américaine du marché céréalier soviétique passa aussitôt de 70 % à 13 %. La levée de l'embargo permit de remonter à 35 % en 1982. Entre-temps l'U.R.S.S. s'était adressée à d'autres fournisseurs, comme l'Argentine, et ses besoins avaient diminué. Cette année, par exemple, on ne s'attend qu'à 7 millions de tonnes de commandes.

Le président Reagan a toujours été opposé à l'embargo sur les céréales. Il estimait qu'une telle mesure pénalisait les cultivateurs américains sans vraiment affecter l'U.R.S.S. Pourquoi se priver de vendre du blé et du maïs aux Soviétiques ? C'est de l'argent qui rentre, perçu immédiatement, a-t-il dit mardi. Rien de commun avec le gazoduc euro-sibérien qui va fournir à l'U.R.S.S. de la technologie occidentale, des devises et des crédits, tout en accentuant la dépendance énergétique de l'Europe.

Des assurances anti-embargo ?

Partant de ce raisonnement – et désireux surtout de séduire les cultivateurs américains avant des élections législatives, – M. Reagan avait fait en octobre dernier une proposition alléchante aux Soviétiques : des ventes américaines accrues, avec des assurances anti-embargo. Si l'U.R.S.S. achetait 23 millions de tonnes avant novembre, on lui garantirait les livraisons pendant six mois. Mais l'U.R.S.S. n'avait ni le besoin ni les moyens d'acquérir un tel volume.

On ignore si de telles assurances figureront dans le nouvel accord. Le département américain de l'agriculture refuse même d'indiquer quels sont les volumes-planchers et la durée qu'il souhaite. Son espoir est qu'un contrat à long terme amènera les Soviétiques à acheter davantage.

Les Etats-Unis souffrent, en effet, d'une baisse de leurs exportations agricoles. Elles avaient triplé entre 1971 et 1981 pour atteindre 43,8 milliards de dollars (un cinquième de toutes les ventes américaines à l'étranger). Depuis cette date, la courbe redescend : 39,1 milliards en 1982, 35,5 milliards en 1983. On l'attribue à une triple cause : des stocks mondiaux trop abondants, la récession économique et la concurrence d'autres pays exportateurs, aggravée par la réévaluation du dollar.

R. S.

AFRIQUE

Haute-Volta

ACCUSÉ DE MENACES CONTRE L'UNITÉ NATIONALE

Le premier ministre, le capitaine Sankara, a été arrêté

De notre envoyé spécial

Ouagadougou. – Sur cette scène politique voltaïque où rien ne semble jamais définitivement acquis, les amis locaux du colonel Kadhafi paraissent avoir perdu une manche, le mardi 17 mai, avec l'arrestation du capitaine Sankara, premier ministre depuis janvier, qui avait entrepris, ces dernières semaines, une campagne de plus en plus active contre l'*« ennemi intérieur »* et l'*« impérialisme international »*.

Cueilli chez lui peu avant l'aube, alors que son domicile et son bureau, situés dans le centre de la ville, étaient déjà cernés par des blindés, le « jeune Turc », ainsi qu'une poignée de ses plus proches partisans ont été conduits dans les locaux de la gendarmerie, laissant ainsi le champ libre aux officiers aux idées plus rangées de l'entourage du chef de l'Etat, le médecin-commandant Ouedraogo.

Ce qui ressemble à une simple opération de police s'est déroulé dans le plus grand calme. Des postes de contrôle ont été établis aux principales portes de la capitale pour éviter toute réaction d'éventuels militaires « sankaristes » basés en province, notamment à Po. L'aéroport a été fermé.

Le président Ouedraogo a annoncé, en milieu de journée, très brièvement à la radio, que certains membres du comité de salut public (C.S.P.), au pouvoir depuis le coup d'Etat du 7 novembre 1982, avaient été « écartés » pour avoir menacé l'unité nationale. Enfin, le couvre-feu nocturne, habituellement fixé à 1 heure du matin, a été avancé à 20 heures, ce qui a suscité une certaine anxiété.

Mardi, en fin de journée, Ouagadougou semblait paisible. Rien ne laissait prévoir, à ce moment-là, une réaction populaire à l'éviction d'un officier qui avait peut-être eu le tort de gêner pas mal de monde en invitant à la délation et en prêchant un peu trop dans le désert sa « révolution ».

L'épreuve de force était devenue, depuis plusieurs semaines, inévitable entre les deux tendances qui ont animé le C.S.P., formé d'environ cent vingt militaires, dont une moitié de soldats. D'un côté, il y avait des modérés – les *« officiers mécontents sous le précédent régime »*, analyse l'un, – et, de l'autre, un groupe *« tiers-mondiste »* plus remuant – des *« officiers nationalistes à la recherche d'un consensus populaire »*, définit un autre. Le commandant Ouedraogo est le porte-parole, et sans doute le chef de file, des premiers. Le capitaine Sankara était l'animateur, un peu vindicatif et sans aucun doute impatient, du second.

Dans les semaines qui ont suivi le coup d'état de novembre, il avait été bien difficile de déceler ces deux tendances, puisqu'on ignorait encore qui se trouvait aux côtés du président Ouedraogo, élu fin novembre président du C.S.P. à une large majorité et, donc, chef de l'Etat. Début janvier, la création d'un poste de premier ministre, initiative inattendue, a semblé être calculée justement pour offrir une tribune, un moyen d'action et, peut-être même, un tremplin au capitaine Sankara, jusque-là demeuré dans l'ombre.

Mais le jeune officier n'a pas immédiatement profité de cette occasion pour porter ombrage au chef de l'Etat, même si la cohabitation avec ce dernier au sein du C.S.P. était déjà devenue d'évidence difficile.

Un fossé

Le capitaine Sankara dévoilera – ou affirmera – peu à peu ses choix à l'occasion d'une visite en Libye, d'un discours au sommet des non-alignés et, plus récemment, en invitant le colonel Kadhafi à Ouagadougou, une visite présentée comme un fait accompli au commandant Ouedraogo. Entre les deux hommes – et ce qu'ils représentent, – le fossé s'est alors nettement creusé. D'un côté, le chef de l'Etat a loué, fin avril, les relations avec des « sages », voisins comme la Côte-d'Ivoire ou le Niger. De l'autre, le capitaine Sankara s'est rapproché du capitaine d'aviation Rawlings du Ghana et du général Kerekou du Bénin.

Toujours est-il que les appels du capitaine Sankara à la vigilance et à la délation sont devenus publics et qu'à l'occasion d'une harangue prononcée samedi dernier à Bobo-Dioulasso, au cours d'un meeting populaire, il s'en est pris, sans toutefois la nommer, à la France, premier partenaire économique de la Haute-Volta. Cette campagne n'aurait peut-être pas trop ému certains officiers de l'entourage du chef de l'Etat si elle n'avait pas coïncidé avec la diffusion clandestine de tracts, bien moins anodins, les traitant nommément de *« réactionnaires »*.

C'est d'ailleurs le dernier de ces tracts anonymes, saisi lundi, qui a, prétexte ou réalité, conduit à l'arrestation du capitaine Sankara, vraisemblablement sur l'ordre du colonel Gabriel Somé, chef d'état-major, qualifié, dans ledit tract, de *« l'un des derniers rampants de l'armée coloniale »*. Autres cibles d'une prose qui se rapproche étrangement du vocabulaire du capitaine Sankara : le commandant Larnaga, ministre de l'intérieur, *« tombé dans le pouvoir comme un cheveu dans la soupe »*, le commandant Lompo, *« très fidèle à la C.I.A. »*, *« lèche-bottes »* et *« anticommuniste »*.

Le capitaine Sankara a-t-il été trop loin dans la menace et l'accusation ? A-t-il surestimé les appuis dont il pensait jouir parmi les soldats et les sous-officiers ? Il faudra peut-être quelque temps pour répondre définitivement à ces questions. Mais, pour l'instant, l'armée ne semble pas avoir réellement bougé, et ce sont les blindés Cascavel, de fabrication brésilienne, livrés par le colonel Kadhafi, qui, sur l'ordre de l'état-major, encerclent la maison et le bureau de l'ancien premier ministre.

Un avertissement au colonel Kadhafi

Alors que le coup d'Etat du 7 novembre avait surpris beaucoup de monde, cette affaire était visiblement dans l'air depuis plusieurs jours, ce qui n'est pas la première fois en Haute-Volta. M. Guy Penne n'en avait pas moins décidé de maintenir sa visite à Ouagadougou, pour y transmettre au commandant Ouedraogo une invitation de M. Mitterrand à se rendre en France en visite officielle. Inutile de préciser que le programme du conseiller du président de la République (*le Monde* du 18 mai) a été quelque peu remanié.

L'audience que devait lui accorder, en début de matinée, le capitaine Sankara, a été annulée. Le président voltaïque l'a reçu, non en fin de matinée, comme annoncé, mais en milieu d'après-midi. Arrivé une heure avant les premiers mouvements de blindés dans la nuit de lundi à mardi, l'avion de M. Penne n'a pas pu décoller mardi soir, la piste étant, par précaution, encombrée de camions pour éviter tout atterrissage nocturne.

Dans son allocution radiodiffusée, le commandant Ouedraogo a rappelé que l'objectif du C.S.P. demeurait de permettre à la population de *« se donner les structures de sa vie intérieure, dans un délai de deux ans »*. Il a ainsi expliqué la décision d'en *« écarter tous ceux qui œuvraient à la faire dévier de sa voie initiale, par des comportements, déclarations et agissements tout aussi démagogiques qu'irresponsables »*. On peut supposer que les militaires aujourd'hui au pouvoir entendent ainsi rassurer leurs partenaires traditionnels et faire comprendre au colonel Kadhafi qu'ils souhaitent le voir garder des distances vis-à-vis de la Haute-Volta.

Il reste à savoir si le dirigeant libyen ne s'est pas un peu leurré lui-même en jugeant que le capitaine Sankara avait les moyens de sa politique, alors que la population voltaïque – lassée des coups d'Etat – ne paraît guère sensible au langage emporté de son ancien premier ministre. L'histoire dira si, dans ce pays pauvre et qu'on dit sage, le capitaine Sankara, au discours assez mal articulé, pouvait avoir une chance de séduire. Elle dira également si un dérapage supplémentaire est possible. Dans l'immédiat, à menacer trop ouvertement ses adversaires, le « jeune Turc » les a suffisamment alertés pour que ces derniers prennent les devants et le condamnent, au moins provisoirement, au silence.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

Kenya

Le président Moi annonce des élections anticipées pour septembre

De notre correspondant

Nairobi. – Des élections législatives anticipées auront lieu, en septembre prochain, au Kenya. S'adressant au comité directeur du parti unique, la KANU, le président Daniel Arap Moi a justifié sa décision de convoquer les électeurs un an avant le terme normal de la législature par la nécessité de *« nettoyer le système »*. Ainsi semble dénouée – au moins provisoirement – la crise politique qui agitait le Kenya depuis plus d'une semaine.

Les dernières élections avaient eu lieu en novembre 1979. Les prochaines se tiendront dans quatre mois environ (la date précise reste à fixer). Pour l'instant, le Parlement n'est pas dissous. Il devra notamment voter en juin le budget. En revanche, le processus législatif se mettra en branle rapidement avec la révision des listes électorales. Le pays est entré dans une phase de transition assez longue, d'où sortira – si les vœux de M. Moi sont comblés – une équipe dirigeante profondément remaniée.

Le chef de l'Etat avait lui-même enfiévré le pays en accusant, le 8 mai, des *« pays étrangers de choyer une certaine personne afin qu'elle prenne le pouvoir »*. Le suspense était né. De jour en jour, une campagne de dénonciation s'intensifiait contre le *« traître »*. Chacun invitait le président à clouer le Judas au pilori (*le Monde* du 17 mai). L'homme qui correspondait le mieux au portrait-robot esquissé par la presse et les politiciens, M. Charles Njonjo, ministre des affaires constitutionnelles, plaida, lundi, son innocence. Mais on promettait pour le lendemain la mise en cause publique de cinq à six ministres.

Mardi, la foule qui se pressait devant l'immeuble du Parlement entendait M. Moi réitérer ses accusations contre *« certaines personnes recherchant l'assistance de leurs maîtres étrangers pour promouvoir leurs ambitions excessives »*. Il n'a livré, en revanche, aucun nom. Hormis cette allusion présidentielle, l'affaire n'a pas été évoquée pendant la réunion du parti. *« L'affaire du traître est terminée »*, déclarait un politicien en sortant de la salle. Toute mention du « traître » a disparu comme par enchantement des bulletins d'information de la radio nationale.

Avant d'annoncer les élections, M. Moi avait jeté un blâme collectif et anonyme sur un groupe de dirigeants. « *Je suis inquiet,* a-t-il dit, *et très déçu du comportement de certaines personnes que j'avais nommées à des postes importants au gouvernement et dans l'administration. Ces gens se sont conduits de telle manière que j'ai mis en doute leur loyauté, à cause de leur cupidité. Il fut très difficile d'éliminer la corruption. Ma patience est à bout. A partir de maintenant, tout responsable qui se conduira de façon suspecte sera limogé et s'exposera à des sanctions disciplinaires. Je suis déterminé à corriger les faiblesses dues à ces gens malveillants.* »

En guise sans doute de mise en garde à d'éventuels comploteurs, M. Moi a conclu : *« Nos forces de sécurité sont loyales et vigilantes. Elles sont prêtes à défendre le pays à tout moment. »* Il n'empêche que le déroulement et le dénouement en queue de poisson de cette crise laissent un sentiment de malaise. Ne pouvait-on pas préparer de façon plus sereine l'annonce d'élections anticipées plutôt que d'agiter le pays au moment même où se trouvaient à Nairobi quelque huit cents banquiers et financiers venus du monde entier participer à la session annuelle de la Banque africaine de développement ? Beaucoup ont dû quitter le Kenya pour le moins perplexes. A première vue, en effet, ni l'autorité du président ni l'image internationale du Kenya ne sortent consolidés de cette semaine de crise.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

Le Sénat adopte quinze projets de loi

Le Sénat a examiné et adopté, mardi 17 mai, quinze projets de loi, dont un organique, relatif à l'élection des sénateurs représentant les Français à l'étranger, et douze portant approbation de conventions ou d'accords internationaux.

Le Sénat a adopté douze projets de loi portant approbation de conventions ou d'accords internationaux dont sept définitivement, l'Assemblée nationale les ayant approuvés auparavant.

— Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre les gouvernements français et algérien, en vue d'éviter les doubles impositions et d'établir des règles d'assistance réciproque en matière d'impôts sur le revenu, d'impôts sur les successions, de droits d'enregistrement et de droits de timbre.

A cette occasion, M. Moinet (Gauche dém. Charente-Maritime) attire l'attention, au nom de la commisison des finances, dont il est le rapporteur, sur les pertes de devises que provoquent les transferts de fonds opérés — sans limitation — par les huit cent mille travailleurs algériens résidant en France, alors que les cinquante-quatre mille Français travaillant en Algérie ne peuvent transférer que 50 % à 80 % de leur salaire. Il évoque d'autre part le sort de certaines Françaises mariées à des Algériens, qui ont des enfants vivant en Algérie sans qu'elles aient la possibilité de leur rendre visite.

— Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention pour la formation militaire entre les gouvernements français et mauritanien.

— Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention européenne relative au statut juridique des travailleurs migrants ;

— *Projet de loi autorisant* la ratification d'un accord entre le gouvernement français et celui de la République fédérale d'Allemagne relatif à la construction d'un pont routier sur le Rhin entre Marckolsheim et Sasbach ;

— Projet de loi autorisant la ratification d'une convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Ont été adoptés définitivement les sept textes suivants :

— Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord international sur l'acier ;

— Projet de loi autorisant la ratification d'une convention consulaire entre la France et le Vietnam. Le rapporteur de la commission des affaires étrangères, M. Boucheny (P.C., Paris) rappelle que la France est le premier partenaire commercial non membre du Comecon de ce pays. Il observe que vingt-quatre mille Vietnamiens soumis au statut de réfugiés vivent en France, alors que quatre cent cinquante-trois Français résident dans ce pays. M. d'Ornano (R.P.R., Français de l'étranger) met l'accent sur les difficultés rencontrées dans l'accueil des réfugiés en raison de la lenteur des procédures *« et surtout parce que le gouvernement vietnamien retient les personnes que la France souhaite accueillir et entend leur en substituer d'autres que la France ne souhaite pas voir venir »*. Il évoque l' *« expansionnisme vietnamien »*, perçu comme une menace par certains de ses voisins. Pour M. Garcia (P.C., Seine-Saint-Denis), *« trop d'organismes internationaux mènent à l'égard de ce pays une politique de boycott et ont recours à l'arme alimentaire » ;*

— *Projet de loi autorisant* l'approbation d'un accord entre la France et la Guinée-Équatoriale sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements ;

— Projet de loi autorisant la ratification d'une convention relative aux décisions de rectification d'actes de l'état civil ;

— Projet de loi autorisant la ratification d'un accord complémentaire à la convention générale entre la France et l'Autriche sur la sécurité sociale ;

— Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre la France et l'Egypte sur la coopération judiciaire en matière civile, y compris le statut personnel, et en matière sociale, commerciale et administrative ;

— Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre la France et l'Egypte de coopération judiciaire en matière pénale.

Enquêtes publiques

L'Assemblée nationale avait adopté le projet de loi relatif *« à la démoralisation des enquêtes publiques » (le Monde* du 14 avril), le sénat a ajouté à cet intitulé *« et à la protection de l'environnement »*.

M. Mossion (Un. centr., Somme), rapporteur de la commission des affaires économiques s'interroge sur la nécessité d'un tel texte qui risque, selon lui, de compliquer et de retarder la réalisation de toute installation nouvelle de quelque importance, d'autant, observe-t-il, qu'*« un important arsenal législatif »* permet déjà de garantir le milieu ambiant et ses habitants. Pour M. Mossion, seules trois dispositions du texte sont novatrices : extension des procédures d'enquête publique, renforcement de l'indépendance des commissaires enquêteurs et des commissions d'enquête et obligation faite aux juridictions administratives de surseoir à l'exécution d'un projet en cas de conclusion défavorable de l'enquête.

M. Janetti (P.S., Var) voit au contraire dans ces dispositions le moyen de permettre *« une mobilisation civique »* des Français. Et M. Eberhard (P.C., Seine-Maritime) dénonce la longue liste des nuisances dues à la *« complicité objective »* du gouvernement d'avant le 10 mai 1981 et du patronat.

Paraphrasant Gaston Bachelard, pour qui on n'était jamais sûr d'être assez rationaliste mais pour qui il fallait s'efforcer de le devenir, Mme Bouchardeau, secrétaire d'Etat chargé de l'environnement et de la qualité de la vie, déclare : *« Nous ne sommes pas sûrs d'être assez démocrates, mais nous nous efforçons de le devenir. Il ne s'agit pas de perdre du temps avec l'enquête publique, mais d'en gagner grâce à un vrai dialogue. »*

Après l'avoir modifié, le sénat approuve à l'unanimité le projet de loi.

Contrats de solidarité des collectivités locales

Le Sénat a approuvé définitivement et à l'unanimité le projet de loi ratifiant l'ordonnance du 30 janvier 1982 sur les contrats de solidarité des collectivités locales. Cette ordonnance exonère de charges sociales les collectivités pour les embauches effectuées en raison d'une forte réduction de la durée du travail (16795 agents ont été ainsi recrutés) et elle permet une cessation anticipée d'activité, à condition que les agents concernés soient remplacés en nombre équivalent (6719 agents ont été ainsi embauchés). M. Labarrère, ministre chargé des relations avec le Parlement, indique que 1 109 contrats ont d'ores et déjà été signés. Outre la *ratification de l'ordonnance*, le projet porte modification à certaines de ces dispositions afin de rendre plus aisée la cessation anticipée d'activité, notamment pour les femmes, qui pourront bénéficier de la bonification pour enfants.

Rapporteur de la commission des lois, M. Schiélé (Un. centr., Haut-Rhin) estime « limité » l'intérêt de cette ordonnance qui ne s'appliquera que jusqu'en septembre pour l'exonération des charges sociales et jusqu'en décembre pour les préretraités. Il relève que 5 % seulement des personnels communaux ont été touchés par les mesures de réduction du *travail et 1 % pour* celles touchant à la cessation anticipée d'activité.

Représentation des Français à l'étranger

Le projet de loi organique relatif à la représentation au Sénat des Français établis hors de France est *ensuite approuvé par 300 voix sur* 300 votants. Ce texte complète le projet de loi adopté définitivement sur le régime électoral des sénateurs représentant les Français de l'étranger. Il porte de six à douze le nombre de ces sénateurs. Cette augmentation, qui s'effectuera progressivement par le doublement des sièges de chaque série renouvelable, sera complètement réalisée en 1989 (deux sénateurs supplémentaires en 1983, 1986 et 1989).

Sur proposition du rapporteur de la commission des lois, M. Pillet (Un. centr., Loire), et avec l'accord de M. Cheysson, ministre des relations extérieures, les sénateurs alignent, plus que ne le prévoyait le texte initial, l'élection des représentants des Français de l'étranger à la Haute Assemblée sur le régime commun des élections au Parlement.

A. Ch.

LA VISITE DE M. LEMOINE

Plus de trente mille personnes dans les rues de Nouméa

M. Georges Lemoine est arrivé mercredi matin 18 mai à Nouméa, première étape d'une visite qui doit le conduire également à Wallis-et-Futuna, puis en Polynésie française.

Le secrétaire d'État aux DOM-TOM s'est entretenu dans l'après-midi avec les dirigeants des formations politiques représentées à l'assemblée territoriale. Les deux manifestations antagonistes organisées dans la matinée à Nouméa, l'une par les indépendantistes, l'autre par les partis « nationaux », ont rassemblé des foules très importantes (le quart de la population du territoire était descendu dans la rue) mais se sont déroulées sans heurts malgré une vive tension.

De notre envoyé spécial

Nouméa. — *Jamais secrétaire* d'Etat aux DOM-TOM n'avait reçu accueil si massif en Nouvelle-Calédonie. Plus de trente mille personnes s'étaient rassemblées dans les rues de Nouméa mercredi matin et *jusqu'au début de l'après-midi* pour célébrer à leur façon la première visite de M. Georges Lemoine dans leur territoire. Toutefois, leurs motivations ne devaient rien à l'enthousiasme. Les uns étaient là parce qu'ils ont peur. Les autres parce qu'ils enragent. La manifestation organisée par le Rassemblement pour la Calédonie dans la République (R.P.C.R.), proche du R.P.R., et les autres composantes du courant « national » représentant la droite locale a, incontestablement, répondu à l'attente de ses organisateurs.

Près de vingt-cinq mille personnes avaient répondu à leur appel pour *témoigner de leur attachement* à la France et de leur refus de toute forme d'indépendance. Toute la communauté européenne de Nouméa semblait présente, ainsi que bon nombre de « broussards » venus des *autres régions de la Grande-Terre.* Il y avait aussi de nombreux membres des communautés wallisienne et tahitienne et les représentants de ceux des Mélanésiens qui s'opposent aux indépendantistes.

Conduit par le maire de Nouméa, M. Roger Laroque (R.P.C.R.), et par M. Jacques Lafleur, député R.P.R., président du R.P.C.R., un long cortège compact a traversé la ville, du port *jusqu'à la mairie*, derrière les drapeaux des associations d'anciens combattants. Ses banderoles étaient explicites : *« Français nous sommes, Français nous resterons ! », « Notre avenir à tous ici, pour toujours! », « Ici c'est la France ! », « Respect de la propriété privée ! », « France mon amour ! », « La parole au peuple : référendum ! ».*

Les organisateurs *ont ensuite* déposé au siège du haut commissariat de la République une motion demandant la dissolution de l'assemblée territoriale (cette assemblée est désormais contrôlée par les indépen*dantistes*), des élections anticipées (les prochaines élections territoriales doivent avoir lieu normalement en 1984), et refusant formellement de tout nouveau statut du territoire *« qui pourrait conduire à l'indépendance »*.

Le maire de Nouméa ayant demandé à cette foule de respecter en M. Lemoine le représentant du gouvernement de la République, le secrétaire d'Etat a été épargné par les slogans, alors que son prédécesseur, M. Henri Emmanuelli, avait été souvent dénoncé violemment en des circonstances analogues. Les adversaires de la politique conduite par le gouvernement en Nouvelle-*Calédonie ont donc confirmé* spectaculairement leur audience parmi la population.

Mais les partis indépendantistes peuvent eux aussi se prévaloir d'un succès politique. On n'avait jamais vu autant de Canaques rassemblés au centre de Nouméa pour crier leurs convictions séparatistes. A l'appel des cinq formations indépendantistes qui participent au jeu institutionnel (Union calédonienne, Libération kanake socialiste, Front uni de libération kanak, Union progressiste mélanésienne, Fédération socialiste calédonienne) et du parti le plus intransigeant, le Palika (Parti de libération kanak), près de cinq mille Mélanésiens, dont beaucoup de femmes et de jeunes, ont exprimé pour leur part la déception de constater que le changement qu'ils attendaient de l'élection de M. Mitterrand à la présidence de la République ne se soit pas déjà traduit par la proclamation de l'indépendance du territoire. Sur les banderoles, on relevait notamment : *« A bas la justice coloniale ! » « A bas l'exploitation capitaliste ! » « La liberté ou la mort ! », « R.P.C.R. comme l'O.A.S., balayé par l'histoire ! », « Récupération des terres sans condition ! », « Halte à la prolifération des armes dans les milieux fascistes ! », « Indépendance maintenant ! ».*

Bien que leurs partisans vivent pour la plupart à l'intérieur du territoire et sur la côte est, les indépendantistes ont prouvé leur capacité à mobiliser leurs militants dans le fief même de leurs adversaires.

De part et d'autre, l'objectif était essentiellement psychologique. Un instant on a craint le pire. Les deux cortèges se sont frôlés en effet sur la place des Cocotiers. Le sang-froid des services d'ordre mis en place par les uns et les autres et la présence d'un important cordon des forces de l'ordre ont empêché tout contact entre les deux rassemblements, qui se sont défiés à distance dans un face à face tendu mais contrôlé. En début d'après-midi, aucun incident n'avait été signalé.

A. R.

POLITIQUE

EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Des aspirations contradictoires, un choix difficile

Le sens des nuances ne semble pas être, en Nouvelle-Calédonie, la chose la mieux partagée. Depuis l'arrivée de la gauche au pouvoir, une seule question y hante les esprits : le gouvernement estime-t-il ou non que ce territoire, rattaché à la France depuis le 24 septembre 1853, doit devenir un État indépendant ?

Que le gouvernement se soit, jusqu'à présent, refusé à y répondre clairement est pourtant bien compréhensible. La question calédonienne représente un redoutable défi à l'intelligence. Comment trancher équitablement entre trois légitimités qui s'affrontent sur cette terre ? La légitimité des aspirations nationalistes de la communauté canaque victime de la colonisation, longtemps cantonnée dans des réserves, ne souffre aucune contestation (1). En reconnaissant son caractère primordial, M. François Mitterrand et la gauche dans son ensemble n'ont fait dans le passé qu'exprimer leur attachement au principe des droits de l'homme en Nouvelle-Calédonie. A l'égard des Mélanésiens, la collectivité française a des dettes. En favorisant depuis le printemps 1981 l'accès des principaux représentants de la communauté mélanésienne, fussent-ils indépendantistes, au pouvoir exécutif du territoire, le gouvernement – sous l'impulsion de M. Henry Emmanuelli, ancien secrétaire aux DOM-TOM, et de M. Christian Nucci, ancien haut commissaire de la République – n'a fait qu'établir un contrepoids à la puissance économique dont cette communauté est écartée.

La légitimité des droits de la communauté européenne ne manque pas non plus de fondement. Qu'ils soient les descendants des bagnards, des déportés de la Commune ou des révoltés de Kabylie (2), les Caldoches sont, pour la plupart, les héritiers d'une colonisation plus misérable que conquérante, dont la condition sociale n'a souvent qu'un rapport lointain avec l'image qu'en donnent leurs chefs de file politiques, MM. Jacques Lafleur, industriel, président du Rassemblement pour la Calédonie dans la République (R.P.C.R.), député R.P.R. de la deuxième circonscription, et le maire de Nouméa, M. Roger Laroque (R.P.C.R.), ancien directeur des établissements Ballande, qui font la pluie et le beau temps dans le commerce local. A l'égard de ses citoyens qui n'ont pas choisi de vivre là-bas, la France républicaine a sans conteste des devoirs.

Comment, enfin, pourrait-on faire litière de la légitimité démocratique telle qu'elle s'exprime à travers tous les scrutins locaux dont les résultats indiquent qu'il n'existe pas jusqu'ici, en Nouvelle-Calédonie, de majorité favorable à l'indépendance du territoire ? Accéder à la revendication indépendantiste selon laquelle le droit à l'autodétermination ne devrait intéresser que les seuls Kanaks serait contraire à la Constitution et surtout contraire aux principes de la démocratie (3).

Ce casse-tête politique réclame d'autant plus de sang-froid que la question calédonienne se pose, aussi, en des termes culturels beaucoup plus aigus que partout ailleurs dans l'ancien empire colonial. En Nouvelle-Calédonie, la vie sociale se traduit depuis un siècle par le choc permanent de deux civilisations : d'un côté, la valeur primordiale de l'effort personnel et le culte de la propriété privée, de l'autre, la primauté de la vie tribale, la religion du droit coutumier et de la terre ancestrale, indivisible.

43 % de Mélanésiens

Le rapport des forces en présence impose néanmoins la recherche de compromis. Bien qu'ils forment le groupe homogène le plus important, les Mélanésiens ne représentent que 43,33 % de la population du territoire face à 35,65 % d'Européens, les autres habitants (Wallisiens, Tahitiens, Indonésiens, etc) partageant en général les intérêts de la communauté blanche (4).

La démographie évolue en faveur des Kanaks, mais, à moyenne échéance, aucune des deux principales communautés ne peut prétendre imposer une quelconque souveraineté à l'autre, sauf recours alétoire à la contrainte. Pour éviter d'accentuer une bipolarisation déjà excessive, le gouvernement a délibéremment choisi l'ambiguïté. En recourant en 1982 à la procédure des ordonnances, il a imposé l'engagement de réformes de structure aux conservateurs locaux et donné des gages aux indépendantistes. Il a ainsi laissé l'impression aux Européens de préparer l'accession du territoire à l'indépendance.

En vérité, ce volontarisme signifie *surtout que, pour la gauche*, la *priorité* n'est pas l'indépendance, mais la réalisation de progrès économiques et sociaux assez significatifs pour réduire les inégalités les plus criantes. L'élaboration du projet de révision du statut dans le sens d'une plus large autonomie de gestion a ensuite confirmé que le gouvernement n'est pas pressé de répondre, sur le fond, à la question qui lui est posée. Les indépendantistes l'ont compris. Ils le pressent maintenant de se prononcer publiquement pour ou contre l'indépendance. En cas de réponse négative de la part de M. Georges Lemoine, vendredi 20 mai, à Nouméa, ils menacent de ne plus collaborer avec Paris, de constituer un gouvernement provisoire à l'étranger et de proclamer unilatéralement l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie le 24 septembre 1984. Il est peu probable toutefois que, par l'intermédiaire du nouveau secrétaire d'Etat, le gouvernement se départe d'une circonspection dictée par des impératifs divergents, surtout au moment où le meurtre de Temala (*le Monde* du 14 mai) provoque un regain de tension dans le territoire. Sans doute court-il ainsi un risque de mécontenter tout le monde et de se retrouver isolé. Mais en refusant à la fois d'apporter une réponse abrupte à une alternative qu'il juge sommaire et de se lier pour l'avenir, le gouvernement cherche avant tout à placer tous les partis de Nouvelle-Calédonie devant leurs propres responsabilités.

ALAIN ROLLAT.

1) Dans un récent rapport d'information, la commission des lois du Sénat souligne notamment, à propos de l'inégale répartition des terres dans le territoire, que les agriculteurs européens occupent 396 000 hectares répartis entre environ mille exploitations faisant vivre qautre mille à cinq mille personnes, tandis que vingt-cinq mille Mélanésiens environ vivent, eux, sur les 163 000 hectares de leurs réserves et quelque 40 000 hectares acquis ou concédés selon les règles du droit commun.

2) En 1871, des Kabyles qui s'étaient rebellés ont, en effet, été déportés d'Afrique du Nord en Nouvelle-Calédonie.

3) Les dernières élections ont confirmé le clivage entre les communautés. En juin 1981, M. Roch-Pidjot (app. socialiste), président de l'Union calédonienne, principal parti indépendant, a été réélu dans la première circonscription (côte est), dite circonscription « noire », en recueillant, au deuxième tour, 41,99 % des suffrages exprimés contre 34,74 % au candidat de l'opposition et 23,26 % à un autre candidat indépendandiste qui s'était maintenu dans la deuxième circonscription, dite circonscription « blanche » (côte ouest Nouméa). M. Jacques Lafleur, député R.P.R., a été réélu, au premier tour, lors de l'élection législative partielle du 5 novembre en recueillant 91,42 % des suffrages exprimés. Aux élections municipales de mars dernier, qui ont eu lieu à la proportionnelle intégrale, la liste du R.P.C.R. a enlevé, à Nouméa, les quarante-cinq sièges à pourvoir.

4) Selon les statistiques de l'INSEE, il y avait, au 1er janvier 1980, en Nouvelle-Calédonie, pour un total de population de 138 000 habitants : 59 800 Mélanésiens (43,33 %) ; 49 200 Européens (35,65 %) ; 17 400 Wallisiens et Tahitiens (12,60 %) et 11 600 Indonésiens et autres (8,40 %).

Point de vue

La vocation à l'indépendance

par ALAIN VIVIEN (*)
et LIONEL CHERRIER (**)

LA Calédonie est-elle vouée à osciller entre l'incertitude et la turbulence ? Ou bien trouvera-t-elle un équilibre entre ses espérances nationales et les intérêts légitimes de la France dans le Pacifique ?

La population canaque attendait beaucoup du changement survenu il y a deux ans. Elle n'avait pas ménagé son concours. Parmi les autres communautés (du moins celles qui, par l'ancienneté de leur implantation, ont acquis une véritable citoyenneté calédonienne), les meilleurs esprits souhaitaient que l'archipel franchisse un double handicap : celui qu'imposent les contraintes croissantes d'une économie mono-industrielle en déclin et l'archaïsme d'un système institutionnel particulièrement discriminatoire à l'égard de la communauté mélanésienne.

Depuis 1982, le gouvernement a parfaitement compris l'urgence qu'il y avait à proposer des solutions aux principales questions économiques, foncières et culturelles en suspens. Parallèlement, l'action intelligente et pragmatique du précédent haut commissaire, M. Nucci, a facilité sur place le rétablissement de la confiance, rassuré les bonnes volontés et maintenu la paix civile dans le territoire. Il convient de s'en féliciter : ce climat nouveau permet d'aborder aujourd'hui le second volet des réformes, celui des institutions.

Or, dans une région du monde où tous les États, sans aucune exception, ont accédé à l'indépendance, seule la Calédonie hésite encore sur la voie à suivre. Localement, une majorité associant le Front indépendantiste à la Fédération pour une nouvelle société calédonienne s'est constituée récemment à l'assemblée territoriale. Elle s'oriente nettement vers l'émancipation.

A l'opposé, la minorité affairiste du R.P.C.R., appuyée à la fois sur les tenants du colonialisme et sur certains résidents récents, ne cache pas sa volonté de déstabiliser l'archipel en demandant dans un premier temps la dissolution de l'assemblée territoriale. Si cette minorité allait au bout de son projet, on imagine sans peine dans quelle anarchie la Calédonie se trouverait bientôt plongée.

Le moment est donc venu de dire clairement quel doit être l'avenir de la Calédonie.

Ce n'est pas la « note sur la réforme du statut du territoire » publiée en mars 1983 qui remplira cette attente. Incertain, confus et même parfois dérisoire (1), le texte est de tonalité nettement départementaliste. Les pouvoirs du commissaire de la République restent majeurs par rapport à ceux qui seraient *dévolus au « gouvernement territorial »*. Il va sans dire que ce document a reçu à Nouméa l'accueil que chacun pouvait prévoir : les adversaires du gouvernement l'ont bruyamment approuvé ; la majorité qui le soutient n'a pu que manifester son désaccord et sa désillusion.

Rien, heureusement, n'est encore joué, et de nouvelles propositions peuvent sortir la Calédonie de l'ornière institutionnelle dans laquelle elle s'enlise. La première nécessité est d'éclaicir les perspectives en fixant l'objectif à atteindre avec la majorité de l'assemblée territoriale. Rien ne sera plus négociable et, sous peu, sans que soit clairement énoncée la vocation de la Calédonie à l'indépendance.

Le principe posé, tout est négociable : l'échéancier de cette indépendance, que l'article 76 de la Constitution autorise, les conditions et la durée de la phase transitoire, les voies à rechercher pour assurer l'équilibre de la citoyenneté, la participation de la France au redressement économique de l'archipel, la solution des problèmes posés par la sécurité extérieure de la Calédonie, la solidarité des cultures canaques et francophone dans un environnement largement anglophone.

Il n'y a pas d'exemple dans l'histoire de la décolonisation d'une telle patience et d'une aussi évidente bonne foi pacifique que celles dont fait preuve depuis deux décennies la population mélanésienne dans son ensemble.

Ce sens profond de la responsabilité n'est pas seulement l'héritage des cultures canaques. Il est aussi un témoignage du réalisme avec lequel les Mélanésiens prennent en considération les communautés exogènes qui se sont progressivement installées dans l'archipel.

Avec celles-ci, les Kanaks autochtones veulent construire une Calédonie nouvelle, où chacun pourra tenir sa propre place. Ce serait l'honneur de la France, quand il est temps encore, de prêter une attention *suffisante à cette revendication désormais* inéluctable.

(1) Le président du futur gouvernement territorial serait habilité à « *représenter le territoire dans les manifestations d'ordre culturel ou sportif que tiennent périodiquement les États de la zone* ».

(*) Député (P.S.) de Seine-et-Marne.

(**) Sénateur (R.I.) de Nouvelle-Calédonie.

POLITIQUE

Prise d'empreintes et de photographies : nouvelle lecture de l'Assemblée nationale

L'Assemblée nationale a adopté, mardi 17 mai, en troisième et nouvelle lecture, le projet de loi portant abrogation ou révision de certaines dispositions de la loi du 2 février 1981, dite loi « sécurité et liberté ». La commission mixte paritaire n'ayant pu aboutir à un accord, les députés avaient à se prononcer sur le texte adopté par le Sénat en deuxième lecture (*le Monde* du 5 mai). Ils ont adopté plusieurs amendements de la commission des lois tendant, pour l'essentiel, à revenir au texte qu'ils ont eux-mêmes adopté en deuxième lecture (*le Monde* du 21 avril). Ce projet reviendra une dernière fois devant le Sénat le 24 mai, avant que les députés, en quatrième lecture, ne l'adoptent définitivement.

A l'article 13, qui concerne les contrôles d'identité, l'Assemblée a adopté un amendement du gouvernement concernant la prise d'empreintes digitales et de photographies. Le 3 mai, les sénateurs avaient adopté cet amendement, en en supprimant les dispositions relatives à l'autorisation du procureur de la République.

Nous redonnons ci-dessous le texte intégral de cet amendement :

« *Les opérations de vérification d'identité ne peuvent donner lieu à la prise d'empreintes digitales ou de photographies.*

» *Il ne peut en être autrement que si les conditions suivantes sont réunies :*

» — *La prise d'empreintes ou de photographies doit être impérativement nécessaire à l'établissement de l'identité de la personne interpellée.*

» — *Elle ne peut être pratiquée que dans le cadre d'une enquête pour crime ou délit flagrant ou d'une enquête préliminaire ou d'une commission rogatoire ou de l'exécution d'un ordre de recherche délivré par une autorité judiciaire.*

» — *Elle doit être autorisée par le procureur de la République si la personne a été appelée en application de l'article 62* [article 62 du code de procédure pénale qui concerne les « enquêtes » en cas de « crimes et délits flagrants »] *ou dans le cadre d'une enquête préliminaire. Elle doit être autorisée par le juge d'instruction en cas de délivrance d'une commission rogatoire.*

» — *Elle doit être mentionnée et spécialement motivée dans le procès-verbal prévu au présent article.* »

Il faut, d'autre part, rappeler que ce projet introduit deux dispositions de caractère novateur, le travail d'intérêt général et la peine de jour-amende, et que, sur ces deux points, la collaboration entre l'Assemblée nationale et le Sénat a été fructueuse. La rédaction finale concernant ces dispositions résulte en effet d'un accord entre les deux Assemblées du Parlement.

Modestie...

M. Badinter, garde des sceaux, a consacré l'essentiel de son intervention, mardi 17 mai, à l'Assemblée nationale, à expliquer que tout le monde — sauf lui — s'est trompé, à propos de cette ténébreuse et si délicate « affaire » de la prise d'empreintes et de photographies. Treize pages d'un discours qui en comportait dix-huit ! Le ministre de la justice a estimé nécessaire de *« mettre très exactement les choses au point après avoir entendu ou lu bien des propos empreints d'erreur, de confusion ou de contre-vérités »*.

Il a ainsi souligné que la loi du 2 juillet 1981, qui, en son article 77, interdit la prise d'empreintes et de photographies, ne supprime pas *de facto* l'article 8 de la loi du 27 novembre 1943,qui l'autorise dans certaines conditions. L'interprétation inverse est *« erronée »*, a dit M. Badinter, ajoutant : *« Je conçois que beaucoup de bons esprits s'y soient laissés prendre. (...). C'est une méconnaissance évidente du droit qui, de la part de certains, n'est pas innocente. »* L'analyse de M. Badinter, en revanche, est *« évidente pour tout juriste »*. Et puis, *« contrairement aux commentaires »* qui ont suivi le vote, par l'Assemblée nationale, de l'amendement de M. Jean-Pierre Michel, cet amendement, a déclaré le garde des sceaux, *« définissait, pour tout juriste attentif, un état de droit infiniment plus protecteur que celui qui existe actuellement »*. M. Badinter a constaté *« une singulière méconnaissance de ces progrès, née, dans beaucoup d'esprits, à la fois de l'ignorance du maintien en vigueur de la loi de 1943 et d'une méprise sur la portée exacte de l'amendement voté par l'Assemblée nationale »*. Bref, pour le ministre de la justice, le *« tumulte »* né autour de cette question était vraiment excessif.

Les explications de M. Badinter sont à la fois précises, de bon sens et lumineuses. Seulement, elles arrivent un peu tard pour les députés : très exactement vingt-neuf jours après le *« tumulte »* provoqué par l'amendement de M. Michel (*le Monde* des 21 et 22 avril). Surtout, la mémoire du ministre de la justice apparaît un peu courte. Oubliée, l'étonnante confusion dans laquelle s'est effectué le vote de cet amendement ; oubliées, les déclarations contradictoires des propres collaborateurs du garde des sceaux, de ceux du ministre de l'intérieur et du secrétaire d'État chargé de la sécurité publique ; oubliés les propres doutes exprimés, le soir même, par M. Badinter pour qui il n'était pas tout à fait « évident » que la loi de 1981 n'abrogeait pas celle de 1943 ; oublié le mutisme ostentatoire de M. Badinter ce même soir, laissant à M. Franceschi le soin de défendre l'amendement de M. Michel ; oubliées les protestations indignées du Syndicat de la magistrature et de la Ligue des droits de l'homme à la suite de ce vote ; oubliée la lettre envoyée ensuite par M. Badinter à M. Franceschi, et par laquelle le premier assurait le second de sa solidarité sur des dispositions tant décriées...

Oubliée, surtout, cette déclaration de M. Badinter, faite au cours de la deuxième séance du 23 juillet 1982, à l'Assemblée nationale : *« Je suis favorable à l'interdiction de prise d'empreintes digitales et de photographies (...) »* (*Journal officiel* du 24 juillet 1982, page 4767).

Enfin, comment ne pas voir que les dispositions relatives à la prise d'empreintes font la part plus belle à la « sécurité » qu'à la « liberté ». A la suite des longues explications du garde des sceaux, M. Forni (P.S.), président de la commission des lois, s'est borné à ce laconique commentaire : *« Pourquoi viens-tu si tard ? »* En effet.

Et puis, compte tenu des atermoiements, de la confusion et des affirmations péremptoires et contradictoires auxquelles il fut donné d'assister, M. Badinter, dont les grandes qualités de juriste sont reconnues par tous, devrait s'essayer à un autre exercice : la modestie.

LAURENT ZECCHINI.

A Paris

La L.C.R. manifeste « contre la droite et l'extrême droite »

M. Alain Krivine, membre du bureau politique de la Ligue communiste révolutionnaire (L.C.R., trotskiste), a expliqué, mardi 17 mai, au cours d'une conférence de presse, le sens de la manifestation « contre la droite et l'extrême droite » organisée par sa formation, mercredi, à 18 heures, du métro Charonne à la place de la République. La L.C.R. a décidé de prendre cette initiative après avoir rencontré, le 10 mai, au siège de la Ligue des droits de l'homme, des représentants du P.C.F., du P.S., du P.S.U. et de la Fédération autonome des syndicats de police (FASP), qui s'étaient, pour leur part, refusés à appeler à une manifestation.

Selon M. Krivine, *« la gauche a gagné les élections, mais la droite a gagné la rue et occupe le devant de la scène politique »*, tandis que *« le mouvement ouvrier est paralysé »* par la *« politique d'austérité du gouvernement »*.

La L.C.R. entend opposer une riposte à l'*« offensive de droite »* et aux *« provocations fascistes »* des groupes d'extrême droite, dont les slogans racistes et les allusions au renversement du gouvernement d'unité populaire, au Chili, il y a dix ans, *« commencent à avoir un petit répondant »* dans les couches moyennes.

La police, la gauche, la rue

(*Suite de la première page.*)

Durant les trois manifestations étudiantes qui, les 29 avril, 5 et 11 mai, ont dégénéré par le fait de minorités décidées, quatre types de débordements policiers ont été notés. Des gardiens de la paix en civil, armés de bric et de broc, ont enlevé leur brassard « police » et tendu des pièges à des manifestants afin de les interpeller : *« Par ici, les gars »* leur lançaient-ils, complices, le 5 mai, place d'Italie. L'énervement et la moins grande maîtrise des compagnies d'intervention parisiennes fut souvent remarquée : il y eut parfois des ordres, venant de gradés, de « tir tendu » (à hauteur d'homme) de grenades lacrymogènes, théoriquement interdits. C'est, particulièrement, la nuit au quartier latin, dans le dédale de rues étroites, que des écarts furent remarqués : passants pris brutalement dans le mouvement des charges. Enfin, malgré leur brassard de presse, des journalistes furent molestés : la commission de la carte des journalistes professionnels, l'Union nationale des syndicats de journalistes, le syndicat Force ouvrière, et le président de FR 3, M. André Holleaux, s'en sont émus.

A la décharge des forces de police — et pour s'en tenir toujours aux faits — deux remarques s'imposent. Ces abus d'abord n'égalent pas en gravité ceux connus lors de certaines manifestations des années 70 : aucun témoignage ne rapporte des « tabassages » en règle, dans les cars, après les interpellations ; aucun exemple de longue « ratonnade » dans une cour d'immeuble ou sous un porche n'est cité ; enfin, aucune unité policière ne fut infiltrée dès le départ des manifestations pour jouer aux « autonomes » et aviver la tension, comme ce fut fait avant 1981, notamment avec des policiers du métro parisien. En outre, les affrontements furent régulièrement prévus, organisés et provoqués par des groupes de manifestants déterminés, mêlant des militants d'extrême-droite à quelques habitués des manifestations violentes, et dont on a pu remarquer qu'outre des cocktails Molotov, ils disposaient de matériel d'origine militaire — grenades d'exercice notamment.

Il reste qu'on ne peut tenir la balance égale : ni le degré moindre ni l'agressivité de la victime ne peuvent justifier une excessive violence policière. Il faut bien alors parler technique : étudier la dispositif de maintien de l'ordre, s'assurer des responsabilités de chacun, savoir si ces dérapages s'inscrivent dans une logique inévitable.

Le maintien de l'ordre a son roman vrai, qui en illustre fort bien la difficulté : le récit de M. Maurice Grimaud, préfet de police à Paris en mai 1968 et aujourd'hui directeur de cabinet de M. Gaston Defferre (1). Tout son témoignage montre bien, en la matière, le doigté et la souplesse, l'expérience et le dialogue, comptant autant qu'un code abstrait. On a beau enseigner, actuellement, dans les écoles nationales de police, qu'il faut *« éviter toute action individuelle »*, *« faire preuve de discipline et éviter les brutalités inutiles qui ne peuvent que déconsidérer la profession »*, *« ne pas considérer* a priori *le journalisme comme un ennemi »*. On apprendre aux futurs gardiens de la paix que *« la foule ne pense pas, ne réfléchit pas, ne juge pas »* et qu'elle est *« crédule, instinctive, bestiale »* (2). On a beau... Mais, une fois sur le terrain, c'est l'encadrement, la coordination, la cohésion qui déterminent le résultat final. Des choix qu'il faut avoir su maîtriser au préalable, car, notait M. Grimaud, *« quand la mécanique est en marche, vous n'avez plus qu'à attendre (...), tout repose sur les réflexes de ces dizaines et de ces centaines d'hommes, d'officiers, de commissaires »*.

Le préfet du *« ne frappez pas un manifestant à terre »* avait un principe, propre selon lui à éviter les *« deux drames majeurs, le 6 février 1934 et Charonne »* : une *« tactique d'intervention lente et massive, chaque fois qu'un risque existait de mettre en péril une formation isolée »*. C'est *grosso modo* cette règle qu'à d'abord cherché à appliquer l'actuel préfet de police de Paris, M. Jean Perrier : ne pas interdire les manifestations, laisser les cortèges se former même s'ils n'ont pas été autorisés, ne pas frapper les premiers, attendre qu'il y ait un délit constitué (mini-barricade, jets de pierre, etc.), ne charger que quand le gros des manifestants s'est dissocié des irréductibles. Ce sont les consignes qui expliquent la forte centralisation du commandement depuis la salle d'Etat-major de la préfecture de police et les longs délais d'intervention des forces de police, notamment le 11 mai.

A cette règle générale s'est ajouté un autre impératif, quelque peu contradictoire : réaliser *« un maximum d'interpellations »* de façon à connaître la nature des manifestants déterminés. Autant le premier schéma suppose des unités lourdes et cohérentes — montrer sa force pour s'en servir le moins possible — autant le second fait appel à des unités plus légères, éclatées et mobiles, forcément moins contrôlables. C'est tout le problème actuel : la diversité, d'origine et de nature, des unités utilisées.

Le rôle des « déshabillés »

● *Diversité d'origine* : le dispositif lourd consiste essentiellement en escadrons de gendarmes mobiles (E.G.M.) et compagnies républicaines de sécurité (C.R.S.). Les premiers sont militaires, les secondes, appartenant à la police nationale, ont une vie de casernement qui renforce également leur cohésion : hommes et gradés se connaissent bien. Quantitativement, le dispositif s'appuie d'abord sur eux : 25 E.G.M., à raison de 85 hommes par escadron, étaient mis à la disposition du préfet de police mardi 17 mai ; 10 compagnies de C.R.S., avec un effectif réel de 160 hommes, dont les deux cinquièmes sur le terrain, ont été mobilisées en début de semaine.

Certains syndicalistes policiers, notamment M. Jean-Pierre Gualezzi, du Syndicat national des officiers, qui représente 87 % des commandants et officiers de C.R.S., estiment qu'il faut continuer à privilégier ces unités, plus disciplinées, mieux encadrées. Dans une lettre à ses adhérents, le S.N.O. dénonce les *« violences illégitimes »* et plaide pour *« une force certes, mais tranquille, maîtrisée, mesurée »*.

La préfecture de police n'est pas convaincue et veut continuer à marier ces unités lourdes, *« qui ne se divisent pas »*, avec ses propres compagnies d'intervention, *« qui connaissent mieux le pavé parisien, sont plus mobiles, plus souples »*. Ces compagnies sont au nombre de six, réunissant 180 hommes chacune, et réparties dans les six districts policiers parisiens selon une double tâche : trois compagnies de district (1er, 5e, 6e) dévolues plus particulièrement au maintien de l'ordre ; trois brigades mobiles d'arrondissement (2e, 3e, 4e) affectées en temps normal à des tâches anti-criminalité. Cette réorganisation, effectuée après le 10 mai 1981, répondait aux critiques de certains syndicalistes de gauche sur la trop forte spécialisation de ces unités dans la répression. Utilisées toutes les six ces derniers temps, elles continuent d'être critiquées en raison des caractéristiques de leur encadrement : certains font remarquer qu'un syndicat policier d'extrême droite, la Fédération professionnelle indépendante de la police (F.P.I.P.), y est fort implantée, notamment dans le 4e district.

De plus, le 28 mars dernier, le directeur de la sécurité publique M. André Begné, a décidé de verser dans ces six compagnies les Unités mobiles de sécurité de nuit (U.M.S.N.), ces brigades spécialisées critiquées après plusieurs bavures policières, notamment celle de la rue Rossini (un mort) en septembre 1982. Désormais, les policiers de ces U.M.S.N. sont affectés au sein de ces compagnies aux *« opérations de maintien de l'ordre nocturne »*...

● *Diversité de nature* : à ce débat sur le caractère plus ou moins fiable des unités — que récuse cependant la préfecture de police — s'ajoute la question délicate des « déshabillés ». Les effectifs de ces six compagnies sont en effet utilisés de façon mixte, en uniforme et en civil. Théoriquement pour des interpellations (*le Monde* du 6 mai). Mais ces « déshabillés », à l'armement hétéroclite — pris parfois sur place... — ajoutent à la confusion. A la préfecture de police, on reconnaît discrètement que, dans leur course individuelle au manifestant, ils ont pu échapper au contrôle. Un problème *identique* peut se poser pour le Peloton voltigeur motocycliste (P.V.M.), associant un motard à un moniteur de l'école de police de Vincennes : plus l'unité est mobile, plus l'initiative — et la responsabilité individuelle est grande. Des recommandations ont été adressées aux civils pour qu'ils soient plus en retrait et certains d'entre eux ont été réprimandés pour avoir ôté leurs brassards « police ». Reste à s'interroger sur leur nécessité : les interpellations ne peuvent-elles être faites par des policiers en uniforme ?

Au fond, le choix démocratique fait du *« maintien de l'ordre à 100 % »* une chimère. La trop forte focalisation sur celui-ci n'est un bien pour ni l'opinion ni pour la police elle-même. Pressurés et mobilisés, les policiers parisiens ne sont pas tous, loin s'en faut, des fanatiques de ces tâches : autant de temps pris à la prévention, à la lutte contre l'insécurité quotidienne. *Un sentiment d'insécurité* que les forts déploiements policiers dans la rue peuvent, paradoxalement, accroître. Le rapport Bélorgey sur les réformes de la police notait, en janvier 1982, à propos du maintien de l'ordre : *« Les grands déploiements de forces contribuent à la dramatisation des situation, et au développement, sur le moment, de comportements d'agressivité, et, à plus long terme, d'une véritable intolérance à l'égard de formes de présence policière... »*

EDWY PLÉNEL.

(1) Maurice Grimaud. *En mai fais ce qu'il te plaît*. Ed. Stock, 1977.

(2) Cours de l'Ecole nationale de police de Reims (Marne), mai 1982.

● *M. Georges Fillioud*, secrétaire d'État chargé des techniques de la communication, vient d'adresser à son collège M. Joseph Franceschi, chargé de la sécurité publique, une lettre où il lui demande de *« renouveler ses instructions aux responsables »* de la police afin d'éviter *« les brutalités dont auraient été victimes des journalistes au cours des manifestations »*. *« Il convient de faire en sorte*, ajoute le secrétaire d'État, *que les journalistes — notamment les opérateurs, les reporteurs-radios et les photographes, que leurs fonctions obligent à se mêler aux manifestants — puissent accomplir leur mission. »*

Propos et débats

M. Jean-Claude Gaudin : nous n'avons pas encore touché le fond

M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe U.D.F. de l'Assemblée nationale, a déclaré, mardi 17 mai : *« Il faut que l'expérience socialiste aille jusqu'à son terme. Nous n'avons pas encore touché le fond et, même si cela ne nous fait pas plaisir, ceux qui gouvernent sont protégés par les institutions que nous avons définies et qu'ils ont toujours combattues. Ils ont donc la durée devant eux. »* M. Gaudin a ajouté qu'il ne croit pas à des élections législatives anticipées.

A propos de l'élaboration d'une plate-forme commune au R.P.R. et à l'U.D.F., il a précisé : *« Il convient que la réflexion doctrinale actuellement en cours au sein de l'U.D.F. soit menée à son terme et, lorsque nous aurons défini ensemble la doctrine U.D.F., nous discuterons à ce moment-là avec nos partenaires du R.P.R. (...) Nous ne pouvons pas dire que nous allons immédiatement gommer nos différences pour arriver à un texte commun qui serait hybride et qui ne voudrait rien dire. »*...

M. Raymond Barre : contre un gouvernement de salut public

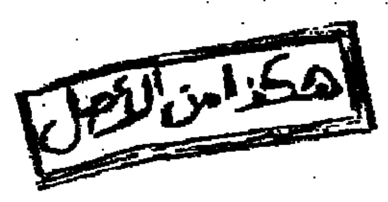
M. Raymond Barre, qui était mardi 17 mai l'invité du *« Human Resources Management »* (*lire page 38*), a notamment déclaré : *« La France vit sous un régime démocratique, elle a une Constitution. Les Français sont un peuple majeur. Si des difficultés surgissent, il existe une issue très claire : la consultation du peuple. Des résultats de cette consultation, le président de la République tire les conséquences (...) Il faut que les Français choisissent dans des conditions de clarté (...) Le problème est de définir une politique, d'avoir une majorité pour la mener pendant le temps qu'il faudra. Tout le reste est de la combinaison politique et, dans ce domaine, je suis incapable de donner le moindre conseil. »*

L'ancien premier ministre a rejeté l'idée d'un gouvernement de salut public. *« Il ne faut, a-t-il dit, jamais vivre avec des illusions. »* Selon lui, *« on fait appel à un tel gouvernement en temps de guerre ou quand on n'est pas sûr du cap que l'on veut suivre (...) Une addition de personnes, un patchwork politique rassure mais ne mène pas loin... »*

M. Bernard Stasi : construire un centre

M. Bernard Stasi, député (U.D.F.-C.D.S.) de la Marne, a estimé, mardi 17 mai, à Lyon, qu'il existe *« une attirance réciproque »* entre le C.D.S. et M. Barre. *« Nous ne voulons pas faire de M. Barre notre chef de file, mais nous verrons jusqu'où peuvent aller nos rapports »*, a-t-il précisé.

Il a jugé que le C.D.S. avait un rôle à jouer dans l'opposition *« pour qu'elle n'apparaisse pas comme une force conservatrice et revancharde. Il nous appartient d'éviter une dérive droitière. Il faut pour cela construire un centre le plus large possible »*, a-t-il affirmé.





Le Monde

régions

POUR COMBLER UN IMPORTANT RETARD

Le responsable de la DATAR exhorte les industriels japonais à investir en France

De notre correspondant

Tokyo. — M. Bernard Attali, délégué à l'aménagement du territoire, vient d'effectuer un voyage d'une semaine au Japon au cours duquel il s'est efforcé d'intéresser les investisseurs à la France, notamment aux régions les plus touchées par la crise. Cette visite coïncidait avec celle de M. Yvon Gattaz, président du C.N.P.F., qui se trouvait également à Tokyo pour examiner les moyens de développer la coopération industrielle et commerciale entre les deux pays.

A Tokyo, puis à Osaka, M. Attali a expliqué à ses interlocuteurs des secteurs public et privé l'attitude du gouvernement français vis-à-vis des investissements étrangers et les avantages que présente la France pour les entrepreneurs japonais : ouverture sur le marché européen, haut niveau technologique, qualité de la main-d'œuvre, espace, qualité de la vie dans de nombreuses régions.

Un an après la visite de M. Mitterrand ici, l'intérêt manifesté par la France à l'égard des investisseurs japonais répond à trois impératifs économiques : création d'emplois, transfert de technologie et réduction du déficit de la balance commerciale. C'est en fonction de ces critères que les dossiers japonais doivent être étudiés cas par cas à Paris, par la DATAR et les responsables régionaux.

La démarche vise à combler un net retard de la France : de même que les investissements français au Japon demeurent faibles comparés à ceux de la Grande-Bretagne et de la R.F.A., par exemple, les investissements japonais dans l'Hexagone restent peu nombreux, surtout dans le domaine industriel et, du coup, leurs *effets sur la politique* d'aménagement du territoire sont limités.

Dans le secteur industriel, les investissements nippons ont d'abord été faits, par la force des choses, pour « contourner » les barrières protectionnistes.

Ils sont restés très limités et circonscrits à des opérations de montage. Les accords récemment passés, d'une part entre Thomson et J.V.C. pour les magnétoscopes, et, de l'autre, entre Elf et Toray pour les fibres de carbone, font encore figure d'exception, même si elles vont dans la bonne direction. Du point de vue de la création d'emplois, les investissements japonais en France laissent notre pays loin derrière la Grande-Bretagne et la R.F.A. Selon les statistiques japonaises arrêtées en juin 1982, cent deux entreprises sont établies en France contre deux cent six en Grande-Bretagne et deux cent soixante-dix-sept en R.F.A. Dans les trois cas, la grande majorité sont à vocation commerciale. La position française est particulièrement faible dans le domaine industriel : on comptait en 1982 quatorze firmes japonaises implantées en France, autant en Belgique, le double en Grande-Bretagne et près du triple en R.F.A.

Victime de sa politique antérieure, la France, qui dénonçait il n'y a pas si longtemps la menace du « cheval de Troie » japonais en Europe, est également handicapée par sa politique actuelle. Les difficultés économiques, les nationalisations, les « lois Auroux », les incertitudes quant à la situation politique et sociale inquiètent les Japonais.

De surcroît, la France n'est pas toujours appréciée ici comme la puissance économique qu'elle est réellement. La faute en incombe moins aux Japonais qu'aux Français, qui ont accumulé un retard considérable dans la promotion de leurs intérêts et de leur image au Japon. Au niveau des relations publiques, par exemple, qu'il s'agisse de la diplomatie, de l'administration ou du *secteur privé — gravement sous-représenté* — les Français, contrairement à leurs partenaires, ont un sérieux problème de communication.

R.-P. PARINGAUX.

LE SUD-OUEST FAVORISÉ

Les investissements industriels japonais en France représentent, en emplois créés ou à créer (chiffres établis à la fin de 1982), 1 430 postes de travail, dont 80 % sont localisés dans les régions prioritaires selon les critères de la DATAR. Il s'agit de Sony, à Bayonne (400 emplois) et à Dax (450) ; Pioneer, près de Bordeaux (80) ; Akaï, à Honfleur (200) ; Elf Toray, à Pau (150), et Clarion, à Pompey (150).

Ile-de-France

METTANT EN CAUSE LE COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE

M. Graziani (R.P.R.) dénonce le coût exorbitant du futur hôtel du département des Hauts-de-Seine

C'est en somme une « petite bombe » qu'a lancée M. Paul Graziani, président R.P.R. du conseil général des Hauts-de-Seine, en inscrivant à l'ordre du jour de la dernière séance de l'assemblée le dossier de l'hôtel du département. Décidée il y a plus de dix ans, cette « extension de la préfecture » (45 000 mètres carrés de plancher sur treize niveaux) devait être achevée à l'horizon 1985. L'opération, d'un coût estimé à 425 millions de francs, est, selon les termes du rapport, « *le plus important équipement financé par une collectivité locale depuis une décennie dans la région parisienne* ».

Premier volet de l'« affaire » : le nouvel équipement apparaît excessivement coûteux et inadapté. Le rapport de M. Graziani note que « *cette construction se caractérise par une « sophistication » et une recherche technologique exceptionnelles* » (avec deux patios intérieurs d'un coût total de 12 millions de francs), alors même que « *le bâtiment ne répond pas aux besoins nouveaux-nés de la décentralisation* ». Outre une « *organisation peu rationnelle* » des services du conseil général, il déplore, par exemple, l'absence de locaux d'archives ou d'un restaurant pour le personnel (dix-huit cents à deux mille personnes concernées à terme). Les mêmes critiques sont exprimées par le groupe communiste du conseil général qui observe que le prix de revient du mètre carré utile de bureau s'élève à environ 11 000 F — sans le mobilier, — ce qui équivaut à peu près au mètre carré de logements de très haut niveau à Paris. Le conseil général a décidé de consacrer une somme supplémentaire de 16 millions de francs à des travaux « *d'adaptation du programme* » et de réaliser « *compensation un programme d'économie... de 7,6 millions de francs* ».

La suite est plus préoccupante encore : le rapport du président, s'appuyant sur une étude de l'inspection générale de l'administration dépendant du ministère de l'intérieur et de la décentralisation indique que « *les prix unitaires de certains marchés sont manifestement élevés* » et parle de « *l'utilisation d'une procédure discutable de passation des marchés* ». Il déplore que le nouvel exécutif départemental, mis en place le 24 mars 1982, se soit trouvé « *devant un fait accompli, à savoir la signature la veille par le préfet de l'ordre de service du bâtiment* ». Ce sont là de graves sous-entendus qui suggèrent que le préfet ou les services préfectoraux auraient pu trouver quelque intérêt à précipiter la procédure pour empêcher tout retour en arrière.

Scandale ?

Ainsi mis en cause, M. Jean Terrade, commissaire de la République des Hauts-de-Seine (1), a déclaré qu'il n'a dans toute cette affaire « *fait qu'exécuter les directives du conseil général et de la commission départementale qui étaient de tout régler avant la passation des pouvoirs au nouvel exécutif.* » De fait, il apparaît hautement improbable que M. Paul Graziani, qui était déjà à l'époque vice-président du conseil général, ait pu tout ignorer du dossier. Les accusations à peine voilées qui sont lancées retomberaient alors sur son prédécesseur, M. Jacques Baumel, député et maire R.P.R. de Rueil-Malmaison. Les conseillers communistes en tout cas ne croient pas à la « *surprise* » manifestée par les élus de la majorité R.P.R.-U.D.F. et parlent d'un scandale où « *la ficelle est un peu trop grosse* ».

FRANÇOIS ROLLIN.

(1) M. Terrade a été nommé le 29 avril 1983, au conseil des ministres, commissaire de la République de la région Centre.

A L'OUVERTURE DU DÉBAT SUR L'EXPO DE 1989

• MM. Chirac et Giraud demandent à M. Mitterrand un « engagement financier solennel » de l'État.
• Le P.C. présente sept propositions.

La discussion du projet de loi créant un établissement public, chargé de préparer l'Exposition universelle de 1989, devait commencer ce mercredi 18 mai dans l'après-midi à l'Assemblée nationale, malgré la demande de report présentée par MM. Chirac, maire de Paris, et Michel Giraud, président (R.P.R.) du Conseil régional d'Ile-de-France, lors de leur entretien le mardi 17 mai avec le président de la République. L'U.D.F. a déposé une exception d'irrecevabilité, jugeant le texte en partie contraire à la Constitution, et le R.P.R. une question préalable, dont l'objet est de décider qu'il n'y a pas lieu à délibérer.

Le maire de Paris, M. Jacques Chirac et le président du conseil régional, M. Michel Giraud (R.P.R.) ont été reçus à l'Elysée, le 17 mai. Ils ont remis au président de la République une note demandant que « *les engagements financiers de l'Etat soient précisés avant toute discussion* » du projet de loi relatif à l'Exposition Universelle.

« *L'aménagement des sites de l'Exposition*, estiment MM. Chirac et Giraud, *doit être conçu de manière à contribuer à l'embellissement du paysage de la capitale et à ne pas lui nuire par des interventions maladroites ou intempestives. Il doit permettre, après l'Exposition, de restituer les terrains temporairement occupés à la vocation qui leur est aujourd'hui définie par les documents d'urbanisme.* »

Rappelant que la circulation et le stationnement d'une part, l'hébergement des visiteurs d'autre part, nécessitent des investissements importants, MM. Chirac et Giraud indiquent que « *l'ampleur des investissements en jeu, la nécessité de les entreprendre dans de très brefs délais ne peuvent permettre à des collectivités territoriales responsables de s'engager dans le processus de cette opération sans que les conditions de son financement soient précisées* ».

« *Il est donc indispensable*, ajoutent-ils, *que la Ville de Paris et la région d'Ile-de-France soient garanties contre un risque qu'elles ne peuvent en aucun cas assumer, au moyen d'un engagement financier contracté de manière solennelle et irreversible par l'Etat.* »

M. Jacques Chirac a déclaré, le 18 mai devant la presse, que le projet de l'Expo était actuellement entouré de telles incertitudes qu'il ne pouvait en approuver les modalités et qu'il n'était pas en mesure de voter le projet de loi soumis à l'Assemblée nationale. « *Nous refusons d'engager la ville, ses finances et ses contribuables dans un processus qui se déroule actuellement dans une incertitude et un brouillard complets* », a déclaré M. Chirac. « *Avant de signer un chèque, on doit s'assurer que son compte est approvisionné, préoccupation qui échappe à ceux qui nous gouvernent* », a noté le maire de Paris qui ne veut pas partager « *le détachement souverain à l'égard des choses matérielles* » qu'il observe à la tête de l'État.

Estimant que « *l'ampleur du coût financier de l'exposition universelle est considérable* » et que s'ajoutant aux grands projets d'urbanisme souhaités par le chef de l'État dans la capitale, il « *sortait du cadre d'une épure raisonnable en ce qui concerne le budget de l'État* ».

M. Chirac a noté que « *la ville et la région risquaient d'avoir à prendre le relais d'un État qui pourrait devenir défaillant* ». Le président du conseil régional et le maire de Paris ont aussi proposé que le champ d'étude des sites de l'Exposition soit élargi. M. Chirac a semblé faire sienne la proposition — ancienne — de M. Giraud de délimiter un territoire dont « *la tête serait à Bercy et dont le reste se développerait sur l'est de Paris, dans la région de Marne-la-Vallée* ».

Le président du conseil régional a souligné pour sa part « *la contradiction formelle qui existe entre les demandes de l'administration d'élaborer avant la fin du moi de mai un contrat de plan avec l'État et le refus de ce même État d'énoncer les conditions financières de l'Exposition universelle.*

Selon M. Chirac le président de la République aurait indiqué que « *la création préalable de l'établissement public était nécessaire* » pour ouvrir les négociations avec les collectivités locales et déterminer, alors, si le projet était faisable ou non. « *S'il apparaissait que les coûts étaient insupportables il serait temps de revenir sur cette décision* » a rapporté le maire de Paris.

D'autre part, au nom des huit fédérations communistes de l'Ile-de-France, M. Paul Laurent, secrétaire du comité central du P.C. et conseiller de Paris, a présenté le 17 mai les sept propositions de son parti relatives à l'Exposition Universelle de 1989, qui a été salué comme une « *grande initiative* » de nature à « *renforcer le prestige de la France dans le monde* ».

Les propositions sont les suivantes :

— l'Exposition ne se limitera pas pour les visiteurs français et étragers aux deux sites choisis à l'ouest et à l'est de Paris mais toute la capitale et la région sont concernées. Il faut « *dresser un bilan rapide et précis de l'ensemble des aménagements dont la capitale a un urgent besoin* ».

— Il faut concevoir l'aménagement des deux sites en fonction d'une « *utilisation définitive* », après l'Exposition, des principaux pavillons édifiés.

— Il faut profiter de la nécessité d'accueillir 60 millions de visiteurs pour « *porter un coup à la crise du logement social* » en région parisienne et lancer dès aujourd'hui en accord avec les collectivités locales un programme de logements.

— Des dispositins doivent être prises pour « *empêcher les menées spéculatives sur les terrains et les logements* ».

— A l'occasion de l'Exposition le problème du transport en région parisienne doit être réexaminé et de nombreux travaux de rénovation des gares S.N.C.F., R.E.R. et R.A.T.P. doivent être engagés.

— L'Exposition doit contribuer à l'essor culturel de la région : câblage, télématique, création d'une radio et d'une télévision régionales.

— L'ensemble des collectivités locales intéressées par l'Exposition doit être associé aux décisions c'est-à-dire, outre le gouvernement, la Ville de Paris et le conseil régional, les conseils généraux et les maires des communes de banlieue.

Quant au contenu artistique de l'Exposition, M. Paul Laurent a ajouté : « *Nous défendrons le pluralisme sous toutes ses formes et la représentation de tous les courants de la création artistique.* »

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	341 F	554 F	767 F	980 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	601 F	1 074 F	1 547 F	2 020 F
ÉTRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	381 F	634 F	887 F	1 140 F
II. — SUISSE, TUNISIE	454 F	779 F	1 105 F	1 430 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.


هكذا من الأصل

Le Monde

société

ÉDUCATION

LA CONTESTATION ÉTUDIANTE

Quelques escarmouches à Paris et en province

Quelques incidents à Paris et en province ont émaillé la journée du mardi 17 mai dans la contestation étudiante du projet de réforme de l'enseignement supérieur.

● *Des locaux des universités Paris-III et Paris-IV* situés dans la Sorbonne ont été occupés pendant une heure et demie au cours de la matinée par une cinquantaine d'étudiants. Les manifestants ont quitté les lieux à l'arrivée des forces de police.

● *A Aix-en-Provence*, ils étaient une centaine, regroupés devant le rectorat d'académie, dont ils ont bombardé la façade avec divers projectiles, œufs et pierres. La manifestation a tourné en un véritable assaut, certains tentant, sans succès, de *mettre le feu au bâtiment*. Le recteur d'académie a eu la surprise de constater parmi les étudiants en colère la présence de M. Charles Debbasch, professeur à l'université Aix-Marseille-III, et ancien conseiller technique de M. Giscard d'Estaing. « *Non seulement*, a déclaré le recteur à notre correspondant, *il n'a rien fait pour calmer les plus excités, mais il s'est vigoureusement interposé lorsque les forces de police ont interpellé certains des assaillants.* »

● *A Nice*, où le doyen et dix autres enseignants de l'unité d'enseignement et de recherche (U.E.R.) de droit et des sciences économiques ont démissionné du conseil de gestion (*le Monde* du 12 mai), les étudiants en grève ont voté la reconduction de leur mouvement sans occupation des locaux. Une manifestation dans les rues de Nice était prévue ce mercredi 18 mai. Un *compromis a été trouvé*, nous indique notre correspondant, entre l'ancien doyen, M. Robert Chauvin, et le comité de grève des étudiants pour l'organisation des examens le 13 juin. Compromis fragile, toutefois : l'augmentation du nombre des *étudiants « grévistes » était interprétée* comme le souhait d'une large majorité d'entre eux de voir reportée à octobre la session de juin des examens.

● *A Montpellier*, des étudiants en médecine et en odontologie se sont, comme ceux de droit, livrés à des actions spectaculaires : inscription à la peinture sur des autobus dans le centre-ville et sur un avion en stationnement à l'aéroport de Montpellier-Fréjorgues, débuts de construction de barricades et d'incendie de pneus.

∴

● *A Paris*, deux cents étudiants en pharmacie ont aussi manifesté leur opposition à la réforme des études pharmaceutiques en stationnant mardi après-midi sur les voies de la gare Montparnasse.

Conseilleurs et bateleurs

Etrange tribune, mardi 17 mai, dans la grande salle de la Mutualité, à Paris. Devant quelque trois cent cinquante étudiants en droit de divers établissements parisiens, des intellectuels et des enseignants sont venus parler de la « jeunesse et de son avenir ». Philippe Sollers a été bref et s'est contenté de mettre son auditoire en garde contre l'intoxication politique. Bernard Kouchner, accouru de la gare de l'Est, où il avait « *peinturluré le wagon d'un train en partance pour Moscou* », a expliqué qu'il n'avait pas lu la loi Savary, mais qu'il connaissait l'action des futurs médecins. *L'auditoire a peu applaudi les en*volées lyriques à propos du Nicaragua ou des « *pays anciennement colonisés* ». Quelques sifflets ont aussi accompagné l'évocation par Jean Ellenstein du tiers-monde.

Jean-Edern Hallier, lui, a su soulever l'enhousiasme de l'auditoire. Sa forte protestation contre les « *violences policières* » et les « *anges de la mort motocyclistes* » déchaîne un tonnerre d'applaudissements. L'écrivain hausse le ton et invite les jeunes à créer des « *contre-pouvoirs* » et à « *lutter contre l'empiètement de l'autonomie des universités* ». « *Je n'ai pas beaucoup étudié la loi Savary, mais elle supprime le bachot* », poursuit Jean-Edern Hallier en souriant aux caméras d'une chaîne de télévision japonaise.

Après des intellectuels, des enseignants ou plutôt des « *professeurs de droit* », comme le précise un représentant du syndicat autonome, M. Pierre Catala. Ces professeurs de Paris-II, de Nanterre ou de Malakoff, vont dénoncer un projet de loi « *qui sacrifierait les études juridiques en France* ». De ce côté-là de la tribune, on connaît le « *projet infâme* » et on entend le combattre. M. Philippe Malaurie peut difficilement contenir la colère qui monte en lui, il tremble presque en racontant qu'il « *a toujours combattu les grèves étudiantes..., mais cette fois c'est différent, car nous avons raison* ».

Discrètement comme Sollers, *ou avec emphase comme Hallier*, les « intellectuels » quittent la tribune. Ils n'écoutent pas les enseignants appeler « *à militer pour faire connaître les maléfices d'une loi* ». Ils n'entendent pas les professeurs féliciter ces « *courageux étudiants* » qui « *sauvent ce qui peut l'être de l'Université française* ». Les intellectuels ont abandonné trop vite.

S. B.

Un professeur en foulard rose

Jamais assemblée générale pendant la grève n'attira autant de monde : l'amphi n° 1 du C.H.U. Henri-Mondor à Créteil était plein à craquer, le mardi 17 mai, pour la « *leçon inaugurale* » du professeur Coluche en foulard rose et tee-shirt des îles. Ce sera, après Amiens, la *deuxième et dernière étape de* son « *tour de France* » des universités.

Les raisons du soudain intérêt du fantaisiste pour le monde étudiant n'apparaissent pas clairement : « *Je veux*, dit-il, *rester en contact avec les gens* », et patelin : « *Je trimballe toujours un peu de journalistes... c'est peut-être une occasion pour les étudiants de s'adresser aux média* ». Une occasion en tout cas pour Coluche de montrer à l'applaudimètre sa popularité parmi les étudiants. « *Il paraît que vous n'avez pas de débouchés. Restez étudiant*, leur conseille-t-il, *ou devenez gardien de fûts : il paraît que la maison Hoffmann... Vous vous en foutez aussi ? Alors devenez doyens, n'importe qui peut devenir doyen, c'est une situation d'avenir.* »

Suivent quelques conseils sur la façon de mener le mouvement : « *Les syndicats réclament d'être reçus par le gouvernement. Ils cherchent une reconnaissance... Est-ce qu'ils demandent leur avis aux étudiants ? Parce qu'il y a 80 % de non-syndiqués, 20 % de syndiqués* » et d'ajouter : « *Remarquez, c'est bon signe.* » Une indélicatesse pour ces quelques syndicalistes du groupe autogestionnaire de la médecine qui avaient pris l'initiative de faire appel à Coluche : « *Un moyen*, dit l'un deux *comme un autre de se faire entendre.* »

N. B.

APRÈS LA MORT DU PROVISEUR DU LYCÉE JEAN-BART A GRENOBLE

M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale, a adressé un télégramme de condoléances à la famille d'André Argouges, proviseur du lycée technique Jean-Bart, décédé dimanche à Grenoble.

Le ministre de l'éducation nationale écrit : « *L'émotion que suscitent les conséquences tragiques de cette affaire témoigne douloureusement des difficultés de l'exercice du métier d'enseignant et de chef d'établissement en particulier...* » M. Savary ajoute : « *La violence à l'école interpelle notre société tout entière, les pouvoirs publics, bien sûr, les enseignants, les élèves eux-mêmes, mais aussi les parents.* »

Le Syndicat national des personnels de direction des établissements secondaires (S.N.P.D.E.S.-FEN) a lui aussi réagi. Il a fait part de sa « *profonde stupeur* » et, « *soucieux d'éviter toute récupération politique d'où qu'elle vienne* », a exprimé le souhait que, « *à travers ce malheur qui frappe un corps de fonctionnaires profondément dévoués au service public, l'opinion tout entière prenne conscience des difficultés grandissantes de l'exercice du métier de chef d'établissement* ».

MÉDECINE

Les étudiants décident de poursuivre leur grève jusqu'au 25 mai

Une série de rebondissements ont marqué la réunion du Comité inter-C.H.U. national (C.I.C.N.) organisée mardi 17 mai à la faculté de médecine de Saint-Antoine (Paris). En début d'après-midi, une majorité semblait se dessiner pour une suspension du mouvement de grève et pour une signature du texte de propositions gouvernementales (*nos dernières éditions datées 18 mai*). **Cette tendance fut plusieurs fois remise en question par la suite.**

***En fin de soirée, on observait une scission* parmi les délégués étudiants du C.I.C.N. Quatorze C.H.U. *décidaient* alors de continuer la grève et refusaient les propositions.**

Au cours de la nuit, pourtant, l'unité était retrouvée. Finalement, après treize heures de négociations, le C.I.C.N. décidait la poursuite de la grève jusqu'au 25 mai. Un nouveau vote devait être organisé par les différentes assemblées générales. Une rencontre avec les médiateurs était prévue ce 18 mai en fin de matinée.

Par hasard ou goût du symbole ? Après avoir siégé des jours durant dans de multiples amphithéâtres de Paris et de province, les étudiants grévistes sont revenus à Saint-Antoine, là où, trois mois auparavant, ils décidaient de partir en guerre contre la réforme de leurs études. Le 17 mai, donc, on devait *en théorie boucler la boucle*. Entre-temps pourtant le rêve s'est dissipé.

Cette journée avait été fixée la veille de la date de l'ultimatum des médiateurs. Elle aurait pu n'être qu'une formalité, le C.I.C.N. enregistrant les décisions des assemblées générales et organisant le protocole de cosignature du texte des propositions gouvernementales. Il n'en a rien été. Riche en rebondissements de tous genres, cette journée aura, avant tout, été celle de la *confusion*.

Une majorité se prononçaient pour la suspension du mouvement de grève, certains délégués avouant en substance que, de toute manière, les étudiants étaient trop démobilisés pour qu'on puisse raisonnable*ment envisager de continuer* la grève. On semblait s'orienter dans ce sens.

Mais au motif que dans de nombreuses assemblées générales les votes n'avaient pas mis en évidence une franche majorité dans un sens *ou dans l'autre, on décidait*, aux voix, de tout annuler. Une nouvelle proposition était formulée : transformer le mode de scrutin et prendre en compte les tailles différentes des C.H.U. Un C.H.U. ne vaudrait plus une voix, mais il était décidé que chaque étudiant voterait en son nom à bulletin secret. En d'autres termes, il fallait recommencer le vote sous forme de questionnaire dans l'ensemble des 44 C.H.U. de France.

Un contact téléphonique avec une conseillère technique du ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale confirmait pourtant que — contrairement à certains espoirs — la date du 18 mai constituait bien une date limite au-delà de laquelle le gouvernement ne pourrait plus, en toute hypothèse, faire amender la loi. On assistait alors, dans la soirée, à une nouvelle volte-face, les délégués décidant de retenir le système de scrutin initial par C.H.U. : un retour à la position de départ.

En fin de soirée, la tension entre les deux camps était trop forte : une menace de scission était observée au sein du C.I.C.N., 14 C.H.U. décidant de refuser les propositions et de continuer la grève. Les autres, soit une trentaine de C.H.U., adoptaient une position inverse. S'agissait-il là d'une manipulation — comme l'*avançaient certains responsables* — orchestrée par des délégués « *penchant à droite* » de manière à établir une jonction avec les autres mouvements étudiants ?

Toujours est-il que toute scission était oubliée vers 3 heures du matin : on venait de découvrir que les assemblées générales de Mparis et de province n'avaient pas voté sur le même texte. Une modification avait *été* en effet apmpportée dans le texte gouvernemental adressé le 16 mai dans les rectorats. Dès lors, l'unité était retrouvée. On décidait la poursuite de la grève jusqu'au 25 mai, après le début de l'examen par l'Assemblée *nationale du texte de loi d'orienta*tion de l'enseignement supérieur. La suspension à cette date de la grève étaitprésentée comme un « échange » possible avec l'amendement du texte de loi. Les différentes assemblées générales *devraient se prononcer* dès ce 18 mai, à bulletin secret sur le texte et sur le mode de scrutin à retenir (par étudiant ou par C.H.U.). Une prochaine réunion du C.I.C.N. pourrait avoir lieu le 20 mai, à Rouen.

Ces rebondissements viennent singulièrement compliquer la tâche des médiateurs qui avaient fixé le 18 mai comme « *date-butoir* ». Selon le professeur Maurice Tubiana, si une solution pouvait encore être trouvée pour amender *le texte* de loi, *en revanche*, le risque majeur est de faire perdre aux étudiants leur année universitaire, « *l'examen de juin risquant de ne plus pouvoir être oganisé et la validation des stages hospitaliers devenant de plus en plus aléatoire* ».

Au ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale, on ne pouvait donner, ce 18 mai, la position gouvernementale. On ne pouvait non plus donner d'explications à propos des modifications des textgtes des propositions tout en soulignant que l'esprit de celles-ci ne s'en trouvait aucunement modifié.

JEAN-YVES NAU.

(1) Ces modifications concernent le mode d'accès aux spécialités médicales. La version initiale (celle de Paris) indiquait : « *Il n'y aurait pas de programme particulier pour les épreuves spécialisées : toute question susceptible d'être posée à l'épreuve spécialisée pourrait l'être également dans l'épreuve commune. Simplement, dans les épreuves spécialisées, les questions correspondant à celle-ci y seront concentrées.* » Dans la version telex, on pouvait lire : « *Il n'y aurait pas de programme particulier pour les épreuves spécialisées : toute question susceptible d'être posée à l'épreuve spécialisée pourrait l'être également dans l'épreuve commune et réciproquement.* » La seconde phrase était supprimée.

M. Edmond Hervé définit sa politique de santé

Le rythme actuel d'augmentation des effectifs médicaux n'est « ni possible ni souhaitable » pour demain

Après la crise que vient de traverser le monde hospitalier, M. Edmond Hervé, secrétaire d'État à la santé, *a analysé, le 17 mai*, devant les journalistes, les répercussions de ces secousses et dégagé les orientations de la politique sanitaire qu'il entend mener.

Cette crise, a souligné M. Hervé, a été « *longue et difficile* ». Elle doit être resituée dans une atmosphère générale où dominent les exigences de l'adaptation. Le rythme d'évolution des effectifs médicaux (60000 médecins en 1970 ; 150000 prévus en 1990) « *n'est pas celui que nous devons retenir. Nécessaire pour hier, il n'est pour demain ni possible ni souhaitable* », a déclaré le secrétaire d'État.

D'une manière générale, la politique sanitaire que le gouvernement veut mettre en œuvre, a déclaré M. Hervé, a été fixée par la « charte de la santé ». C'est « *dans ce cadre que le gouvernement propose des réformes importantes, qui concernent en particulier l'organisation des hôpitaux et le statut des médecins hospitaliers* ». C'est aussi dans cet esprit qu'il entend promouvoir une politique de prévention, « *orientation fondamentale qui a été trop souvent sous-estimée* ». « *Notre système de santé*, a ajouté M. Hervé, *est un système de qualité ; il repose sur un secteur public et sur une médecine libérale de bon niveau. Il n'est pas question de déséquilibrer ces deux piliers.* »

« *En arrivant ici*, a continué le secrétaire d'État, *j'ai voulu rétablir la paix hospitalière* », et faire en sorte que l'esprit de dialogue et de concertation « *ne soit pas limité à un moment* » mais constitue « *un principe* ». Rappelant que, « *aucune grande décision ne serait prise avant le 1er octobre* », M. Hervé a souligné que la concertation « *de fond* » avec tous les intéressés était d'ores et déjà engagée.

Traitant du « budget global » qu'il est prévu d'appliquer à l'ensemble des établissements publics et qui réformera profondément les pratiques comptables des hôpitaux, M. Jean de Kervasdoué, directeur des hôpitaux, a souligné, pour sa *part*, que le passage du *système actuel* (le prix de journée) au budget global demanderait, pour être pleinement effectif, quelque trois ans.

Enfin, le secrétaire d'État a insisté sur la « *parfaite identité de vues* » des orientations de l'Organisation mondiale de la santé (O.M.S.), dont l'assemblée mondiale vient de se terminer à Genève, avec celles de la France, notamment pour ce qui a trait à la politique des soins de santé primaires dans les pays du tiers-monde et leur approvisionnement en « *médicaments essentiels* ». Pour ce rôle, « *qui ne souffre pas l'amateurisme* », la France « *dispose d'atouts et a des devoirs* ». Le professeur Jacques Dangouman, directeur de la pharmacie et du médicament, a souligné sur ce point que le ministère encourageait le dialogue avec les industriels français et avec les partenaires africains de la France.

C. B.

Deux styles

Autre temps, autre style. « *Je suis venu rétablir la paix hospitalière* », déclare M. Edmond Hervé qui, après son bref et discret passage à la tête de cette administration dans le premier gouvernement de M. Mauroy, avait cédé la place à M. Jack Ralite avant de retrouver ce même portefeuille, il est vrai rétrogradé au rang de secrétariat d'État.

Est-ce là une critique voilée à l'égard de son prédécesseur ? En toute hypothèse, les méthodes de M. Ralite au ministère de la santé, la verdeur de son langage, le rythme auquel il avait engagé *les* réformes ne seront guère repris en compte par son successeur. Tout laisse à penser que M. Hervé souhaite d'abord jouer avec le temps. Il le souligne : la concertation est engagée, le dialogue renoué, le calendrier approuvé, et « *rien d'important* » ne sera fait avant octobre.

Dans ce même esprit, M. Hervé indique qu'il « *connaît* » les « *inquiétudes* » qui s'expriment dans les milieux médicaux. Surtout, il affirme que « *notre système de santé repose sur le secteur public et sur une médecine libérale de bon niveau* » et qu'« *il n'est pas question de déséquilibrer ces deux piliers* ».

Lorsque M. Jack Ralite émettait des affirmations qui, dans leur contenu, n'étaient guère différentes — ce fut le cas pour sa « charte de la santé » — il suscitait, chez les médecins libéraux, méfiance et scepticisme, comme l'avait amplement montré la journée de protestation du 30 septembre. Même chose lorsqu'il tentait d'apaiser les médecins hospitaliers, comme l'ont démontré à l'envi les plus grandes grèves hospitalières que la France ait jamais connues. Nul doute qu'ait été projetée sur lui une image que son appartenance au parti communiste entretenait d'autant mieux qu'il prenait soin de la rappeler à ceux qui, par mégarde, l'auraient oubliée...

Il est trop tôt pour savoir si ces différences de réactions signifient qu'une orientation politique réellement nouvelle a été amorcée et perçue, imputable *non seulement au remplacement* de M. Ralite par M. Hervé, mais aussi à l'intégration du secrétariat d'État à la santé dans la vaste constellation que coiffe M. Bérégovoy et à certaines prises de conscience à l'hôtel Matignon et à l'Élysée. *La* question, en tout cas, se pose : assiste-t-on à un tournant dans la politique sanitaire du septennat ? Ou à un pur changement de style ? Les déclarations de M. Hervé autorisent les deux hypothèses.

CLAIRE BRISSET.





Les débats politiques ont largement dominé les travaux de l'Assemblée mondiale de la santé

De notre correspondante

Genève. – La trente-sixième Assemblée mondiale de la santé qui s'est ouverte le 2 mai au Palais des nations, en présence de trois cents délégués représentant cent soixante pays, a clos ses travaux le 16 mai, plus tôt que prévu. Bien que le temps de la session ait été encore raccourci par rapport à l'année précédente, les délégués ont consacré de très longues séances à des débats purement politiques, et en particulier aux condamnations rituelles de l'Etat d'Israël. L'Organisation mondiale de la santé (O.M.S.) est priée par l'une des résolutions *« de surveiller directement la situation sanitaire de la population arabe dans les territoires occupés pour lui garantir un environnement sanitaire approprié »*.

Il a été naturellement question des « intoxications » dont auraient été victimes les élèves de plusieurs écoles de Cisjordanie. A la grande déception des pays de l'Est et des Etats arabes, les experts de l'O.M.S. avaient conclu, après avoir fait les analyses nécessaires, qu'ils n'avaient *« rien relevé d'anormal » (le Monde* du 13 mai).

Au surplus, cette année, trois experts avaient été chargés d'une enquête sur place. Membres de pays qui ont rompu leurs relations diplomatique avec Israël (Indonésie et Sénégal) et d'un pays de l'Est (Roumanie), ils n'ont pourtant, après une enquête détaillée, rien relevé d'alarmant.

Deux autres résolutions ont encore entamé le temps qui devait être consacré aux problèmes concrets de santé. Selon la première, l'O.M.S. se doit de continuer à recueillir, analyser et publier régulièrement les conclusions des études relatives aux effets de la guerre nucléaire sur la santé. Rédigé à partir d'une initiative soviétique, un rapport apocalyptique prévoit qu'un conflit atomique aurait pour conséquence un milliard de morts et autant de blessés et qu'aucun service de santé ne serait capable de venir en aide aux victimes. Les délégués occidentaux, persuadés qu'il ne s'agit là que d'une manœuvre politique, se sont en vain opposés à l'adoption de la résolution demandant à l'O.M.S. de diffuser *« le plus largement possible »* cette étude.

La deuxième résolution, émanant du ministre koweïtien de la santé, M. El Awadi, soutenue par la plupart des pays de la Ligue arabe, auxquels s'est joint le Chili, souligne *« l'importance que revêt la dimension spirituelle dans la délivrance de soins de santé aux populations »* et prie le directeur général de l'O.M.S., le docteur Mahler, d'en tenir compte dans les programmes de santé. Ce texte est actuellement soumis au conseil exécutif de l'O.M.S., qui devra se prononcer sur son opportunité.

Pour sa part, dans son allocution d'ouverture, le docteur Mahler s'en est pris violemment à certaines organisations qui se livrent, selon lui, au *« parachutage d'agents étrangers pour pratiquer les vaccinations »* et autres *« ingérences »*. Il n'a cependant pas précisé qui était ainsi visé : serait-ce l'UNICEF, la Croix-Rouge internationale, Médecins du monde, Médecins sans frontières ou les diverses organisations caritatives qui se dévouent dans le tiers-monde ?

L'Assemblée mondiale a reconduit le docteur Mahler au poste de directeur général de l'O.M.S. pour une troisième période de cinq ans. Elle a nommé à sa présidence, pour l'année, M. Chong Hon Nyan (Malaisie) et a approuvé un budget de 520 millions de dollars pour la période biennale 1984-1985. Rappelant l'objectif de l'O.M.S., à savoir *« la santé pour tous d'ici à l'an 2000 »*, elle a reconnu un certain échec de la lutte antituberculeuse dans les pays pauvres, soulevé les problèmes de santé liés à l'alcool, insisté sur le rôle du personnel infirmier et des sages-femmes dans la promotion des soins de santé primaires et s'est penchée sur le grave problème de la résistance aux antibiotiques due souvent aux abus de consommation.

ISABELLE VICHNIAC.

JUSTICE

AU TRIBUNAL DE PARIS

Comment on invente une « taupe » du K.G.B.

Dix-septième chambre correctionnelle. D'un côté, M. Harris Puisais, chargé de mission au cabinet de M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures. De l'autre, l'hebdomadaire *la Vie française*, son directeur de publication, M. Jean-Pierre Peyraud. Le premier reproche au second de l'avoir diffamé, aussi bien en tant que personne privée qu'en sa qualité de personne publique, pour avoir publié dans son numéro daté 25-31 octobre 1982 une biographie de lui le présentant comme un colonel du K.G.B. soviétique, un *« spécialiste de la pénétration politique des partis de gauche non communistes »*, qui, pour finir, *« coiffe aujourd'hui le réseau mis en place au ministère de la coopération pour envoyer en Afrique francophone des coopérants communistes ou d'extrême gauche »*. Pour *la Vie française*, telle est bien la *« biographie complète »* de M. Puisais.

En fait, plaide Mᵉ Georges Kiejman, cette biographie n'était que la reproduction sans la moindre vérification d'une notice répandue à l'époque par un « Conseil africain de défense anticommuniste » et qui, à côté de quelques éléments exacts, multipliait les informations fausses et même délirantes. Faux, par exemple, que M. Puisais ait été, dès 1943, membre du P.C.F. en Dordogne, faux qu'il ait été l'ami d'une princesse russe blanche travaillant de surcroît pour Moscou, faux encore qu'il ait occupé, dès 1944, les fonctions de rédacteur en chef adjoint à *l'Humanité* et de permanent au comité central ; qu'il ait effectué jusqu'en 1950 une dizaine de voyages par an à Moscou avant d'être accusé de « titisme ». Faux, encore et toujours, ces détails selon lesquels au cabinet du ministre, chargé des questions atomiques, entre 1956 et 1958, il fut obligé de donner sa démission à la demande pressante des directeurs de la D.S.T. et du SDECE.

Certes, pour Mᵉ Kiejman, il n'est pas diffamatoire de dire de quelqu'un qu'il a été membre du parti communiste, mais il y a bien diffamation lorsque cette appartenance est invoquée, affirmée faussement, pour pouvoir présenter celui que l'on met en cause comme un agent étranger, une « taupe » ou un « sous-marin » alors qu'il occupe la troisième place dans le cabinet d'un ministre en exercice. Mais, pourquoi, se demande l'avocat, tant de légèreté de la part de *la Vie française*, journal qui n'est pas habituellement assigné en diffamation ? Pourquoi, si ce n'est pour atteindre, au-delà de M. Puisais, M. Cheysson lui-même et, d'une façon générale, la crédibilité de la politique française en Afrique francophone ?

La Vie française n'a pas offert de rapporter la preuve de ce qu'elle a écrit. Elle n'invoque même pas la bonne foi. Son avocat, Mᵉ Jean-Claude Varaut, n'usera donc pas de ces arguments traditionnels dans les affaires de diffamation. C'est que pour lui il n'y aurait pas diffamation. Il y aurait tout au plus cette faute civile du biographe ou de l'historien qui utilise un document, un matériau,dont il a eu connaissance. *« Je ne dis pas que ce qui a été écrit est vrai ou faux. Je dis seulement qu'il existait un cas Puisais et que, s'il a été présenté maladroitement, il n'y avait pas intention de nuire mais souci de faire connaître un document dont d'autres avaient déjà fait plus ou moins état. »*

Pardon, répliquera Mᵉ Kiejman, l'historien est celui qui donne ses sources et les confronte. On en reste là. Le tribunal que préside Mᵐᵉ Jacqueline Clavery rendra son jugement le 14 juin.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

AU TRIBUNAL DE NICE

Vivisection et amour des animaux

De notre correspondant

Nice. – Le procès intenté conjointement par la Société de protection des animaux et la Ligue française contre la vivisection au professeur agrégé Pierre Martin, chef des services neuropsychiatriques des hôpitaux de Nice, a relancé , mardi 17 mai, devant le tribunal correctionnel de Nice le débat sur le point de savoir si oui, comment et jusqu'où l'expérimentation sur des animaux vivants peut-être pratiquée.

Dans une plainte avec constitution de partie civile pour *« actes de cruauté envers des animaux domestiques »*, Mᵐᵉ Wanda Tholozan, présidente de la S.P.A. de Nice, accusait le professeur Martin d'avoir pratiqué, de décembre 1978 à juillet 1979, une série d'expériences sur dix chiens vivants, et sans anesthésie, portant sur *« la recherche de substances devant permettre aux plongeurs d'atteindre de plus grandes profondeurs »*. De fait le but recherché était, selon le médecin, d'*« étudier les effets d'une compression suivie d'une décompression brutale correspondant à un accident survenant lors d'une remontée trop rapide »*, et de mettre ainsi au point les soins destinés aux victimes d'accidents de décompression et d'éviter l'azootie qui se produit quand on ne respecte pas les paliers de remontée. Les dix chiens soumis à l'expérience provenaient de l'animalerie du C.H.U. et étaient destinés à l'« euthanasie vétérinaire ».

Mᵐᵉ Chahour (Nice), avocat de la partie civile, pour qui les expériences du professeur Martin *« n'ont rien apporté, qu'une modeste confirmation »*, a fait remarquer qu'*« il n'était pas utile de sacrifier des animaux pour un projet dont on n'est pas certain qu'il puisse servir la science »*. Mᵉ Pierre Pasquini (Nice), défenseur du professeur Martin, répliquait en soulignant que *« ces expériences, au demeurant limitées, et dont l'intérêt avait retenu l'attention de nombreux praticiens français et étrangers, avaient permis la mise au point de soins immédiats pour les victimes d'accidents de décompression et qu'elles étaient indiscutablement utiles »*. *« Nul n'a le monopole de l'amour des animaux »*, lançait-il, dénonçant *« ces gens qui restent plongés dans l'obscurantisme moyenâgeux »*.

Au-delà de l'émotion que ne pouvait manquer de susciter un tel sujet – la souffrance d'animaux que l'on ne pouvait anesthésier, s'agissant d'expériences neurologiques, – une question claire et précise se posait : le professeur Martin avait-il le droit de procéder à ces recherches chez lui, en sa qualité de chef de service opérant dans le cadre du C.H.U. ? Non, fut-il répondu, puisqu'il n'avait pas demandé les autorisations nécessaires aux ministères intéressés (santé et agriculture), comme le prévoit un article du décret 68-139 du 9 février 1968.

C'est ce délit que le représentant du ministère public a retenu, demandant toutefois dans ses réquisitions une dispense de peine.

Jugement le 7 juin.

MICHEL VIVÈS.

● *L'avocat d'Antoine Recco*, inculpé pour l'assassinat en Corse de deux jeunes campeuses, a déposé plainte avec constitution de partie civile pour dénonciation calomnieuse et faux témoignage. Au nom de son client, Mᵉ Antoine Sollacaro reproche à un pêcheur sarde, Giuseppe Gilio, d'avoir dénoncé à tort Antoine Recco. Ce dernier, qui avait avoué les deux meurtres, puis s'est rétracté, est le frère de Thomi Recco inculpé pour deux triples meurtres, à Carqeiranne (Var) et à Béziers (Hérault).

● *Mahmoud Bara*, complice du cambrioleur tué en décembre 1982 par un commerçant de Gonesse (Val-d'Oise), membre de l'association Légitime défense, a été condamné, lundi 16 mai, à un an d'emprisonnement, dont six mois fermes, par le tribunal correctionnel de Pontoise (*le Monde* daté 19-20 et 30 décembre 1982).

SPORTS

VOILE

9 millions de francs pour la transatlantique entre Québec et Saint-Malo

Une course transatlantique entre Québec et Saint-Malo commémorera, l'été prochain, l'arrivée du Malouin Jacques Cartier au Canada voilà quatre cent cinquante ans. Cette première transatlantique disputée dans le sens Amérique-Europe, dont le départ sera donné le 19 août, ne manquera pas d'originalité. Une cinquantaine d'équipages d'au moins trois personnes devront d'abord descendre le Saint-Laurent sur près de 600 milles, traverser ensuite l'Atlantique nord sur plus de 2 500 milles, à une période de grandes dépressions atmosphériques qui devraient rendre la course difficile, à cause du brouillard et du froid, mais aussi très rapide avec des vents portants de sud-ouest.

Cette transatlantique, qui prend place dans le calendrier de l'Association fédérale internationale des promoteurs et organisateurs de courses transocéaniques (AFIPOCO) (1), marque surtout une étape importante dans la professionnalisation de ces compétitions. La Corporation Québec 1534-1984 recevra pour son organisation 1,5 million de dollars canadiens (9 millions de francs) de la société internationale TAG (Techniques d'avant-garde) créée par Akram Ojjeh, l'homme d'affaires saoudien.

Avec 275 000 dollars canadiens (1 595 000 francs) de prix, dont 100 000 dollars (580 000 francs) au vainqueur, cette transat sera la plus *richement dotée à ce jour.*

Déjà associée depuis trois ans en formule 1 automobile avec l'écurie Williams (Keijo Rosberg et Jacques Laffitte), TAG ne se contentera pas de commanditer sa première épreuve de voile. Un autre budget de l'ordre de 9 millions de francs va être consacré à la construction du plus grand et du plus cher catamaran de course du monde, le *Formule TAG*, qui sera doté, comme l'*Elf-Aquitaine* de Marc Pajot, d'un mât profilé et orientable. Conçu par l'architecte britannique Nigel Irens, il sera confié au Canadien Michaël Birch dès la transat Québec-*Saint-Malo.*

GÉRARD ALBOUY.

(1) L'AFIPOCO organise un championnat du monde des navigateurs sur des périodes de quatre ans. Le premier titre doté de 500 000 francs sera décerné après la transatlantique en double Lorient-les Bermudes-Lorient. Seul le Canadien Michaël Birch peut encore espérer devancer le Français Marc Pajot.

TENNIS. – *Thierry Tulasne et Guy Forget se sont qualifiés mardi 17 mai à Rome pour le second tour des Internationaux d'Italie. Tulasne a éliminé le Paraguayen Victor Pecci 6-2, 6-2 ; Forget a battu le Chilien Jaime Fillol 6-2, 6-2.*

SCIENCES

La mort d'André Dupont-Sommer

André Dupont-Sommer, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a été inhumé le 17 mai au cimetière du Montparnasse à Paris (nos dernières éditions du 18 mai).

Spécialiste éminent des langues sémitiques anciennes, c'est lui qui déchiffra et traduisit les manuscrits dits « de la mer Morte ».

De la philosophie judéo-grecque aux manuscrits de la mer Morte

Linguiste et épigraphiste remarquable, André Dupont-Sommer était un professeur extraordinaire de clarté et de précision. *L'étendue de ses travaux ressort* [illegible] dans les nombreuses divisions du volume *Hommages à André Dupont-Sommer*, publié en 1971 sous la direction de M. André Caquot, son successeur au Collège de France, et de M. Marc Philonenko, professeur à la faculté de théologie protestante de Strasbourg : épigraphie phénicienne ; épigraphie et papyrologie araméennes ; épigraphie, philologie et histoire hébraïques ; manuscrits de la mer Morte ; archéologie et histoire orientales ; divers.

La première publication d'André Dupont-Sommer (en 1939) fut consacrée à une œuvre gréco-juive : *le Quatrième Livre des Macchabées : introduction, traduction et notes.* Il s'agit d'un traité philosophique écrit en grec, vraisemblablement dans la première moitié du premier siècle de notre ère, qui ne fait pas partie du canon des Livres saints.

Les principaux travaux d'André *Dupont-Sommer porteront ensuite* sur l'araméen et aussi l'hébreu. Langue sémitique ancienne, l'araméen fut très largement employé pendant plusieurs siècles dans tout le Proche-Orient : les rois achéménides perses se servaient de l'araméen comme langue diplomatique et, trois cent cinquante ans après la fin de cette dynastie perse, *l'araméen était encore* la langue usuelle des habitants de la Palestine et donc du Christ ; l'hébreu, proche de l'araméen, étant plutôt considéré comme la langue sainte réservée aux Écritures.

En 1949, André Dupont-Sommer publie *les Araméens*, petit livre certes, mais chef-d'œuvre d'information historique où il expose les problèmes de l'origine et de la diffusion de la langue araméenne. C'est lui qui traduit et publie d'importants *ostraca* (des débris de poterie couverts d'écriture araméenne) d'Éléphantine, une île du haut Nil en face de l'actuelle Assouan, où avait vécu une *colonie judéenne installée là par les* Perses. Il traduit et publie aussi la grande inscription araméenne de Sfiré-Soudjin (en Syrie du Nord près d'Alep) qui donne le texte d'un traité conclu entre un prince local et un autre personnage important encore mal identifié.

Aussi remarquables qu'ils soient, ces travaux ne sont connus que des spécialistes et André Dupont-Sommer est ignoré du grand public peu familier de l'érudition universitaire. Cette situation se renverse *brusquement grâce à la découverte*, en 1947, des premiers manuscrits dits de la mer Morte dans les grottes de Qumran.

Ces textes, rédigés pour la plupart en hébreu, intriguent : ils sont composés d'une part de certains textes bibliques dont ces manuscrits représentent la plus ancienne version écrite connue, d'autre part de textes fondamentaux émanant d'une secte juive, les Esséniens, qui n'étaient guère connus jusqu'alors que par les écrits du philosophe juif hellénisé Philon d'Alexandrie (vers 13 avant Jésus-Christ-vers 54 après Jésus-Christ), du naturaliste et amiral romain Pline l'Ancien (23-79 après Jésus-Christ) et de l'historien juif Flavius Josèphe (37-100 après Jésus-Christ).

Grâce à André Dupont-Sommer, les Esséniens apparaissent comme des moines juifs qui ont vécu en Palestine du deuxième siècle avant Jésus-Christ au deuxième siècle de notre ère. Au début de l'ère chrétienne, ils auraient été environ quatre mille. Leur communauté était très organisée ; les candidats étaient astreints à un noviciat de trois années, au vœu d'obéissance et au serment du secret. L'essentiel de leurs occupations était la prière, la méditation et aussi la lecture et la copie des *écrits hébraïques et purement esséniens.*

Essénisme et christianisme

André Dupont-Sommer a su localiser dans le temps le commentaire d'Habacuc (un des douze petits prophètes de l'Ancien Testament) écrit par les Esséniens en y retrouvant une allusion aux Romains et plus particulièrement à la prise de Jérusalem par Pompée en 63 avant Jésus-Christ. Il a su aussi replacer les écrits esséniens dans leur milieu particulier.

Par ses études comparatives de la phraséologie et des idées, André *Dupont-Sommer a démontré l'origine* essénienne des écrits « pseudigraphes » (on pourrait dire apocryphes) de l'Ancien Testament, c'est-à-dire des livres, tels celui d'Henoch et celui des Jubilées, qui ne sont actuellement sacrés que pour l'Église éthiopienne.

Certes, ses idées n'ont pas été admises tout de suite par les autres spécialistes. De même, les textes esséniens ont eu pendant quelque temps un relent de soufre : pour certains, le Maître de justice, fondateur *probable de la secte, persécuté, mort* vers 80 avant notre ère, et ses enseignements semblaient montrer que le Christ et sa doctrine n'avaient fait que reprendre l'essénisme. En fait, comme André Dupont-Sommer l'a montré, il y a plus de différences que de ressemblances entre les doctrines essénienne et chrétienne.

*Dès 1950, André Dupont-*Sommer publiait ses *Aperçus préliminaires sur les manuscrits de la mer Morte*, en 1953 ses *Nouveaux aperçus sur les manuscrits de la mer Morte* et en 1957 le *Livre des hymnes découverts près de la mer Morte.* Vinrent enfin, en 1959, les *Ecrits esséniens découverts près de la mer Morte*, qui, réédités en 1960, 1964, 1968 et 1980 avec les remaniements nécessités par les découvertes de nouveaux manuscrits (en particulier le dernier, un rouleau long de 8,60 mètres où est décrit le temple idéal et où sont précisés la jurisprudence et le calendrier liturgique propres à la secte). Cet ouvrage reste le livre français fondamental sur le sujet.

En plus de ce travail colossal, André Dupont-Sommer continuait à travailler sur d'autres textes. C'est ainsi qu'il fut frappé d'insolation en 1975 en allant à Xanthos (Turquie) vérifier sur la stèle trilingue (grec, lycien et araméen) du temple de Leto une ligne du texte araméen qui était peu lisible sur les photos ou sur les estampages.

YVONNE REBEYROL.

[Né le 23 décembre 1900 à Marnes-la-Coquette (Hauts-de-Seine), André Dupont-Sommer avait été bibliothécaire du Collège de France en 1934, directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études en 1938, professeur à la faculté des lettres de Paris en 1945, puis au Collège de France (chaire d'hébreu et d'araméen illustrée autrefois par Ernest Renan) de 1963 à 1971. Membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres depuis 1961, il fut, de 1968 et jusqu'à sa mort, secrétaire perpétuel de cette Compagnie.]

HISTOIRE

LU

« BOURGEOIS ET GENTILHOMMES », de Georges Huppert

La percée de la « gentry » française

Certains groupes sociaux passent dans l'histoire sans se faire un nom, au contraire de la noblesse, de la bourgeoisie, du prolétariat, du patriciat, de la plèbe, des serfs ou des esclaves. C'est le portrait d'un groupe social oublié qu'a tenté Georges Huppert, historien américain, dans *Bourgeois et gentilhommes*, livre mal titré puisqu'il évoque des individus qui ne furent ni bourgeois, ni gentilhommes.

Le seizième siècle, époque de croissance, de mouvement, de mobilité sociale, voit le développement d'une catégorie qui n'est en effet ni marchande ni noble et que Huppert appelle *gentry*, sans que ce terme prétende établir une parenté véritable entre ce groupe français et celui qui porte en Angleterre le même nom. La *gentry* française vit des professions juridiques qui la définissent et de la terre qu'elle conquiert. Huppert affirme, et démontre dans une certaine mesure, à l'aide des études statistiques ou textuelles les plus récentes, que cette classe ne cherchait pas véritablement à singer la noblesse ou à s'y intégrer. Elle veut, c'est vrai, chaque fois que c'est possible, l'annoblissement – qui résisterait à l'appât d'une exemption d'impôt ? Mais elle développe surtout ses valeurs propres ; elle définit un système d'attitudes, positives et négatives, *vis-à-vis de la société* comme de la culture.

Attitudes négatives : le mépris de la noblesse de race, considérée comme misérable et inculte. La noblesse guerrière traditionnelle, repliée sur ses campagnes, semble, pour beaucoup, appelée à disparaître. On rejette son style de vie improductif et oisif, ses mœurs violentes, le duel en particulier.

Attitudes positives de la *gentry* : la croyance en certaines vertus de discipline morale, de perfectionnement individuel et social, qui s'élargit parfois en un désir d'éduquer les masses populaires. Dans sa partie positive, cette éthique sociale semble bien un décalque français des idéaux protestants, analysés par Weber ou Tawney.

Cette projection des catégories dérivées de l'analyse du protestantisme sur la vie sociale d'un pays resté finalement catholique est tout à fait justifiée. Elle est une procédure de recherche originale qui permet d'appréhender des phénomènes socio-historiques importants mais minoritaires. La *gentry* française ne triomphera pas de l'Ancien Régime nobiliaire. Huppert décrit son échec et son repli final sur les valeurs privées, dans certains cas sur la foi janséniste.

L'intérêt de ce livre vient beaucoup de ce qu'il décrit une évolution sociale avortée, une révolution qui n'eut pas lieu. Sa méthode permet d'échapper à l'histoire téléologique qui s'acharne à démontrer la nécessité de révolutions qui eurent effectivement lieu, comme celle de 1789.

EMMANUEL TODD.

★ *Bourgeois et gentilhommes, la réussite sociale en France au seizième siècle, de Georges Huppert, Flammarion, 290 pages, 125 F.*

AÉRONAUTIQUE

Les Soviétiques ne présenteront ni avions ni hélicoptères au Salon du Bourget

Les représentants à Paris du ministère soviétique de la production aéronautique ont informé, vendredi 13 mai, les organisateurs du prochain Salon du Bourget que l'U.R.S.S. n'y exposerait aucun des avions et hélicoptères prévus à l'origine. Il n'a été donné aucune explication officielle à ce retrait, la présence soviétique se limitant, dans ces conditions, à un pavillon où seront exposés le train spatial Saliout-Soyouz, des moteurs et divers équipements métallurgiques.

A ce jour, le Salon du Bourget, qui aura lieu cette année du vendredi 27 mai au dimanche 5 juin, était la seule exposition internationale à laquelle participait l'Union soviétique si l'on excepte une participation précédente, il y a une dizaine d'années, à un salon à Hanovre, en République fédérale d'Allemagne.

Les organisateurs du Salon ignorent les raisons de l'attitude soviétique. Mais il est possible que l'expulsion, le 5 avril dernier, de quarante-sept ressortissants soviétiques pour espionnage, la ferme condamnation par la France de la guerre en Afghanistan et le récent voyage en Chine populaire de M. François Mitterrand aient pu dicter à Moscou son retrait partiel de l'exposition.

D'autre part, les États-Unis, qui ont décidé d'exposer au Bourget leur navette spatiale Enterprise après un court séjour à Cologne (Allemagne fédérale) et avant une brève visite à Londres, ont demandé aux organisateurs français du salon de prévoir des mesures de sécurité particulièrement renforcées autour de leurs matériels.

Il semble, notamment, que les Américains redoutent des actions de sabotage ou de terrorisme contre l'avion Boeing-747 sur le dos duquel voyage la navette spatiale. En effet, cet appareil est le seul à avoir été transformé spécialement pour le transport de la navette et toute détérioration du Boeing-747 pourrait retarder d'une année le cours normal du programme spatial américain.

Abou-Dhabi commande ferme dix-huit Mirage-2000 à la France

L'émirat d'Abou-Dhabi a conclu, lundi 16 mai, un accord avec la France pour l'achat de dix-huit avions de combat Mirage-2000. Une option a été réservée, d'autre part, pour la fourniture ultérieure de dix-huit autres exemplaires du même modèle de façon à constituer dans l'armée de l'air de cet émirat du *Golfe deux escadrons de défense aérienne.* Les premières livraisons auront lieu après 1985.

Avec cette commande, l'émirat d'Abou-Dhabi devient le quatrième client officiel de l'avion de combat Mirage-2000, après l'Egypte (vingt commandes fermes, et vingt autres en options qui seront une réalité si l'Arabie Saoudite accepte de débloquer les fonds), l'Inde (quarante avions commandés ferme, avec un espoir de lui vendre la licence de fabrication sur place) et le Pérou (vingt-six achetés ferme).

Cet émirat du Golfe a déjà acquis auprès de la France trente-deux *exemplaires de l'avion de combat* Mirage-5, qui est la version simplifiée du Mirage-III, à l'occasion d'un double contrat (quatorze, puis dix-huit) conclu en 1972. L'aviation de l'émirat a reçu aussi des hélicoptères français Puma, Gazelle et Alouette-III (équipés de missiles antichars), un système de défense anti-aérienne par missiles Crotale. L'armée de *terre dispose d'une centaine* de chars AMX-30, des automitrailleuses légères AML-90 et des blindés légers AMX-10 et Panhard M-3. La marine a installé des missiles surface-surface Exocet sur des vedettes rapides de conception ouest-allemande et britannique.

Entre la France et Abou-Dhabi, les discussions sur la vente des Mirage-2000 avaient commencé il y a plus de six mois et, à plusieurs reprises dans un passé proche, les autorités de l'émirat avaient indiqué qu'elles étaient sur le point de conclure l'accord.

Il semble que l'émirat d'Abou-*Dhabi ait voulu, avant de signer le* contrat, connaître avec précision l'attitude de la France vis-à-vis de l'Irak dont des pays du Golfe, comme Koweït, Abou-Dhabi et l'Arabie Saoudite, sont à la fois des soutiens politiques et des bailleurs de fonds. La visite, la semaine dernière, à Paris, de M. Tarek Aziz, vice-premier ministre irakien et ministre des affaires étrangères, pour y discuter précisément de l'aide militaire de la France à Bagdad, a probablement rassuré les autorités d'Abou-Dhabi sur la continuité de la politique française malgré un différend financier avec les Irakiens.

D'autre part, les constructeurs français d'armement ont lancé auprès de l'émirat une vigoureuse campagne de promotion pour l'avion d'entraînement et d'appui tactique Alpha-Jet. Cette campagne ne se limite pas seulement à Abou-Dhabi ; elle a été aussi lancée en direction de l'Egypte, de la Libye, de l'Algérie, de la Tunisie, de l'Irak et du Nigéria pour un total de quatre-vingts à cent exemplaires.

Avec Abou-Dhabi, les constructeurs français de l'Alpha-Jet estiment que tout contrat n'est pas définitivement écarté malgré la promesse d'acheter un concurrent britannique, le Hawk. En effet, cette commande n'a toujours pas été ratifiée et Abou-Dhabi n'a, à ce jour, versé aucun acompte aux industriels britanniques.

FAITS ET JUGEMENTS

Un appel pour la libération des « Irlandais de Vincennes »

Un comité pour la libération des trois Irlandais arrêtés à Vincennes le 28 août 1982 vient de se créer sur la base d'un appel signé par trente-sept personnalités. Prenant la défense de Mary Reid, Stephen King, Michel Plunkett, membre du parti républicain socialiste irlandais (I.R.S.P.), *« organisation politique légale »*, l'appel affirme que *« les républicains irlandais n'ont jamais commis d'attentat en France. Nous n'acceptons pas que ces trois Irlandais soient utilisés, face à l'opinion publique, comme boucs émissaires dans la lutte antiterroriste.* (...) *Parce que les règles garantissant les libertés fondamentales dans toute procédure judiciaire n'ont pas été respectées, parce qu'une injustice ne doit pas être commise pour des raisons d'opportunité, nous exigeons leur libération immédiate »*.

Parmi les signataires, on relève les noms de Claude Autant-Lara, Simone de Beauvoir, Jean Cardonnel, Georges Casalis, Jean Chesneaux, Robert Davezies, Jean-Marie Domenach, Félix Guattari, Daniel Guérin, Alain Krivine, Denis Langlois, Albert Paul Lentin, Jean-François Lyotard, Colette Magny, Alexandre Minkowski, Théodore Monod, Catherine Ribeiro, Haroun Tazieff.

★ Signatures, chèques postaux ou bancaires à l'ordre de : Annick Monot, Irlande libre, 1, rue Keller, 75011 Paris.

Les actions en justice de M. Papon

Inculpé en janvier de crimes contre l'humanité en raison du rôle qu'il est accusé d'avoir joué sous l'occupation alors qu'il était secrétaire général de la préfecture de la Gironde, M. Maurice Papon a fait appel de l'ordonnance de M. Pierre Drai, président du tribunal de Paris, qui a rejeté le 6 mai sa demande de saisie du livre *l'Affaire Papon*, de M. Michel Slitinsky, publié par les éditions Alain Moreau. L'ordonnance du magistrat faisait défense à l'éditeur de maintenir dans toute nouvelle édition la préface de M. Gilles Perrault constituant aux yeux du magistrat une *« agression excessive »* (*le Monde* des 5 et 8-9 mai).

En outre, l'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde a fait citer pour diffamation devant la dix-septième chambre correctionnelle de Paris, M. André Schafter, directeur de l'hebdomadaire *la Vie*, Mme Marie-Christine Jeanniot, journaliste, auteur d'une interview de M. Papon parue avec ses commentaires dans le numéro de *la Vie* du 17 février, et en troisième lieu M. Joseph Sarthoulet, auteur d'un « témoignage » également publié *dans ce numéro.*

● *L'ancien C.R.S. Paul Taillefer sera jugé par une cour d'assises.* – Le tribunal correctionnel de Marseille s'est déclaré incompétent, mardi 17 mai, pour juger l'ex-C.R.S. Paul Taillefer qui a tué, le 18 octobre 1980, un jeune homme de dix-sept ans au cours d'un contrôle d'identité (*le Monde* du 13 mai).

CARNET

Décès

– Mme Marie-Madeleine Coste,
M. et Mme Jean Bertrand,
Mme Pierre Bertrand,
Les familles Bertrand, Coste, Buat, Vizon, Campana,
Ses amis de la paroisse universitaire
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Louise BERTRAND,
veuve Coste,
professeur honoraire,

le 16 mai 1983.

Levée du corps et cérémonie religieuse : jeudi 19 mai, à 8 h 15, chapelle de l'hôpital Salvator, à Marseille. Inhumation : vendredi 20 mai, 11 heures, au cimetière de Saint-Martin-de-Ré.

« Le vent souffle où il veut, et tu en entends le bruit, mais tu ne sais d'où il vient ni où il va. »
Jean-III, 8.

Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.
14, rue des Tyrans,
13007 Marseille.

– Mme Jacques Bregy,
M. Jean-François Bregy,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jacques BREGY,

leur époux et père, survenu le 14 mai 1983, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

Le service religieux sera célébré le jeudi 19 mai, à 9 heures, en l'église Saint-Marc-des-Bruyères, à Asnières.
7, rue Pierre-Villey,
75007 Paris.

– Mme Pierre Curvat et ses fils,
M. Jean Curvat, son père,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre CURVAT,

expert-comptable,
commissaire aux comptes,
expert près la cour d'appel
de Versailles,
ancien maire de Rocquencourt,

survenu subitement le 15 mai 1983.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 19 mai 1983, à 9 h 15, en l'église Notre-Dame-de-la-Résurrection (avenue du Docteur-Schweitzer), Parly-2, 78150 Le Chesnay.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Corveissiat (Ain) vers 17 h 15.

Mme Pierre Curvat, Les Tilleuls 8, 78150 Parc de Rocquencourt.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme André Dupont-Sommer,
Mme Danielle Han-Dupont
et ses enfants,
M. et Mme Joël Dupont
et leurs enfants,
Mme Madeleine Dupont,
son épouse, ses enfants et sa sœur,
M. et Mme Jean-Michel Fouquet
et leurs enfants,
Le docteur Marion Bradford,
Mme Hélène Lozachmeur
ont la douleur de faire part du décès de

M. André DUPONT-SOMMER,

survenu en son domicile, le 14 mai 1983, dans sa quatre-vingt-troisième année.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité, le 17 mai, au cimetière du Montparnasse.
25, quai de Conti, 75006 Paris.
65, rue d'Alésia, 75014 Paris.
27, rue Miollis, 75015 Paris.

– L'Académie des inscriptions et belles-lettres fait part du décès de son Secrétaire perpétuel,

M. André DUPONT-SOMMER,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur des Palmes académiques,
professeur honoraire
au Collège de France,
directeur d'études
à l'Ecole pratique des hautes études,
président du conseil scientifique
de l'Institut d'études sémitiques
de Paris,
membre de l'Accademia dei Lincei
(Rome),
membre de l'Osterreichische Akademie
der Wissenschaften (Vienne).

– Mme Jean Duval et ses filles,
Mme Charles Duval-Françoise Duval,
M. et Mme Michel Duval
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Jean DUVAL,
croix de guerre,
médaille coloniale,
médailles des services volontaires
dans la France libre,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 11 mai 1983.

Les obsèques ont eu lieu à Bordeaux dans la plus stricte intimité.

– Mme Jacques Fauquet-Lemaître, son épouse,
Mlle Sylvie Fauquet-Lemaître, sa fille,
M. et Mme Hubert Fauquet-Lemaître
et leurs enfants,
M. et Mme P. W. Stroth
et leurs enfants,
Mme Louise Robine,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jacques FAUQUET-LEMAITRE,
survenu le 14 mai 1983 à La Baule.

Les obsèques ont été célébrées au temple de La Baule, dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Ses onze enfants,
Belles-filles, gendres,
Ses trente-sept petits-enfants,
Neuf arrière-petits-enfants,
Son frère,
Les familles Bruant et Lamblin
font part du rappel à Dieu de

Jean Sylvain Raoul FOS,
qui s'est endormi dans l'espérance de la résurrection, en Argentine, le 12 mai 1983 dans sa quatre-vingt-deuxième année.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– M. et Mme Jean Gayon,
Antoine, Benoît, Christophe et Nathalie Gayon,
M. et Mme Robert du Colombier,
Mme Jean du Colombier,
Et toute la famille
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Mme Pierre GAYON,
née Marguerite du Colombier,

survenu le 16 mai 1983.

Le service religieux sera célébré le jeudi 19 mai 1983, à 15 heures, en l'église Saint-Gilles de Bourg-la-Reine (boulevard Carnot) suivie de l'inhumation dans le caveau de famille.
2, avenue Mirebeau,
92340 Bourg-la-Reine.

– Mme Jean Giardino, son épouse,
Mme et M. Edouard Kneusé,
ses enfants,
Yves, Emmanuelle, Gilles et Anne Kneusé, ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean GIARDINO,

chef d'orchestre,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,

survenu le 13 mai 1983 dans sa soixante-dix-septième année.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu le mardi 17 mai 1983 à Châteauneuf-sur-Loire dans la plus stricte intimité.

39, Grande-Rue-du-Port,
45110 Châteauneuf-sur-Loire.
9, rue du Général-Niox,
75016 Paris.

[Né le 16 juin 1906, Jean Giardino fit ses études au Conservatoire national supérieur de musique de Paris, où il obtint, en 1925, le premier prix de violon. En 1931, il devint directeur artistique du poste de radiodiffusion Radio-Maroc, à Rabat. Engagé comme premier violon de l'orchestre de Paris-P.T.T. en 1934, il commença à diriger lui-même diverses formations françaises avant de devenir, en 1938, le chef en titre de ce qui deviendrait l'Orchestre national de la R.T.F. On le retrouvera par la suite à la tête de l'orchestre de Nice, puis de Lille. En 1964, Jean Giardino devint chef titulaire de l'orchestre de Strasbourg. Depuis 1969, Jean Giardino s'était retiré de la scène musicale. Il laisse le souvenir de concerts de premier ordre.]

– Mme Jean Ginsberg,
Mme Corinne Ginsberg-Rouleau,
M. et Mme Jean-Pierre Carre,
Virginie et Etienne Palle,
Caroline, Sophie, Thomas, Alexandre et Eugénie,
M. et Mme Karol Grzywicki,
M. et Mme Piotr Grzywicki
ont la tristesse de faire part du décès de

Jean GINSBERG,
architecte urbaniste,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
officier
de l'ordre de Saint-Charles de Monaco,

survenu, en son domicile, le 14 mai 1983.

L'inhumation a eu lieu dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

25, rue Michel-Salles,
92210 Saint-Cloud.

– Marie-José Mounier a la douleur de faire part du décès de son père

M. Louis-Joseph MOUNIER,
pharmacien,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 14 mai 1983 dans sa centième année.

La cérémonie religieuse, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille, a eu lieu à Yssinjeaux (Haute-Loire) dans la stricte intimité, le 18 mai 1983.
Priez pour lui.
Cet avis tient lieu de faire-part.
22, rue de Tocqueville,
75017 Paris.

– Mme Jacques Pinglé,
née Annie Oudart,
son épouse,
Mme Anne Pinglé,
M. et Mme Pierre-Gilles Pinglé,
ses enfants,
Hugues, Benoît, Thomas
et Mathilde,
ses petits-enfants,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Jacques PINGLÉ
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
comendador de numero
de la Orden de Isabel la Catolica,
comendador con placa
de la Orden civil de Alfonso X
el Sabio,

survenu le 16 mai 1983, à la résidence Sainte-Geneviève; Epinay-sous-Sénart, dans sa soixante-treizième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 19 mai, à 14 heures, en l'église Saint-Médard, sa paroisse, 29, rue Daubenton, 75005 Paris, où l'on se réunira.

Ni fleurs ni couronnes,
Des prières.

Cet avis tient lieu de faire-part.

39, boulevard de Port-Royal,
75013 Paris.

– Les présidents
et le conseil d'administration
de la Maison de l'Amérique latine,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Jacques PINGLÉ,
administrateur,
directeur général
par délégation.

– Les familles Pinget, Merzisen, Saladin, Reguard,
Tous ses enfants et petits-enfants,
Sa sœur et ses enfants,

Tous ceux, combien nombreux, qui l'aimaient ont la grande peine de faire part du rappel à la maison du Père de

A m é
Mme PINGET Elisabeth,
née Saladin,

le 16 mai 1983, au Repaire,
5, rue Rouget-de-Lisle,
94600 Choisy-le-Roi.

Nous serons tous réunis autour d'elle, le jeudi 19 mai 1983, à 14 h 15, à la paroisse Saint-Louis de Choisy-le-Roi.

Nous apprenons le décès de

M. Henri PRÊTRE,

ancien sénateur de la Haute-Saône, survenu mardi 17 mai à Vregille (Haute-Saône).

[Né le 20 août 1892 à Vregille, commune où, entré au conseil municipal en 1922, il occupa les fonctions de maire de 1948 à 1977, M. Henri Prêtre, agriculteur, avait participé à la guerre de 1914-1918, dans l'« Escadrille des Cigognes ». Conseiller général du canton de Marnay de 1958 à 1976, M. Henri Prêtre (ind.) était entré au Sénat en 1958. Doyen d'âge de la Haute Assemblée, il avait assuré l'intérim de la présidence du Sénat lorsque M. Alain Poher avait dû garder le repos après s'être cassé la cheville, le 2 octobre 1974, en descendant de la tribune. M. Henri Prêtre n'avait pas sollicité le renouvellement de son mandat de sénateur en 1977.]

– Les familles Rassial et Hoffenberg
ont la douleur de faire part du décès de

Adélie RASSIAL,
née Hoffenberg,

survenu le 12 mai 1983 à Montpellier.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité, à Saint-Maur, le 17 mai 1983.

Familles Rassial, Hoffenberg, Lamprecht, Weisbrod et Bluman.

6, rue de la Barralerie,
34000 Montpellier.
44, rue Ledru-Rollin,
94100 Saint-Maur.

– Colin et Samuel Touche,
ses enfants,
Marie-Hélène Gourpel-Touche,
M. et Mme Etienne Touche,
ses parents,
Martine et Jean-Louis Derksen
et leurs enfants,
Dominique et Catherine Touche
et leurs enfants,
Marie-Josèphe et Florek Tutaj
et leur fils,
Anne Bergeret,
ont la douleur de faire part du décès accidentel, survenu le 14 mai 1983 à Pierrelatte, de

Jean-Noël TOUCHE,
architecte D.P.L.G.

Les obsèques auront lieu le jeudi 19 mai, à 10 h 45, dans l'église de Saint-Ouen-l'Aumône (Val-d'Oise).
M. et Mme Etienne Touche,
93, rue Truffaut,
75017 Paris.

– Mme Jean Triboire
Et toute la famille
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean TRIBOIRE,
survenu le 14 mai 1983.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 19 mai, à 14 heures, au temple de Port-Royal, 18, boulevard Arago, 75013 Paris.
9, rue de la Vistule,
Paris-13e.

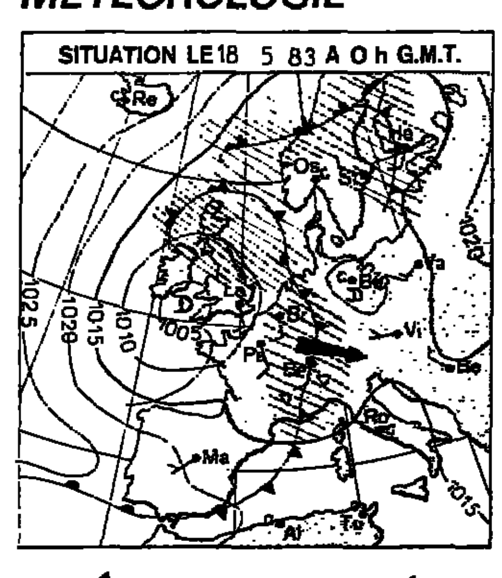
Remerciements

– Mme Marie-Françoise Périès
Et ses enfants,
très touchés des nombreuses marques de sympathie qui leur ont été adressées lors du décès du

vice-amiral d'escadre
Paul PÉRIÈS
prient tous ceux qui se sont associés à leur peine, par leur présence et leur messages, de trouver ici l'expression de leurs très vifs remerciements.

INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE

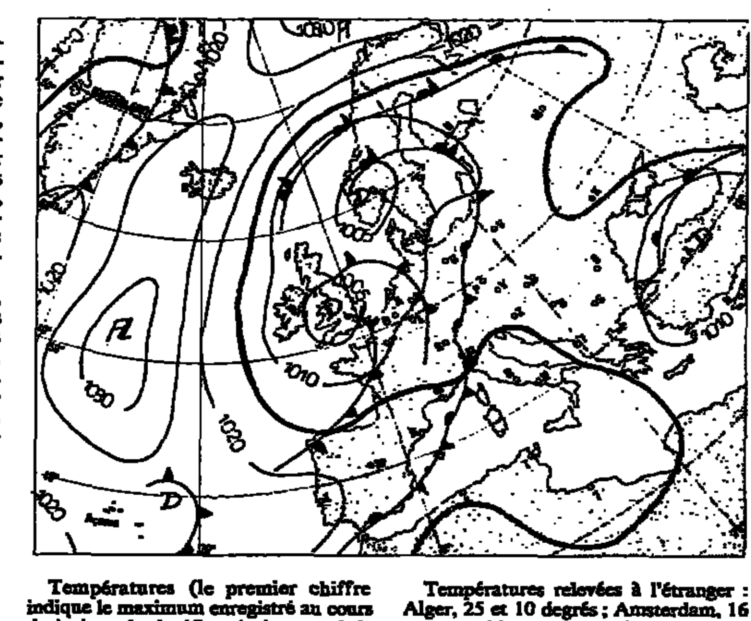


PRÉVISIONS POUR LE 19.5 DÉBUT DE MATINÉE

Brouillard — Verglas dans la région

Front quasi stationnaire — Front chaud — Front froid — Pluie — Brouillard — Verglas — Neige — Averses — Vent fort — Occlusion

PRÉVISIONS POUR LE 19 MAI A 0 HEURE (G.M.T.)



Évolution probable du temps en France entre le mercredi 18 mai à 0 heure et le jeudi 19 mai à minuit.

Depuis bientôt deux mois, sur le proche Atlantique, un minimum dépressionnaire se maintient. Dirigeant de l'air humide sur la France, il est la cause de ce temps le plus souvent maussade, frais, nuageux, avec des pluies nombreuses, aux conséquences fâcheuses sur le Centre-Est, les Alpes, le Jura, où les cours d'eau réagissent. Il semble que, *pour les jours à venir, il y ait* peu d'évolution à attendre, même si, jeudi 19, le soleil est un peu plus présent en de nombreuses régions de France.

Le matin, le temps sera brumeux, avec des bancs de brouillard et des nuages bas sur le Centre et les régions côtières. Vers les 10-11 heures, le soleil, après avoir éliminé ces résidus brumeux, brillera ; il fera remonter les températures, assez basses au lever du jour, comprises entre 5 et 7 degrés sur la moitié Nord et 9 et 11 degrés sur la moitié Sud.

En cours de journée, des nuages cumuliformes se développeront ils donneront quelques averses assez ponctuelles. Les vents de sud à sud-ouest, seront faibles à modérés, et les températures remonteront au maximum à 15 degrés à Lille et à Rennes ; 16 degrés à Paris et à Strasbourg ; 18 degrés à Bordeaux.

Sur le Sud-Est, de nouvelles pluies venant de la Méditerranée toucheront la Catalogne, la Provence, les Alpes du Sud, la Corse en fin d'après-midi ou en début de soirée elles pourront être abon*dantes et s'accompagneront d'un* renforcement sensible de vents de sud-est. Les températures maximales atteindront sur ces régions 21 à 23 degrés avant l'arrivée des pluies.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était à Paris, le 18 mai, à 8 heures, de 1011,9 millibars, soit 759 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 17 mai ; le second, le minimum de la nuit du 17 mai au 18 mai) :

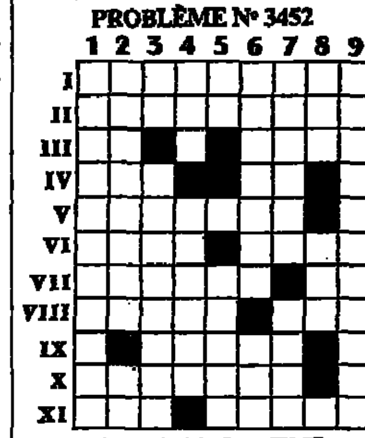
Ajaccio, 21 et 13 degrés ; Biarritz, 20 et 9 ; Bordeaux, 17 et 7 ; Bourges, 16 et 5 ; Brest, 12 et 8 ; Caen, 15 et 7 ; Cherbourg, 14 et 8 ; Clermont-Ferrand, *13 et 4 ; Dijon, 10* et 4 ; Grenoble, 7 et 6 ; Lille, 18 et 8 ; Lyon, 11 et 5 ; Marseille-Marignane, 20 et 12 ; Nancy, 14 et 6 ; Nantes, 15 et 8 ; Nice-Côte d'Azur, 19 et 13 ; Paris-Le Bourget, 17 et 8 ; Pau, 20 et 6 ; Perpignan, 25 et 8 ; Rennes, 13 et 6 ; Strasbourg, 21 et 8 ; Tours, 15 et 9 ; Toulouse, 20 et 5 ; Pointe-à-Pitre, 26 et 25.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 25 et 10 degrés ; Amsterdam, 16 et 5 ; Athènes, 29 et 17 ; Berlin, 23 et 14 ; Bonn, 15 et 8 ; Bruxelles, 15 et 9 ; Le Caire, 31 et 17 ; îles Canaries, 21 et 18 ; Copenhague, 17 et 10 ; Dakar, 24 et 20 ; Djerba, 24 et 15 ; Genève, 18 et 5 ; Jérusalem, 26 et 14 ; Lisbonne, 17 et 91 ; Londres et Luxembourg, 12 et 6 ; Madrid, 17 et 4 ; Moscou, 21 et 15 ; Nairobi, 23 et 15 ; New-York, 15 et 6 ; Palma-de-Majorque, 23 et 9 ; Rome, 25 et 10 ; Stockholm, 21 et 12 ; Tozeur, 30 et 17 ; Tunis, 25 et 12.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3452



HORIZONTALEMENT

I. C'est un moyen de s'élever lorsqu'on veut arriver. — II. Corriger dans le but de rendre meilleur. — III. Patron normand. Quand c'est bien, ce n'est jamais assez. — IV. Ce n'est pas l'endroit propice aux grandes toilettes. On le lance pour se faire remarquer. — V. D'un genre à passer du temps avec les pontes. — VI. Ne manque pas d'espace pour travailler. Lac italien. — VII. Personnel que l'on peut prendre comme ami. Symbole chimique. — VIII. Peut être porté par le père ou par la mère. Philosophie chinoise. — IX. Elément qui a des idées de grandeur. — X. Pêche miraculeuse pour le navigateur solitaire. — XI. Plus facile à traiter lorsqu'il a de la barbe que lorsqu'il a des cheveux. Est donc enlaidie ou avilie.

VERTICALEMENT

1. A plus de chances de gagner en misant sur le numéro que sur la couleur. — 2. Par qui on se laisse donc saisir sans aucun recours. Epée assez émoussée. — 3. Démonstratif. Devant lui la chair est faible. — 4. Mot de passe. Son homme risque fort de la rejoindre au cachot. — 5. Symbole chimique. Dont la peau est donc « coupée » jusqu'au sang. — 6. Gâteau à l'oseille servi en tranches. Division allemande. — 7. Avance à prendre pour éviter de se faire doubler. Espèce chinoise qui n'était pas dépourvue d'argent. — 8. Son cours touche celui de l'histoire. Grecque. — 9. Etude où certains des sujets que l'on a à l'œil sont de véritables poisons.

Solution du problème n° 3451

Horizontalement

I. Gant. Bébé. — II. Atout. Na ! — III. Retranché. — IV. Glacial. — V. Ait. Route. — VI. Neige. Mal. — VII. Trou. Pé (Henri IV). — VIII. Nèpe. Te. — IX. As. Pourri. — X. Prêt. Ais. — XI. Lai. Epiés.

Verticalement

1. Gargantua. — 2. Atelier. S.P.A. — 3. Notation. Ri. — 4. Turc. Guêpe. — 5. Taire. Pote. — 6. Nao. Peu. — 7. Enclume. Rai. — 8. Bah ! Ta. Trie. — 9. Edelweiss.

GUY BROUTY.

MODE

Optique chic

Un nouveau geste optique tend à *s'inscrire dans la vie quotidienne* : l'ouverture des portes à fermeture codée. En effet, à l'heure des dîners en ville, on voit des couples et des dames seules, *ces dernières empêtrées de sac à* main, gants et parapluie, à la recherche de lunettes et de carnet d'adresses pour y trouver les chiffres et lettres du « Sésame, *ouvre-toi* ».

J. Loth, directeur de *Meyrowitz* (5, rue de Castiglione), propose deux solutions à ce problème. *La loupe éclairante*, de la taille d'un briquet, ou le face-à-main plat et peu onéreux, simples lunettes sans branches. Un modèle en joaillerie, pliant, reprend avec une *parfaite* simplicité l'ovale de l'œil.. en or.

Cette tendance de la joaillerie en lunettes solaires et optiques a incité *Cartier* à lancer une collection dans sa gamme des *Must* dans l'ovale étiré des montres ou la forme pilote, réalisés dans un alliage à base de palladium, plaqué or à 22 carats. Les anneaux *Trois ors* et les vis *Santos* sont autant de sigles facilement reconnaissables (1 600 F environ chez les opticiens).

Destray (12/14 Galerie du Rond-Point) propose des verres biseautés de tons gradués en taille diamant à griffes de métal (à partir de 950 F) de sa propre fabrication, avec des variantes plus précieuses, ainsi que les solaires de couturiers qui font autorité en matière de mode.

Chez Essilor, un des fabricants français les plus en vue, les montures de métal sont, à volonté, chromées, colorées ou dorées, à partir de 210 F, que *Lacoste* vend autour de 500 F.

Optyl, leader autrichien de montures de lunettes, reprend pour *Christian Dior* les motifs d'arabesques du printemps avec des effets d'émail, de poterie ou *de porcelaine (de 418 à 990 F)*. Cette maison réalise pour les sportifs de *Dunhill* des solaires livrées avec deux paires de branches, dont une souple et emboîtante destinée aux joueurs de tennis.

Chez *Samp*, à Annecy, les *Nina Ricci* se parent d'un pavé *d'or inséré au niveau des branches.*

Comme on a pu le constater au SILMO (Salon international de *la lunetterie, de l'optique oculaire* et du matériel pour opticiens) qui vient de fermer ses portes au Palais du CNIT, à la Défense, les matières jouent les années 50, *très Hollywood*, en jaspées, nacrées, perlées, toujours lumineuses. Les transparences s'affirment à peine teintées pour tenir compte du maquillage et de la couleur des cheveux, dégradés ou soulignant l'arcade sourcilière en contraste d'un trait de laque. Le métal permet d'alléger les montures tandis que le fil de nylon sert de support quasi invisible.

La France, troisième producteur sur le plan mondial, après *les Etats-Unis et la République* fédérale d'Allemagne, réalise la moitié de ses ventes grâce à ses 21 millions de porteurs de lunettes solaires, correctives optiques et de protection, soit un chiffre d'affaires de 2,3 milliards de francs, en augmentation de 17 % par rapport à l'exercice précédent. Morez (Jura) et Oyonnax (Ain) sont les grands centres de la lunetterie, avec de multiples petites et moyennes entreprises se concentrant surtout sur les plastiques fantaisie, les usines de montures métalliques se situant dans la région parisienne.

NATHALIE MONT-SERVAN.

BREF

LOISIRS

RÉOUVERTURE DU MUSÉE MANDET A RIOM. — En juillet prochain, le musée Francisque-Mandet, à Riom (Puy-de-Dôme) ouvrira à nouveau ses portes après trois années de travaux d'extension et de restructuration. Une vingtaine de salles nouvelles ont ainsi pu être créées, où sera présentée, pour la première fois au public, la donation Richard, reçue par la ville de Riom en 1979 (Collections d'objets d'art décoratifs de l'Antiquité au dix-huitième siècle.)

★ **Musée Francisque-Mandet, 14, rue de l'Hôtel-de-Ville, 63200 Riom. Tél. : (73) 38-18-53.**

SANTÉ

DES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES COMPLÈTES EN CAS D'HOSPITALISATION. — Depuis le 1er avril 1983, en raison *de l'application du nouveau* forfait hospitalier de 20 francs par jour, les indemnités journalières et les pensions d'invalidité sont intégralement versées aux malades hospitalisés.

Auparavant, seules les personnes ayant au moins deux enfants admises en service hospitalier *au titre de la maternité* ou d'un accident du travail bénéficiaient de l'intégralité de ces prestations, qui, dans les autres cas, subissaient une réduction de *un à trois cinquièmes* de leur montant.

ÉCHECS

Le premier Festival de Paris

LE M.I. ANGLAIS PLASKETT GAGNE LE TOURNOI DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Le Festival d'échecs de Paris, qui s'est déroulé du vendredi 6 mai au lundi 16 mai, a connu une belle réussite. Première compétition importante dans la capitale depuis soixante ans (*le Monde* daté 5 mai), il a vu la superbe victoire du maître international anglais Juin Plaskett qui a remporté le tournoi principal dit des « Communautés européennes ». En réalisant 8 points sur 9 possibles, ce dernier obtient une norme de grand maître international, c'est-à-dire la moitié du titre. Le jeune Parisien Éric Prié, vingt et un ans, rate cett norme d'un point en terminant troisième avec 5,5 derrière le G.M.I. de la R.F.A. Erik Lobron, 7. Prié, premier Français, remporte cependant, pour la deuxième année consécutive, le titre de champion de Paris.

Les parties simultanées, données par les participants du tournoi principal dans différents lieux de Paris et de sa banlieue, ont attiré plus de six cents joueurs, preuve, s'il en était besoin, de la vitalité des amateurs du noble jeu, pourvu qu'on leur donne l'occasion de pratiquer à un haut niveau leur sport favori.

PARIS EN VISITES

VENDREDI 20 MAI

« Cathédrale russe », 14 h 45, 12, rue Daru (Caisse nationale des monuments historiques).

« Hôtel des ventes », 15 heures, horloge métro Richelieu-Drouot (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Marais illuminé », 20 h 30, poste de l'Hôtel de Ville (Vieux Paris).

CONFÉRENCES

17 h 30, 28, rue Saint-Guillaume, « Conditions de travail et développement : synthèse des débats » (Institut des hautes études de l'Amérique latine).

19 h 30, 1, rue Victor-Cousin, amphi. Bachelard, L. Géerinckx : « Intelligence cosmique universelle » (Université populaire de Paris).

LETTRES

L'essayiste Alfred Fabre-Luce est décédé

L'essayiste Alfred Fabre-Luce est mort dans la nuit du 16 au 17 mai d'un arrêt cardiaque (nos dernières éditions du 18 mai). Il était né le 16 mai 1899. Il sera inhumé dans la plus stricte intimité à Thomery, en Seine-et-Marne. Un service religieux sera célébré ultérieurement à Paris.

La « mémoire d'un siècle »

Le Figaro du 17 mai publiait un article d'Alfred Fabre-Luce, dont le titre dit l'extraordinaire vitalité de celui qui allait mourir quelques heures plus tard, juste au lendemain de son quatre-vingt-quatrième anniversaire. Sec, vif, on le rencontrait il y a quelques jours encore dans les réceptions, *disert, attentif, souvent sévère*, avec ses lunettes rondes et son nœud papillon nostalgique de l'entre-deux-guerres.

C'était d'abord, en effet, un *homme de salon, marqué à jamais* par ce qu'il appelait son *« incurable bonne éducation »* et incapable, de ce fait, de *« certains comportements »*. Mais ce grand bourgeois était aussi un non-conformiste, qui avait fait scandale, au lendemain de la première guerre mondiale, après une carrière diplomatique de quelques mois, en dénonçant dans son livre, *la Victoire*, les responsabilités de Poincaré dans le déclenchement des hostilités. La seconde guerre mondiale, tout au long de laquelle il a tenu un copieux *Journal de France*, d'abord publié sous le manteau, lui valut de connaître successivement les prisons de l'occupant pour résistance, et de la libération pour collaboration.

Partisan convaincu de la fédération européenne, il rompit des lances contre les adversaires de la C.E.D. dans de nombreux articles, publiés entre autres dans *le Monde*, contre Mendès France — auquel il devait cependant, en 1968, demander qu'on fasse appel — *et surtout* contre de Gaulle. Il devait soutenir à fond, en revanche, son neveu Valéry Giscard d'Estaing.

Fabre-Luce était loin de se limiter à la politique, fût-elle internationale. C'était un esprit curieux de tout, instruit de tout, servi par une plume déliée et souvent incisive. Histoire, biographie, religion, sciences, sociologie, philosophie, roman, il a exploré toutes sortes de domaines, à sa manière méticuleuse, avec plus de rationalité que d'apparente émotion.

Mais il aura été avant tout un témoin : *« Le cerveau que je vais perdre*, a-t-il écrit en 1979 dans *La parole est aux fantômes, contient la mémoire d'un siècle. » « J'ai connu Léon Blum et Raymond Barre, déjeuné chez l'impératrice Eugénie et chez Valéry Giscard d'Estaing. D'autres iront chez Giscard, mais il leur manquera toujours Eugénie. »* Disons qu'il avait extraordinairement survécu, et qu'après avoir pris tranquillement le *« pari fou, perdu d'avance »*, de *« naître à quatre-vingts ans »*, il y était parvenu, ferraillant jusqu'au dernier jour contre une gauche à laquelle il était, par tous les pores de son épiderme, parfaitement allergique. — A.F.

Une partition achevée

Alfred Fabre-Luce jouait à *cache-cache avec la mort*. Dans son récent *Journal intime* (1), il expliquait son désir de mourir, comme Montaigne, au loin, parmi des inconnus. A cette fin, il *était parti seul, presque aveugle*, pour l'Extrême-Orient. En Thaïlande, sortant sa lampe de poche pour éclairer les marches du perron de son hôtel, il avait effrayé *les gardiens, qui avaient dégainé...*

Cette fin, romanesque et absurde, lui aurait plu, lui qui, durant les dernières semaines de sa vie, se passionnait encore pour Jim Thompson, architecte, chorégraphe, espion et milliardaire américain, disparu dans des circonstances énigmatiques à la frontière de la Malaisie.

La mort n'avait pas voulu, cette fois encore, de Fabre-Luce et il était revenu à Paris pour expliquer les raisons de son défi et prolonger le suspense qu'il avait créé chez ses lecteurs, tout en les tenant sous le charme de ses confidences. Ainsi était né un dernier livre, *Double aventure* qu'il concluait par ces mots : *« J'espère toujours que ma mort sera une note juste, à la fin d'une partition achevée. »*

Nul ne redoutait plus que lui les humiliations de la vieillesse. Dans *La mort a changé* (3), il abordait courageusement le problème de l'euthanasie volontaire, écrivant qu'*« abréger son agonie, c'est montrer du respect envers une existence qui approche de son terme »*.

Le souci de ne pas peser sur autrui, de ne pas entraver son être, était une règle morale chez ce libéral, volontiers libertaire, qui, dans sa vie comme dans son œuvre, *s'était* fixé pour règle de ne jamais ennuyer. Dans sa biographie de Benjamin Constant, il observait que ce qui a assuré *l'immortalité* de l'auteur d'*Adolphe, c'est qu'on ne s'ennuie jamais avec lui*.

Parmi les contemporains, ses amitiés littéraires allaient à Julien Gracq et à Hector Bianciotti. A Bangkok, il songeait avec nostalgie que sa mort l'empêcherait de lire *L'amour n'est pas aimé*, qu'il avait oublié dans son appartement de l'avenue Foch. Peut-être n'est-il revenu à Paris que pour goûter encore la vibration poétique des nouvelles de Bianciotti.

Sa hantise d'être diminué physiquement était à la mesure de ses curiosités, de ses velléités, de cette indépendance d'esprit également, qui suscita l'hostilité de tous les *fanatismes*. Il *s'est* donné entièrement à la vie pour que la mort n'ait plus rien à prendre. Comme il le souhaitait, la partition s'achève sur une note juste.

ROLAND JACCARD.

(1) Julliard 1982.
(2) A paraître chez Julliard.
(3) Gallimard 1966.

Mort de l'écrivain soviétique Fédor Abramov

L'écrivain soviétique Fédor Abramov, une des figures les plus marquantes de la littérature soviétique, vient de mourir à l'âge de soixante-trois ans *« des suites d'une longue et douloureuse maladie »*, a annoncé l'agence Tass.

Un peintre de la vie paysanne

Né en 1920 dans un village de la région d'Arkhangelsk, sur les bords de la Pinega, dans le Grand Nord, fédor Abramov était entré dans la carrière littéraire après la seconde guerre mondiale. Engagé volontaire, il avait été grièvement blessé pendant le siège de Leningrad et avait été décoré de l'ordre de Lénine. Il était membre du parti communiste depuis 1945.

Après des études à la faculté des lettres de Leningrad, où il occupera une chaire de littérature soviétique, Abramov avait publié en 1958 son premier roman, Frères et Sœurs, *première partie d'une trilogie ; viendront ensuite* Deux hivers et trois étés *(1968) et* A la croisée des chemins *(paru en français sous le titre* Chronique de Pekachino *chez Albin Michel en 1975 (dans une traduction de Monique Slodzian).*

Considéré comme un des meilleurs écrivains de sa génération, il faisait partie de cette lignée d'« écrivains paysans » qui, avec Doroch, Mojaev, Choukchine, Belov, Astafiev, Raspoutine, a donné les meilleurs livres de ces vingt dernières années. Sensible aux méfaits de la collectivisation, il avait essayé de dépeindre la dureté de la vie paysanne ; en 1963, il avait été vivement critiqué pour avoir publié des récits présentant la vie des Soviétiques : en « accumulant les *aspects négatifs », et les Izsvestia avaient reproduit une lettre ouverte des habitants du village natal de l'écrivain qui manifestaient leur mécontentement devant cette* « galerie de vieillards, de vieilles femmes, d'ivrognes et de fainéants, de gens humiliés et abattus qui n'ont devant eux aucune perspective ».

Il avait néanmoins reçu le prix d'Etat en 1975 pour sa trilogie. Il était membre de la direction de l'Union des écrivains.

Le Théâtre de la Taganka a monté, il y a dix ans, un de ses meilleurs spectacles tiré de deux récits d'Abramov et intitulé les Cheveaux de bois. *Il se joue toujours à Moscou. — N. Z.*

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

LE XXXVIe FESTIVAL DE CANNES



Entretien avec Robert Bresson à propos de son film « l'Argent »

Le bruit ravissant des noisettes

ROBERT BRESSON est assis dans la pénombre d'un salon, ou d'une bibliothèque. A l'étage en dessous, il y a eu un feu de cheminée, et certains livres ont été retirés des étagères, posés à terre sous des feuilles de papier journal : une publicité pour un film d'Alain Delon devenue étrange ici. Sur la table basse, d'autres livres, pas reliés, un peu gris de poussière, pour la plupart de la N.R.F. Robert Bresson n'aime pas parler, les mots lui coûtent, il se les arrache, les écoute, les reprend, les nie.

Deux rideaux de coton, un peu jaunis, s'impriment par instants des dessins d'une grille de balcon, éclipses du soleil, derrière la Seine invisible. Robert Bresson se cache du soleil, il écoute la question, puis il disparaît tout au fond de lui, de une à cinq minutes, le temps et le silence lui importent peu, ou trop, on dirait qu'il s'est endormi. Sa main levée cache toute une moitié du visage, il gratte un peu son front comme pour en réveiller les mots, la longue mèche blanche et peignée retombe de l'autre côté, majestueuse. Tout à coup, il resurgit, et répond à la question, généralement en une seule phrase, qu'il va ensuite se redire et raboter.

Le chat siamois hurle à la porte, soudain interrompu par un bruit de clef suivi d'un pas léger sur les lattes de bois du parquet. Trois grands pans d'après-midi, très loin de Cannes : questions et réponses, ratures du premier jet, corrections de la première mouture. Un article n'est pas un film, heureusement, malheureusement. Celui-ci a bien failli ne jamais finir. Robert Bresson dit certains mots et ne veut pas les voir écrits, le mot « écureuil » par exemple, ou le mot « passion », ou le prénom d'un de ses « modèles », non, ce serait inconvenant. Ne pas parler de soi, ne pas se mettre en avant, ne pas faire trop de littérature, se méfier des citations, ne pas dire du mal des autres. Un fou rire partagé, soudain, dont il se cache. Mais les choses les plus graves ? Cette scène de fin, où son personnage jette la hache à l'eau, qui lui a fait penser à la Passion ? L'acteur était adossé à un mur, l'arme à bout de bras, il y avait la lumière et l'eau qui coulait, et ce garçon si sensible, ne ressemblait-il pas à un soldat de Dieu crucifié ? Robert Bresson renonce : comment pourrait-il le dire ? – H. G.

« L'argent vous a-t-il fait souffrir dans votre vie, ou dans votre métier ?

– Je n'en ai jamais eu beaucoup, je ne peux pas répondre.

– Un de vos personnages dit : « Je serai bon quand je serai riche. » Et vous ?

– Je ne me sens malheureusement ni bon ni riche. Très souvent, l'envie me vient d'être bon, mais je ne sais pas si je réussis.

– Le héros par excellence, c'est le juste, et la victime de l'injustice ?

– Je ne connais pas de héros par excellence. L'injustice est évidemment un affreux ressort dramatique. C'est la vertigineuse avalanche du Mal, à partir d'une petite faute, qui m'a attiré.

– Pourquoi tenez-vous à écrire « mal » avec une majuscule ?

– Parce que je pense au démon avec un grand « d », au génie du mal.

– Vos personnages parlent comme des preux, et manient les objets de la modernité, le téléphone à touches, le distributeur de billets...

– Vous trouvez qu'ils parlent comme des preux ? Non, ils se conduisent et ils parlent comme des lycéens. Ils circulent sur des mobylettes parce que tous les garçons qui ont des parents et un peu d'argent circulent sur des mobylettes. En ce qui concerne le téléphone à touches, je ne veux pas être en retard sur les années à venir.

– Que représente pour vous cette cohabitation entre la modernité – presque la trivialité du réel – et ce qu'on pourrait appeler l'archéologie du langage, du sentiment, la propreté de l'image, sa pureté ?

– Le téléphone à touches est beaucoup plus commode et beaucoup moins extravagant que l'ancien, qui oblige à faire avec son doigt des tours de cadran. Ce n'est pas de la trivialité, on emploie les objets qu'on a sous la main à notre époque, que tout le monde a sous la main au moment où je tourne le film. Mes personnages parlent comme tout le monde. De mon temps, il n'y avait pas de langage lycéen. Et y en aurait-il un maintenant, je ne l'emploierais pas, contrairement à la plupart des romanciers. Le langage est un des éléments du film, et il faut que tous les éléments soient adéquats les uns aux autres, et aussitôt assimilés. Je ne veux pas vous faire une théorie de ma façon de tourner. Le cinématographe étant pour moi une écriture, chaque élément de la composition doit avoir son unité. Exemple : tout le monde doit parler d'une certaine façon qui est d'ailleurs beaucoup plus juste et plus vraie que la façon de parler des acteurs au théâtre, malgré tout ce qu'on peut dire. La modernité, c'est vivre avec le siècle. La pureté... Si on veut faire quelque chose qui ait un sens et qui porte, il faut avant tout déblayer. Chaplin disait : *« secouer l'arbre ».*

Le contraire de lui-même

– Vos personnages sont triés selon des caractères faciaux, plus que sociaux...

– Aujourd'hui, pourvu qu'il n'y ait pas de raison immédiate de l'impossibilité d'une personne à être mon modèle, de raison physique, de raison morale, je ne cherche pas plus longtemps. Il n'y a pas d'homme, de femme, d'adolescent, qui ne soit contradictoire, qui ne soit même parfois bizarrement le contraire de lui-même.

– Ils ne sont pas typés socialement, mais plastiquement, presque picturalement...

– C'est à la peinture que vous pensez ? La photo n'est pas la peinture, elle est un mensonge selon Rodin, elle donne à mes modèles une apparence fausse avec laquelle je suis bien obligé, comme les autres, de m'arranger. Ce sont les sons qui sont vrais, la voix humaine. Ils nous sont restitués par une machine dans leur vraie matière.

– Et si l'on dit que vous êtes un peintre du cinéma, le plus peintre des cinéastes ?

– D'abord je ne suis pas du tout cinéaste. Il est possible, puisque je suis né pour être peintre, que la peinture se sente dans ce que je fais, mais elle n'est pas ma préoccupation constante. Ce qu'il y a de certain, c'est une façon d'exprimer les choses qui a à voir avec la peinture. Mais savez-vous pourquoi les peintres – et moi-même – allaient presque tous les soirs au cinéma aux débuts de son invention ? C'est parce que ça bougeait, les feuilles d'arbre bougeaient.

– Vous semblez recommander l'inexpressivité aux visages, comme si vous disiez : pas de drame dans les visages, c'est le cinéma qui fera le drame...

– Je dis dans mon petit livre (1) : *« Un modèle ne doit pas se sentir dramatique. »* L'expression ne se fait pas par la gesticulation des acteurs, et leurs intonations, mais par les rapports entre les images et les sons.

– La figuration est toujours visible, omniprésente, comme une empreinte : quelle importance a-t-elle pour vous ?

– La figuration ? Je n'ai jamais employé ce mot. Vous voulez dire les modèles qui ne prennent pas une part directe au drame ou à la comédie, comme les gens que nos yeux et nos oreilles enregistrent, sans les voir ou les entendre ?

– Vers le milieu du film, un homme lit un journal, dans une rue : est-ce un nouveau personnage ? On le suit assez longtemps, mais en fait il ne fait que nous promener pour nous ramener vers les personnages principaux. Quelle est l'histoire de ce liseur de journal ? N'est-ce pas vous-même, promeneur et observateur du drame ?

– Certainement, mais il est d'abord l'un des passants, qui lit son journal et qui me sert de lien entre la vie de tous les jours dans la rue et l'étrangeté d'un hold-up.

– Un des lycéens feuillette un album où sont collectionnées des représentations de corps féminins... la Source *d'Ingres, des sculptures. Il dit : « C'est beau, un corps. » Vous vous empêchez de montrer des corps, pourquoi ?*

– Je ne m'empêche pas du tout de montrer des corps. Dans ce film, je n'avais pas à en montrer. Un nu autre qu'une carte postale n'y avait pas de place. Si je tourne bientôt le début de la Genèse, comme j'en ai l'intention, est-ce qu'on peut dire que je tournerai des nus ?

– Comment réagissez-vous devant la pornographie ?

– Mal. La pornographie est pauvre et laide, elle manque d'imagination. La hideur est sa marque de fabrique. L'érotisme est autre chose.

– Vous est-il arrivé de prier ?

– Pourquoi cette question ? Comme un torero avant les courses de taureaux ? Prier avant de faire un film pour qu'il réussisse ? Non, jamais.

– La littérature, maintenant. Quand on lit le récit de Tolstoï dont vous vous êtes inspiré, le Faux Billet, *on a justement l'impression de lire un document, à l'usage des étudiants d'une école de cinéma, sur un type de récit inadaptable par excellence, qui ne s'accroche à aucun personnage, et qui les perd dès qu'il les tient. Comment avez-vous trouvé ce texte de Tolstoï et comment avez-vous mené son adaptation ?*

– J'ai été pris par cette idée du Mal qui, tout à coup déboule et détruit tout ce qu'il rencontre. Vous êtes bien injuste pour Tolstoï qui a écrit une très jolie nouvelle, et qui ne lâche pas si vite ses personnages. En tout cas, j'ai inventé d'autres personnages, en avançant dans l'action, en même temps que j'enlevais les siens. J'ai oublié la nouvelle à un certain moment et laissé aller mon imagination.

– Voyez-vous des lois d'adaptation ?

– Je ne crois pas qu'il puisse y avoir de loi, mais, lisant les premières pages d'une nouvelle ou d'un roman, il me semble que je vois tout d'un coup un film tout entier. C'est un phénomène qui s'est renouvelé plusieurs fois depuis que je fais des films. Et si je suis admiratif, le roman ou la nouvelle m'enlèvent les doutes que peut me donner un sujet trouvé en moi-même, et dont je ne saurais que beaucoup plus tard le bien-fondé, l'importance ou la convenance. C'est ce premier choc d'une nouvelle ou d'un roman qui décide cinématographiquement de tout le reste, où entrera mon expérience personnelle et surtout une vision propre.

– Pourquoi ne pas les tirer plus directement, pourquoi ce recours à la littérature ?

– Pour les raisons que je vous dis : à cause de ces doutes qu'on a sur ce qu'on fait, et sur l'obligation d'aller vite et de convaincre l'argent, c'est-à-dire un producteur. D'ailleurs, ce qu'on écrit sur papier n'a que peu de rapport avec le réel sortant par deux machines enregistreuses.

– Comment est-ce devenu du cinéma, et comment n'est-ce plus de la littérature ?

– Parce que ce ne sont plus des mots, mais des images et des sons assemblés dans un certain ordre.

– Le dialogue est réduit à sa plus simple expression : à quoi doit-il servir ? Comment le limiter ?

– Il ne doit pas servir d'explication psychologique ou sentimentale, il est avant tout rythme et musique. Chaque voix a son timbre et ses modulations qui sont reconnaissables entre mille. Tout objet, comme tout être vivant, homme, animal, a son double musical.

Comme deux sœurs

– Le scénario doit-il décrire la mise en scène ?

– Le découpage par plans, par numéros, oui. Mais y est-on contraint ? Je le fais toujours comme un exercice pour ne pas le suivre, et même l'oublier. Je ne m'en sers pas pendant le tournage.

– Le cadrage préfigure-t-il le montage ?

– La plupart du temps, j'essaie de voir mentalement quelles sont les images qui, afin de lui donner du réel neuf, encadreront l'image que je suis en train de tourner.

– Le son avant ou après l'image : avez-vous des règles ?

– Il n'y en a aucune. Les sons et les images avancent parallèlement, comme deux sœurs, de temps en temps se dépassent, d'autres fois ralentissent pour se donner la main... Avant de tourner, de plus en plus je travaille à la bande-son avant la bande-image. Combien de fois, ces derniers temps, m'est-il arrivé, devant le film tourné, de me surprendre ne voyant pas les images qui pourtant se déroulent devant mes yeux, de n'entendre que les sons.

– Mais comment pouvez-vous travailler la bande-son avant même le tournage ?

– Je vois le film et je l'écoute. Je me passe les sons entre quatre murs pour me refaire de l'imagination.

– Quand vous tournez, la venue de l'émotion n'est-elle pas un arrêt, une perturbation ?

– Au contraire, c'est l'émotion seule qui me fait vraiment travailler. Si c'est bien ce que je fais, cela m'est dit par ce que je ressens. Ce n'est pas un arrêt, c'est une rapidité. C'est la surprise de ce que je fais qui est une émotion et qui me fait travailler rapidement. Si je n'ai pas cette surprise devant le réel, je travaille mal et lentement.

– De quelle façon aimez-vous vos personnages ?

– Personnages sur papier ou modèles vivants ?

– Ça ne peut pas être mêlé ?

– Non, ça ne peut pas. J'aime mes modèles comme des êtres humains.

– La femme aux cheveux grisonnants n'est-elle pas devenue un personnage de Bernanos ?

– Je ne crois pas. Mais je suis loin d'avoir lu tout Bernanos. Je lis en général assez difficilement.

– A quoi tient cette difficulté ?

– J'ai de la peine à faire attention à ce que je lis. Je n'ai envie de lire que ce qui excite ma curiosité.

– « Où est l'argent ? » est la dernière question du film. Que répondriez-vous ?

– Partout.

– Comment s'est fabriqué le plan des gouttelettes sur le mur ?

– Est-ce qu'on les voit très bien ?

– Très bien !

– On les entend. Le papier mural a des dessins, le sang s'y mêle. Un papier uni aurait donné un choc trop fort. Le papier à dessins, volontairement, atténue l'effet trop violent et non croyable. Il faut qu'on en ait l'idée : la grande difficulté est d'être cru. Vous avez vu qu'à part ces gouttes il n'y a pas de sang dans le film. Un peu sur la hache et dans le lavabo, mais il s'agit là d'un robinet, non une artère ou d'une veine.

– Et le plan des noisettes ?

– Elles étaient dans le scénario quatre ans plus tôt. J'aime le bruit de leur cueillette, le dessin de leurs feuilles, et leur couleur.

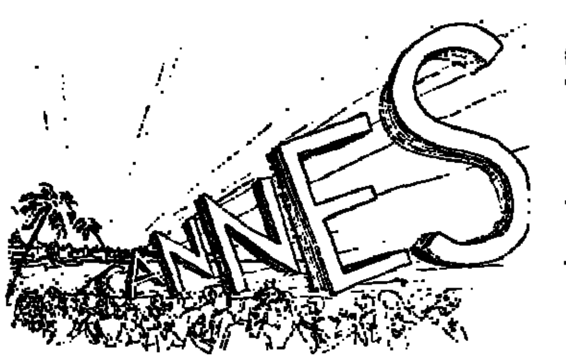
– Que vous apporte la campagne ?

– Elle m'a appris à peu près tout ce que je sais, et elle continue aujourd'hui de me former, un petit peu, et directement, plus que les livres. Je peignais beaucoup, dès mon enfance, ce qui me faisait faire attention aux choses et aux êtres vivants.

Propos recueillis par
HERVÉ GUIBERT.

★ Voir les films nouveaux.

(1) *Notes sur le cinématographe,* aux éditions Gallimard.



COMPÉTITION

« L'Homme blessé », de Patrice Chéreau

Une invention sentimentale

IL est des jours où l'on se sent seul, dans son milieu social, dans sa famille ; où, brusquement, on est pris du désir de vivre une autre vie, de se laisser aller à des choses refusées par habitude, par timidité, par crainte de sombrer dans l'« interdit ». Quelque part, n'importe où, là où cela devait arriver, on croise un regard, on suit quelqu'un, on court, volontairement, vers un rivage inconnu qu'on rêvait d'aborder. Et c'est la rencontre, violente, avec un être par lequel on va se laisser fasciner, entraîner, repousser, absorber, dans un jeu de rapports de force où la raison n'intervient plus, tout jugement moral effacé. Qu'on soit le plus faible n'a pas d'importance, on ira jusqu'au bout, quitte à s'y perdre. Cela s'appelle la passion.

L'Homme blessé, de Patrice Chéreau, est l'histoire d'une passion aussi folle, aussi destructrice que celle de la comtesse Livia Serpieri pour Franz Mahler, dans *Senso*, de Visconti. Mais il ne s'agit plus d'une aristocrate italienne et d'un officier autrichien dans le contexte d'un bouleversement historique. Il ne s'agit plus d'une femme et d'un homme, mais de deux hommes, aujourd'hui, dans une ville de province, un adolescent de seize-dix-sept ans, Henri, et un voyou d'une trentaine d'années, Jean, dont la séduction, pour le garçon, tient justement au danger qu'il représente.

Le « coup de foudre » est une invention sentimentale. La passion est une manière amoureuse d'agir, dangereusement, quoi qu'il puisse advenir. Hervé Guibert et Patrice Chéreau ont travaillé ensemble pendant six ans au scénario dont la version définitive, telle qu'on la voit maintenant filmée, a la magnificence d'un roman de Jean Genet, par les mots et par les images (1). Dès le début, dans un appartement exigu de petits-bourgeois où la mère, figure de l'autorité familiale, prépare fébrilement les bagages pour les vacances de sa fille, on sent qu'Henri, l'adolescent, n'est plus à sa place. La caméra explore le décor banal, cage pour un oiseau qui voudrait s'envoler et, déjà, tout est dit : Henri est au point de rupture.

Dans le hall de la gare où l'exode vacancier fait rouler, d'un quai à l'autre, comme les vagues de la mer, une foule énervée, chargée de valises, scrutant les tableaux de départ, la famille Borowiecki est arrivée trop tôt. Henri repère un homme entre deux âges, pas très beau, boudiné malgré la chaleur dans un pardessus beige, qui passe et repasse comme un oiseleur, et dont les yeux, l'attitude, sont étranges. Voilà le signe. On saura, plus tard, qu'il s'appelle Bosmans. Laissant les siens, Henri descend dans les toilettes de la gare et, là, il rencontre Jean occupé à satisfaire le masochisme d'un « client ».

Après avoir quelque peu molesté Henri, Jean l'embrasse, de force, sur la bouche. Il y a dans ce baiser furieux, lèvres et salive confondues, joues mangées d'un chiendent de barbe contre joues lisses de l'adolescent, un rituel de possession d'une force érotique d'autant plus grande que l'environnement est plus sordide. Ce n'est d'ailleurs pas le réalisme qui compte, mais la valeur esthétique du gros plan, tel qu'il est composé. Il y a quelques années, dans un film anglais, *Un dimanche comme les autres* (John Schlesinger), un baiser entre deux hommes convenables provoqua un petit scandale. Avec Chéreau, on est au-delà du « convenable » et du scandale. On peut parler, à ce propos, d'une magie du style cinématographique (en germe dans ses films précédents, *la Chair de l'orchidée* et *Judith Therpauve*) qui transcende les situations les plus scabreuses.

Cette espèce de sacrifice

Chéreau a filmé les lieux de drague homosexuelle et les chasses nocturnes autour de la gare (décor réel qu'on dirait pourtant réinventé par Richard Peduzzi et les éclairages de Renato Berta), il les a filmés comme des visions d'Henri, plongé dans l'univers dont ses songes étaient peuplés. Pareil en plein jour. Henri vit sa passion en somnambule. Il n'est pas sûr que Jean soit homosexuel, même s'il recrute de jeunes prostitués pour en tirer profit, même s'il est complice de Bosmans, l'homme au pardessus beige dont il satisfait (par le simulacre en ce qui concerne Henri) le voyeurisme.

L'Homme blessé n'est pas un film (militant ou complaisant) sur l'homosexualité masculine, thème fort à la mode. C'est le film d'une passion traversant l'homosexualité, en tempête. Les amateurs de pornographie en sont pour leurs frais, et les défenseurs des « bonnes mœurs » pourront toujours crier. L'accord parfait du scénario et de la mise en scène réalise l'osmose d'un désir de tendresse, d'amour fou, et la dérive d'êtres qui ont franchi, une fois pour toutes, les barrières sociales.

A la figure de la mère désemparée s'oppose celle, un peu mystérieuse et résignée, d'Élisabeth, chez qui Jean loge de temps en temps et où il amène Henri. Bon gré mal gré, Élisabeth fait partie du monde de Jean (son amant occasionnel) et de Bosmans, qui, lui, a dû connaître, autrefois, la même passion qu'Henri.

Cajolé ou trahi, protégé ou abandonné par ce Jean dont la carapace de dureté et de cynisme cache peut-être le désarroi, Henri n'a de cesse de s'identifier à son modèle. Pour lui plaire, le mériter, il essaie la prostitution, et c'est le client (Claude Berri dans une apparition libidineuse) qui paraît déchu. Pour *devenir* Jean, Henri revêt ses vêtements et dans la gare il attire un jeune Marocain et l'embrasse avec cette voracité qu'il a lui-même subie et acceptée de l'autre, pour son initiation. De telles scènes ont une beauté et une poésie fulgurante. Au reste, le film, passé l'exposition de la situation première, est tout entier porté par un tension émotionnelle dont on est comme électrisé, jusqu'à une fin tragique, aboutissement naturel de cet itinéraire de passion.

Inutile de disserter sur Chéreau, homme et metteur en scène de théâtre. Nous sommes ici devant un phénomène de création, d'intensité cinématographique pulvérisant les « produits » (comme on dit, hélas !) de la qualité française. Un phénomène dont participent les comédiens. Jean-Hughes Anglade passe de l'hésitation à la décision brusque, de l'émoi amoureux et sexuel à la colère, à la révolte, et se soumet à la hantise d'Henri avec une rare présence. Vittorio Mezzogiorno est un voyou splendide, parfois hallucinant dans son autorité brutale et par la faille qu'on devine en lui. Roland Bertin est pathétique dans ses manœuvres d'entremetteur, sa perversion, reflet d'une douleur insupportable, et cette espèce de sacrifice qui l'amène à donner Henri à Jean. Toute la distribution est étonnante parce que Chéreau sait faire apparaître, chez chaque acteur, chaque actrice, le trait de comportement caractéristique.

Choisir *l'Homme blessé* pour la sélection française à Cannes était une preuve d'audace, de non-conformisme. A tout faire, il fallait aller jusqu'au bout et placer le film au milieu de la compétition. Pas le dernier jour, comme si on avait, en somme, un peu honte d'en être fier.

JACQUES SICLIER.

(1) Le livre de *l'Homme blessé* est publié aux Éditions de Minuit (200 p., 49 F). Il comporte le texte du scénario avec quelques scènes modifiées ou supprimées dans le film et un recueil de notes de Guibert et Chéreau à divers états du projet. Chéreau fait lui-même allusion (p. 155) à *Senso*.

« Nostalgia », d'Andreï Tarkovski

Déambulation intérieure

JEAN-JACQUES BEINEIX rappelait, à propos de son film, ce défi de Malraux, qui disait que le cinéma n'était pas arrivé à restituer le monde intérieur. C'est exactement ce à quoi parvient, aujourd'hui, Andreï Tarkovski avec *Nostalgia*.

Nostalgia, l'auteur l'a expliqué (*le Monde* du 12 mai), est un mot dont la traduction ne restitue pas dans sa plénitude le sens qu'il a en russe. Plus fort que le mal du pays, plus douloureux que le regret, il s'agit plutôt, tel que le film le montre, d'un état de l'esprit et du corps, *à la fois* un mélange d'empêchement et d'exaltation.

Le héros est un poète soviétique. Il est en Italie pour travailler sur la vie d'un compatriote, un compositeur du dix-huitième siècle qui préféra la condition d'esclave dans son pays natal à la liberté offerte par l'exil. Ceci posé comme prétexte à son voyage (et peut-être comme réponse à toute question éventuelle sur le désir de dissidence), le poète se livre à une déambulation superbe, dictée par le sentiment terrible et délicieux de l'inadaptation.

Une femme et un fou sont les interlocuteurs du poète. L'Italie s'exprime à travers la première ; c'est, bien sûr, avec le second que le poète communie. Tarkovski, lui, met à distance son personnage grâce à la femme, qui renvoie de son partenaire passager l'image d'un intellectuel égoïste et ennuyeux, inapte à susciter la moindre envie d'amour. Elle le lui dit, elle lui raconte un cauchemar : il est arrivé à la dégoûter de ce qu'elle a de plus beau, sa chevelure. Il lui répond qu'elle est folle...

Cette femme, Tarkovski l'a voulue agnostique, incapable de se mettre à genoux, mais elle apparaît au poète comme une madone, et la plupart des plans où elle figure sont cadrés comme des tableaux religieux. Le film lui-même, dans son ensemble, est une église où la foi palpite.

Le fou et le poète se retrouvent en terrain connu, celui du mysticisme et des symboles (idée de fin du monde, d'expiation, de sacrifice de l'individu victime). Lorsque le fou *s'immole par le feu*, le *poète décrit* la survie de son âme en traversant un bassin thermal, une bougie à la main, sans que la flamme s'éteigne. Il s'y prend à deux fois, en une longue séquence bouleversante, une des plus fortes du Festival tout entier.

Patrie spirituelle, mais aussi patrie *affective, la Russie natale surgit* régulièrement, fragments en noir et blanc d'une mémoire malade provoquée par chaque bruit, chaque vision d'eau. Parler de mise en scène paraît ici dérisoire, tant le génie de Tarkovski défie toute prétention critique à définir son style. Disons juste un mot sur la lumière : l'homme, pour sa part, reste longtemps dans l'ombre la plus secrète, et le cinéaste, comme dans *le Miroir*, invente une richesse d'éclairages qui renvoie les artifices usuels à la préhistoire du septième art.

Robert Bresson, Andrei Tarkovski : les jurés auront du mal, cette année, à décerner leurs prix.

CLAIRE DEVARRIEUX.

JEUDI

SÉLECTION

- **War Games, de John Badham.**







D'UNE SECTION L'AUTRE

« LeMur », de Yilmaz Guney

Le récit s'effondre

VRAISEMBLABLEMENT, pour faire du 17 mai la journée de l'exil, on projetait en même temps *le Mur*. Malheureusement, Yilmaz Guney s'est lancé dans une entreprise impossible dont les producteurs auraient dû l'aider à se méfier, au lieu d'exploiter le succès de *Yol* : Guney a voulu transporter son pays en France et son film est un décevant maquillage.

Certes, on devrait pouvoir oublier qu'autour de la prison reconstituée les arbres et les toits ont un air de région parisienne. On devrait s'enfermer dans l'univers carcéral et accepter qu'on soit quelque part du côté d'Ankara. Après tout, l'Indochine du premier film de Lam-Le n'était autre qu'un morceau de banlieue nord, et on y croyait. Mais la matière même des précédentes œuvres de Guney, qu'il dirigeait à partir de sa cellule, c'était la Turquie, sa géographie, sa population. Les histoires s'appuyaient sur un rempart de réalité, et ce rempart disparu, le récit s'effondre.

« Tout ce qui est raconté dans ce film est un rappel de faits vécus », prévient Guney. Coups, brimades, vie d'enfer, oui, il paraît, c'est ainsi qu'on traite les enfants dans les prisons turques. Il faut nous le dire. Mais un film de fiction où l'horreur est assenée sans répit, toujours prévue, trop attendue, est-ce le meilleur moyen de transmettre l'information ?

Outre un défaut de scénario (tant d'éléments violents s'annulent), il y a une incapacité du cinéaste à s'occuper de ses personnages et de ses acteurs, comme si les humiliations qu'il leur fait subir devaient en soi être suffisantes a représenter, sans plus d'émotion, le scandale dénoncé.

Le Mur n'est pas un film négligeable, tout le travail qui est derrière appelle le respect, et on ne peut rejeter en bloc un témoignage d'une telle envergure. Mais ce serait vraiment horrible si la France, accueillant Yilmaz Guney, n'était capable que de lui proposer une activité de militant, quand seul l'artiste peut nous convaincre.

CL. D.

Cinéastes d'une nouvelle école française

Ils craignent l'étiquette d'« auteur »

ON s'accorde à le dire, et c'est vrai. La sélection française en compétition à Cannes est dominée de très haut par Bresson, suivi par Chéreau, et c'est la meilleure qui ait été présentée depuis longtemps. Mais les films français ont brillé aussi à perspectives. Achevons d'en établir le panorama avant de tirer quelques conclusions.

Liberty belle, c'est le nom du flipper aperçu dans un café, au début du film de Pascal Kane. C'en est devenu le titre *« parce que cela donnait un air de mystère »*. L'histoire remonte à la fin de 1959. Celle d'un étudiant d'hypokhâgne, qui, renvoyé du lycée à la suite d'un scandale, perd — à cause de la loi Debré — son sursis d'incorporation et choisit l'insoumission pour éviter la guerre en Algérie. Pascal Kane reconstitue les affrontements politiques de cette période troublée, mais prend ses distances avec les discours et les engagemens idéologiques des intellectuels. Il met en scène les mythes qu'ils ont pu susciter, s'attache surtout à raconter l'aventure d'un adolescent, Julien, qui subit l'influence d'un camarade, Gilles, grand bourgeois, dandy, cinéphile, habitué des surprises-parties et d'un étrange club de poker. Manipulé par Gilles, le jeune homme se trouve mêlé à l'action clandestine d'un réseau d'aide au F.L.N. dont fait partie une serveuse de restaurant. Elle lui inspire son premier amour. L'intrigue est construite et dirigée comme dans un film de Raoul Walsh, expressément cité. Jérôme Zucca, le « héros » insoumis, et Philippe Caroit, le manipulateur ambigu, fascinant, se distinguent chacun en son rôle. Dominique Laffin ressemble à Anna Karina.

La Bête noire, de Patrick Chaput, renouvelle d'une façon intelligente et fort émouvante, le thème de l'enfant rejeté, placé à la campagne par l'assistance publique et devenu plus tard loubard, drogué, délinquant. En fait, Daniel (interprété par un petit garçon étonnant, Frédéric Wizmane, puis par Philippe Sfez, fiévreux, sombrement romantique) sert de cobaye à Yves, un scénariste qui veut compenser tous ses ratages en utilisant, pour la télévision, les confidences et la vie de l'autre : Richard Bohringer, remarquable dans cet emploi nouveau, trouve là une deuxième consécration après *Le Destin de Juliette*. Les retours en arrière éclairent peu à peu deux personnalités qui s'affrontent, et posent efficacement les jalons d'un drame psychologique qui devrait obtenir un succès populaire.

Si j'avais mille ans, de Monique Enckell, est un essai très original de fantastique poétique. Dans une île bretonne, Guillaume, un paysan attaché à la terre, splendidement sauvage sous un ciel d'encre, au bord d'une mer grise battant les falaises et les rochers, revit, aux approches de la Toussaint, la vieille légende d'une femme noyée et de cinq chevaliers moyenageux. Monique Enckell superpose trois histoires dans un seul temps, une seule durée, transforme l'acteur polonais Daniel Olbrychski en visionnaire halluciné que seule rattachée au réel la force vitale de Marie Dubois. La réussite de cette œuvre tient dans sa référence constante à une culture venue du fond des âges. C'est à la Bretagne celtique ce que fut, en 1944, *La Fiancée des ténèbres*, de Serge de Poligny à l'Occitanie cathare.

De vrais metteurs en scène

En 1917, deux soldats déserteurs, un français et un anglais, partent en barque du Pas-de-Calais et se retrouvent sur une plage de la Somme, alors qu'ils croyaient aborder l'Irlande. Cachés dans une forêt, ils y rencontrent une femme, elle-même déracinée. *L'Amour fugitif*, premier film de Pascal Ortega, est une sorte de conte qui commence dans la violence de rapports virils exacerbés par la guerre, puis glisse vers la complicité affective et la grande illusion d'un retour à la nature, d'une évasion dans le rêve, le bonheur apporté par la femme. La tragédie, pourtant, reste latente. La beauté poétique des paysages (admirablement photographiés), la force et la souplesse de la réalisation, la fermeté de la direction d'acteurs (Marcel Bozzuffi, Mick Ford, Catherine Lachens — Pascal Ortega qui travaille aux mises en scène théâtrales de Chéreau lui doit quelque chose sur ce point) — font que le film agit comme un charme.

Le cinéma français se portait mal. Il connaît depuis plus d'un an un nouvel essor industriel et commercial et profite largement de la remontée de la fréquentation des salles. Les deux films présentés à la Semaine de la critique (*Faux-Fuyants, le Destin de Juliette*) et l'excellente sélection de Perspectives ajoutent à cela la renaissance artistique de ce qu'on pourrait, peut-être, appeler une école française. Mis à part les balbutiements sympatiques de Marc Jolivet (*Diogène*), les cinéastes des « sections parallèles », parmi lesquels deux femmes — qu'ils aient déjà ou non une œuvre à leur actif, — ont en commun, dans leur diversité, le soin apporté à l'écriture des scénarios, aux décors, aux éclairages, un vrai travail de mise en scène. L'utilisation aussi de vedettes ou acteurs moins connus pour les personnages qu'ils inventent. Pourtant, débutants ou non, ils ou elles craignent l'étiquette « d'auteurs ». *« Ne parlez surtout pas de cinéma d'auteur*, nous a-t-on dit souvent, *cela fait fuir les spectateurs .»* Voilà qui surprend. Mais, à la réflexion, ce souci correspond aux problèmes du système distribution-exploitation actuel, à l'économie de marché, tributaire des goûts du public pour les « divertissements ». L'accueil de Cannes a beau être très encourageant, les cinéastes et leurs producteurs attendent les résultats de la sortie en salles. Certains films sont déjà placés en juin ou septembre-octobre. D'autres pas. Même si l'espoir fait vivre, il faut savoir à qui profitera la percée du cinéma français.

J. S.

Hommage à Jean Cocteau

L'enterrement

JEAN COCTEAU a été trois fois président du jury au Festival de Cannes qui lui a rendu hommage. On avait mis sur scène des arbres et des hortensias roses éclairés par derrière. Jean-Michel Rouzière, directeur de théâtre (les Variétes et le Palais-Royal), costume gris, pochette, cravatte grise et fuschia, a lu une biographie, émaillée d'anecdotes admiratives. Puis il a présenté le Patrice de l'Eternel retour, l'Œdipe, la Bête, etc... Jean Marais — costume sombre à veste large, — très applaudi, et qui a raconté des anecdotes émues, dit des extraits de *Plain chant* — à la place d'Edwige Feuillère, souffrante, retenue à Paris — et un poème sur l'acteur. Puis il a présenté la jeune femme qu'il a connue après la guerre avec Cocteau, actrice et romancière dont l'intelligence et la vivacité l'impressionnaient tant, l'impressionnent toujours : Silvia Monfort venue de Tunis où la veille elle jouait *Phèdre*.

Silvia Monfort a confié à quel point elle-même était impressionnée par Jean Marais et Cocteau quand elle les a rencontrés la première fois. Elle était débutante, mais Cocteau l'a rassurée : *« Vous êtes mon personnage .»* Elle a dit des courts textes, drôles, légers, car Cocteau aimait la gaité, bien qu'on y retrouve quand même sa profondeur métaphysique.

Jean-Michel Rouzière est revenu annoncer le programme — *« après les mots, laissons parler les images »* : un film montage de René Gilson et *la Voix humaine*, par Michael Lonsdale, avec Polia Janska. René Gilson — pantalons rouges — a raconté à quel point Cocteau était un précurseur. Son film, divisé en thèmes, est déjà passé à la télévision.

Pour ceux qui supportent difficilement ce type d'hommage en forme de thé complimenteux chez Mme Verdurin, ils pouvaient toujours visiter l'exposition consacrée à Cocteau, et il reste un numéro spécial de *l'Avant-Scène* (nº 307/308, 155 p. 38 F) avec des photos, des articles, les textes du *Sang d'un poète* et du *testament d'Orphée*.

A la porte extérieure, une jeune femme essoufflée — l'impresario de Polia Janska, qui avait eu une panne, essayait d'entrer. Mais les surveillants se sont montrés intraitables. On peut sortir en avance, on ne peut pas entrer en retard.

COLETTE GODARD.

PERSPECTIVES

L'ambiguité du réel

LE Festival, à travers ses sections parallèles, aura un peu restitué son aura au genre documentaire qui n'a plus aujourd'hui droit de cité dans la compétition officielle. *Perspectives du cinéma français* lui accorde même une place à part et vient de montrer une œuvre qui risque de provoquer de très vives réactions lors de son passage sur le grand et le petit écran : *Des « terroristes » à la retraite*, de Mosco (tout court), pseudonyme ou nom véritable d'un cinéaste de trente-cinq ans formé à l'IDHEC, passionné par l'histoire et l'apport du cinéma à l'histoire.

Mosco reprend à la source parmi les survivants l'aventure du groupe Manouchian sous l'occupation. Derrière l'héroïsme, derrière l'aventure glorieuse et tragique de résistants d'origine étrangère, la plupart très proches du parti communiste, Mosco perçoit des zones d'ombre. Au départ, il a en vue un film de fiction. Il montre son scénario à Simone Signoret qui en vient à douter de la véracité de certains éléments. Mosco étoffe sa recherche, met au jour des preuves et des contradictions inquiétantes.

L'hypothèse qu'il avance fera discuter : y a-t-il eu, à un moment donné, « manipulation » de ces résistants à des fins supérieures ? *« Dans chaque guerre*, écrit Louis Gronowski cité par le réalisateur, *on sacrifie des gens »*.

A travers un récit très clairement structuré, Mosco révèle deux dimensions parallèles, étroitement imbriquées et pourtant rigoureusement étanches : d'un côté, des ordres supérieurs qu'on ne discute pas, de l'autre, la base qui exécute sans toujours tout comprendre. Mosco, lié par ses origines à ce milieu d'émigrés d'Europe centrale venus en France dès avant la guerre, juifs de condition modeste, confère une présence humaine à la politique froide. On le critiquera pour certaines simplifications, une tendance à adopter le point de vue d'un historien du P.C. peu favorable aux idées de ce même P.C. Mais le cinéaste réussit habilement à montrer la face obscure de l'héroïsme.

L.M.

SEMAINE

Le combat d'Aline Issermann

TRENTE-QUATRE ans, menue, passionnée, vous attaquant de front comme pour vérifier si vous avez quelque chose à dire, quelque expérience à partager, Aline Issermann arrive aujourd'hui par la grande porte du cinéma français (*le Monde* du 17 mai). Très jeune, elle a quitté sa famille : *« Je veux faire ma vie toute seule, très vite. »* Son premier grand engagement après mai 1968, c'est la création de *Libération* aux côtés de Serge July et d'une équipe jeune. Le journal se divise alors entre autonomes n'appartenant à aucun parti, et des militants de la gauche prolétarienne. Des désaccords surgissent. Indignée par l'expulsion de certains membres de l'équipe, elle démissionne par solidarité.

La suite de la carrière d'Aline Issermann est une affirmation toujours plus poussée d'indépendance. Elle a vécu des mois, des années au-dessous du SMIC. *Le destin de Juliette*, il a fallu le défendre envers et contre tous. Son sujet, elle l'a porté longtemps en elle. Elle l'a d'abord écrit au *story board* : elle l'a dessiné plan par plan. Et elle a cadré elle-même le film au moment du tournage : *« J'ai travaillé avec un chef-opérateur femme remarquable*, explique-t-elle, *Dominique Le Rigoleur. Mais ce n'était pas délibéré, je ne voulais pas me laisser déposséder de mon travail par un opérateur aux grands airs, comme cela m'était arrivé lors d'un précédent court métrage. La recherche des acteurs n'est pas non plus aussi simple qu'il y paraît. On ne trouve guère de disponibilité chez les comédiens pour interpréter le genre de personnages de mon film. Je ne souhaitais pas d'actrice connue pour incarner Juliette. Il ne fallait surtout pas lui enlever du sens, mais qu'elle reste crédible. J'ai essayé de montrer comment l'incompréhension s'installe entre deux êtres, comment la situation prend le pas sur l'être humain »*.

Tricher avec la vérité d'une situation, d'un décor, d'un personnage, est inconcevable pour Aline Issermann.

LOUIS MARCORELLES.

Doublage

A Cannes, quand les films ne sont pas directement parlés en anglais, ils sont sous-titrés. Parmi ceux réservés aux circuits B, certains arrivent doublés : de Hong Kong (*Story of the Dolls*, histoire simili-érotique entièrement crépusculaire), ou du Japon (*Ninja Wars*, conte d'exportation avec contre-jours, kimonos, sabres recourbés et un sorcier qui a le pouvoir de se transformer en oiseau ou en guerrier, dont le visage est entièrement dissimulé par un grand casque conique). *« Qui est-il ? »* interroge une de ces voix que l'on entend au cours d'anglais de la B.B.C..

Quand même, il y a de la recherche dans le doublage. Comme les acteurs ont un jeu très stylisé, et probablement un phrasé très proche de celui du kabuki, la synchronisation en reproduit les tonalités rauques, les étirements de syllabes, les aigus, les modulations aériennes... Sur les mots anglais, le résultat est d'un exotisme irrésistible. Mais à Cannes, la plupart des films sont présentés en version originale, ce qui veut pas dire — coproduction et distribution internationale oblige — avec la voix originale des acteurs que l'on voit sur l'écran.

Silence

Et les acteurs restent sans voix dans *Rebelote*, de Jacques Richard, présenté par Perspective du cinéma français. Il ne s'agit pas d'un film sans paroles, mais d'un film muet en noir et blanc, avec des cartons intermédiaires et des images très soignées, qui vont jusqu'à reproduire la pâleur excessive des pellicules usées.

A Cannes, salle Claude-Debussy, la projection était accompagnée *live* par un quatuor à cordes plus une guitare électrique, qui intervient quand apparaît Jean-Pierre Léaud, en débardeur et cuir moulant, cran gominé, lèvres et paupières maquillées à la manière des stars d'antan.

Jacques Richard dit que *Rebelote* est le muet des années 80. En fait, c'est un « à la manière de », à la manière des mélodrames à péripéties multiples. L'histoire est un simple prétexte à parodies, parfois drôles, mais répétitives, c'est sa limite.

FORMES

Sacksick

Gilles Sacksick tourne le dos à toutes les tendances en vogue. Il s'en moque. Il peint comme il voit et comme il sent. De mieux en mieux. Sacksick, c'est notre Chardin, avec l'acquis de deux siècles. Transfigurant le motif – portrait, nature morte, paysage, – il ne l'aborde que si sa pensée, son être profond, s'identifie à lui. Dans ce travail de deux ans, les fusains (et les eaux-fortes d'un album enrichi d'un texte d'André Dhôtel), se donnent pour des dessins préparatoires des huiles et aquarelles. Mais ils sont déjà achevés : les objets émergent de l'ombre avec une présence obsédante. Dans les peintures, la lumière dorée éclaire moins les maisons, les objets, les figures tirés de l'ombre qu'elle n'en émane (1).

Rafols Casamada

En Espagne, le renom d'Albert Rafols Casamada n'est plus à faire. Il était temps qu'il soit consacré par Paris – où le FIAC l'avait révélé. Éloquente démonstration de peinture-peinture. Abstraite ? Sous de grandes aires de couleurs frémissantes, nuancées à l'extrême, où coexistent tous les bleus, les verts, les gris, les jaunes paille, les structures initiales subsistent, objets et paysages noyés dans une aura de silence, d'éternité retrouvée (2).

Kulmer

Ferdinand Kulmer revient à la figuration. Ce n'est pas d'hier, mais avec des formes et une force qui de plus en plus s'affirment et se manifestent dans ces graffiti, ces bêtes, ces gens, ces mutants en traits épais et barbares (séquelles, peut-être, d'un intermède calligraphique), plaqués sur des arrière-plans en effervescence. Un mariage d'extrême raffinement et de brutalité, de féerie polychrome et de *rigueur dans l'agencement* d'un savant désordre. Les signes, voire les symboles, se précisent et exigent des formats à leur taille. Kulmer voit grand. La progression est flagrante, grâce au voisinage de toiles un peu plus anciennes (3).

Wemaëre

Pierre Wemaëre ne dételle pas (4). Au point actuel d'une carrière créatrice fertile en péripéties, sa peinture flamboie comme jamais, même au temps de son amitié avec Asger Jorn. Une amitié qui rappelle le monumental ouvrage de Jean-Clarence Lambert sur *Cobra, un art libre* (Chêne/Hachette), en soulignant que les deux hommes ont collaboré dès 1937. Toiles gestuelles, torrentielles, d'un coloriste véhément et subtil, aux incessantes réussites.

De Suisse

Des Suisses à Paris... On ne pense pas seulement à Ferdinand Hodler, arrivé en force au Petit Palais, mais à ces artistes bien vivants, qui arrivent sur le tard dans la capitale. Le sculpteur Maurice Perrenoud (5) a amené ses formes, de bois naturel ou teinté, pleines, lisses, ramassées sur elles-mêmes, s'encastrant les unes dans les autres, se lovant comme pour couver une vie en fermentation. Les œuvres de Lucien Schwob (6), semblent être le fait de peintres différents, toutes de qualité d'ailleurs. C'est oublier qu'à cette mini-rétrospective n'ont pu figurer les transpositions. On saisit donc mal la parenté des vues d'Ostende, de 1939, où flotte parfois un parfum de Dufy, avec celles de Paris, traitées en pleine pâte (*le Pont Neuf*), et moins encore avec la *Suite Bordighera* (1957-1958), où brille une géométrie abstraite fortement charpentée.

JEAN-MARIE DUNOYER.

(1) Art Yomiuri, 5, quai de Conti.

(2) Clivages, 46, rue de l'Université.

(3) Paris Art Center, 36, rue Falguière.

(4) Galerie J.-C. Riedel, 12, rue Guénégaud.

(5) La Galerie, 67, rue Saint-André-des-Arts.

(6) Galerie suisse, 17, rue Saint-Sulpice.

SÉLECTION

CINÉMA

Directement après leur présentation à Cannes : *l'Été meurtrier*, de Jean Becker ; *la Mort de Dario Ricci*, de Claude Goretta ; *la Lune dans le caniveau*, de Beineix ; *l'Argent*, de Robert Bresson ; *l'Histoire de Pierra*, de Marco Ferreri ; *le Mur*, de Yihniaz Guney (palme d'or en 1982) ; *la Valse des pantins*, de Martin Scorsese.

ET TOUJOURS : *Dans la ville blanche*, d'Alain Tanner (Bruno Ganz le marin) ; *le Vent*, de Souleymane Cissé (la légende du bélier) ; *Dark Crystal*, (les Muppets fantastiques) ; *la Femme de cauchemar*, (et deux autres films de Lothar Lambert) ; *Gandhi* (encore) ; *E.T.* (toujours) ; et *Pauline à la plage* (Rohmer).

THÉATRE

Les Estivants au Théâtre-Français

Un adaptateur, Michel Vinaver, Russe de naissance, un metteur en scène, Jacques Lassalle, passionné mais rigoureux, et des comédiens de grande classe comme Christine Fersen et Roland Bertin, donnent toutes ses chances à l'une des pièces les plus fortes du théâtre russe : l'annonce d'une rupture de l'histoire, décrite par Gorki.

Vera Baxter au Théâtre de Poche

Sur une plage de l'Atlantique, une femme, forçant à l'extrême son destin d'épouse et de mère, s'enferme pour se tuer. Un inconnu force la porte, et, pour la première fois de sa vie, cette femme écoute, est écoutée. Un chef-d'œuvre de Duras, deux acteurs lumineux : Martine Pascal et Jean-Marc Bory.

Fragments de théâtre au Lucernaire

Très curieuse pièce de Samuel Beckett, sinistre et d'une extrême gaieté, policière et métaphysique, mise en scène par un jeune Polonais de talent, Jacek Gasiorowski.

ET AUSSI : *Transat*, au Jardin d'hiver (femme prodige et gamin en location) ; *Description d'un combat*. (Kafka pour trois voix).

VARIÉTÉS-ROCK

Michel Berger

Compositeur prolixe, Michel Berger a beaucoup écrit pour les autres avant de s'attacher à une aventure plus personnelle. Au Palais des *sports du 16 au 21 mai*, avec sa manière personnelle de balancer la musique, il va offrir des chansons sensibles et lyriques sur des mondes fragiles.

John Mayall

L'un des maîtres incontestés du blues anglais, imaginatif, innovateur, grand guitariste, homme de scène qui a joué avec une multitude de stars du rock et du blues. Mayall a retrouvé depuis près d'un an Mick Taylor avec qui il joua en 1967. Au Casino de Paris le 23 mai, tous deux seront entourés de Steve Thompson (basse) et Colin Allen (batterie).

ET AUSSI : *Tears for fears*, au Palace le 19 mai (19 h 30) ; *Toure Kunda*, au Forum des Halles, jusqu'au 21 mai ; *Orchestral Manœuvres in the Dark*, à Clermont-Ferrand le 19, au Théâtre de Verdure de Nice le 22 ; *Breuker Kollectief*, au Festival d'Amiens le 19 mai ; *Valeria Munariz*, à l'Espace Cardin ; *Djurdjura* (groupe de femmes algériennes), à l'Olympia jusqu'au 22 mai ; le groupe *Pakatak* à la Chapelle des Lombards (22 h 30) ; *Musiques et chants d'Amérique latine* au Théâtre de l'Est parisien : *Fernando Quiroga, Daniel Kirwayo* et *Eduardo Falu*, mercredi 18, à 20 h 30 ; *Daniel Viglietti, Higinio Mena* et *Marcelo Tamayo*, le jeudi 19 ; rythmes et percussions du Brésil et de Colombie, le vendredi 20 ; *Gabriela Barrenechea, Mariana Venegas, Illaper*, le samedi 21.

JAZZ

Angoulême en Afrique

Tourné l'an dernier vers la Caraïbe, le Festival d'Angoulême conclut son panorama des musiques improvisées par un tableau des musiques africaines à quoi se mêlent encore quelques Antillais (Marius Cultier, Eugène Mona, etc.) : de Pierre Akendengue à M'Bamina Super Biton de Ségou, trois jours d'expériences et de danse (du 20 au 22).

ET AUSSI : *Oliver Lake* au New Morning (20 et 21) et *Doudou Gouirand* à Dunois (21 et 22).

DANSE

Saison chorégraphique du Théâtre de la Ville

Le Ballet de l'Opéra de Hambourg présente en alternance deux programmes différents, *la Passion selon saint Matthieu*, une œuvre à part, essentielle, dans la production de John Neumeier (durée du spectacle quatre heures), et un *Hommage à Stravinski* avec en première à Paris une version de *Petrouchka* sur le thème de la manipulation. A partir du 24 mai, présentation du Ballet Rambert, dirigé par Robert North : une troupe britannique ouverte sur la création contemporaine.

ET AUSSI : La *Carmen* d'Antonio Gadès et Carlos Saura au Théâtre de Paris (de Bizet au flamenco), *Graziella Martinez* au Théâtre Déjazet (une « Giselle » plutôt kitsch), *la Compagnie Reflux* au Théâtre 18 (« Peinture fraîche »), *la Compagnie Terrain vague* au studio du Four solaire (20, 21 et 22 mai).

EXPOSITIONS

Dessins de Raphaël à Lille

Le Musée des beaux-arts de Lille possède (grâce au peintre J.B. Wicar, 1762-1834) une collection de dessins italiens dans laquelle Raphaël occupe une place de choix : une cinquantaine de feuilles. Elles sont présentées au public jusqu'à fin juin, inaugurant ainsi les manifestations organisées en France pour le cinq centième anniversaire de la naissance du peintre (Grand Palais et Louvre, à l'automne).

ET AUSSI : *Ferdinand Hodler* (une force de la peinture suisse au tournant du siècle), au Petit Palais, *H. Damian* et *J.P. Raynaud* (habitable ou pas) au Grand Palais. *Gus Bofa* (et les illustrateurs de l'entre-deux-guerres) au musée de la SEITA, *Bonnard, K.X. Roussel, Vuillard* (nos symbolistes ?) au Grand Palais, *Manet* (bien sûr) au Grand Palais également.

MUSIQUE

Les Indes galantes au Châtelet

L'Opéra n'ayant pas prévu l'année *Rameau, c'est sur le* Théâtre musical de Paris (Châtelet) qu'repose pour la capitale l'espoir de célébrer dignement le grand musicien français. *Les Indes galantes* semblent réunir toutes les chances : mise en scène et décors de Pier Luigi Pizzi (après ses admirables *Orlando furioso* et *Macbeth* dans le même théâtre), la Chapelle royale, dirigée par Philippe Herreweghe, une excellente distribution. Une production sans doute plus proche de l'origine que celle de Maurice Lehmann en 1952, qui n'en avait pas moins été donnée deux cent quarante-six fois au palais Garnier ! (Dix représentations du 24 mai au 4 juin.)

Ne pas manquer non plus ces jours-ci : *Opéra-Louffe*, monté par la Péniche-Opéra (qui avait si bien réussi ses *Rêves d'écluse*) sur des musiques d'Aperghis, Du Closel, Finzi, Gillet, Louvier, Mefano et Reibel (ARC, 16, avenue de New-York, les 24, 25 et 26 mai) et la création de la *Pelléas et Mélisande-Symphonie* de Marius Constant, curieux assemblage des préludes, interludes et pages symphoniques de l'œuvre de Debussy (Opéra-Comique, le 25 mai).

ET AUSSI : Soirées de l'hôtel de Saint-Aignan (75, rue du Temple, du 18 mai au 24 juin); *Dialogues des carmélites* (Opéra-Comique, les 18, 20 et 21); C.B.Alsina et Musique vivante : œuvres de Mozart, Berg, Stravinsky, Bach et Alsina (Gémier, le 19); œuvres d'Olah, Ives, Petrescu et Rolnick, par l'Ensemble intercontemporain (Centre Pompidou, le 19 à 18 h 30); *les Maîtres Chanteurs* (Opéra de Lille, les 19, 22, 26, 29 et 31); Orchestre Liszt de Budapest (Théâtre de la Ville, du 24 au 28 mai, à 18 h 30); *Sinfonietta* et *Gloria* de Poulenc, dir. P. Dervaux (Saint-Louis-des-Invalides, le 24); Festival Maderna, par l'Ensemble 2e2m (Centre Pompidou, le 25, et Champigny, le 27).

Festival de Nancy

Vent d'Est

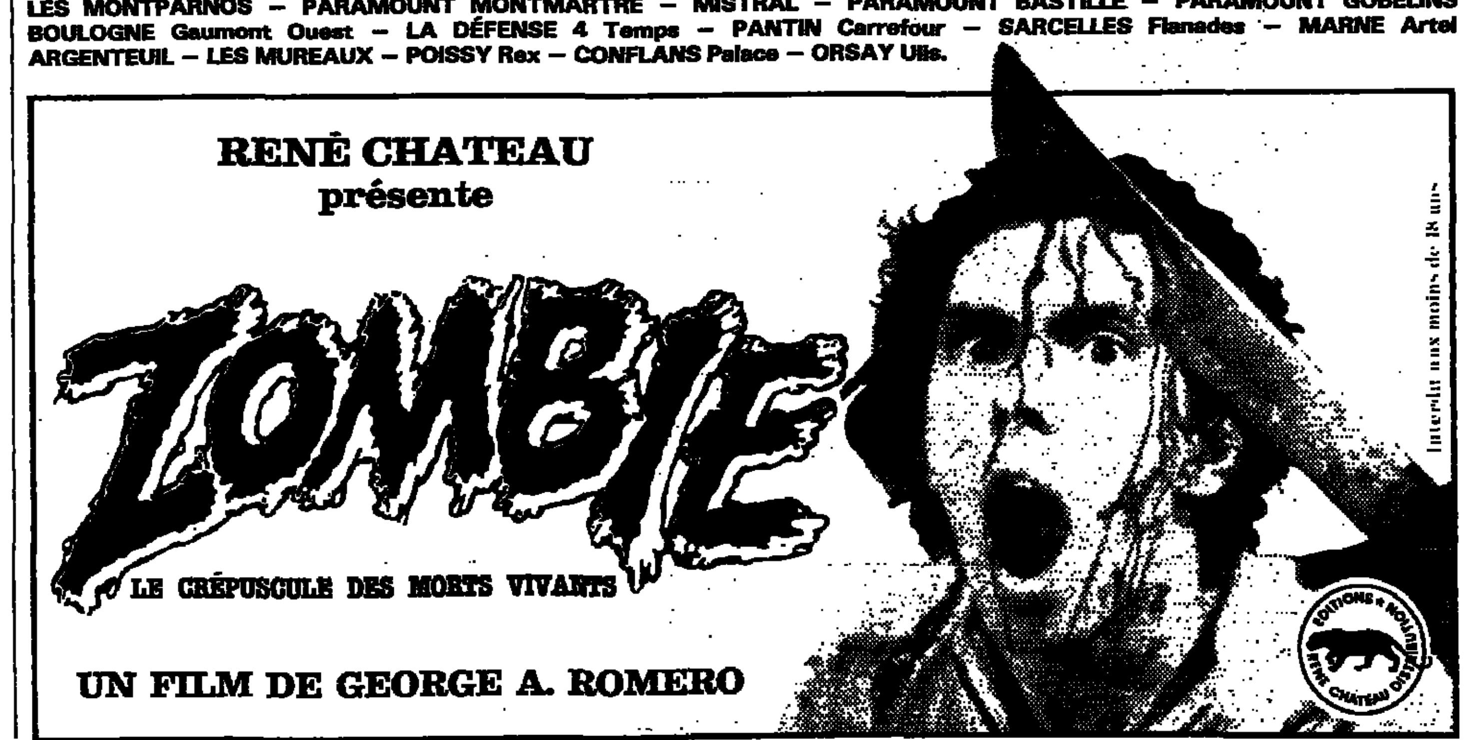
DU 21 mai au 2 juin, Nancy est investi par le théâtre, sous l'impulsion de Mira Trailovic, chargée de prendre la direction du Festival. Fondatrice du Festival international de Belgrade, elle profite de son expérience pour inviter des troupes venues des pays de l'Est et que l'on a rarement l'occasion de voir. La R.D.A. envoie le Deutsche Theater avec *la Mort de Danton*. La Pologne *Meurtre dans la cathédrale* et *Nastasia Philippovna*, spectacle de Wajda à partir des improvisations de deux comédiens. La Yougoslavie *Hamlet, Moi, Vaclav Havel, Un tombeau pour Boris Davidovci, Roméo et Juliette*. La Roumanie *Tartuffe* et *la Cabale des dévots* de Boulgakov. La Hongrie *Marat-Sade* de Peter Weiss.

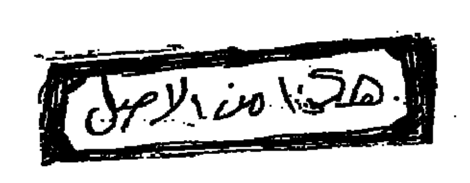
L'Ouest est représenté par la R.F.A. : *le Songe d'une nuit d'été* (Mannheim), *le Misanthrope* (Cologne). Les Pays-Bas par le Sichting Orkater. La Belgique par l'Atelier de Bruxelles qui joue *Le pupille veut être tuteur*. La Suède par *Biodsland*, d'après Garcia Marquez, *Sourire souterrain*, et des spectacles de rue. Le Chili, le Brésil, l'Afrique du Sud, les Philippines retrouvent la tradition de Nancy avec des spectacles militants. Le Japon, l'Inde, envoient des marionnettes. La Grande-Bretagne, les Etats-Unis présentent des compagnies indépendantes.

Mira Trailovic a recherché l'équilibre d'un éventail qui devrait annoncer un grand projet : faire de Nancy la base d'un nouveau Théâtre des Nations. Ce sera le thème de l'un des colloques organisés au cours du Festival.

★ Bureau du Festival, B.P. 704, 54008 Nancy-Cedex. Tél. : (8) 337-00-21.











ACTUELLEMENT

EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Entrée principale rue Saint-Martin (277-12-33). *Informations téléphoniques* : 277-11-12.

Sauf mardi, de 12 h à 20 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche et le mercredi.

Animation gratuite, sauf mardi et dimanche, à 16 h et 19 h ; le samedi, à 11 h, entrée du musée (troisième étage) ; lundi et jeudi, 17 h, galeries contemporaines.

YVES KLEIN. Rétrospective. Jusqu'au 25 mai.

DE LA ROSIÈRE A LA MISS. La jeune fille dans les fêtes populaires. Salle d'actualité. Entrée libre. Jusqu'au 6 juin.

TABU-DADA : Jean Crotti-Suzanne Duchamp. Jusqu'au 30 mai.

WILLIAM KLEIN. Jusqu'au 12 juin.

ROBERT MAPPLETHORPE. Salon photo. Jusqu'au 19 juin

AU CARREFOUR DES CULTURES LATINES : Radio Latina. Carrefour des régions. Jusqu'au 3 juillet.

VIDE ET LECTURE. Jusqu'au 23 mai.

PLEIN VIDE. Enveloppe. Atelier des enfants. Sauf mardi et dim., de 14 h à 18 h. Jusqu'au 25 juin.

DE LA CREATION A LA *LECTURE*. Lapin express. Bibliothèque des enfants, *piazza*. Jusqu'au 27 juin.

C.C.I.

EUREKA 83. Un siècle d'inventions françaises. Jusqu'au 27 juin.

AU TEMPS DE *L'ESPACE*. Jusqu'au 17 septembre.

IN COHERENCES. Environnement quotidien et folie. Jusqu'au 30 mai.

B.P.I.

ARBRES - PHOTOGRAPHES ET PAYSAGES, XIXᵉ-XXᵉ SIÈCLES. Jusqu'au 30 mai.

Musées

MANET, 1832-1883. — Grand Palais, entrée avenue Winston-Churchill (261-54-10). Sauf mardi de 10 h à 20 h ; mercredi jusqu'à 22 h. Entrée : 15 F ; le samedi : 12 F (gratuite le 27 juin). Jusqu'au 1ᵉʳ août.

DAMIAN-RAYNAUD. Les symboles du lieu. L'habitation de l'homme. Grand Palais, entrée avenue du Général-Eisenhower (voir ci-dessus). Jusqu'au 27 juin.

BONNARD, K.X. ROUSSEL, VUILLARD. Grand Palais (voir ci-dessus). Tous les jours, de 10 h 30 à 18 h 30. Jusqu'au 23 mai.

FERDINAND HODLER, 1853-1918. Petit Palais, avenue Winston-Churchill (265-99-21). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 14 F. Jusqu'au 24 juillet.

PASTELS DES XIXᵉ ET XXᵉ SIECLES, des collections du Petit Palais. Petit Palais (voir ci-dessus). Entrée : 9 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 31 juillet.

LES COLLECTIONS DU COMTE D'ORSAY, dessins du musée du Louvre. Musée du Louvre, pavillon de Flore, porte Jaujard (260-39-26). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h. Entrée 12 F, gratuite mercredi et dimanche. Jusqu'au 30 mai.

PRESENTATION TEMPORAIRE D'ŒUVRES APPARTENANT AUX COLLECTIONS NATIONALES. Emar : un royaume sur l'Euphrate au temps des Hittites. Jusqu'à la mi-octobre. — **Georges Shaw : paysages photographiques.** Musée d'art et d'essai, palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (723-36-53). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 7 F ; le dimanche, 3,50 F.

JEAN-PHILIPPE CHARBONNIER, 300 photographies : 1944-1982 ; jusqu'au 26 juin. **WIFREDO LAM (1902-1982)** ; jusqu'au 22 mai. **VIVE L'ART MODERNE** ; jusqu'au 29 mai. Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (723-61-27). Sauf le lundi, de 10 h à 17 h 30 ; le mercredi, de 10 h à 20 h 30.

BERNARD BORGEAUD : Nuits - DANIEL BUREN : Points de vue - MAX NEUHAUS : Sound Installation - WONDER PRODUCTS : Tecnopop in Wonderland. ARC au Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 12 juin.

MAGRITTE ET LES PUBLICITAIRES. Jusqu'au 12 juin. **ROUCHON, pionnier de l'affiche illustrée.** Jusqu'au 6 juin, Musée de la publicité, 18, rue de Paradis (246-13-09). Sauf mardi, de 12 h à 18 h.

GUS BOFA et les illustrateurs de l'entre-deux-guerres. Musée-galerie de la Seita, 12, rue Surcouf (555-91-50). Sauf dim. (et jours fériés), de 11 heures à 18 heures. Jusqu'au 10 septembre.

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE-LE PREMIER EMPIRE. Dessins. Jusqu'au 22 mai. — **DU FAUBOURG SAINT-ANTOINE AU BOIS DE VINCENNES. Promenade historique dans le douzième arrondissement.** Jusqu'au 19 juin. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (272-21-13). Sauf lundi, de 10 h à 17 h. Entrée 9 F, gratuite le dimanche.

DE CARPEAUX A MATISSE. La sculpture française de 1850 à 1914 dans les musées et collections publiques du nord de la France. Musée Rodin, 77, rue de Varenne (705-01-34). Sauf le mardi, de 10 h à 11 h 30 et de 14 h 30 à 18 h. Jusqu'au 30 mai.

CARRÉGA. Musée de la Monnaie, 11, quai de Conti (329-12-48). Sauf dim. (et jours fériés), de 11 h à 17 h. Entrée libre. Jusqu'au 15 juillet.

VERS L'ORIENT... Jusqu'au 29 mai — **1913.** Jusqu'au 13 juillet. Bibliothèque nationale, 58, rue Richelieu (261-82-83). De 12 h à 18 h.

ERIK SATIE A MONTMARTRE. Musée de Montmartre, 12, rue Cortot (606-61-11), de 14 h 30 à 17 h 30 ; dim., de 11 h à 17 h 30. Entrée : 8 F. Jusqu'au 25 mai.

CHINE : LES FRESQUES DU DESERT DE GOBI. La route de la soie. Muséum d'histoire naturelle, 36, rue Geoffroy-Saint-Hilaire (336-14-41, de 14 h à 17 h). Sauf mardi, de 10 h à 17 h 30. Entrée : 11 F. Jusqu'au 17 août.

MONGOLIE-MONGOLIE. Traditions de la steppe. Musée de l'homme, place du Trocadéro (553-70-60). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Jusqu'au 23 mai.

CHARLES DE GAULLE. 1932, Au fil de l'épée. Musée de l'Ordre de la libération, 51 bis, bd de Latour-Maubourg (551-32-33). De 10 h à 17 h. Entrée libre. Jusq'au 18 juin.

LES MÉMOIRES DE L'ARC DE TRIOMPHE. Musée national des monuments français, palais de Chaillot (727-35-74). Sauf mardi (sam. et dim. matin), de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Entrée 5 F. Jusqu'à fin mai.

ART ET SANTÉ A L'ASSISTANCE PUBLIQUE. Hôtel de Miramion, 47, quai de la Tournelle (633-01-40). Sauf lundi et mardi, de 10 h à 17 h. Jusqu'en juillet.

HELMAN. Peintures 1943-1983. Orangerie du parc de Bagatelle (bois de Boulogne). Jusqu'au 13 juin.

L'ŒUF ET LA PLUME. Musée en herbe. Jardin d'acclimatation, boulevard des Sablons (747-47-66). Jusqu'au 31 décembre.

Centres culturels

INSTITUT DE FRANCE. C.N.A.M., 1, rue Vaucanson (329-55-10). De 11 h 30 à 17 h 30 ; dim., de 10 h à 17 h 15. Entrée : 10 F. Jusqu'au 29 mai (projection de trois films en continuité par l'Académie des sciences).

HOMMAGE AUX GABRIEL. Hôtel de Rohan, 87, rue Vieille-du-Temple. Sauf mardi, de 10 h 30 à 18 h. Jusqu'au 15 juin.

LA PLACE ROYALE DU PEYROU A MONTPELLIER. Orangerie de l'hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine (274-22-22). De 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h. Du 20 mai au 4 septembre.

CLAUDE MONET AU TEMPS DE GIVERNY. Centre culturel du Marais, 28, rue des Francs-Bourgeois (272-73-52). Sauf mardi, de 11 h à 19 h. Entrée : 19 F. Jusqu'au 17 juillet.

ÉMIGRÉS FRANÇAIS EN ALLEMAGNE/ÉMIGRÉS ALLEMANDS EN FRANCE. 1685-1945. Centre culturel allemand, 17, avenue d'Iéna (723-61-21). Sauf sam. et dim., de 10 h à 20 h. Jusqu'au 10 juin.

SALON REALITES NOUVELLES. Centre d'art de la rive gauche, 8, rue de Nesle (326-58-53). De 10 h à 19 h. Jusqu'au 29 mai.

L'ART POPULAIRE AUX ÉTATS-UNIS. Pavillon des arts, 101, rue Rambuteau (233-82-50). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30. Jusqu'au 29 mai.

CURT ASKER. Sculptures aquarellées, immobiles, dessins, photos. Centre culturel suédois, 11, rue Payenne (271-82-20). De 12 h à 18 h ; sam. et dim., de 14 h à 18 h. Jusqu'au 26 mai.

JOYAUX ET SARIS DE L'INDE, du XVIIᵉ au XIXᵉ siècle. Printemps, 64, boulevard Haussmann (3ᵉ étage, magasin Havre) (285-22-22). Jusqu'au 25 juin.

YVES GAUCHER. Peintures et gravures - JEAN NOEL. Sculptures récentes. Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine (551-35-73). De 10 h à 19 h. Jusqu'au 29 mai.

MOINS TRENTE. Jeunes photographes. Société française d'architecture, 100, rue du Cherche-Midi (548-53-10). Jusqu'au 28 mai.

R.H. Expert, architecte (1882-1955). Institut français d'architecture, 6, rue de Tournon (633-90-36). Jusqu'au 18 juin.

BEAUX-ARTS 83. Sculpture. Ecole des beaux-arts, palais des études, 14, rue Bonaparte. Sauf dim., de 13 h à 20 h. Jusqu'au 18 juin.

MACHINES DE PAUL GUGELMANN. Porte de la Suisse, 11 bis, rue Scribe (073-63-30). Jusqu'au 2 juillet. Sauf dim. (et les 14, 15, 16 juin), de 10 h à 18 h 30.

MARIA ROCLORE. Peintures. Ministère des droits de la femme, 53, avenue d'Iéna (501-86-56). Sauf sam., dim. (et jours fériés), de 10 h à 19 h. Jusqu'au 31 mai.

PORCELAINES PARISIENNES, 1770-1870. Mairie du XVIᵉ arrondissement, 71, avenue Henri-Martin. Tous les jours, de 11 h 30 à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 12 juin.

HENRI MARTIN. Mairie du 13ᵉ arrondissement, 1, place d'Italie. Sauf lundi, de 11 h 30 à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 29 mai.

PEINTRES, GRAVEURS ET SCULPTEURS. Cité internationale des arts, 18 rue de l'Hôtel-de-Ville (278-71-72). Tous les jours, de 13 h à 19 h. Jusqu'au 24 mai.

MARIJA MILUTINOVIC. Tapisseries. Centre culturel de la R.S.F. de Yougoslavie, 123, rue Saint-Martin (272-50-50). Sauf lundi, de 11 h à 19 h.

CHRISTINE DACLIN. FIAP, 30, rue Cabanis (589-89-15). Jusqu'au 30 mai.

JERZY NOWOSIELSKI. Peintures. Institut polonais, 31, rue Jean-Goujon (225-10-57). Sauf sam. et dim., de 9 h à 17 h ; ven., de 9 h à 16 h 30. Jusqu'au 3 juin.

Galeries

LES ARLEQUINS, vus par Acquart, Beaurepaire, Brayer, Clavé, etc. Galerie Proscenium, 35, rue de Seine (354-92-01). Jusqu'au 11 juin.

DESSINS : Bathe, Dietman, Polke. Galerie Bama, 40, rue Quincampoix (227-38-87). Jusqu'au 28 mai.

MAITRES IMPRESSIONNISTES ET MODERNES. Galerie D. Malingue, 26, avenue Matignon (266-60-33). Jusqu'au 18 juin.

TRAVAUX DE PAPIER : Alechinsky, Degottex, Jaccard, Kolar, Kramo, Piza. Galerie La Hune, 14, rue de l'Abbaye (325-54-06). Jusqu'en juin.

FEU : Bertholin, Bouillon, McCafferty, Magot. Galerie Au fond de la cour, 40, rue du Dragon (544-68-34). Jusqu'au 28 mai.

GROUPE COBRA. Galerie F. Boulakia, 20, rue Bonaparte (326-56-79). Jusqu'au 4 juin.

LUMIÈRES SUR LA PEINTURE, XIXᵉ-XXᵉ siècle. Galerie Schmit, 396, rue Saint-Honoré (260-36-36). Jusqu'au 16 juillet.

ATELIER DELAHAYE. Sculptures. Galerie de la Maison des beaux-arts/CROUS, 11, rue des Beaux-Arts. Jusqu'au 27 mai.

L'AVANT-GARDE AU FÉMININ. Moscou, Saint-Petersbourg, Paris, 1907-1930. Artcurial, 9, avenue Matignon (256-32-90). Jusqu'au 31 juillet.

SCULPTURES ET DESSINS : Bosquet, Bouquillon, Collamarini, Fenosa, Giacometti, etc. Galerie Ile des arts, 66, rue Saint-Louis-en-l'Ile (326-02-01). Jusqu'au 10 juillet.

AMARANTE. Peintures. Galerie L. François, 15, rue de Seine (326-94-32). Jusqu'au 25 mai.

GÉRARD BARTHÉLEMY. Peintures et dessins. Galerie Claude-Bernard, 9, rue des Beaux-Arts (326-97-07).

BEN. Objets et environnement. Galerie Lara Vincy, 47, rue de Seine (326-72-51). Jusqu'au 28 mai.

JEAN-PIERRE BERTRAND. Galerie de France, 52, rue de la Verrerie (274-38-00). Jusqu'au 28 mai.

GLYNN BOYD HARTE. Lithographies. Galerie James-Mayor, 34, rue Mazarine (326-60-34). Jusqu'au 4 juin.

BRUS. Le langage de la lumière. Galerie Farideh-Cadot, 77, rue des Archives (278-08-36). Jusqu'à fin mai.

JORGE CARRASCO. Galerie Perspectives, 53, avenue de Saxe (566-49-70). Jusqu'au 27 mai.

CHAIBA. Gouaches. L'Œil de bœuf, 58, rue Quincampoix (278-36-66). Jusqu'au 28 mai.

DALI. Vingt ans de gravures. 1958-1978. Art mural, 77, avenue des Gobelins (535-14-60). Jusqu'à fin mai.

HORTENSE DAMIRON. Galerie Jean Briance, 23-25, rue Guénégaud (326-85-51). Jusqu'au 28 mai.

MAURICE DELAVIER. Œuvres récentes. Galerie R.G. Michel, 19, quai Saint-Michel (354-77-48). Jusqu'au 6 juin.

MARC DENJEAN. Art convivial. Galerie A.-Oudin, 28 bis, boulevard Sébastopol (271-83-65). Jusqu'au 11 juin.

DANIEL DEZEUZE. Travaux récents. Galerie Y.-Lambert, 5, rue du Grenier Saint-Lazare (271-09-33). Jusqu'au 2 juin.

GÉRARD DUFRESNE. Paysages. Photographies. La Chambre claire, 14, rue Saint-Sulpice (634-04-31). Jusqu'au 4 juin.

MARIANNE FAYOL. Peintures reliefs. Galerie Darial, 22, rue de Beaune (261-20-63). Jusqu'au 27 mai.

HAMISH FULTON. Galerie Gillespie-Laage-Salomon, 24, rue Beaubourg (278-11-71). Jusqu'au 7 juin.

JEAN EDELMANN. Œuvres récentes. Galeries d'art international, 12, rue Jean-Ferrandi (548-84-28). Jusqu'au 25 juin.

FLAVIO-SHIRO. Peintures récentes. Espace latino-américain, 44, rue du Roi-de-Sicile (278-25-49). Jusqu'au 11 juin.

ALAIN FLEISCHER. La chambre noire de Barbe-Bleue. Studio 666, 6, rue Maître-Albert (354-59-29). Jusqu'au 2 juillet.

GÉRARD FROMANGER. Allegro, 1981-1983. Galerie A.B.C.D., 30, rue de Lisbonne (563-25-42). Jusqu'au 10 juillet.

GARGALLO. Sculptures et dessins. Galerie Marwan-Hoss, 12, rue d'Alger (296-37-96). Jusqu'au 24 juin.

PAUL GILLON. Dessins originaux. Les humanoïdes associés, 17, rue Monsigny (742-46-10). Jusqu'au 31 mai.

GRANET. Galerie D. Speyer, 6, rue Jacques-Callot (354-78-41). Jusqu'au 11 juin.

JEAN GRISOT. Du sol au mur. Galerie N.R.A., 2, rue du Jour (508-19-58). Jusqu'au 25 juin.

JEAN-PIERRE GUIOT. Peintures récentes. Nane Stern, 25, avenue de Tourville (705-08-46). Jusqu'au 11 juin.

HANOTEAU. Aquarelles du soleil. Galerie Varine-Gincourt, 100, rue du Faubourg-Saint-Honoré (266-25-45). Jusqu'au 28 mai.

HÉLION. Peintures récentes, 1982-1983. Galerie Karl-Flinker, 25, rue de Tournon (325-18-73). Jusqu'au 25 juin.

GOTTFRIED HONEGGER. Galerie Durand-Dessert, 3, rue des Haudriettes (277-63-60). Jusqu'au 4 juin.

FERDINAND KULMER. Paris art center, 36, rue Falguière (322-39-47). Jusqu'au 11 juin.

NELLO LEVY. Peintures. Hôtel Astra, 29, rue Caumartin (266-15-15). Jusqu'au 28 mai.

JEAN-PAUL MARCHESCHI. 2 999 dessins. Galerie Avant-Première, 6, rue Saint-Nicolas (341-55-76). Jusqu'au 30 mai.

MIMIAGUE. « Les souvenirs futurs », peintures. Galerie P. Trigano, 4 bis, rue des Beaux-Arts (634-15-01). Jusqu'au 4 juin.

WILFRID MOSER. Peintures et sculptures 1953-1983. Galerie J. Bucher, 53, rue de Seine (326-22-32). Jusqu'au 4 juin.

NALL. Dessins, gouaches, gravures. Galerie M. Broutta, 31, rue des Bergers (577-93-79). Jusqu'au 28 mai.

ALAN ODLE, 1888-1948. Dessins. Le Dessin, 27, rue Guénégaud (633-04-66). Jusqu'au 30 mai.

PAUL-ÉMILE PAJOT (1873-1929). Portraits de bateaux. Galerie Messine, 1, avenue de Messine (562-25-04). Jusqu'au 24 juin.

MICHEL ROGINSKY. Intérieurs. Galerie G. Lavrov, 40, rue Mazarine (326-84-35). Jusqu'au 30 mai.

CLAUDE ROPION. Galerie Horizon, 21, rue de Bourgogne (555-58-27). Jusqu'au 28 mai.

GILLES SACKSICK. Galerie Art Yomiuri, 5, quai de Conti (326-15-35). Jusqu'au 4 juin.

JEAN-PAUL SAVIGNAC. Cirque. Galerie d'exposition, passage public, métro Palais-Royal (260-96-70). Jusqu'au 31 mai.

ELBA SOTO. Peintures récentes. Galerie J.-P. Lavignes, 15, rue Saint-Louis-en-l'Ile (633-56-02). Jusqu'au 4 juin.

HOMMAGE A SURVAGE. Galerie Lucie Weill, 6, rue Bonaparte (354-71-95). Jusqu'au 26 mai.

TOMASELLO. Reliefs récents. Galerie M. Guiol, 22, rue de Poitou (271-60-06). Jusqu'au 25 mai.

TUMA. Galerie E. de Causans, 25, rue de Seine (326-54-48). Jusqu'au 28 mai.

KEIJI UEMATSU. Installations. Galerie Baudoin-Lebon, 36, rue des Archives (272-09-10). Jusqu'au 28 mai.

ISABELLE WALDBERG. Sculptures. Nova-Park Élysées, 51, rue François-Iᵉʳ (562-63-64). Jusqu'au 1ᵉʳ juillet.

ANN WARF. Travaux de verre. Galerie des femmes, 74, rue de Seine (329-50-75). Jusqu'au 18 juin.

En région parisienne

BEZONS. Importance du dessin : Dessins exemplaires. Œuvres contemporaines. C.A.C. Paul Eluard, 162, rue Maurice-Berteaux (982-20-88). De 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h ; samedi et dimanche, de 15 h à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 29 mai.

BOBIGNY. Gérard Tisserand : Le peuple guidant la liberté. Maison de la culture, boulevard Lénine (831-11-45). Sauf lundi et jeudi, de 16 h à 19 h 30. Entrée libre. Jusqu'au 30 juin.

BOULOGNE-BILLANCOURT. Lepère, Beltrand, Blanchet : Cent ans de livres et de gravures sur bois. Centre culturel, 22, rue de la Belle-Feuille (604-82-92). De 10 h à 21 h ; dimanche, de 10 h à 12 h. Jusqu'au 14 juin.

BRÉTIGNY. Dedans... Dehors... Propositions II. Francis Limerat. C.C.C., rue Henri-Douart (084-38-68). Sauf dim. et lundi, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 4 juin.

CHELLES. Groupe 2T 2N : Aguirre, Bardet, Guibout, etc. Foyer du C.A.C., place des Martyrs-de-Châteaubriant (421-20-36). Jusqu'au 28 mai.

CRÉTEIL. Se voir en peinture. Maison des arts A.-Malraux, place Salvador-Allende (899-90-50). Jusqu'au 25 juin.

FONTENAY-SOUS-BOIS. Qui a tué la sculpture ? Usine des Parapluies, avenue de Stalingrad (875-44-88). Sauf lundi, de 14 h à 19 h. Jusqu'au 5 juin. **O. et V. Liagatchev « annoncent la couleur »,** M.P.T., 26, rue Gérard-Philipe (875-05-21). Sauf dim., lundi et sam. soir, de 14 h à 18 h et de 20 h à 22 h 30. Jusqu'au 31 mai.

IVRY. Bourse d'art monumental 1983. Galerie Fernand Léger, 89 bis, rue Lénine (670-15-71). Sauf dim., de 14 h à 19 h. Jusqu'au 1ᵉʳ juin.

MONTGERON. Sysoev. Portraits, natures mortes et paysages russes contemporains. Château du Moulin de Senlis. Sam. et dim., de 14 h à 18 h. Jusqu'au 30 mai.

MONTROUGE. XXVIIIᵉ salon de Montrouge : Art contemporain. — Jacques Villon. Œuvres de 1900 à 1959. Centre culturel, 2, avenue Emile-Boutroux (656-52-52). Jusqu'au 31 mai.

PONTOISE. Le retable de Nucourt et l'iconographie de Saint-Quentin. Musée Tavet-Delacour, 4, rue Lemercier (031-93-00). Sauf mardi et jours fériés, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 6 novembre. **Louis Hayet, 1854-1940.** Musée Pissarro, 17, rue du Château (031-06-75). Sauf lundi et mardi, de 14 h à 18 h. Jusqu'au 2 octobre.

SAINT-CYR-L'ÉCOLE. Une célébration de la carcasse : Schlosser/Renonciat. Centre culturel Elsa-Triolet (045-11-10). Jusqu'au 4 juin.

SAINT-QUENTIN EN YVELINES. Caisse, barrières et rivages - Sculptures. Henri Larrière. Centre culturel de La Villedieu, CD 78 à Elancourt (050-51-70). Sauf lundi (et jours fériés), de 14 h à 18 h. Jusqu'au 1ᵉʳ juin.

VILLEPARISIS. Roland Roure. C.A.C. Jacques-Prévert, place de Pietrasanta (427-94-99). Mer., sam. et dim., de 14 h à 19 h. Jusqu'au 29 mai.

VITRY-SUR-SEINE. Novembre à Vitry : lauréats 1982. Galerie municipale, 59, avenue Guy-Moquet 680-85-20). Tous les jours, de 14 h à 19 h. Jusqu'au 23 mai.

En province

AMIENS. Anne-Marie Milliot. Maison de la culture, place Léon-Gontier (91-83-36). Jusqu'au 11 juillet.

ANGOULÊME. Lucien Fleury. Hôtel Saint-Simon, 15, rue de la Cloche-Verte. Jusqu'au 4 juin.

ANTIBES. Bonjour, monsieur Picasso. Musée Picasso, château Grimaldi (33-67-67). Jusqu'au 16 juin.

ARRAS. De l'abstraction formelle au cinétisme. Centre culturel Noroît, 9, rue des Capucins (21-30-12). Jusqu'à fin juin.

BORDEAUX. Sol Lewitt. CAPC, Entrepôt Lainé, rue Foy (44-16-35). Jusqu'au 27 août. — **Kokoschka.** Galerie des Beaux-Arts, 20, cours d'Albret (90-91-60). Jusqu'en septembre.

CHALON-SUR-SAONE. Erwin Blumenfeld. Jusqu'au 31 mai. **Présence Panchounette.** Jusqu'au 26 juin. Maison de la culture, 5 bis, avenue Niepce (48-48-92).

CHAGNY. Présence Panchounette. Au fond de la cour à droite, 6, rue de Beaune (87-27-82). Jusqu'au 4 juin.

CHOLET. Carelman, objets introuvables. Musée des arts, 50, avenue Gambetta (62-21-46). Jusqu'au 27 juin.

DUNKERQUE. Carreaux de faïence dans le nord de la France, 1650-1850. Musée des beaux-arts, place du Général-de-Gaulle (66-21-57). **Véronique Bigo.** Musée d'art contemporain, avenue des Bains (65-98-00). Jusqu'au 18 juillet.

GORDES. Georges Noël : reliefs, peintures 1982-1983. Abbaye de Senanque (72-02-05). Jusqu'au 3 juillet.

GRENOBLE. Cremonini. Douze ans de peinture. 1970-1982. Musée de peinture, place de Verdun (54-09-82). Jusqu'au 6 juin.

LA ROCHE-SUR-YON. Jean Sabrier : le musée n'expose que le musée. Tombe néolithique des chatelliers d'Auzay. Tintin connu mois de la B.D. Musée municipal, rue Jean-Jaurès (05-64-23). Jusqu'au 10 juin.

LE HAVRE. Art populaire de Kirghizie. Prieuré de Graville, rue Elisée-Reclus. Jusqu'au 12 juin.

LILLE. Dessins de Raphaël. Musée des beaux-arts, place de la République (57-01-84). Jusqu'au 27 juin.

LYON. Insolite en soie : Lyon, millésime textile 1983. Musée historique des tissus, 34, rue de la Charité (837-15-05). Jusqu'au 29 mai. — **Affiches contre l'apartheid.** — **Soieries et nouveaux textiles. Tissu et création III.** ELAC, centre d'échanges de Perrache (842-27-39) Jusqu'au 29 mai.

MORLAIX. François Dilasser. Peintures. Musée des jacobins, 6, rue des Vignes (88-38-96). Jusqu'au 30 mai.

NANTES. Gran-Garriga. Maison de la culture, 18, rue Scribe (73-07-11). Jusqu'au 29 mai.

NICE. Frantz. Peintures et dessins 1963-1983. — Graveurs tchèques contemporains. CARI, villa Arson, 20, avenue Stéphen-Liégeard (51-30-00). Jusq'au 29 mai. **Albert Chubac.** Galerie d'art contemporain, 59, quai des Etats-Unis (62-37-11). Du 21 mai au 26 juin. **Christian Jaccard.** Galerie des Ponchettes, 77, quai des Etats-Unis (62-31-24). Du 21 mai au 26 juin. **Photographies : B. Faucon, G. Rousse, J. Le Gac.** Jusqu'au 2? mai. **H. Newton, R. Mapplethorpe, A. Springs, D. Michals.** ENAC (62-37-11). Jusqu'au 26 juin.

NIMES. Graphies : peintures d'artistes contemporains résidant en Languedoc-Roussillon. Musée des beaux-arts, rue Cité-Foule (67-25-57). Jusqu'au 5 juin

SEBOURG. Babel 83. Route d'Eth (45-09-63). Jusqu'au 5 juin.

PAU. Les Orientalistes, de 1850 à 1914. Musée des beaux-arts, rue Mathieu-Lalanne (27-33-02).

RENNES. Cobra, 1948-1951. Musée des beaux-arts, 20, quai Emile-Zola (30-83-87). Jusqu'au 12 juin.

LES SABLES-D'OLONNE. Bernard Pagès. Musée de l'abbaye Sainte-Croix (32-01-16). Jusqu'au 12 juin.

SAINT-PAUL-DE-VENCE. Louis Cane. Fondation Maeght (32-81-63). Jusqu'au 20 juin.

SAINT-QUENTIN. France Adami. Musée Antoine-Lecuyer (62-39-71). Jusqu'au 20 juin.

TOULON. François Hers/Eve Sonneman. Jusqu'au 29 mai. — **Carte blanche à François Bazzoli.** Jusqu'au 30 juin. Musée, 113, boulevard Leclerc (93-14-54).

TOULOUSE. Chambas. Jusqu'au 31 mai. **Jean-Luc Parant : Le hasard des yeux ou la main de la providence.** Mai-juin. Musée des augustins, 21, rue de Metz (22-29-22). **Cercles du monde. Les Indiens des plaines.** Muséum d'histoire naturelle, 35, allée Jules-Guesde (52-00-14). Jusqu'en août. **Patrick Raynaud.** Axe Art Actuel, 11, place de la Daurade. Jusqu'au 5 juin.

TOURS. France Tours art actuel. Biennale internationale d'art contemporain. Ecole des beaux-arts, Musée des beaux-arts, Bibliothèque municipale, Galerie des Tanneurs (05-37-81). Jusqu'au 29 mai.

VÉNISSIEUX. André Masson, 1922-1973. Hôtel de ville. Jusqu'au 18 juin.

VILLENEUVE-LES-AVIGNON. 150 ans de restauration en Languedoc-Roussillon. La Chartreuse (25-05-46). Jusqu'au 6 juin.

VILLEURBANNE. Anish Kapoor. Gérard Collin-Thiébaut : Le peintre parcourt sa propre exposition. Le Nouveau Musée, 11, rue du Docteur-Dolard (884-55-10). Jusqu'au 5 juillet.



THEATRE

(Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.)

LES SPECTACLES NOUVEAUX

LA VITROMAGIE Y EN A QUI MANQUENT PAS D'AIR - Mandapa (589-01-60), les 18 et 19 à 20 h 45.
MARIONNETTES TRADITIONNELLES JAPONAISES - Théâtre de l'Alliance (544-41-42), les 18 et 19 à 14 h et 20 h.
LA MUSICA - Cité internationale (589-38-69), 20 h 30 (19).
LES ESTIVANTS - Comédie Française (296-10-20), le 22 à 14 h 30 et 20 h 30 ; le 24 à 20 h 30.
DIALOGUE DE L'ARBRE - Cité internationale (589-38-69), le 24 à 20 h 30.
LE MYSTÈRE DE LA CHARITÉ DE JEANNE D'ARC - Thermes de Cluny - Comédie-Française (296-10-20), le 24 à 21 h.
LIT VERS - Chapelle de la Salpêtrière (508-89-46), 20 h 30 (24).

HORS PARIS

SAINT-CLOUD - Trois Pierrots (771-10-91), La Cerisaie, le 18 à 20 h 30.
DIEPPE - Les Femmes savantes, par le Théâtre des deux rives (89-63-06), à 20 h 30 (20).
MARSEILLE - Joies d'acteurs, par le Théâtre National de la Criée (54-74-54), 20 h 30. Jusqu'à fin juin.

Les salles subventionnées et municipales

OPÉRA (742-57-50), le 18 à 19 h 30 : Roméo et Juliette.
SALLE FAVART (296-06-11), les 18, 20 et 21 à 19 h 30 : le Dialogue des carmélites ; les 19, 23, 24 à 19 h 30 : la Belle Hélène.
COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20), les 18 et 23 à 14 h 30 ; les 20 et 21 à 20 h 30 : le Médecin volant, Amphitryon ; les 18, 19 et 23 à 20 h 30 : la Seconde Surprise de l'amour ; la Colonie.
CHAILLOT (727-81-15), Grand Théâtre : relâche ; Grand foyer (sam., dim., lun., mar.) : le 18 à 14 h 30 : le Combat de Tancrède et Clorinde ; les 18, 19 et 20 à 18 h 30 : le Corps à refaire ; Théâtre Gémier : le 19 à 20 h 30 : Concert musique vivante avec Carlos Roque Alsina.
ODÉON (325-70-32), relâche.
PETIT ODÉON (325-70-32), relâche.
TEP (797-96-06), (dim., lun.) les 19, 20 et 21, à 20 h 30 : Musiques, chants d'Amérique latine ; le 24 à 20 h 30 : Erendira.
Petit TEP, relâche.
BEAUBOURG (277-12-33) (mar.), Débats Rencontres-Musée : les 18 et 19 de 12 h à 22 H : Revue de l'image nº 23-Radio Latina ; le 18 à 18 h 30 : Shakespeare, la scène au présent ; le 19 : Crossing map de L. Liju ; 21 h : Vide et lecture. Déploiement dans la présence ; le 19 à 18 h 30 : Les dimensions du modernisme. Vers une théorie du modernisme ; 21 h : Autour de l'exposition Macao, ou jouer la différence ; Cinéma vidéo : les 18, 19, 20, 21, 22 et 23 à 13 h : Robots industriels IV. Atelier flexible ; 16 h : Introduction à la musique contemporaine nº 2 « Nécessité et hasard » ; 19 h : Le temps des cathédrales : Dieu est lumière ; les 18, 19, 20, 21 et 22 de 12 h à 22 h : Média de Yann Nguyen Minh ; Concerts : le 18 à 18 h 30 : Musique spectrale ; 20 h 30 : Concert-débat (G. Scelsi, G. Grisey, G. Ligeti) ; le 19 à 18 h 30 : Une heure de musique de chambre du XXe siècle par les solistes de l'EIC ; 20 h 30 : Forum de la création. Dixième anniversaire de l'Itinéraire ; le 24 à 20 h 30 : Chant-Formes : Un environnement de programmation pour l'analyse et la synthèse musicale.
THÉATRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83) : le 24 à 20 h 30 : les Indes galantes.
THÉATRE DE LA VILLE (274-22-77), (L.), les 18 et 19 à 20 h 30 ; les 20 et 21 à 19 h 30 ; le 22 à 14 h 30 : Ballet de Hambourg ; les 18 et 19 à 18 h 30 : J. Neumeier et les danseurs de l'Opéra de Hambourg ; le 24 à 20 h 30 : Ballet Rambert ; 18 h 30 : Orchestre de chambre (Orch. F. Liszt de Budapest).
CARRÉ SILVIA MONFORT (531-28-34) le 18 à 14 h 30 ; le 19 à 10 h et 14 h 30 : Théâtre pour enfants : l'Horloge des horloges.

Les autres salles

ANTOINE (208-77-71) (D. soir, L.), 20 h 30, dim., 15 h 30 : Coup de soleil.
ARTISTIC ATHEVAINS (355-27-10) (D. soir, L.), 20 h 30, dim., 17 h : le Deuil éclatant du bonheur, prélude à K. Mansfield. (A partir du 24.)
ATELIER (606-49-24) (D. soir, L.) 21 h, dim. 15 h : le Neveu de Rameau.
ATHÉNÉE (742-49-24) (S. soir, D., L.), 20 h, sam., 16 h : Kean
BASTILLE (357-42-14) (L.), 20 h : Où sont tous mes amants ; (D. soir, L.), 21 h, dim., 17 h : Description d'un combat
BOUFFES DU NORD (239-34-50) (D. L.), 20 h 30, sam., 15 h : la Cerisaie.
CARREFOUR DE L'ESPRIT (633-48-65) mer., jeu., ven., 20 h 30 : Zod Zod Zod...iaque.
CARTOUCHERIE, Tempête (328-36-36) I. : 20 h 30 : la Papesse (dern. le 21). - II. (D. soir, L.), 21 h, dim., 16 h : les Amours de M. Gazon.
CENTRE CULTUREL DU XVIIe (227-68-81) Jeu., sam., mar., 21 h, dim., 15 h et 18 h : le Rendez-vous (dern. le 22).
CINQ DIAMANTS (580-18-62), (D.), 21 h. : Monsieur Milord.
CITÉ INTERNATIONALE (589-38-69), Grand Théâtre (D., L., Mar.), 20 h 30 : Roméo et Juliette.
COMÉDIE CAUMARTIN (742-43-41) (Mer., D. soir, L. soir), 21 h, dim. et lun., 15 h 30 : Reviens dormir à l'Élysée.
COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (720-08-24) (D., L.), 21 h : Commissaire Nicole Bouton.
COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22) (D. soir, L.), 20 h 30, dim., 15 h 30 : Noblesse et bourgeoisie.
COMÉDIE DE PARIS (281-00-11) (D., L.) 18 h 30 : Si Guitry m'était chanté ; (D.) 20 h 30 : Lune et l'autre.
CONSTANCE (258-97-62) (D.), 20 h 45 : L'Histoire merveilleuse et fantastique d'un gagnant du loto dont la fiancée se tua accidentellement le lendemain du tirage (dern. le 21) ; (à partir du 23) : Chronique de deux filles et d'un estragon.
ÉDOUARD-VII (742-57-49) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : Joyeuses Pâques.
ELDORADO (208-45-42) (D. soir, L.) 20 h 30, sam. et dim., 15 h 30 : Théâtre de Bouvard.
EPICERIE (272-23-41), I. (L.), 18 h 30 et 20 h 30 : le Crime du professeur Lebret. ; II. Mer., Mar., 20 h. 30 : Kawa Rikuko Kosillo ; J., V., S., 20 h 30, dim., 15 h : le Retour du Condor.
ESCALIER D'OR (523-15-10), 20 h 30 : Don Quichotte (dern. le 21) ; (D. soir, L., Mar.), 22 h, dim., 17 h, lun., 21 h : Abraham et Samuel.
ESPACE-GAITÉ (327-13-54) (L.), 22 h, dim., 20 h 30 : le Faucon mal fait ; le 24 à 21 h : Solaluna, île de l'amitié.
ESPACE-MARAIS (271-10-19) (D., L.), 20 h 30 : le Mariage de Figaro ; dim. à 17 h 30, lun. à 20 h 30 : la Mouette.
FONDATION DEUTSCHE DE LA MEURTHE (797-33-05) 21 h : Le Paradis perdu (dern. le 21).
FONTAINE (874-74-40) (D. soir, L.), 20 h 30, dim., 15 h : S. Joly.
GAITE-MONTPARNASSE (322-16-18) (D. soir, L.), 20 h 30, dim., 15 h : Des jours et des nuits.
GALERIE 55 (326-63-51) (D., L.) 21 h : Play it again, Sam.
GRAND HALL MONTORGUEIL (535-78-37) (D. soir, L., Mar.), 20 h 30, dim., 18 h : les Troyennes.
HUCHETTE (326-38-99) (D.) 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Théâtre d'ombres ; 22 h 30 : les Atours de Nell.
JARDIN D'HIVER (255-74-40) (D., L.), 21 h, sam. 16 h : Transat.
JEUNE THÉATRE NATIONAL (271-51-00) (D.), 21 h : Crépuscule.
LA BRUYÈRE (874-76-99) (D. soir, L.), 21 h, dim., 15 h : Mort accidentelle d'un anarchiste.
LUCERNAIRE (544-57-34) I. (L.), 18 h 30 : Un ascenseur à la mer ; 20 h 30 : les Mystères du confessionnal (à partir du 20) ; 22 h 15 : Archéologie. – II. (L.) 18 h 30 : Fragments ; 20 h 30 : les Enfants du béton. – Petite salle, 18 h 30 : Om-Saad (dern. le 21).
MATHURINS (265-90-00) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h : l'Avantage d'être constant.
MICHEL (265-35-02) (D., L.), 21 h 15, sam., 18 h 15 et 21 h 30, dim., 15 h 30 : On dînera au lit.
MICHODIÈRE (742-95-22) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h et 18 h 30 : le Vison voyageur.
MONTPARNASSE (320-89-90) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : R. Devos ; Petit Montparnasse (D. soir, L.), 21 h 15, dim., 16 h : l'Astronome.
NOUVEAUTÉS (770-52-76) (J., D. soir), 20 h 30, sam., 18 h et 21 h, dim., 15 h : l'Entourloupe.
ŒUVRE (874-42-52) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 16 h : Sarah ou le Cri de la langouste.
PALAIS-ROYAL (297-59-81) (D. soir, L.) 20 h 45, sam. 18 h 45 et 22 h, dim. 15 h 30 : la Fille sur la banquette arrière.
PLAISANCE (320-00-06), 20 h 30 : le Musée noir de Valia Angel (à partir du 24).
POCHE (548-92-97) (D.) 21 h : Vera Baxter.
SAINT-GEORGES (878-63-47) (D. soir), 20 h 45, dim. 15 h : Six heures plus tard.
STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-35-10) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h 30 : le Fauteuil à bascule.
STUDIO-THÉATRE 14 (545-49-77) (D., L.) 20 h : Et nos amours ; 21 h 30 : les Burfingueurs.
TAI THÉATRE D'ESSAI (278-10-79) I. Lun., mar., 20 h 30, ven., sam. 22 h, dim. 15 h : l'Écume des jours. – II. (D., L.) 20 h 30 : Huis clos ; mer., jeu. 22 h, sam., dim. 17 h : Fin de partie.
THÉATRE D'EDGAR (322-11-02) (L.), 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h, Nous on fait où on nous dit de faire.
THEATRE DU LYS (327-88-61) (D. soir, L.), 20 h 30 : Toul Avuc Tin Do, si tu peux ; 22 h 15 : le Monte-Plats.
THÉATRE DE MÉNILMONTANT (255-26-47), les 19, 20, à 14 h 30 : En attendant Godot (dern. le 20).
THÉATRE DE LA MER (671-47-61) (D. soir.), 20 h 30, Dim., 16 h : les Hommes et la Nuit (dern. le 22).
THÉATRE 13 (588-16-30) (D. soir, L., Mar.), 20 h 30, dim., 15 h : le Piège de Méduse.
THÉATRE 18 (226-47-47) (D. soir), 20 h, dim., 16 h : Peinture fraîche (dern. le 22) ; (D. soir, L.), 22 h, dim., 18 h : Fissure compacte.
THÉATRE PRÉSENT (203-02-55) (D. soir, L.), 20 h 30, dim., 17 h : l'Opéra de quat'sous.
THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80). – Grande Salle les 18, 19, à 20 h 30 : l'Ame et la Danse ; Petite salle (D. soir, L.) 20 h 30, dim., 15 h : les Exilés.
THÉATRE DU TOURTOUR (887-82-48) (D.) 18 h 30 : la Crosse en l'air ; 20 h 30 : Merci Appoline ; 22 h 15, J. Charby : Pour de rire.
TRISTAN-BERNARD (522-08-40) (D. soir, L.) 21 h, dim. 15 h et 18 h 30 : les Dix Petits Nègres.
VARIÉTÉS (233-09-92) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30, sam. 18 h 45 et 22 h : l'Étiquette.

Les cafés-théâtres

ATHLETIC (624-03-83) (D., L., Mar.) 21 h 30 : Homo Tap Dance.
AU BEC FIN (296-29-35) (D.) 20 h 30 : Tohu-Bahut ; 22 h : le Président.
BEAUBOURGEOIS (272-08-51) (D.) 19 h 30 : Touchez pas au frichti.
BLANCS-MANTEAUX (887-15-84) (D., L.) I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones loulou ; 22 h 30 : les Sacrés Monstres. – II. 21 h 30 : Qui a tué Betty Grandt ? ; 22 h 30 + Sam., 24 h : Version originale.
CAFÉ D'EDGAR (322-11-02) (D., L.) I. 18 h 30 : Laissez chanter les clowns ; 20 h 15 + Sam., 23 h 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : L'amour, c'est comme un bateau blanc. – II. 20 h 15 : Les blaireaux sont fatigués ; 21 h 30 : De la fantaisie dans l'orangeade ; 22 h 30 : Y'a encore une bombe dans le berceau du gamin.
CAFÉ DE LA GARE (278-52-51) (D. soir, L.) 20 h 15, Dim. 17 h : M. Lagueyrie : Rouleur ; 22 h 15 : Tragédie au radar (dern. le 21).
L'ÉCUME (542-71-16) (L.) 20 h 30 : P. Pellerin ; (D., L., Mar.) 22 h : Histoires de diablesses ; le 24, à 22 h : S. Krief, P. Silveira.
ESPACE-GAITÉ (327-13-54) (L.) 18 h 30 : les Gros ; 22 h : le Faucon mal fait.
FANAL (233-91-17) (D.) 20 h : Attendons la fanfare ; 21 h 15 : l'Amant.
LA GAGEURE (367-62-45) (D., L.) 20 h 30 : Ce n'est pas si grave une femme ; 22 h : Paroles d'hommes.
LES LUCIOLES (526-51-64) (L.) 20 h : Si j'aurais su ; 22 h 15 : A. Gould.
PATACHON (606-90-20) (D., L., Mar.) 20 h 30 : Un sifflet dans la tête ; 22 h : D. Loury ; 23 h : F. Fanel, N. Poli : Hommage à E. Piaf.
LE PETIT CASINO (278-36-50) (L.) 21 h : Guide des convenances 1919.
POINT-VIRGULE (278-67-03) (D.) 20 h 15 : Tranches de vie ; 21 h 30 : Casanova babies.
SENTIER DES HALLES (236-37-27) (D., L.) 20 h 15 : On est pas des pigeons ; 21 h 30 : A poil.
SPLENDID SAINT-MARTIN (208-21-93) (D., L.) 20 h 30 : Le monde est petit, les Pygmées aussi ; 22 h : M. Sergent.
LA TANIÈRE (337-74-39) I. – Les 18, 19, 20, 21, à 20 h 45 : J.-L. Debattice ; 22 h 30 : M. Arbatz.
LE TINTAMARRE (887-33-82) (D., L.) 20 h 15 + Sam., 24 h : Phèdre ; 21 h 30 : Apocalypse Na ; Sam., 16 h : la Timbale ; 22 h 30 : Triboulet.
THÉATRE DE DIX HEURES (606-07-48) (D.) 18 h 30 : P. Pascal Boulanger ; 20 h 30 : Fais voir ton cupidon ; 21 h 30 : Aux gros mots les grands remerdes ; 22 h 30 : Romeliette et Julot.
VIEILLE GRILLE (707-60-93) (D., L.) 20 h 30 : M. Musseau.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (278-44-45), 21 h, dim. 15 h 30 : François, j'ai mal à mes sous.
THÉATRE DES DEUX ANES (606-10-26), (mer.) 21 h, dim. 15 h 30 : A vos rouds... Fisc.

En région parisienne

ATHIS-MONS, salle des fêtes (048-46-18), le 19, à 21 heures : Motus et Paillasse.
CHATILLON, CCC (657-22-11), le 24 à 21 heures : M. Solal, D. Humair, C. Alvim.
CACHAN, CCC (665-66-12), le 18, à 20 h 45 : Ça ira comme çà.
CHATENAY-MALABRY, église Sainte-Mathilde (702-55-58), le 18, à 20 h 30, K. Atanassov, Th. Dussaut (Brahms, Weber, Rossini).
CHOISY, Th. P. Eluard (890-89-79), le 19 à 20 h 30 : Ben Zimet.
LA COURNEUVE, Maison du peuple (333-97-60), le 21 à 20 h 30 : F. Lalanne ; le 22 à 20 h. 30 : B. Deraime : le 24 à 20 h 30 ; Harmonie municipale de La Courneuve, dir. : S. Dubrulle (Berlioz, Gershwin...).
CRETEIL, Maison des Arts A. Malraux (899-94-50), le 24, à 20 h 30 : Innocent mon ami.
EVRY, Agora (079-10-00), le 20, à 21 h, Douglass Dunn ; les 21, 22 à 21 h : Rencontres nationales de la danse
FRESNES, Centre socio-culturel de la Vallée-aux-Renards (350-93-09), le 20 à 21 heures : Histoires de bouffe.
GENNEVILLIERS, Théâtre (793-26-30), les 20, 21, 22 à 20 h 30 : Don Juan et Faust.
ISSY-LES-MOULINEAUX, Ile Saint-Germain, le 19 à 20 h 30 : la Cerisaie.
JUVISY, salle des fêtes, le 24 à 21 h : Ensemble des professeurs de l'école de musique, dir. : J.-L. Vicart (Strauss, Schoenberg, Hindemith...).
MALAKOFF, Théâtre 71 (655-43-45), le 18, à 21 h, compagnie de danse R. Benteifour.
MASSY, Gymnase de la Poterne (920-57-04), le 20 à 21 heures : John Lee Hooker.
MEREVILLE, Halles, le 22 à 21 heures : Canto General.
MONTREUIL, Studio-Théâtre (858-65-33), jeu., ven., sam. 20 h 30, dim., 16 heures : la Ronde ; CCC (858-07-20), les 18, 19, 20, 21, 24 à 20 h 30 : Cie de l'Arbre Sec : Réunion ; CC J. Lurçat, le 20 à 20 h 30 : A. Gerillo, M. Villaroel.
MONTROUGE, Royal Jazz (253-45-08), les 20, 21, à 22 heures : Delta Country Blues ; Église Saint-Jacques-le-Majeur, le 19 à 20 h 30 : Angel Parra : Oratotrio Para el Pueblo.
PALAISEAU, Ecole Polytechnique (941-82-00), le 18, à 21 h, Kazon.
PONTAULT-COMBAULT, Parc de l'hôtel-de-ville, le 22 à 15 h : Shamrock.
PRESLES, Fête de Lutte ouvrière, le 21 : G. Konket, Ka, A. Lincoln, le 22 M.-P. Belle ; Bratsch, Josefina ; Toure Kunda ; le 23 : M. Lagueyrie, Sapho, Gubitsch-Calo...
SAINT-DENIS, Théâtre G.-Philipe (243-00-59), les 19, 20 à 14 h 15 : le 24 à 14 h 15 et 20 h 30 : Fugue en mineur.
SAINT-MICHEL-SUR-ORGE, Jazz club, le 18 à 21 h : Cl. Terranova trio.
SENLIS, Fondation Cziffra (4) (453-39-99), le 22 à 16 h : V. Dernis, Ch. Fages (Mozart, Schubert, Reinecke...)
STAINS, Th. P. Eluard (821-61-05), le 19 à 21 h : la Peau du personnage.
SURESNES, Th. J.-Vilar (772-38-80), le 19 à 21 h : la Sorcière aux balais.
LE VESINET, CAL (976-32-75), les 18, 19 à 21 h : Modern'Dance.
VINCENNES, Th. D.-Sorano (374-73-74) (S., D. soir, Mar.), 21 h, dim, 18 h : Il flotte dans l'air des milliers de pardessus.
YERRES, Eglise de Crosne (948-38-06), le 21 à 20 h 30 :

MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 18

SALLE PLEYEL, 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. : R. Kubelik, Chœur de l'Orchestre de Paris, chef de chœur : A. Oldham (Mahler).
LUCERNAIRE, 19 h 45 : J.L. Mas (Giulianí, Sor, Brouwer...).
SALLE GAVEAU, 20 h 30 : Melos Quartet de Stuttgart (Schubert).
FIAP, 20 h 30 : J. Waldteufel, A. Delorme, M. et G. Benon, J. Pidoux (Bach, Haendel, Mozart...).
RADIO-FRANCE, Auditorium 106, C. Collard, C. Courtois (Mozart, Schubert, Prokofiev).
TEMPLE DE PENTEMONT, 21 h : Chœur Haendel, C. Rossigneux, H. Niquet (Bach).
EGLISE ST-MEDARD, 21 h : Petits chanteurs de Chaillot, dir. : R. Thirot ; Petits chanteurs de St-Louis, dir. : O. Schneebeli ; Ensemble Dardanus (Bach, Charpentier, Schütz).
CENTRE CULTUREL CANADIEN, 20 h 30 : Quatuor vocal Souvenance (musique de la Renaissance).
TH. DES VARIÉTÉS, 15 h : Ensemble G. de Machaut (de la Halle, de Machaut, Dufay...).
EGLISE ST-GERMAIN-DES-PRÉS, 20 h 30 : R. Noda, Ensemble de saxophones français, L.-C. Ewande (Abbott, Makino, Yamaguchi...).
SALLE ROSSINI, 20 h 45 : M.P. Soma et A. Origly (Prokofiev, Legros).

JEUDI 19

RADIO-FRANCE, Auditorium 105, 20 h 30 : I. Marika, M.-Th. Ibos, M.-Th. Chailley, G. Schwartz (St-Saëns, Tansmann)
SALLE GAVEAU, 20 h 30 : voir le 18.
LUCERNAIRE, 19 h 45 : voir le 18 ; 21 h : Ph. Rausch (Berg, Debussy).
SALLE PLEYEL, 20 h 30 : voir le 18.
VEDETTES DU PONT-NEUF, à partir de 17 h : Ensemble de cuivres Pro Musica, dir. : S. Olrik (Anson, Grieg, Gervaise...) (FIF).
THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, 20 h 30 : S. Bishop-Kovacevic (Berg, Beethoven, Brahms).
PARC DES BUTTES-CHAUMONT, 17 h : Orchestre d'harmonie des gardiens de la paix.
CENTRE BOSENDORFER, 18 h 30 : M. Rybicki (cours d'interprétation).
SALLE CORTOT, 20 h 30 : G. Delune, R. Colombier (Schumann, Chopin, Hahn...).
CRYPTE STE-AGNÈS, 20 h 45 : A. Miteran (Dowland, Cutting, Miteran...).
EGLISE SAINT-JACQUES-DU-HAUT-PAS, 20 h 30 : J. Maître (Grigny, Bach, Mozart...).
SALLE BERLIOZ, 20 h 30 : J.-L. Bourre, J. Kanno, H. Billaut (Brahms, Debussy, Liszt).
EGLISE DES BILLETTES, 20 h 45 : Ensemble vocal B. Lablaude (Lassus, Monteverdi, Charpentier...).
EGLISE ST-LOUIS-EN-L'ILE, 21 h : Ensemble vocal Benoit Salie (Britten, Kodaly, Palestrina).

VENDREDI 20

LUCERNAIRE, 19 h 45 : Ph. Biros (Bach, Schumann, Beethoven...).
CRYPTE STE-AGNÈS, 20 h 45 : L. Guillery, G. Verba (Debussy, Diabelli, Barrios...).
RADIO-FRANCE, Auditorium 106, 18 h 30 : A. Bijhsma, Ph. Muller (Boismortier, Gabrielli, Pergolèse...) ; Grand auditorium, 20 h : Nouvel Orchestre philharmonique, dir. : U. Mund (Weber : Oberon).
FIAP, 20 h 30 : M. Nado, A. Doria.
EGLISE ST-GERMAIN-DES-PRÉS, 20 h 45 : D. Mathieu-Chiquet (Bach, Liszt).

SAMEDI 21

RADIO - FRANCE, Auditorium 106, 16 h 30 : A. Bijlsma, G. Van Blerck (Weber, Brahms, Webern...). Auditorium 105, 18 h 30 : O. Gardon (Haydn, Chopin, Prokofiev).
CRYPTE STE-AGNÈS, 20 h 45 : E. Gieco, R. Maldonado (Loeillet, Tedesco, Gieco...).
LUCERNAIRE, 19 h 45 : voir le 20 ; 21 h : P. Rausch (Berg, Schumann).

DIMANCHE 22

NOTRE-DAME-DE-PARIS, 17 h 45 : S. Smith-Withers (Bach, Buxtehude, Weaver...).
CHAPELLE ST-LOUIS DE LA SALPÊTRIÈRE, 16 h 30 : M.-A. Adamczewski (Raison, Couperin, Buxtehude...).
EGLISE ST-MERRI, 16 h : Atelier musical de Touraine, dir. : D. Saur (Roussel, Mozart, Stamitz...).
CONCIERGERIE, 17 h 30 : R. Fontanarosa (Bach).

LUNDI 23

LUCERNAIRE, 19 h 45 : voir le 20 : 21 h : Miguel (Miguel).
ESPACE CARDIN, 20 h 30 : M. Mesplé, A. Frantz (Offenbach).
EGLISE ANGLICANE ST-GEORGES, 12 h 45 : C. Shuster (Bach).

MARDI 24

LUCERNAIRE, 19 h 45 : voir le 20 ; 21 h : voir le 23.
RADIO-FRANCE, Auditorium 106, 18 h 30 : M. Joste, S. Billier (Zimmermann, Bussoti, Vandenbogaerde...).
ÉGLISE ST-LOUIS-DES-INVALIDES, 20 h 30 : Orchestre Colonne, dir. : L. von Matacic, Chœur de l'orchestre Colonne, chef de chœur : J. Sourisse (Bruckner)
CENTRE CULTUREL CANADIEN, 20 h 30 : C. Fournier (Scelsi, Maderna).
CONCIERGERIE, 20 h 45 : E. Lamandier (ballate florentines, romances séfarades).
ARC, 20 h 30 : Opéra-Louffe, dir. : J.-Cl. Pennetier.
SALLE GAVEAU, 20 h 30 : Orchestre symphonique des P.T.T., dir. : R. Andreani (Bizet, Mozart, Liszt...).
EGLISE SAINT-PIERRE-DU-GROS-CAILLOU, 21 h : Ensemble vocal J. de Malestroit, Orchestre Ad Artem de Paris, dir. : D. Fanal (Bach, Poulenc, Vivaldi).

Festival

VIIe SOIRÉES DE SAINT-AIGNAN
Hôtel de Saint-Aignan
Le 18, à 21 h : Quatuor Bernède (Beethoven) ; le 19, à 21 h : Ensemble C. Stamitz (Brahms, Stamitz, Weber) ; le 20, à 21 h : B. Schlosberg, Y. Le Goff (musique du Brésil) ; Le 21 à 21 h : B. Grenat, F. Martin (Dowland, Leroy, de Visée...) ; le 23, à 21 h : Petit collège de musique (Haëndel, de Visée, Monteverdi...) ; le 24, à 21 h : R. Siegel (Couperin, Sweelinck, Rameau...).

Jazz, pop, rock, folk

ARC (723-61-27), Petit auditorium, le 19, à 20 h 30 : F. Lindemann, S. Santa Maria ; les 20, 21, à 23 h : Oricha ensemble.
ATMOSPHÈRE (249-74-30), le 19, à 23 h : Ovo, Yegba Likoba ; les 20, 21, 22, à 20 h 30 : F. Bebey.
BAINS-DOUCHES (887-34-40), le 18, à 20 h 30 : Blurt.
BATACLAN le 20, à 21 h : Malangua ; Salsa y Control.
CASINO DE PARIS (285-00-39), le 23, à 21 h : J. Mayall/M. Taylor.
CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h 30 : S. Guérault, B. Vasseur.
CHAPELLE DES LOMBARDS (357-24-24) (D.L.), 22 h 30 : Pakatak.
DUNOIS (584-72-00), 20 h 30 : les 19, 20 : Kent Carter trio ; les 21, 22 : D. Gouirand.
EGLISE AMÉRICAINE, le 20, à 20 h : Transcontinental cow-boys.
FORUM (297-53-39), 21 h, les 18, 19, 20, 21, 22 : : Toure Kunda ; le 23 : Eyeless in Gaza, Tanit.
MANU MUSICALE (238-05-71), 21 h 30, le 20 : J. Querlier, B. Rousselet, M. Godart, A. Boucheau.
MUTUALITÉ (329-12-99), le 20, à 21 h : Orchestral Manœuvres in the Dark.
NEW MORNING (523-51-41), les 18, 19, à 21 h 30 : Ethnic Heritage Ensemble ; les 20, 22, 23, à 17 h 30 et 20 h 30 : L. Hampton ; le 21, à 21 h 30 : Eastern Rebellion Three ; le 24, à 21 h 30 : Mike Westbrook Brass Band.
PALACE (246-10-87), le 19, à 19 h 30 : Tears for Fears ; le 24, à 20 h 30 : Flock of Seaguls.
PALAIS DES GLACES (607-49-93), les 18, 19, à 21 h : S. Lacy.
PETIT JOURNAL (326-28-59), 21 h 30 : Mer. : High Society Jazz Band ; Jeu. : Chicago Jazz Band ; Ven. : D. Sanchez ; Sam. : Tin Pan Stompers ; Mar. : Les Haricots rouges-Kid Thomas.
PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : G. Arvanitas, J. Samson, Ch. Sandrais (dernière le 22) ; à partir du 23 : J. Ruocco, S. Lazarevitch, Ch. Loos, R. Del Fra, F. Ineke.
PHIL'ONE DEFENSE (776-44-26), les 18, 19, 20, 21, à 21 h : Xalam.
RADIO-FRANCE auditorium 106 (524-15-16), le 19, à 18 h 30 : S. Lazarevitch, J. Ruocco, Ch. Loos, R. Del Fra, E. Ineke.
SLOW CLUB (233-84-30), 21 h 30, les 18, 19, 20, 24 : Cl. Luter ; le 21 : J. Caroff.
SUNSET (261-46-60) (L.), 23 h : A. Condouant, J. Gregg, Sangoma.
TH. DE PARIS (280-09-30), le 21, à 18 h : R. Dyens, P.-Y. Sorin, J.-L. Ceddaha.
VIEILLE HERBE (321-33-01), le 19, à 20 h : les Mandibules.

Les comédies musicales

POTINIÈRE (261-44-16), (D. soir), 20 h 45, dim. 15 h 30 : Il signor Fagotto.

Le music-hall

BOBINO (322-74-84) (D.), 20 h 45 : Le cirque imaginaire (à partir du 24).
CASINO DE PARIS (285-00-39) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 16 h. : Drôles de femmes.
CHAPITEAU DES CLOWNS (320-90-13) (D. soir, L.), 21 h, dim. 17 h : Ch. Camerlynck
DÉCHARGEURS (236-00-02) (D.), 21 h 45 : F. Montaner.
FORUM (297-53-47), le 24 à 21 h : S. Alaoui, S. Mahassen.
ESPACE CARDIN (266-17-30), 20 h 30 : V. Munarriz (dern le 21).
ESPACE-GAITÉ (327-13-54), les 19, 20, 21 à 20 h 30 : S. Malagugim, Antro Magico.
LUCERNAIRE (544-57-34) (D.), 22 h 30 : J. Florence.
MARIGNY (256-04-41) (D. soir, L.), 21 h, dim., 15 h : Thierry Le Luron.
OLYMPIA (742-25-49), le 24 à 21 h : les Compagnons de la chanson ; les 18, 19, 20, 21 à 21 h ; le 22 à 14 h 30 et 17 h 30 : Djurdjura.
MOGADOR (285-45-30) (L.), 20 h 30, sam. et dim., 15 h : Dancin'
PALAIS DES CONGRÈS (758-13-03) (D. soir, L.), 20 h 30, sam., dim., 15 h : Opéra de Pékin.
PALAIS DES SPORTS (828-40-90), 20 h 30 : M. Berger (dern. le 21) ; à partir du 24 : Cl. Nougaro.
RANELAGH (288-64-44), les 19, 21 à 19 h : Chanson acousnie ; le 18, à 19 h : Hubert ; le 20 à 19 h : G. Pothier ; les 19, 20, 21 à 21 h : Debile Show ; le 18 à 21 h : Reflets dans un œil d'or.
TEMPLIERS (272-94-56), jeu., ven., sam., 20 h 30, dim., 14 h 30 : Mon mec, c'est Mac ; (dern. le 22).
TH. DU JARDIN (745-23-72) (D., L.), 20 h 45 : J. Douai.
TH. DE PARIS (280-09-30) (D., L.), 20 h 30 : M. Bernard.
TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (260-44-41) (D., L.), 21 h 30 : Trio Sur.

La danse

A DEJAZET (887-97-34) (D., soir, L.), 20 h 30 ; dim., 18 h 30 : G. Martinez.
AMERICAN CENTER (321-42-20), les 18, 19 à 21 h : Douglas Dunn.
CENTRE MANDAPA (589-01-60), le 24 à 20 h 45 : Kathakali.
CISP (343-19-01), le 24 à 20 h 45 : A. Lemal.
FOUR SOLAIRE (372-98-81), les 20, 21, 22 à 21 h : Nuit limite.
N.GWALL STUDIO, le 19 à 20 h 30 . Sigaan's danse.
TH. 18 (226-47-47), 20 h : Peinture fraîche, (dern. le 22) ; à partir du 24 : Cie Danse Consort.
TH. DE PARIS (280-09-30) (D., soir, L.,), 20 h 30, sam. et dim., 15 h : Ballet A.-Gades.

CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

MERCREDI 18 MAI

15 h, Quinzaine des réalisateurs (1969-1982) : Jeanne Dielman, 23, quai du Commerce, 1080 Bruxelles, de Ch. Akerman ; 19 h, Epousez-moi encore, de F. Tashlin ; 21 h, Cinéma australien (1919/1982) : les Voitures qui ont mangé Paris, de P. Weir.

JEUDI 19 MAI

15 h, Quinzaine des réalisateurs (1969/1982) : Milestones, de R. Kramer et J. Douglas ; 19 h : Ah ! Wilderness, de Cl. Brown ; 21 h, Cinéma australien (1919/1982) : The Plumber, de P. Weir.

VENDREDI 20 MAI

15 h : la Route du bagne, de L. Mathot ; 19 h : la Colère du juste, de D. Mann ; 21 h : Picnic à Hanging Rock, de P. Weir.

SAMEDI 21 MAI

15 h : la Grande Epoque, de R. Youngston ; 17 h : Chasse à l'homme, de F. Lang ; 19 h : El (Tourments), de Luis Bunuel ; 21 h, Cinéma australien (1919-1982) : la Dernière Vague, de P. Weir.

DIMANCHE 22 MAI

15 h : la Sorcière, de A. Michel ; 17 h : le Voleur de bicyclette, de V. de Sica ; 19 h : les Amours de Carmen, de Ch. Vidor ; 21 h, Cinéma australien (1919/1982) : Gallipoli, de P. Weir.

LUNDI 23 MAI

Relâche.

MARDI 24 MAI

15 h : les Nuits de Chinatown, de W. Wellman ; 19 h, Quinzaine des réalisateurs (1969/1982) : Reed, de P. Leduc ; 21 h, Cinéma australien (1919/1982) : l'Année de tous les dangers, de P. Weir.

BEAUBOURG (278-35-57)

MERCREDI 18 MAI

15 h, Quinzaine des réalisateurs (1969/1982) : Appel, de W. Solarz ; 17 h : la Tête de Normande Saint-Onge, de G. Carle ; 19 h, Cinéma indien : Deux frères, de M. Sen.

JEUDI 19 MAI

15 h, Quinzaine des réalisateurs (1969-1982) : l'Eau chaude, l'eau frette, de A. Forcier ; 17 h : Ferdinand le radical, de A. Kluge ; 19 h, Cinéma indien : Calcutta 71, de M. Sen.

VENDREDI 20 MAI

15 h, Quinzaine des réalisateurs (1969-1982) : les Nomades, de Sid Ali Mazif ; 17 h : l'Empire des sens, de N. Oshima ; 19 h, Cinéma italien : la Sita d'or, de G. Aravindan.

SAMEDI 21 MAI

15 h, Quinzaine des réalisateurs (1969/1982) : Ceddo, de S. Ousmane ; 17 h : les Menottes, de K. Papich ; 19 h, Cinéma indien : l'Adversaire, de S. Ray ; 21 h : le Rituel, de G. Kasaravalli.

DIMANCHE 22 MAI

15 h, Quinzaine des réalisateurs (1969/1982) : Soleil des hyènes, de R. Behi ; 17 h : le Vautour, de Y. Yosha ; 19 h, Cinéma indien : Dakhal, de G. Ghose ; 21 h : Calcutta ville cruelle, de B. Roy.

LUNDI 23 MAI

15 h, Quinzaine des réalisateurs (1969/1982) : Gamin, de C. Duran ; 17 h : les Fils de Fierro, de F.-E. Solanas ; 19 h, Cinéma indien : la Fin de la nuit, de S. Bénégal.

MARDI 24 MAI

Relâche.

Les exclusivités

AMÉRIQUE INTERDITE (A., v.f.) (**) : Rio Opéra, 2e (742-82-54).

ATOMIC CAFÉ (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Saint-Séverin, 5e (354-50-91) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42).

LES AVENTURES DE PANDA (Jap., v.f.) : Templiers, 3e (272-94-56).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.f.) : Trois Haussmann, 9e (770-47-55).

LES AVENTURIERS DU BOUT DU MONDE (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Danton, 6e (329-42-62) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; (v.o., v.f.) : Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 18e (241-77-99).

LA BALANCE (Fr.) : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

BANZAI (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

LA BELLE CAPTIVE (Fr.) : Cluny Ecoles, 5e (354-20-12).

LA BELLE DE SAIGON (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

BERLIN HARLEM (All., v.o.) (**) : Marais, 4e (278-47-86).

BLADE RUNNER (A., v.f.) (*) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

BRISBY ET LE SECRET DE NIMH (A., v.f.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; Cinoches St-Germain, 6e (633-10-82).

CARBONE 14, LE FILM (Fr.) : Le Marais, 4e (278-47-86).

LE CHOIX DE SOPHIE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) - V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Boulevards, 9e (246-66-44) ; Magic Convention, 15e (828-20-64).

CIRCULEZ Y'A RIEN A VOIR (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

COUP DE FOUDRE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-25-43) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).

DANS LA VILLE BLANCHE (Suis.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; 14 Juillet Racine, 6e (326-19-68) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Marbeuf, 8e (225-18-45) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Républic Cinéma, 11e (805-51-33).

DE MAO A MOZART (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

DAR L'INVINCIBLE (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic, 15e (828-20-64) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

DARK CRYSTAL (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount City, 8e (562-45-76). – V.f. : Paramount Opéra, 2e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

LE DERNIER COMBAT (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LES DERNIERS MONSTRES (It., v.o.) : Le Paris, 8e (359-53-99) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). – V.f. : Français, 8e (770-33-88).

DERRIERE LA PORTE (It., v.o.) (*) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). – V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

DIALOGUE DE ROME (Fr.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

L'ETE MEURTRIER (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Victor Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE (Bost.-A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82). – V.f. : Maxeville, 9e (770-72-86) ; Français, 9e (770-33-88) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

DIVA (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04) ; Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Palace Croix Nivert, 15e (374-95-04) (H. sp.).

ÉDITH ET MARCEL (Fr.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

E.T. L'EXTRA-TERRESTRE (A., v.f.) : Trois Haussmann, 9e (770-47-55) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85).

L'ÉVENTREUR DE NEW-YORK (A. v.o.) (**) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : U.G.C. Boulevards, 9e (770-72-86) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

FANNY ET ALEXANDRE (Suéd., v.o.) : Pagode, 7e (705-12-15) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Saint-André-des-Arts III, 6e (326-80-25) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42).

LA FEMME DE CAUCHEMAR (All., v.o.) (**) : Marais, 4e (278-47-86).

LA FILLE DE TRIESTE (It., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) ; v.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40).

LA FLAMBEUSE DE LAS VEGAS (A., v.o.) : Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount City, 8e (562-45-76). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

FUCKING CITY (All. v.o.) (**) : Marais, 4e (278-47-86).

GALJIN (Bre., v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01).

GANDHI (Brit., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Parnassiens, 14e (320-30-19). - V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

IDENTIFICATION D'UNE FEMME (It., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

L'IMPÉRATIF (All., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

L'INDIC (Fr.) : Gaîté Boulevard, 2e (233-67-06) ; Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Gaîté Rochechouart, 9e (878-81-77).

J'AI ÉPOUSÉ UNE OMBRE (Fr.) : Ambassade, 8e (359-19-08).

J'AURAI TA PEAU (A., v.o.) (*) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Lumière, 9e (246-49-07) ; Maxeville, 9e (770-72-86) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

LE JEUNE MARIÉ (Fr.) : Forum, 1er (297-54-74) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Images, 18e (522-47-94).

MAYA L'ABEILLE (Autr., v.f.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

LE MONDE SELON GARP (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).

MORTELLE RANDONNÉE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Cinoches, 6e (633-10-82) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23).

L'ŒIL DU TIGRE : ROCKY III (A., v.f.) : Arcades, 2e (233-54-58).

OFFICIER ET GENTLEMAN (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45) - V.f. : Trois Haussmann, 9e (770-47-55).

PAULINE A LA PLAGE (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

PENITENCIER DE FEMMES (Fr.-It., v.f.) (**) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Max Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

48 HEURES (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

RAMBO (A., v.o.) (*) : Marbeuf, 8e (225-18-45). V.f. : Arcades, 2e (233-54-58).

REVIENS JIMMY DEAN REVIENS (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

SARAH (Fr.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18).

SUPERVIXENS (A., v.o.) (**) : Boîte à Films (H. sp.), 17e (622-44-21).

SURPRISE PARTY (Fr.) : George V, 8e (562-41-46).

THE VERDICT (A. v.o.) : Cluny Écoles, 5e (354-20-12).

TÉNÈBRES (It., v.f.) (**) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

T'ES FOU JERRY (A., v.o.) : Colisée, 8e (359-29-46). – V.f. : Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

TOOTSIE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23). – V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44).

LA TRAVIATA (It., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83).

LA ULTIMA CENA (Cub.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).

LE VENT (Mal., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42).

VICTOR, VICTORIA (A., v.o.) : St-Michel, 5e (326-79-17) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85. – V.f. : Capri, 2e (508-11-69).

LA VIE EST UN ROMAN (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; St-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

VIE PRIVEE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80).

Y A-T-IL ENFIN UN PILOTE DANS L'AVION ? (A., v.f.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40).

ZIG ZAG STORY (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; George V, 8e (562-41-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Images, 18e (522-47-94).

LES FILMS NOUVEAUX

L'ARGENT, film français de Robert Bresson : Forum, 1er (297-53-74) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

LES BANCALS, film français de Hervé Lièvre : Quintette, 5e (633-79-38).

L'HISTOIRE DE PIERRA (*), film franco-italien de Marco Ferreri, v.o. : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Odéon (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; Olympic Entrepot, 14e (542-67-42) ; Murat, 16e (651-99-75) ; v.f. : UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; UGC Rotonde, 6e (633-08-22) ; UGC Boulevard, 9e (246-66-44) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Images, 18e (522-47-94).

LA LUNE DANS LE CANIVEAU, film français de Jean-Jacques Beineix : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; St-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Saint-André-des-Arts, 6e (327-48-18) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

LE MUR (**), film franco-turc de Yilmaz Güney, v.o. : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Odéon, 6e (325-71-08) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Murat, 16e (651-99-75) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (544-14-27) ; UGC Boulevard, 9e (246-66-44) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

LA VALSE DES PANTINS, film américain de Martin Scorsese, v.o. : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

ZOMBIE (**), film américain de Georges A. Romero, v.o. : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Hollywood Bd, 9e (770-10-41) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

Les festivals

WIM WENDERS (v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; mer. : Alice dans les villes ; jeu. : Faux mouvement ; ven., lun. : Hammett ; sam. : Au fil du temps ; mar. : l'Angoisse du gardien de but au moment du penalty.

STUDIO 28, 18e (606-36-07) ; mer. : Merry Go Round ; jeu. : Femme ou Démon ; ven. : Balles perdues ; sam. : l'Indic ; dim., lun. : l'Œil du tigre, Rocky III (v.o.) ; mar. : My dinner with André (v.o.).

BUSTER KEATON : Marais, 4e (278-47-86), mer. : la Croisière du Navigator ; jeu. : le Mécano de la « General » ; ven. : Sherlock Jr. ; sam. : Fiancées en folie ; dim. : Steamboat Bill Junior ; lun. : les Lois de l'hospitalité ; mar. : le Dernier Round.

MARX BROTHERS (v.o.). : Action Ecoles, 5e (325-72-07) ; mer. : la Soupe au canard ; jeu. : les Marx au grand magasin ; ven. : Plumes de cheval ; sam. : Un jour au cirque ; dim. : Un jour aux courses ; lun. : Une nuit à l'opéra ; mar. : Monkey Business.

A. HITCHCOCK (v.o.). : Action Rive gauche, 5e (354-47-62), mer., jeu. : le Procès Paradine ; ven., sam. : la Maison du Dr Edwardes ; dim., lun., mar. : Rebecca.

DUSTIN HOFFMAN (v.o.). : Boîte à films, 17e (622-44-21), t.l.s., 18 h 20 : Alfredo, Alfredo ; t.l.s. 20 h 20 : John and Mary.

LES ANNÉES 60 DU CINÉMA FRANÇAIS : Studio 43, 9e (770-63-40), jeu. 18 h, ven. 22 h, sam. 14 h, dim., 20 h. : Paris nous appartient ; mer., dim. 18 h, ven. 20 h, lun. 22 h : Adieu Philippines ; mer. 20 h, sam. 20 h 15, dim. 16 h, lun. 18 h : le Mépris ; mer. 22 h, jeu. 20 h 30, ven. 18 h, sam. 16 h 30, 22 h 15, dim. 14 h : Muriel ; jeu., dim. 22 h 30, sam. 18 h 30, lun. 20 h : Hiroshima mon amour.

PANORAMA DU JEUNE CINÉMA FRANÇAIS : Studio 43, 9e (770-63-40), mar., 20 h 30.

AUTOBIOGRAPHIE DE L'ALLEMAGNE (v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), mer. : Woyzeck ; jeu. : Travaux occasionnels d'une esclave ; ven. : le Second Éveil ; sam. : Allemagne, mère blafarde ; dim. : le Tambour ; lun. : la Maladie de Hambourg ; mar. : la Femme d'en face.

M. MONROE (v.o.), Cinémascope ; Escurial, 13e (707-28-04), t.l.s., 19 h 30 : le Milliardaire ; t.l.s., 22 h : Sept ans de réflexion.

ESCURIAL 13e (707-28-04), mer, jeu, vend., sam. 14 h : la Règle du jeu ; dim., lun., mar. 14 h. : la Grande Illusion ; t.l.j. 16 h : la Nuit américaine ; 18 h : Un tramway nommé Désir (v.o.) ; 20 h : le Dernier Métro ; 22 h 30 : les Misfits.

PLACE AU CINÉMASCOPE (v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50), mer : le Roi et moi ; jeu : Carrousel ; ven : Condamné au silence ; sam. : les Rendez-vous de Hong-Kong ; dim., lun., mar. : Cléopâtre.

CECIL B. DE MILLE (v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50), mer., jeu. : Cléopâtre ; ven., sam. : les Nouveaux Conquérants ; dim., lun., mar. : les Naufragés des mers du Sud.

RICHARD DREYFUS (v.o.), Studio des Ursulines, 5e (354-39-19) ; mer., vend., dim., mar. : The Big Fix ; jeu., sam., lun. : C'est ma vie après tout.







CINEMA

Les grandes reprises

LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
LA BANDE A BONNOT (Fr.) : Movies, 1er (260-43-99).
CABARET (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34).
LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76).
LES DAMNÉS (It., v.f.) (*) : Opéra Night, 2e (296-62-56).
DEEP END (Ang.) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94).
DELIVRANCE (A., v.f.) (*) : Opéra Night, 2e (296-62-56).
LA DERNIÈRE FOLIE DE MEL BROOKS (A. v.o.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37).
EMMANUELLE (Fr.) (**) : Paramount City, 8e (562-45-76).
L'ÉPOUVANTAIL (A., v.o.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).
ERASERHEAD (A., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04).
GEORGIA (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
GLISSEMENTS PROGRESSIFS DU PLAISIR (H.sp.) (Fr.) (**) : Denfert, 14e (321-41-01).
HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) André Bazin, 13e (337-74-39).
HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).
L'HOMME A LA PEAU DE SERPENT (A., v.o.) : Châtelet, 1er (508-94-14).
L'ILE SUR LE TOIT DU MONDE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
JEREMIAH JOHNSON (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).
JÉSUS DE NAZARETH (It., v.f.) : (1re et 2e parties), Grand Pavois, 15e (554-46-85).
LE JOUR LE PLUS LONG (A., v.o.) : Studio de l'Étoile, 17e (380-42-05).
LE LAURÉAT (A., v.o.) : Quartier Latin, 5e (326-84-25).
LAWRENCE D'ARABIE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).
LENNY (A., v.o.) : Élysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
MACADAM COW BOY (A., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97).
LA MAISON DU LAC (A., v.o.) : Convention St-Charles, 15e (579-33-00).
LA MAITRESSE DU LIEUTENANT FRANÇAIS (A., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11).
MASSACRE A LA TRONÇONNEUSE (A., v.o.) (**) : Olympic Luxembourg, 6e, (633-97-77).
MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).
MOURIR A TRENTE ANS (Fr) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).
LA NUIT DE L'IGUANE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46) ; Mac Mahon, 17e (380-24-81).
PAIN ET CHOCOLAT (It., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).
LE PÈRE NOËL EST UNE ORDURE (Fr.) Paris Loisirs Bowling, 18e (606-64-98).
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*) Cinoches, 6e (633-10-82).
LE PIGEON (It., v.o.) : Studio Logos, 5e (354-47-62) ; Acacias, 17e (764-97-83).
PINOCCHIO (A., v.f.) : Arcades, 2e (233-54-58) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
LE PROCÈS (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).
QUE LE SPECTACLE COMMENCE (A., v.o.) : Rialto, 19e (607-87-61).
REDS (A., v.o.) : Cinéma Présent, 19e (203-02-55).
LE RETOUR DE MARTIN GUERRE (Fr.) : Paris Loisirs Bowling, 18e (606-64-98).
LES RUELLES DU MALHEUR (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (325-47-46).
SATYRICON (It., v.o.) (*) : Champo, 5e (354-51-60).
SHE DANCES ALONE (A. v.o.) : Rialto, 19e (607-87-61).
THE MAFU CAGE (A., v.o.) : Épée de bois, 5e (337-57-47).
TROIS CAMARADES (A., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23).
LE VIOLENT (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (325-47-46).
VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11).
VOYAGE AU CENTRE DE LA TERRE (A., v.o.) : Escurial Panorama, 13e (707-28-04).
WOODSTOCK (A.,v.o.) : Péniche des Arts, 16e (527-77-55).

Les séances spéciales

AMERICAN GIGOLO (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 16 h, ven., sam., 0 h 15.
AU-DELA DU REEL (*) (A ; v.o.) Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 18 h.
AU-DELA DU BIEN ET DU MAL (*) (A., v.o.), Rivoli-Beaubourg, 4e (272-63-32), 16 h 5.
LE BEAU MARIAGE (Fr.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36), sam., lun., 11 h 45.
BEYROUTH, LA RENCONTRE (Lib., v.o.), Cinoches, 6e (633-10-82), 15 h 40.
CALIGULA (**) (It. ; v.o.) Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), ven., sam., 0 h.
CÉLINE ET JULIE VONT EN BATEAU (Fr.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), mer., 20 h 15.
LES CHARIOTS DE FEU (Brit. ; v.o.) : Palace, 15e (374-95-04), mer. 21 h, sam. 19 h, dim., 18 h 30, lun., 21 h 15.
CLÉMENTINE TANGO (Fr.) : Movies-Halles, 1er (260-43-99), 12 h 10 + Cinoches, 6e (633-10-82), 15 h 40.
LE DERNIER METRO (Fr.) : Escurial, 13e (707-28-04), 20 h.
DERSOU OUZALA (Sov. ; v.o.) : St-Lambert, 15e (532-91-68), jeu., mar., 21 h, ven., 17 h et 21 h 30, dim., 19 h.
L'ENFANT SAUVAGE (Fr.) : Cité Internationale, 13e (589-38-69), mar., 21 h.
EXTÉRIEUR NUIT (Fr.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36), ven., dim., 11 h 50.
LA FÉLINE (A., v.o.) (*) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h et 24 h.
LA GRANDE ILLUSION (Fr.) : Escurial, 13e (707-28-04), dim., lun., mar., 14 h.
L'HOMME ATLANTIQUE (Fr.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h et 24 h.
IDENTIFICATION D'UNE FEMME (It., v.o.), Rivoli-Beaubourg, 4e (272-63-32), 22 h 15.
LE JAPON DE Fr. REICHENBACH (Fr.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ven., dim., 11 h 55.
J'IRAI COMME UN CHEVAL FOU (Fr.) : St-Ambroise, 11e (700-89-16), vend., 21 h 30, lun., 21 h 45.
LETTRE D'AMOUR EN SOMALIE (Fr.) : Olympic-Saint-Germain, 6e (222-87-23), 12 h.
MEAN STREET (*) (A., v.o.), Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36), ven., sam., dim., lun., 11 h 50.
MÉDÉE (It., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), mar., 21 h 45.
1900 (It., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21), sam., dim., 14 h (1re partie) ; sam., dim., 17 h (2e partie).
LES MISFITS (A., v.o.) Escurial, 13e (707-28-04), 22 h 30.
MOI CHRISTIANE F... (*) (All., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), ven., dim., mar., 20 h.
NEXT STOP, GREENWICH VILLAGE (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), 22 h.
LA NUIT AMERICAINE (Fr.), Escurial, 13e (707-28-04), 16 h.
ORANGE MECANIQUE (**) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (354-72-71), 20 h 5.
PASSION (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h en sem.
LA PETITE BANDE (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56), mer., sam., dim., 15 h 20, lun., 15 h 15.
PROFESSION REPORTER (It. v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h en sem.
PLAY-TIME (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56) jeu., 14 h 15, sam., dim., lun., 17 h 30.
QUE LE SPECTACLE COMMENCE (A., v.o.), Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 22 h.
LES RAISINS DE LA COLÈRE (A., v.o.) : Studio Contrescarpe, 5e (325-78-37), 14 h.
LA RÈGLE DU JEU (Fr.), Escurial, 13e (707-28-04), mer., jeu., ven., sam., 14 h.
LA ROULETTE CHINOISE (All. ; v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (272-52-36), sam., lun., 11 h 50.
THE LAST PICTURE SHOW (A., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 24 h.
THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (A., v.o.) (*) : Studio Galande, 5e (354-72-71), 22 h 30, 0 h 20.
THE LAST WALTZ (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 20 h.
TRAVAIL AU NOIR (Brit., v.o.) : St-Ambroise, 11e (700-89-16), ven., 19 h 45, lun., 20 h.
UN TRAMWAY NOMMÉ DÉSIR (A., v.o.), Escurial, 13e (707-28-04), 18 h.
WANDA (A., v.o.), St-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h.
WOODSTOCK (A., v.o.), Péniche, 16e (527-77-55), 18 h 30, 22 h, sam., dim., lun., 15 h.
YOL (Turc, v.o.), Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), jeu., 19 h 30, sam., 19 h 50, mar., 19 h 45.

RADIO-TÉLÉVISION

Mercredi 18 mai

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20 h 35 Le cœur du débat. Émission de I. Barrère, N. Copin et D. Grandclément.
L'état de la France avec MM. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget, et Jean-Pierre Fourcade, sénateur U.D.F. des Hauts-de-Seine, président des Clubs Perspectives et Réalités.

22 h Spécial Cannes 83.

22 h 10 Naissance d'une exécution : le Prince de Bois,
de Bela Bartok par l'Orchestre de Paris, dir. P. Boulez.
On connaît bien « le Mandarin merveilleux », moins « le Prince de bois ». De cet autre poème chorégraphique, Pierre Boulez, après Dorati, réveille « la fureur et le mystère ».

23 h 35 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Téléfilm : Houdini, le magicien, de M. Shavelson.
Magicien, illusionniste, le grand Houdini fait le serment de parler à sa femme une fois mort. Deux ans après sa disparition a lieu une séance de spiritisme très controversée.

22 h 10 Magazine : Moi... je,
de B. Bouthier.
Au sommaire, comme toujours, des tas de petits sujets : Vivez-vous au-dessus de vos moyens ? (quinze personnes et leurs revenus) ; portrait d'un batteur ; le Verlan ; la troisième génération « gay » ; Valérie Valère.

23 h 5 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Variétés : Cadence 3
Émission de Guy Lux, Lela Milcic et Pascal Danel.
Avec Paul Anka, en direct de Cannes.

21 h 35 Journal.

21 h 55 Téléfilm : L'histoire du soldat Fransez,
de Ph. Durand, avec J.-F. Poron, S. Goulven, A. Léal et Th. Pouliguen.
L'histoire du soldat Fransez Lomener, de retour chez sa sœur Amélie après soixante-quatre ans d'absence. Yves Gallois, journaliste, recueille le témoignage de ce paysan illettré, condamné à mort et soi-disant exécuté pour la patrie en 1914.

22 h 48 Une minute pour une image, d'Agnès Varda.

22 h 50 Prélude à la nuit.
« Sonate pour cor et piano » de Beethoven, par A. Cazalet au cor et M. Levinas au piano.

FRANCE-CULTURE

19 h 30, La science en marche : promenade au jardin des sciences.
20 h, Musique : Catherine Sauvage.
22 h 30, Nuits magnétiques, actualité du cinéma.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Concert : (en direct de l'IRCAM) : « Okaganon », de Scelsi ; « We approach the sea », de Lenot ; « Prologue », de Grisey ; « Concerto pour violoncelle », de Ligeti, par l'Ensemble de l'Itinéraire, dir. J. Mercier, sol. G. Caussé, P. Muller.
22 h 30, Fréquence de nuit.

Jeudi 19 mai

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h 35 Vision plus.
12 h HF 12 (infos).
12 h 30 Atout cœur.
13 h Journal.
13 h 50 Objectif santé : Troisième âge, troisième souffle.
18 h C'est à vous.
18 h 25 Le village dans les nuages.
18 h 50 Histoire d'en rire.
19 h 5 Météorologie.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 25 Emissions d'expression directe.
Le groupe socialiste et le groupe U.D.F. de l'Assemblée nationale, la C.F.D.T.
20 h Journal.
20 h 35 Série : Bel Ami.
Réal. P. Cardinal, adapt. P. Moustiers, avec J. Weber, A. Clément...
Bel-Ami quitte Madeleine, renoue avec Clotilde, séduit Mère Duroy, pour enfin prendre en otage sa fille Suzanne avec qui il se marie. Dernier épisode d'une adaptation sans gloire d'un roman de Maupassant.
22 h 15 Spécial Cannes.
De José Artur.
Des séquences et interviews de vedettes du cinéma après la clôture du Festival de Cannes 1983.
23 h 15 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 ANTIOPE.
12 h Journal (et à 12 h 45).
12 h 10 Jeu : L'Académie des neuf.
13 h 35 Émissions régionales.
13 h 50 Série : La vie des autres.
14 h 5 Aujourd'hui la vie.
15 h Téléfilm : Le maître des clones, de D. Medford.
Un docteur et son mentor entreprennent de mystérieuses manipulations génétiques.
16 h 40 Magazine : Un temps pour tout. *Cet été, la France.*
17 h 45 Récré A 2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord pas d'accord.
(I.N.C.) Croissants au beurre ou ordinaires ?
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 40 Expression directe.
20 h Journal.
20 h 35 L'Histoire en question : Toutankhamon, d'A. Decaux.
L'équipe de « l'Histoire en question » s'est rendue en Egypte, a retrouvé les traces du précurseur du pharaon Toutankhamon et tente de reconstituer la démarche des archéologues.
21 h 50 Magazine : Les enfants du rock.
Sex Machine, Weather Girls, Kid Creole et The Coconuts, Joe Cocker...
23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 25 A.N.P.E. : Séquence emploi.
18 h 30 Pour les jeunes.
18 h 55 Tribune libre.
Autour de Cannes : chrétiens médias, le Père M. di Falco.
19 h 10 Journal.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 50 Dessin animé : Tintin.
20 h Les jeux.
20 h 35 Ciné-passion, de M.-C. Barrault.
20 h 40 Film : la Provinciale.
Film franco-suisse de C. Goretta (1980), avec N. Baye, A. Winkler, B. Ganz, P. Vernier, P. Chesnais.
Une jeune Lorraine, dessinatrice en architecture, quitte sa ville natale pour aller chercher du travail à Paris. Dans la capitale, elle mène une vie difficile, accumule les déconvenues. Un style rappelant celui de la Dentellière *pour le portrait d'une femme humiliée et intérieurement blessée, mais dont la volonté est la plus forte. L'étude sociologique, que Goretta veut porter vers la satire, est discutable.*
22 h 20 Journal.
22 h 40 Bleu outre-mer.
La pêche artisanale et le blaff en Guyane.
23 h 34 Une minute pour une image, d'Agnès Varda.
23 h 35 Prélude à la nuit.
Mélodies de Clara Wieck-Schumann, avec U. Reinemann, baryton, et D. Selig au piano.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : Paris et les Parisiens sous le Second Empire ; le Nicaragua aujourd'hui.
8 h, Les chemins de la connaissance : l'espace et le temps aujourd'hui ; à 8 h 50, La vallée aux loups.
9 h 7, Matinée de la littérature.
10 h, 45 Questions en zig-zag... à J.-Y. Blot : « la Méduse ».
11 h 2, Libre parcours jazz (et à 13 h 30 et 17 h 32).
12 h 5, Agora.
12 h 45, Panorama
14 h, Sons.
14 h 5, Un livre, des voix : « Sarnia », de G. Edwards.
14 h 45, Les après-midi de France-Culture : itinéraires retrouvés ; à 15 h 20, Dossier ; à 16 h, Promenade avec Goya à Madrid ; à 17 h, French is beautiful.
18 h 30, Feuilleton : Portrait de femme.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Les progrès de la biologie et de la médecine.
20 h, Nouveau répertoire dramatique : « Après dîner » et « L'argent fait le bonheur », de R. Prieto.
22 h 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musiques du matin : œuvres de Rossini, Mozart, Boisgallée...
7 h 5, Concert : « Sérénade » de Tchaïkovsky, par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. E. Krivine.
7 h 45, Le journal de musique.
8 h 10, Concert : concerto n° 2, de Bartok, par le Nouvel Orch. phil., dir. E. Krivine, sol. D. Sitkovetsky, violon.
9 h 5, L'oreille en colimaçon : musique du Kurdistan.
9 h 20, Musiciens d'aujourd'hui : Anner Bijlsma. Œuvres de Beethoven, Boccherini, Antonii, Piatti...
12 h, Le royaume de la musique.
12 h 35, Jazz : Eric Dolphy.
13 h, Concours international de guitare : œuvres de Bach, Sor, Kleynjans.
13 h 30, Poissons d'or.
14 h 4, Musique légère.
14 30, D'une oreille l'autre.
17 h 5, Les intégrales : Œuvres de Pierre Boulez.
18 h, Jazz.
18 h 30, Studio-Concert jazz : le quintette du guitariste S. Lazarevitch.
19 h 35, L'imprévu.
20 h, Fréquence de nuit : paysages du Danube : de Passau à Vienne ; à 20 h 30, concert (en direct de la Mozartsaal de Vienne) : « Quatuor op. 59 n° 1 » de Beethoven ; « quatuor n° 1 » de von Einem ; « Quatuor en ré majeur », de Haydn, par le Quatuor Alban Berg ; à 22 h 30, La valse et le divan ; à 23 h, la descente du Danube.

TRIBUNES ET DÉBATS

JEUDI 19 MAI

– *M. Jean Huillet,* responsable du Comité d'action viticole de l'Hérault, est invité à l'émission « Plaidoyer », sur R.M.C., à 8 h 30.

– *M. Michel Baroin,* président de la Garantie mutuelle des fonctionnaires, et de la FONDES (Fondation de l'économie sociale) participe à l'émission « Le temps de dire », à 19 heures, sur Radio-Service-Tour-Eiffel, 101,5 MHz, Paris.

– *M. Michel Crepeau,* ministre du commerce et de l'artisanat, est reçu à l'émission « Quest-ce que je dois faire ? », sur Europe 1, à 9 h 05.

COMMUNICATION

PRESSE ET RADIO A MONTPELLIER

Un alligator aux dents longues

Le financement d'une radio privée locale relève du casse-tête chinois pour beaucoup de « petites » stations associatives (*le Monde* du 13 mai), mais pas pour les « grosses », en particulier lorqu'elles sont soutenues par un quotidien régional. Un exemple, à Montpellier.

De notre envoyé spécial

Montpellier. – Une gueule verte et blanche de crocodilien, dont la mâchoire supérieure s'allonge démesurément, ce ne peut être, sur les bords du Lez, que l'emblème de Radio-Alligator (94,5 MHz). « mariée », depuis le 16 décembre 1982, au quotidien régional *Midi Libre*, avec la bénédiction de la commission Galabert, *mais dans l'attente d'une signature sur les registres officiels de* la Haute Autorité de la communication audiovisuelle.

La station de la rue Maguelone, à Montpellier, que l'on peut capter jusqu'à Nîmes ou Béziers – bien au-delà de la distance légale de 30 kilomètres – aurait pu s'appeler tout autrement. Mais ce nom et ce museau longiligne, qui semble vouloir tout happer, symbolisent bien l'appétit de cette radio locale privée, spécialisée dans la diffusion de musique rock (1).

D'abord, Radio-Alligator, qui vient nettement en tête des taux d'écoute dans la chaude bataille des radios libres à Montpellier (2), est la seule station de la cité à émettre vingt-quatre heures sur vingt-quatre comme sa grande sœur France-Inter ; même si, entre 2 h et 6 h 30 du matin, ses studios – installés juste au-dessus de la rédaction locale de *Midi Libre* – sont déserts. Les auditeurs de la nuit écoutent des programmes enregistrés.

Ensuite, la station méridionale innove en créant, à partir du 17 mai, un « département information ». Dans ce but, elle vient d'engager M. Jean-Luc Galini, ancien rédacteur en chef de Radio-Monte-Carlo (« remercié » après le 10 mai 1981) et deux autres journalistes professionnels. De bon cœur ou non, leurs confrères de *Midi-Libre* devront leur *prêter main-forte. Dans l'esprit de* Mᵉ François Chassaing, avocat, l'un des trois membres (3) du « directoire » de Radio-Alligator, l'objectif est clair : mordre sur la clientèle de France-Inter et de Radio-Monte-Carlo, dans la principale tranche d'informations du matin (7 heures-9 heures). Deux autres bulletins à 12 heures et à 19 heures *seront également confectionnés.*

L'ambition étant rarement gratuite, qui finance ? *Midi Libre* assume le quart du budget de fonctionnement de sa radio, 1,6 million de francs pour 1983. Le quotidien prendra en charge les salaires des trois journalistes nouvellement embauchés. Mais pour le reste ? Car Radio-*Alligator emploie à plein temps un* coordonnateur des programmes, plus spécialement chargé des relations avec les maisons de disques, et trois autres personnes, qui assurent la permanence de l'antenne, responsables, notamment, de la régie et du matériel. En outre, la station montpelliéraine rétribue à la pige vingt-deux producteurs et animateurs d'émissons (4).

Alors la radio languedocienne, qui constitue en cela un bel exemple de détournement de la loi sur la commu*nication audiovisuelle, a trouvé qua*tre principales sources de financement.

Elle a institué, depuis le 1ᵉʳ avril, une carte d'auditeur, vendue au prix de 70 F pour 1983 (35 Fpour les étudiants, et il y en a 30 000 à Montpellier). Cette carte donne droit à des réductions non négligeables *dans quatre-vingt-huit magasins et* cinémas de la ville. Radio-Alligator compte sur une rentrée de 350 000 F pour cette année.

Dans le même temps, chaque commerce verse à la station une cotisation de 3 000 F, toujours pour cette année. Cet apport est totalement réinvesti par la radio dans la *promotion des négoces en question*. Pas par le truchement des ondes, puisque ce n'est pas autorisé, mais par d'autres biais : publicités dans *Midi libre*, qui a quasiment le monopole de la presse écrite dans la région, ainsi que sur les panneaux d'affichage et dans les « journaux gratuits ». Apparemment, chacun y *trouve son compte.*

La station méridionale a convaincu d'autre part un certain nombre d'institutions locales (Caisse d'épargne, chambre de métiers, chambre de commerce et d'industrie, etc.) de sponsoriser des émissions ou des tranches horaires. Troisième moyen de financement : elle développe des activités para-commerciales. Par *exemple en co-produisant – avec les* organisateurs – des concerts, comme récemment, jusqu'à Fréjus ou Lyon. dans le même ordre d'idée, Radio-Alligator diffuse des cassettes, payées généralement 400 F l'unité par les marques qui les réalisent. Ce peut être une interview du champion automobile Didier Pironi, rémunérée par une marque de cigarettes, ou la sortie du film *Ghandi* sur les écrans de la place de la Comédie. *« L'important pour la société productrice,* dit Mᵉ Chassaing, *ce n'est pas qu'on la cite mais que nous incitions à aller voir ce spectacle. »*

Enfin, Radio-alligator organise une tournée d'été, à l'instar de certaines de ses consœurs. Podium (le matériel est prêté par *Midi libre),* artistes « gratuits » (rétribués par les maisons de disques), spectateurs non payants, mais publicité tous azimuts sur et autour du podium.

Un enjeu politique

Mᵉ Chassaing ne cache pas ses sympathies pour le parti républicain. Le *Midi libre* passe pour un organe de centre droit. Opposé, en tout cas, à la municipalité montpelliéraine, dirigée depuis 1977 par M. Georges Frèche (P.S.). Aussi l'alliance entre le puissant quotidien régional et la principale radio locale privée n'a-t-elle *pas fait sourire à l'hôtel de ville. Tout* « bulldozer » qu'il soit, M. Frèche n'a pas réussi, en six ans, à « dynamiser » les médias à son profit. Aucune station de la cité n'est vraiment acquise au parti socialiste, même si deux ou trois, comme Radio R. libre (Fédération Léo-Lagrange) ou Radio-Agora (Fédération des œuvres laïques), se situent dans la mouvance de la gauche. De même l'hebdomadaire *le Journal de Montpellier*, « city magazine » de tendance centre-gauche, est loin d'être toujours tendre avec les élus locaux et ni les uns ni les autres n'ont l'audience cumulée de *Midi libre* et de Radio-Alligator. Quant à FR 3 Languedoc-Roussillon, ses rapports avec la municipalité socialiste – aujourd'hui « normalisés » avec M. Claude Cougnenc, secrétaire de la mairie – ont été longtemps difficiles.

Ce n'est pas la moindre contradiction dans cette bouillante et bouillonnante capitale régionale de plus de *deux cent mille habitants, qui vient* de prouver sa fidélité au pouvoir en place : pour faire réellement connaître ses réalisations, l'équipe communale se doit d'éditer, à 100 000 exemplaires, son propre journal mensuel, intitulé *Montpellier, votre ville*. La propagande n'en est sûrement pas exclue, mais chaque numéro, plus ou moins bien conçu, est, avant tout, une mine d'informations peu développées par *Midi libre* ; est-ce la même démarche qui conduit aujourd'hui la municipalité à envisa*ger de créer – avec toute la pru*dence de rigueur – un festival annuel de la libre communication (radios privées, réseaux câblés, satellites, etc.), qu'elle appellerait, par exemple, « Libcom » ?

L'enjeu politique paraît évident. Pour sa part, Radio-Alligator s'en défend. *« Pas de politique sur nos ondes,* affirme Mᵉ Chassaing. *Du reste, nous n'avons soufflé mot des dernières municipales. Notre auditoire de musique rock – principalement les dix-huit-trente-cinq ans – doit à 90 % voter à gauche. »* En un mot, pas question de perdre. Soit. Mais quelle sera la « couleur » de la tranche d'information 7 heures-9 heures du matin ? Inodore et sans saveur ? Si l'objectif est bien de capter des auditeurs des stations nationales, Radio-Alligator ne pourra éviter de définir sa « ligne ». Et le *crocodile de Montpellier a les dents* longues.

MICHEL CASTAING.

(1) Du blues noir aux nouveaux du rock international en passant par les classiques des années 60 – avec Paul Anka – et la musique cool californienne, on ne s'en prive pas sur l'antenne.

(2) Il y avait seize radios locales au départ ; c'est beaucoup pour une seule ville. Elles ont été obligées de se « marier » deux par deux. Exemple : Radio-Shalom avec une radio non juive...

(3) Avec Alain Le Menez, représentant la direction de *Midi libre* et M. Eric Pechadre, responsable des « journaux gratuits ».

(4) *Payé en moyenne 50 F de* l'heure, avec des tarifs qui deviendront concurrentiels : de 1 à 4.

— *VU* —

Le monde à saute-mouton

On n'arrête pas de rouscailler, de rouspéter, de dire et de répéter qu'on crève d'ennui devant nos télés, et puis, dès qu'on nous propose du neuf, du jamais vu, dès qu'on nous balance une série, un magazine inédit, on est les premiers à crier au scandale, au ratage. On se juge offensés, déçus ; on a l'impression qu'on se moque de nous. Rappelez-vous la façon dont nous avons accueilli Polac à ses débuts ! Et puis, peu à peu, pas toujours d'accord, on se fait l'un à l'autre, on s'habitue. Chacun essaye d'y mettre du sien, des deux côtés de la vitre, on se réconcilie et on finit par ne plus pouvoir se passer de ces rendez-vous pourtant jugés si déplaisants au départ.

Je ne sais pas si ce sera le cas pour « Saga », le mensuel scientifique dont nous avons vu le second numéro mardi soir sur T.F. 1. Après nous être bien juré, le mois dernier, tellement c'était bavard, prétentieux, fait à l'épate, qu'on ne nous y reprendrait plus. Rien de tel, cette fois-ci, ou du moins plus grand-chose. Le rythme, le ton de ce jeu de saute-mouton entre le monde et ce que nous en percevons, accrochent l'attention. Ils sacrifient encore un peu trop au « chic fou fou fou » de « Dim Dam Dom », émission style Elle *qui a marqué son époque. Mais la tentation était grande, s'agissant de nous montrer des illusions optiques, de lécher l'image, et de donner dans le piège du joli...*

Ce n'est pas grave. La balade en forêt de Fontainebleau hérissée de signes, cathédrale gothique, magasin de curiosités, roches gravées du néolithique et boîtes de conserve, vestiges de l'Ascension, valait le déplacement. Le débat entre spécialistes, encore trop long à mes yeux, nous a permis de faire un saut au réfrigérateur sans avoir l'impression de perdre le fil. On aurait tort de se plaindre : au cours d'une soirée, ces temps morts peuvent se révéler très utiles !

CLAUDE SARRAUTE.

QUATRIÈME CHAINE

M. Alain de Sédouy est nommé conseiller de M. Rousselet

M. Alain de Sédouy deviendra-t-il directeur de la future quatrième chaîne de télévision ? C'est ce que laisse supposer un laconique communiqué du groupe Havas, qui a annoncé, mardi 17 mai, sa nomination comme conseiller de M. André Rousselet.

Démissionnaire, en avril, de ses responsabilités à TF 1 à la suite de désaccords avec la direction de la chaîne (*le Monde* du 14 avril), M. Alain de Sédouy quittera la direction des éditions Ramsay pour s'occuper, à partir du 1ᵉʳ juillet, auprès du président de Havas, de la quatrième chaîne. Il sera assisté par M. René Bonnell, précédemment directeur de la distribution de Gaumont.

On sait que les négociations sur le cahier des charges du futur canal de télévision payante se poursuivent à un rythme intensif entre Havas et le secrétariat d'État chargé des techniques de la communication. Elles pourraient déboucher très rapidement sur la constitution de la société. La nomination de MM. Alain de Sédouy et René Bonnell laisse supposer que l'étude du projet est pratiquement achevée et que Havas souhaite ne pas perdre de temps dans la mise en place des structures et de la programmation d'une chaîne qui devrait débuter dès mai 1984. Encore faut-il que les problèmes industriels posés par la commande de cinq cents mille décodeurs soient réglés avant cette date.



FORMATION PROFESSIONNELLE :

DES PROJETS AUX RÉALITÉS

Considérée comme l'une des grandes préoccupations du gouvernement, et symbolisée par le ministère de M. Marcel Rigout, la politique en faveur de la formation professionnelle se développe selon trois axes principaux.

Mise en place au temps de la croissance, la loi de 1971 sur la formation continue avait besoin d'être revue et adaptée. Trois groupes de travail ont, l'an dernier, remis un rapport qui préfigurait le projet de réforme adopté par le conseil des ministres le 13 avril dernier.

Deuxième axe, le gouvernement souhaite développer une politique sectorielle de formation pour venir combler des retards dans certains domaines ou pour des technologies modernes telles que l'électronique.

Enfin, pour répondre au chômage des jeunes, il était décidé d'un programme transitoire de rattrapage pour l'insertion des jeunes de seize à dix-huit ans, bientôt prolongé par un plan pour les seize à vingt-cinq ans.

Ce plan pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de seize à vingt-cinq ans fera l'objet d'une « table ronde », le 20 mai à Matignon, ainsi que l'a déclaré M. Pierre Mauroy à l'Assemblée nationale, le 4 mai.

Sont conviées à cette réunion, les cinq confédérations représentatives (F.O., C.F.T.C., C.F.D.T., C.G.T. et C.G.C.), les organisations d'employeurs – C.N.P.F., C.G.P.M.E. et Union professionnelle des artisans – ainsi que l'Assemblée permanente des chambres de commerce et d'industrie et celle des chambres de métiers. Ensemble, ils procéderont à un bilan des actions déjà engagées et à une recherche des moyens à mettre en œuvre pour développer l'effort entrepris. *« Le gouvernement et ses partenaires,* a précisé le premier ministre, *doivent s'entendre sur l'opportunité d'une négociation interprofessionnelle en vue de favoriser l'emploi des jeunes dans les entreprises et l'acquisition d'une qualification professionnelle. »*

On connaît, à ce sujet, les intentions du gouvernement. Il s'agit de procurer à 600 000 jeunes de seize à vingt-cinq ans, dès la fin de 1983 (700 000 pour 1984), des formules d'insertion qui permettraient de combiner formation et apprentissage de la vie professionnelle. S'appuyant sur les dispositifs existants et complété de mesures nouvelles, ce plan aurait pour objectifs : la prolongation de l'action éducative de l'école et de l'Université, sous la forme de formations en alternance ; l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi avec des contrats emploi-formation ou contrats emploi-adaptation ; l'amélioration de l'orientation des jeunes et l'encouragement de leurs initiatives, notamment en utilisant la période de service national.

De fait, ces dispositions viendront donc prolonger les mesures qui avaient déjà été prises dans le cadre du plan pour les seize-dix-huit ans et dont on juge mieux maintenant les premiers résultats. Au 1er avril 1983, sur 160 000 jeunes de seize à dix-huit ans accueillis dans 875 permanences, 25 500 ont trouvé une solution immédiate (emploi, retour à la scolarité, contrat d'apprentissage), 90 000 étaient dirigés sur des stages et 20 000 étaient en attente de pouvoir en commencer un.

Reste, enfin, ce *« grand chantier »* dont parle M. Marcel Rigout, le projet de réforme de la formation professionnelle continue, annoncé depuis plusieurs mois, et qui, avant l'adoption en conseil des ministres, avait fait l'objet d'un accord contractuel sur son aspect le plus novateur, le congé individuel de formation, en septembre 1982.

Ce projet rénove la loi de 1971 en l'adaptant aux grands courants de mutation et aux lois sur les droits nouveaux des travailleurs. Il sera, affirme le ministre, *« l'outil de formation pour la troisième révolution industrielle »*. Même s'il a déjà donné lieu à une polémique avec M. Yvon Chotard, vice-président du C.N.P.F., sur deux points d'application (voir *le Monde* du 12 mai), le projet de réforme devrait permettre à davantage de salariés de bénéficier d'une formation.

Ainsi, alors que le nombre annuel des congés individuels ne dépasse pas 60 000, les nouvelles dispositions devraient en faciliter l'accès à une population plus étendue, de l'ordre de 3 millions de personnes. En effet, le congé individuel sera ouvert aux travailleurs des entreprises de moins de dix salariés grâce à ce que le ministre appelle la *« solidarité interentreprises »*. Désormais, les entreprises liées par l'accord contractuel, et déjà assujetties à l'obligation de participer au financement de la formation, devraient verser à des organismes paritaires une contribution de 0,10 % de la masse salariale comprise dans le montant global de leur obligation de 1,1 %. Ce qui permettra pour ces organismes un fonctionnement plus régulier et transparent ainsi que l'accueil des salariés des petites entreprises, puisque ces dernières pourront être remboursées de tout ou partie de l'indemnité de fin de contrat à durée déterminée du travailleur qui aura remplacé le titulaire en formation.

Enfin, autre innovation, il est institué une obligation de négocier avec les organisations syndicales les objectifs et les moyens de la politique de formation professionnelle, qui interviendrait en cas d'absence de convention collective de branche ou d'accord professionnel.

Progressivement, c'est le nouveau paysage de la formation qui se dessine.

ALAIN LEBAUBE.

Le programme « seize-dix-huit ans » rencontre des difficultés sur le terrain

Dès le début de cette année, M. Marcel Rigout, ministre de la formation professionnelle, annonçait que l'objectif du plan de formation des « seize-dix-huit ans » avait été atteint : 105 000 de ces jeunes, dont 50 % de filles, sont entrés effectivement en formation au mois de février. Au total, quelque 139 000 jeunes ont été accueillis et orientés dans les permanences et missions locales ouvertes dans l'ensemble du pays (1). Seulement 20 000 d'entre eux ont pu retrouver une place dans le système scolaire et l'apprentissage, ou accéder à un emploi. Les autres achèvent leur stage de formation. D'autres initiatives sont en cours pour 300 000 à 400 000 jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans.

Faut-il considérer ces premiers résultats comme satisfaisants ?

LE programme de formation pour les seize-dix-huit ans répondait à une nécessité d'urgence, en même temps qu'il procédait d'une éthique audacieuse. Après mai 1981, M. Pierre Mauroy ne déclarait-il pas : *« Plus un jeune de seize à dix-huit ans au chômage »* ?

Le premier ministre affirmait là une ambition politique qui a permis de mobiliser toutes les énergies, au plus haut niveau du gouvernement et des institutions, pour une solution au problème posé par les 100 000 jeunes concernés : ceux qui sont victimes du manque d'instruction, mais aussi de l'inadéquation grandissante entre la formation et le profil des emplois accessibles.

Ces filles, ces garçons, représentent une grande partie de la classe d'âge de ceux qui n'avaient trouvé place ni à l'école, ni dans les filières traditionnelles d'apprentissage, ni sur le marché du travail – alors que les précédents programmes ne s'adressaient qu'à moins de 10 000 jeunes du même âge.

Volonté politique, donc, de montrer que l'insertion des jeunes les plus défavorisés est l'affaire de tous, qu'insertion sociale et insertion professionnelle sont indissociables. Car sans formation, sans travail, sans salaire, ces jeunes iront vers une marginalisation croissante dans une société qui reste, même en cette période, productiviste.

S'il faut en croire les services de M. Rigout, les chiffres qui apparaissent, considérés comme positifs, auraient d'ores et déjà mis en évidence un certain nombre d'enseignements.

D'abord, un dispositif d'orientation nouveau a été mis en place, conduisant à des formations qui associent, pour un même jeune, des stages à finalité strictement professionnelle et des stages destinés surtout à faciliter l'insertion dans la vie sociale – et le secteur associatif, nous dit-on, s'est largement impliqué dans cette stratégie.

Ensuite, les principaux acteurs, dont certains avaient été *« insuffisamment sollicités dans le passé »*, se sont mobilisés. Ainsi les collectivités locales ont-elles joué, *« dans un réel pluralisme politique »*, un rôle décisif dans le dispositif d'accueil et d'information des jeunes. Des entreprises se sont vu investir d'une responsabilité particulière dans la conduite d'actions de formation en alternance. Une collaboration efficace s'est également instaurée entre les différents services de l'éducation nationale et de l'emploi. Plus généralement, l'engagement du système public d'éducation a été tel que près de 50 % des stages de formation ont été organisés sur son initiative.

Enfin, un consensus s'est manifesté entre le gouvernement et le patronat pour conférer à ces formations un caractère authentiquement *« qualifiant »* et rompre avec la pratique des *« stages-parking »*. De réels efforts ont été faits aux niveaux régional, départemental, local, pour proposer des formations *« en liaison avec les possibilités réelles du marché du travail aujourd'hui et demain »*.

JEAN BENOIT.

(Lire la suite page 33.)

(1) Au 1er avril, selon les derniers chiffres du ministère de la formation professionnelle, 158 842 jeunes de seize à dix-huit ans ont en fait été accueillis et orientés.

La formation à l'expression des salariés

Apprendre à libérer la parole des autres

IL paraît que *« toute vérité n'est pas bonne à dire »*, que *« les mots peuvent être blessants »*, que savoir dire *« non »* est une preuve d'indépendance d'esprit. Et pourtant, une loi, en date du 4 août 1982, fait obligation aux chefs d'entreprise de plus de deux cents personnes de négocier la mise en œuvre de *« l'expression des salariés »*.

Certains chefs d'entreprise avaient pris les devants sous les auspices, par exemple, d'Entreprise et Progrès pour prôner la communication dans leurs sociétés. Les Cercles de qualité organisés à l'occasion d'une difficulté dans le cycle de production flirtaient un tant soit peu avec l'expression.

La loi qui *« libère la parole ouvrière »* prévoit que les salariés auront à s'exprimer sur le contenu et l'organisation de leur travail, ainsi que sur la définition et la mise en œuvre d'actions destinées à améliorer leurs conditions de travail, en recherchant *« les solutions qui seraient de nature à en faire disparaître ou à en atténuer les anomalies »*. Mais elle exclut *« les questions qui se rapportent au contrat de travail, aux classifications, aux contreparties directes ou indirectes du travail, à la détermination des objectifs généraux de production de l'entreprise »*. Personne n'est tenu de participer à ces groupes d'expression mais tout le monde y est convié.

A part cette obligation de négocier avec les syndicats, la loi laisse le champ ouvert à toutes les initiatives pour l'organisation de ce nouveau droit. *« Pas de progrès en uniforme ! »* Rien n'est figé, rien n'est institutionnalisé. Tout est à improviser.

L'imprécision volontaire du texte permet à chaque entreprise, de se doter d'une expression *« à la carte »*. Ce qui amène Jean-Pol Roulleau et Michèle Millot (co-auteurs de *l'Entreprise face aux lois Auroux*) (1) à considérer que *« l'important c'est plus de savoir « pourquoi » l'entreprise se lance dans l'expression, plutôt que de savoir « comment ». Tout le problème réside dans l'interprétation qu'on fera de la loi en fonction des enjeux en lice dans l'entreprise »*. La manière de se servir de la loi définira son bien-fondé pour la collectivité et éclaircira l'objectif poursuivi dans les sociétés à travers les réponses qui seront données aux doléances ou aux suggestions.

Une formation « à la carte »

Puisque tout est laissé à la libre organisation, la formation n'échappe pas à cette règle. Elle n'apparaît dans le texte qu'au chapitre de l'animation, et encore n'est-elle que suggérée. Rien n'oblige les futurs animateurs à recevoir une formation. *« Ils pourront continuer de tellement bien « encadrer » les réunions qu'il n'en sortira rien ou de parler pour « occuper le temps » et d'éviter d'écouter ! »*, indiquent J.-P. Roulleau et Michèle Millot.

Pour d'autres chefs d'entreprise, au contraire, pas question de se lancer à l'aveuglette ni de rester purement formels. Ceux-là ont fait appel à des spécialistes des relations sociales dans l'entreprise.

Dans le Tarn, la Société mécanique de Castres, qui emploie environ quatre cents personnes (dont trois cents ouvriers) travaille sur *« l'expression des salariés »* depuis le mois de novembre 1982. Aujourd'hui, tout le personnel, au travers de vingt-huit groupes de douze à quinze salariés chacun, a eu l'occasion de s'exprimer. Bilan de cette première fournée : trois cent huit propositions ! La plus grande partie émane des ateliers de production. La société fabrique des machines-outils, chaînes d'usinage à transfert automatique mesurant de 10 à 15 mètres de long, destinées à l'industrie automobile. L'atelier d'usinage de ces machines a fourni, à lui tout seul, plus de cent questions : 50 % des thèmes étaient liés aux conditions de travail, 35 % à l'organisation du travail et 15 % au contenu du travail. Dans les autres services, bureaux d'études, administration, etc., les *« conditions de travail »* tiennent également le haut du pavé mais presque à égalité avec le *« contenu du travail »*, principalement les relations avec les autres services.

CHRISTIANE GROLIER.

(Lire la suite page 33.)

(1) Michèle Millot et Jean-Pol Roulleau organisent des séminaires de réflexion et de promotion pour les cadres dirigeants et les responsables des affaires sociales sur les problèmes de stratégie sociale des entreprises dans le cadre d'« Expansion-Formation ». Ils sont les auteurs de *l'Entreprise face aux lois Auroux*, Éditions d'organisation, 1983, 195 pages.

Un établissement pilote : le centre AFPA d'Angers

De notre envoyé spécial

Angers. — On a dit du vin d'Anjou qu'il est à lui seul toute la famille des vins de France. *Ainsi, pourrait-on définir le centre de l'Association pour la formation professionnelle des adultes* (AFPA) d'Angers, visité récemment par les membres de l'Association des journalistes de l'information sociale (AJIS). L'AFPA d'Angers, c'est un établissement ultra-moderne, qui offre à ses utilisateurs toute la gamme des métiers. *Du compagnon tailleur de pierre à l'informaticien,* les types de professions les plus divers s'y côtoient, au bénéfice de stagiaires qui proviennent en proportion égale de la région même ou du reste du pays.

Former une main-d'œuvre qualifiée ; reconvertir dans de nouvelles activités les salariés chômeurs ou menacés de licenciement ; assurer la promotion de ceux qui ont un emploi : telles sont les tâches de l'AFPA, une association régie par la loi de 1901, la plus importante organisation de ce genre en France. Il s'y est ajouté depuis quelques années une autre mission : celle d'apporter un appui aux entreprises pour la formation de leurs salariés, notamment dans l'utilisation des nouvelles technologies : informatique, bureautique, robotique.

L'« effet informatique »

C'est à Angers que l'on découvre le mieux, au stade expérimental, les progrès réalisés dans cette voie. Le centre local, qui n'était encore qu'un chantier il y a deux ans, est devenu un établissement pilote pluriprofessionnel où de nouveaux types de formation ont été créés pour quelque 1 200 stagiaires : 600 dans les cours de formation professionnelle des adultes et 600 dans les cours de formation continue. Il ne compte pas moins de 600 postes de travail répartis en quatre groupes d'enseignement, *correspondant à un éventail de* formations adapté à l'économie régionale, mais aussi aux besoins des autres parties de la France.

Parmi les sections nouvelles : l'informatique de gestion. Ce type d'enseignement, qui dure onze mois, comporte quatre phases : l'initiation à l'informatique, l'apprentissage de la programmation, l'analyse, l'application sur le terrain. Cette section est dotée de cinq micro-ordinateurs — représentatifs du système de gestion informatique d'une petite entreprise — et d'un ordinateur moyen système. Au total, sept postes de travail. Les stagiaires obtiennent un diplôme d'analyste-programmeur en télétraitement correspondant au niveau III du technicien supérieur. Un débouché important à l'heure où l'*« effet informatique »* pénètre tout le secteur tertiaire. Comptables, employés, secrétaires ou chefs de service : tous sont concernés par l'évolution vertigineuse de la bureautique.

Priorité aux demandeurs d'emploi

On ne peut guère décrire un centre AFPA : succession d'ateliers ou de salles de cours qui le font ressembler à n'importe quel établissement d'enseignement. Une seule différence : les élèves sont des adultes, à l'exception de quelques dizaines de *jeunes gens et de jeunes filles de plus* de seize ans — ces derniers récupérés dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle et des actions menées en faveur des jeunes sans emploi.

Car l'AFPA, créée au lendemain de la dernière guerre en faveur de la population salariée adulte, a évolué de*puis lors, tout autant que le monde* du travail. Elle a également subi l'impact des évolutions techniques et de la crise économique. Placée sous la tutelle du ministère de l'emploi, l'association s'occupe aujourd'hui en priorité, dans ses 140 centres installés sur tout le territoire français, de la qualification des demandeurs d'emploi, des jeunes de seize à vingt et un ans, des chômeurs de longue durée, de la reconversion des salariés des entreprises en difficulté pris en charge par le Fonds national de l'emploi.

L'AFPA est en fait un organisme gigantesque. Près de trois cents spécialités sont enseignées à quelque 95 000 personnes par 5 200 formateurs (sur un total de 10 000 agents) au cours de stages dont la durée varie de quelques mois à un an. Ces formateurs, issus des centres techniques de l'association, sont rémunérés comme dans la production. Les spécialités qu'ils inculquent aux stagiaires vont des techniques de pointe à la menuiserie, du tournage à commande numérique à la maintenance des ordinateurs.

Sous l'impulsion de son président, M. Jean-Léon Donnadieu, et de son directeur, M. Guy Métais, l'AFPA a entrepris depuis trois ans une profonde décentralisation afin d'entretenir un contact étroit avec les agences de l'emploi, les collectivités locales, les organisations professionnelles et, surtout, les entreprises, pour mieux *répondre à leurs besoins. La loi du* 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre l'État et les collectivités locales fait, en effet, de la formation professionnelle le premier domaine qui soit décentralisé très largement.

Seulement 17 % d'échecs

Dans certains secteurs de pointe, cette politique donne déjà d'excellents résultats. A preuve, plus de 90 % des candidats analystes-programmeurs en télétraitements conversationnels (A.P.T.C.) ont été admis à l'AFPA d'Angers pour être dirigés vers les entreprises. Mais si la demande est forte dans ces secteurs, les possibilités d'accueil des centres restent nettement insuffisantes, faute d'enseignants spécialisés. Les candidats doivent dès lors s'armer de patience, comme ce jeune Angevin de vingt ans qui, demandeur d'emploi, a dû attendre deux ans avant de pouvoir commencer son stage. *« Entre-temps,* explique-t-il, *j'ai fait des petits boulots occasionnels. »*

Le jeu, sans doute, valait la chandelle. Au centre d'Angers, le pourcentage de *« pertes »* — absentéisme, départs, échecs aux examens — n'excède pas 16 à 17 %. *« De quoi faire rêver ces messieurs de l'éducation nationale »*, disent, sourire en coin, les professeurs de l'AFPA.

Il existe aussi des stages qui ne débouchent sur rien et pour lesquels la demande reste néanmoins très importante, comme, par exemple, les opératrices de tissus. Pour ces dernières, l'AFPA envisage un nouveau type de formation, à l'heure où des entreprises recherchent des professionnelles de la confection haut de *gamme. Autre stage très recherché :* l'ébénisterie de style, où il y a trois ans d'attente. Et, là aussi, des problèmes de débouchés. De même pour les *mécaniciens, désormais dé*passés par l'évolution technique : ils *ne trouvent du travail que dans une* proportion de 25 à 30 %. En revanche, le centre a recensé quelque 25 professions auxquelles les candidats peuvent avoir accès en moins de six mois et pour lesquelles il existe des offres sur le marché du travail : charpenterie, tôlerie, chaudronnerie, carrosserie.

Cependant, l'AFPA, qui n'entend pas diminuer la durée de ses cours *pour ne pas nuire à leur qualité,* considère les files d'attente — nourries par le chômage — comme une preuve de son efficacité. Quant aux formateurs, un contrat de solidarité a permis le départ en préretraite de ceux dont les connaissances *n'étaient plus adaptées...* L'association connaît, du même coup, de *graves problèmes de recrutement.*

« L'important, déclarent les dirigeants de l'AFPA, *est que notre personnel soit très motivé. »* C'est le cas de cet ingénieur d'Angers formé en robotique chez Renault, affirmant qu'il préfère être enseignant : *« On a un message à transmettre. »* Dix mille jeunes ont été admis dans les *centres AFPA en 1983. Un atout,* sans nul doute, dans la politique de l'emploi.

J.B.

Le renouveau pédagogique des « groupements d'établissements » (GRETA)

IL y a eu du remous dans le GRETA-Var-Sud — celui qu'héberge le lycée technique Rouvière dans un quartier périphérique de Toulon, entre mer et hautes collines. Il y a eu des remous dans ce GRETA-là parce que la presse régionale, *soudain, a parlé de lui, et que ni lui ni* les quatre cents autres existant en France n'ont l'habitude d'être mis en vedette. A l'abri de leur sigle inintelligible au profane, les GRoupements d'ETAblissements, créés par une loi de 1971, demeurent pour le public une institution assez vague, sinon ignorée. *(« Souvent, les gens croient qu'il s'agit d'une association du type loi de 1901. »)* Bien que « services de formation continue du ministère de l'éducation », ils n'ont pas d'existence juridique ni de personnalité *morale. Il n'y a pas de directeurs* de GRETA, seulement des « conseillers ».

« Mécaniciennes avancées »

Au Var-Sud — l'un des plus importants de France, dépendant de l'académie de Nice, et appuyé sur une trentaine d'établissements de l'aire toulonnaise, — ils sont quatre. Et chacun a eu sa réaction personnelle quand la presse a tiré leur GRETA de sa discrétion ordinaire. Pleins feux sur une image, encore insolite en dépit des intentions du ministère *des droits de la femme : à l'occa*sion d'un stage de mécanique automobile ouvert à Hyères, dix jeunes femmes — d'autre part employées par divers bureaux de la marine nationale — sont venues durant cinq semaines plonger leurs blanches mains dans le cambouis des moteurs. Bien entendu les journalistes n'ont pas manqué cette illustration de la promotion et de l'autonomisme féminins, d'autant que Mme Roudy rôdait dans les parages. Antoinette, Pascale, Nicole, Suzanne et les autres, toutes élégantes et gracieuses, en train de braser un pot d'échappement, de nettoyer un delco, de régler un carburateur, de changer une roue — maintenant elles savent faire tout cela quand tant d'hommes en sont incapables, — cela valait la photo... Elle fut faite. Et commentée. Bel hommage public à l'efficacité, technique et émancipatrice, des stages.

La mariée était-elle trop belle ? *Certains ont bougonné.* Pour une fois qu'on « en causait », c'était là une image pas trop partielle — et frivole ? — des activités du GRETA (1) On le sait : de se taire ou de parler, les journalistes sont coupables... En revanche, d'autres opinions se sont manifestées. Quand le premier ministre lui-même insiste sur *« le traitement social du chômage »,* n'est-ce pas au contraire le moment d'attirer l'attention sur les capacités diverses des GRETA ?

Derrière les aimables *« mécaniciennes avancées »* apparaissent quelque 3 000 personnes accueillies en un an par Var-Sud dans les stages, soit traitées de gré à gré avec les entreprises auxquelles elles sont « vendues », soit demandées par la préfecture de région, par l'État. Aussi bien pour une formation débouchant sur l'emploi que pour une promotion à l'intérieur d'une profession, ils ont couvert les domaines les plus divers : langues, secrétariat moderne, informatique, électronique, électricité, mécanique, bâtiment, métiers du bois, dessin industriel, opérations pour les seize/dix-huit ans et les dix-huit/vingt et un ans, etc. A s'en tenir à des secteurs où dominent précisément les femmes, on a remarqué des C.A.P.-cuisine qui ont donné une qualification à des cantinières scolaires ou d'entreprise et, plus encore, la formation donnée à *des aides-soignantes d'hôpitaux* et de cliniques pour accéder à l'école d'infirmières.

Ainsi, depuis les cours d'alphabétisation pour immigrés jusqu'à la formation de techniciens microprocesseurs à un niveau de pointe qui a fait s'inscrire des stagiaires venus de toutes les *régions de France,* nous voici loin des seuls violons d'Ingres, fussent-ils mécaniques et féministes. Mais sans eux un nouveau public aurait-il découvert ces GRETA efficaces, méconnus, peut-être trop discrets — *« et, ajoute un conseiller, capables d'apporter un renouveau pédagogique parmi des professeurs se remettant sans cesse en cause au travers d'un enseignement d'un type nouveau ».*

JEAN RAMBAUD.

(1) GRETA-VAR SUD, lycée technique Rouvière, Sainte-Musse, 83100 Toulon.

EN ALLEMAGNE FÉDÉRALE

Les difficultés de l'apprentissage

De notre correspondant

Bonn. – Il n'y a pas si longtemps, une petite annonce fit sensation et scandale. Un père offrait 10 000 marks au maître menuisier qui accepterait de prendre son fils en apprentissage. Il reçut cinq propositions et retint l'une d'elles. Il versa la somme promise malgré les protestations qui s'élevaient de toutes parts : *« Je n'avais pas le choix*, répliqua-t-il, *les voies normales de l'apprentissage étaient bouchées pour mon fils. »*

L'incident prit les proportions d'un symbole négatif. Le chancelier Kohl n'avait-il pas déclaré, durant la campagne électorale, après s'être entretenu du sujet avec les représentants de l'industrie, que tout jeune désireux et capable de suivre un apprentissage était certain de trouver à s'employer ? Cette « garantie » morale se trouve aujourd'hui soumise à rude épreuve.

Fin avril, les services du personnel des grandes sociétés et de l'artisanat avaient fait connaître à l'office du travail – qui joue en l'occurrence le rôle d'une agence pour l'emploi – qu'ils tenaient à sa disposition 353 264 places d'apprentis, soit 36 000 de moins qu'à la même époque de l'année dernière. Dans le même temps, 70 000 jeunes filles et jeunes gens de plus qu'en 1982 cherchent à se placer. Ainsi se creuse un déficit d'apprentissage d'environ 100 000 unités. Sans doute le dernier mot n'était-il pas dit, ni d'un côté ni de l'autre. La « saison » de la recherche du travail se prolonge jusqu'en septembre. Mais la tendance n'est pas à l'équilibre.

Dans les chiffres officiels, on enregistrait en 1982 631 000 contrats d'apprentissage, 4,2 % de plus qu'en 1981. Parallèlement, le nombre de jeunes en quête d'un apprentissage augmentait de 10,3 %, 16 000 demandes restant insatisfaites. La situation s'est si peu améliorée depuis lors que la chancellerie est submergée de lettres implorant l'intervention de M. Kohl pour trouver une place à leurs auteurs. La chancellerie a dû engager du personnel pour répondre à ces requêtes qu'elle oriente vers l'office du travail du lieu de l'expéditeur en demandant qu'elles soient examinées en priorité.

Diminution de l'offre

Le « rapport sur la formation des jeunes » remis en mars au Bundestag table sur un chiffre de 655 000 demandeurs d'apprentissage, soit 3 000 de moins qu'en 1982, dont 506 000 seraient demandeurs de première année. D'octobre à mars, d'après les statistiques de l'office du travail, les jeunes en quête d'un apprentissage auraient augmenté de 18 %, passant à 451 300, tandis que le nombre d'offres diminuait de 9 % (353 300). Il est vrai qu'un certain nombre de classes d'apprentissage, surtout dans l'artisanat qui absorbe jusqu'à 40 % des apprentis, ne passent pas par les offices du travail, mais il n'est pas besoin d'être immergé très profondément dans la société allemande pour se rendre compte que le problème de l'apprentissage cause de graves soucis dans bien des foyers. Beaucoup de jeunes sont sur le pavé depuis des mois. Ce qui explique peut-être que la Bundeswehr ait moins de mal que par le passé à faire le plein de ses effectifs.

L'apprentissage, dans la société libérale de l'Allemagne de l'Ouest, est dans une large mesure laissée à l'initiative privée. Mais cette initiative est entourée, guidée, réglementée par toute une série de lois et de mesures financières (le gouvernement fédéral a dépensé en 1980 8,1 milliards de DM pour les écoles professionnelles et activités similaires) qui en font une affaire publique. On a déjà vu, ou du moins aperçu, la fonction d'intermédiaire qu'excerce l'office du travail avec ses multiples agences. L'apprentissage proprement dit fait l'objet d'une loi, ainsi que d'une loi d'encouragement *(Fördereng Gesetz)* destinée surtout à en assurer le contrôle statistique et la répartition par secteur d'activité. Le gouvernement fédéral assume la responsabilité de projets-pilotes comme celui qui se donne pour objectif d'ouvrir aux jeunes filles des carrières réservées jusqu'ici aux jeunes gens, dans les métiers industriels notamment. Sur l'ensemble des apprentissages indifféremment proposés aux jeunes des deux sexes, 50 % étaient réservés aux jeunes gens seulement et 25 % aux seules jeunes filles.

Propédeutique sectorielle

Le gouvernement fait également grand cas d'une réforme qui consacre la première année d'apprentissage à une sorte de propédeutique sectorielle permettant à l'apprenti d'avoir une vue d'ensemble du champ de sa future spécialisation. Cette année se passe soit dans une école professionnelle avec travaux pratiques à l'appui, soit « sur le tas » avec des heures d'enseignement théorique. L'industrie semble avoir accueilli tout d'abord cette innovation, qui soustrait les apprentis à sa mainmise immédiate, avec réserve. Elle lui aurait reconnu depuis des avantages, les jeunes soumis à la propédeutique professionnelle montrant autant d'aptitudes à la spécialisation que ceux de leurs camarades ayant commencé tout de suite leur apprentissage dans l'atelier avec, en plus, le bénéfice d'une certaine polyvalence.

D'une manière générale, la tendance pédagogique régnant en Allemagne fédérale est de mettre le plus tôt possible l'enfant en contact avec la vraie vie, de lui faire tester ses capacités manuelles aussi bien qu'intellectuelles. Au bout du compte, le choix d'un métier résulte d'une évolution intérieure plutôt que d'une décision abrupte plus souvent en méconnaissance de cause. L'école traditionnelle est de plus en plus remplacée par un régime à la carte connu sous le nom d'école globale *(Gesantschule)*, qui permet plus facilement l'éveil des facultés des élèves provenant des milieux ouvriers ou sans tradition culturelle. Le baccalauréat *(Abitur)* existe toujours et il est intéressant de noter que si 21 % des jeunes passent par l'Université ou par des institutions universitaires (proportion qui devrait atteindre 23,3 % en 1985 et 24,4 % en 1986), le nombre de bacheliers qui suivent un apprentissage a pratiquement doublé depuis 1976 (26 000 mille cette année contre 50 000 en 1980). La courbe n'a pu se relever, les débouchés des professions libérales – droit et médecine en particulier – étant en plus compromis.

L'apprentissage dure en moyenne trois ans et est sanctionné par l'obtention d'un diplôme. Il est rétribué, selon les moyennes suivantes : 540 DM mensuels la première année, 621 DM la seconde et 616 DM la troisième. Ces allocations sont fréquemment négociées dans les conventions collectives. C'est ainsi que la fédération de la métallurgie, IG Metall, a obtenu un supplément de 15 DM pour les apprentis mécanos, tandis qu'à l'inverse les syndicats de l'industrie chimique renonçaient à une hausse de ce genre en échange de la promesse d'obtenir plus de places d'apprentissage. Il va de soi que la qualité de l'apprentissage allemand est un facteur non négligeable de la réussite économique de la République fédérale.

ALAIN CLÉMENT.

Du bon usage du Centre d'enseignement par correspondance

« *AVEC plus de deux cent quarante mille élèves et deux mille enseignants, le Centre national d'enseignement par correspondance est la vingt-huitième académie en France »*, annoncent ses responsables.

Ce centre, considéré comme celui de la *« nouvelle chance »* par certains, a pour devise : *« Il n'est jamais trop tard pour suivre ou reprendre des études. Pensez à l'enseignement par correspondance ! »*

Il est vrai que, avec ses six établissements, le C.N.E.C. (1) offre un vaste choix de formations, traditionnellement centrées sur le « général », qui se sont ouvertes aux secteurs techniques et professionnels, parfois inattendues comme celle de projectionniste de cinéma ou de préparation aux examens du brevet d'État de ski.

De la scolarisation des jeunes à la formation continue

De tous ces établissements, Vanves est certainement le plus connu. Le premier service d'enseignement par correspondance est né en 1939. En 1944, il s'intitulera Centre d'enseignement par correspondance, et c'est en 1955 qu'il s'installera à Vanves pour, en 1959, prendre le nom de Centre national de télé-enseignement, et être intégré au Centre national de documentation pédagogique. D'autres centres verront le jour : Lyon, Toulouse, Lille, Grenoble et Rouen. Chacun déterminera son propre programme. En 1979, une nouvelle réorganisation créera le Centre national d'enseignement par correspondance, regroupant les six centres, et le placera sous la tutelle du ministère de l'éducation nationale.

D'abord voués à la scolarition des jeunes dans l'impossibilité de suivre des cours « normaux », parce que leurs parents voyagent, comme les forains, ou parce qu'ils sont handicapés, les cours par correspondance ont suivi l'évolution des mœurs. Aujourd'hui, ces jeunes ne représentent plus que 12,5 % des effectifs. Les adultes en perfectionnement ou en recyclage sont cent seize mille à bénéficier du régime de la promotion sociale et de la formation continue. L'enseignement général garde la faveur du public qui s'adresse au C.N.E.C., qu'il s'agisse évidemment des lycéens, mais aussi de tous ceux qui souhaitent, par exemple, accéder au baccalauréat – grâce à la filière de préparation, – à l'examen spécial d'entrée dans les universités pour les non-bacheliers, faire maths sup ou maths spé pour « intégrer » une grande école, se lancer dans un DEUG ou encore préparer le diplôme de l'Institut national des langues et civilisations orientales.

Le C.N.E.C. n'ignore pas pour autant l'enseignement technologique et professionnel, dans les secteurs industriel ou économique. Ainsi la panoplie des certificats d'aptitude professionnelle couvre la mécanique générale, l'électrotechnique, l'électronique d'équipement, la comptabilité, les assurances ou la sténodactylographie. Quant aux brevets d'études professionnelles, ils recouvrent à peu près les mêmes secteurs. Les formations aux baccalauréats de techniciens industriels englobent, par exemple, la construction mécanique, l'électronique, l'électrotechnique, et les bacs de technicien concernent les techniques administratives (G1), de gestion (G2) ou commerciales (G3). Des brevets de techniciens supérieurs peuvent également se préparer : pour les bureaux d'études, les fabrication mécaniques, la comptabilité et la gestion d'entreprise, la publicité, ou les professions hôtelières.

Les préparations au baccalauréat de technicien sont ouvertes à tous ceux qui désirent acquérir une qualification supérieure sans pour autant présenter l'examen. Ils peuvent ainsi obtenir un brevet professionnel.

Bien évidemment, le C.N.E.C. dispense une formation théorique, et certaines préparations pour être menées à bien nécessitent « une pratique », que la plupart des salariés trouvent dans l'exercice quotidien de leur activité professionnelle.

Dans le secteur para-médical et social, l'éventail est large par exemple depuis les préparations à l'examen d'entrée dans les écoles d'infirmiers, d'auxiliaires de puériculture et dans les centres de formation au C.A.P. d'aides soignantes jusqu'au baccalauréat de technicien (F8).

Le C.N.E.C. assure également la formation théorique pour le diplôme d'Etat de maître-nageur-sauveteur, le brevet d'Etat d'éducateur sportif premier degré ou le brevet d'Etat de ski. Certains centres ont mis à leur menu des préparations aux concours de la fonction publique : par exemple écoles normales d'instituteurs, concours administratifs des différents ministères ou même la préparation au CAPES ou à l'agrégation.

Une école de la ténacité pour des « bûcheurs de fond »

Le C.N.E.C., qui se veut *« anti-ségrégatif »* en donnant aux personnes isolées l'accès à l'enseignement ou à la culture, et en offrant à ceux qui ont pu échouer de nouvelles occasions de promotion sociale, n'est pas l'école de la facilité. Certains parlent même de *« bûcheurs de fond »*. Il faut, en effet, une ténacité sans faille pour, en fin de journée et en fin de semaine, *« se mettre à ses devoirs »*. Les formations dans certains secteurs durent de deux à trois ans. C'est l'épreuve de la persévérance pour l'élève qui en plus travaille seul, sans la stimulation directe du professeur et des autres participants du cours. Mais il est vrai que la motivation de réussite amplifie sa volonté. D'autant que, pour mener à bon port ses étudiants, le C.N.E.C. exige le respect du calendrier d'envoi des travaux. Dans une scolarité ordinaire, les résultats obtenus par les élèves consacrent leurs compétences et la valeur de l'enseignement. Pour le C.N.E.C., les statistiques en la matière sont difficiles à établir. Car, par exemple, les candidats au bac se présentent à titre individuel. Le seul constat objectif du C.N.E.C. concerne l'augmentation régulière de ses effectifs qui entérine sa popularité. Il faut dire que les cours sont gratuits. Seule l'inscription est payante, de 200 F à 405 F pour l'année, suivant les enseignements choisis. Et le budget du C.N.E.C. n'est pas mince : 276,8 millions de francs pour 1983, non compris les traitements des professeurs qui relèvent de l'éducation nationale.

C.G.

(1) Pour tous renseignements, on peut s'adresser au C.N.E.C. – Tour Paris-Lyon, 209-211, rue de Bercy – 75585 Paris Cedex 12, tél. : (1) 346-13-95, qui assure la coordination pédagogique, administrative et financière de l'ensemble, ou directement auprès des C.N.E.C. :

- Centre de Vanves – 60, boulevard du Lycée, 92171 Vanves Cedex, tél. : (1) 554-95-12.
- Centre de Grenoble – 39/41, boulevard Gambetta, B.P. 3 X – 38040 Grenoble Cedex, tél. : (76) 46-65-02.
- Centre de Lille – 34, rue Jean-Bart, 59046 Lille, Cedex, tél. : (20) 52-94-08.
- Centre de Lyon, 100, rue Héron, 69316 Lyon, Cedex 1, tél. : (7) 829-13-94.
- Centre de Rouen, 2, rue du Docteur-Fleury, 76130 Mont-Saint-Aignan, tél. : (35) 74-16-85. Adresse postale : N° 3022 X 76041 Rouen, Cedex.
- Centre de Toulouse, 109, rue Vauquelin, 31051 Toulouse, Cedex, tél. : (61) 41-11-71.

CORRESPONDANCE

Le CNAM : un grand établissement d'enseignement supérieur technique et économique

A la suite de la publication, dans notre supplément « Formation professionnelle », du 8 octobre 1982, d'un article sur *le* Conservatoire national des arts et métiers, M. Michel Velard, président de l'Union des ingénieurs du CNAM (UNICNAM), nous a adressé la correspondance suivante :

Le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) a toujours eu pour mission essentielle l'organisation d'enseignements destinés à des adultes déjà engagés dans la vie professionnelle.

Si certains auditeurs y viennent suivre un ou plusieurs cours qui les intéressent, sans pour cela postuler un diplôme, d'autres, au contraire, entreprennent une véritable formation supérieure à long terme.

Pour cela, ils répartissent sur plusieurs années, en fonction du temps disponible que leur laisse leur activité professionnelle, leurs études au *Conservatoire jusqu'à l'obtention du* diplôme d'ingénieur CNAM.

La dernière promotion (1982) compte 466 ingénieurs CNAM, dont 185 diplômés à Paris et 261 diplômés en province dans les centres régionaux du CNAM.

Cette promotion porte à près de 8 000 le nombre de diplômes d'ingénieurs CNAM délivrés par ce grand établissement depuis 1922, date à laquelle le diplôme a été créé.

Spécificités

Le CNAM est un dispositif de formation supérieure unique en France :

1) Il permet, en effet, aux élèves de faire des études en toute liberté (en dehors des heures ouvrables la semaine, et le samedi) ; en toute in*dépendance vis-à-vis de leur em*ployeur (les cours hors temps ouvrable continuent, heureusement, à être pratiquement gratuits, et chacun peut s'inscrire indépendamment de toute intervention de son employeur) ;

2) L'accès aux cours à des niveaux différents permet à chacun de poursuivre ou de reprendre des études sans contraintes de diplômes (des équivalences permettent, par contre, à ceux qui disposent de diplômes de *ne pas faire tout le* cursus).

L'expérience professionnelle est indispensable et obligatoire pour obtenir les diplômes du CNAM. Ces acquis sont pris en compte dans la *forme et le contenu des cours et des* travaux pratiques.

Le réseau décentralisé du CNAM dont les mêmes enseignements sont dispensés dans toutes les régions permet aux élèves d'être mobiles sans pour autant interrompre leurs études. Les centres régionaux associés délivrent les mêmes diplômes qu'à Paris.

● LES ÉTUDES

Les études sont organisées en trois cycles : le cycle A permettant d'acquérir le diplôme du premier cycle technique (D.P.C.T.) homologué au niveau D.U.T., le cycle B conduisant au diplôme d'études supérieures techniques (D.E.S.T.) homologué au niveau de la maîtrise et le cycle C aboutissant au diplôme d'ingénieur.

L'entrée au cycle C est réservée aux titulaires du D.E.S.T. qui ont suivi une valeur complémentaire avec succès et qui ont satisfait à l'épreuve orale probatoire devant un jury statuant sur leur aptitude à exercer la fonction d'ingénieur. Une valeur d'approfondissement d'un an est enseignée aux futurs ingénieurs qui n'obtiendront leur diplôme qu'après la soutenance d'un mémoire faisant état de travaux de recherches à haut niveau et sur un sujet original.

Un aspect important de la poursuite des études en parallèle avec le déroulement de la carrière professionnelle est l'intérêt que portent les auditeurs aux enseignements qu'ils reçoivent et qui leur permet une assimilation durable de ces derniers. Ceux-ci s'adressent la plupart du temps à des personnes qui viennent chercher les fondements scientifiques d'une pratique et d'une technologie qui leur sont déjà familières. C'est dire que l'enseignement s'appuie sur des acquis professionnels.

● LES INGÉNIEURS

D'où viennent-ils ? – Contrairement à ce qui se passe pour les écoles d'ingénieurs traditionnelles, les élèves ne sont pas tous issus d'un même moule. Leurs origines sont beaucoup plus diverses, mais tous ont en commun d'être entrés jeunes dans la vie active quelles qu'en *soient* les raisons.

Que veulent-ils ? – Ils veulent tous acquérir une formation supérieure dont souvent ils ont besoin dans leur profession.

– Ils souhaitent obtenir un di*plôme si possible*.

– Beaucoup d'entre eux veulent le monnayer et obtenir une meilleure situation.

Que leur apportent cette formation et ce diplôme ? – Obtenir un diplôme d'ingénieur CNAM est un aboutissement après de longues études. Il leur apporte, bien entendu, une grande satisfaction, de l'assurance vis-à-vis de leurs collègues de travail et des ambitions nouvelles. *(Voir tableau.)*

Qu'en pensent-ils ? – Dès l'obtention du diplôme, ils pensent que cela a été long et difficile. Quelques années après, ils constatent une évolution de carrière très sensible, meilleure que leurs anciens collègues. Certains continuent leur formation (le CNAM a le plus fort pourcentage de docteurs-ingénieurs). D'autres font une autre formation (gestion-économie).

– Après de nombreuses années, ils pensent que le CNAM leur a beaucoup apporté et que leur formation, couronnée par leur diplôme d'ingénieur, leur a ouvert des portes. Les voies qu'ils ont suivies ensuite n'auraient pu en aucun cas être les mêmes s'ils n'avaient pas fait cette formation après être entrés tôt dans la vie active.

Qu'en pensent les employeurs ? – La réponse ne peut être trouvée de façon objective que dans une enquête sérieuse faite auprès de ceux qui recrutent et utilisent les ingénieurs. Tel est le cas de l'enquête effectuée par l'Association nationale des directeurs et cadres de la fonction personnel (A.N.D.C.P.), avec le concours de l'hebdomadaire *le Point* en novembre 1982. Au classement général des diplômés les plus embauchés en 1982, le CNAM de Paris arrive en quatrième position. Le CNAM occupe la première place au classement des diplômés les plus recherchés pour 1983. Au classe*ment par fonctions, le CNAM* arrive en première position dans la production tant pour les diplômés les plus embauchés en 1982 que pour les diplômés les plus recherchés en 1983. Dans le secteur « recherche des études », le diplôme du CNAM est à la première place des diplômes les plus recherchés pour 1983.

ÉVOLUTION DU POSTE A L'OBTENTION DU DIPLOME D'INGÉNIEUR CNAM EN FAISANT RÉFÉRENCE AUX QUINZE DERNIÈRES ANNÉES

Profession exercée avant l'obtention du diplôme d'ingénieur CNAM	Agent technique/maîtrise	70 %
	Ingénieur maison/cadre	30 %
Profession exercée dès l'obtention du diplôme d'ingénieur CNAM	Agent technique/maîtrise	16 %
	Ingénieur maison/cadre	5 %
	Ingénieur diplômé/cadre	79 %
Modifications intervenues après l'obtention du diplôme	Changement de fonction	43 %
	Augmentation sensible du salaire	60 %
	Changement d'entreprise	25 %

Parmi ceux qui n'ont pas changé d'entreprise : 60 % ont été nommés ingénieurs dans les trois mois et 30 % ont obtenu leur nomination entre trois mois et douze mois.

L'Union des ingénieurs du CNAM

L'UNICNAM (1) est une association régie par la loi de 1901 qui a été créée en 1930. Elle a été reconnue d'utilité publique par le décret du 17 octobre 1947. Son but est de rassembler les ingénieurs titulaires d'un diplôme d'ingénieur du Conservatoire national des arts et métiers pour :

1. Établir entre tous ses membres des relations amicales, de relier *successivement les promo*tions nouvelles aux promotions antérieures et d'utiliser les rapports ainsi créés aussi bien au profit des industries et des travaux publics qu'au profit des associés eux-mêmes ;

2. Effectuer toutes démarches relatives à la défense du titre d'ingénieur CNAM et au classement de ce titre dans les administrations et l'industrie privée ;

3. Assurer aux associés des fonctions ou emplois tant en France qu'à l'étranger ;

4. Faciliter aux associés les moyens d'étendre leurs connaissances, de les informer sur le développement des techniques, les richesses naturelles, les indus*tries et les ressources commer*ciales des différents pays ;

5. Aider les ingénieurs CNAM et, le cas échéant, leur famille dans le besoin.

Sa durée est illimitée. Elle a son siège à Paris.

L'UNICNAM développe les activités suivantes :

● *Annuaire.* – L'Union édite tous les ans un annuaire qui rassemble les coordonnées de tous les ingénieurs CNAM et qui est *distribué à chacun de ses mem*bres ;

● *Revue.* – Quatre numéros sont envoyés chaque année aux adhérents de l'Union. Ils permettent de faire circuler l'information parmi ses membres ;

● *Bulletin carrière.* – Il assure la diffusion des offres d'emploi sélectionnées par le service carrière de l'Union et permet aux ingénieurs CNAM qui le reçoivent, environ cinq fois par an, d'améliorer leur carrière s'ils le désirent ;

● *Réunion promo-contact.* – Les nouveaux promus sont réunis chaque année afin de leur présenter l'association et d'engager le dialogue avec les anciens ;

● *Parrainage.* – *Une action* de parrainage des futurs ingénieurs peut être envisagée pour leur apporter une aide de la part des anciens leur permettant de terminer leurs études ;

● *Enquête salaire.* – Une enquête salaire est effectuée tous *les deux ans pour permettre à* chacun de se situer en fonction de différents critères ;

● *Relations FASFID-CNIF.* – L'UNICNAM adhère à la Fédération des associations et sociétés françaises d'ingénieurs diplômés (FASFID) et au Conseil national des ingénieurs français (CNIF), organismes représentatifs des écoles d'ingénieurs de France ;

● *Baptême de promotion.* – Des réceptions sont organisées à *l'occasion du baptême des nou*velles promotions ;

● *Activités amicales.* – L'Union organise également des activités permettant d'entretenir des relations amicales entre ses membres (dîners, rallyes, sorties, séminaires).

L'UNICNAM est présente dans toute la France grâce à son implantation régionale, formée par ses groupes régionaux et ses sections locales d'ingénieurs français (CNIF) et du Comité national de développement des grandes écoles (C.N.G.E.). Elle participe activement à toutes les activités et manifestations du monde des ingénieurs, aux côtés des écoles les plus prestigieuses.

L'UNICNAM est administrée par un conseil qui élit chaque année son bureau. Il est composé, cette année :

– d'un président : M. Michel Vélard ;

– *d'un vice-président* : M. Pierre Simard ;

– d'un secrétaire général : M. Émile Mareau ;

– de deux secrétaires adjoints : MM. Claude Chacoux, Guy Pierrard ;

– d'un trésorier général : M. Georges Gautier ;

– d'un trésorier adjoint : M. Jean-Jacques Nasset.

Partenaire du Conservatoire national des arts et métiers, l'UNICNAM s'associe ou participe à la vie de l'établissement. Elle constitue un lien privilégié entre le milieu enseignant du CNAM, le monde scientifique et économique.

(1) 292, rue Saint-Martin, 75141 Paris, Cedex 03.

Le programme « seize-dix-huit ans »

(Suite de la page 29.)

Ce tableau n'est-il pas un peu idyllique ? Le ministère de la formation professionnelle reconnaît que la mise en œuvre d'un dispositif d'une telle ampleur et d'une telle nouveauté ne va pas sans rencontrer *« des difficultés sur le terrain »*.

Entre autres, il conviendrait d'envisager un remodelage de l'offre de formation : *« En effet,* déclarent les promoteurs du plan Avenir-Jeunes, *les formations proposées aux jeunes doivent tenir compte de leurs aspirations et être déterminées en fonction des besoins économiques et sociaux régionaux et en liaison avec les nouvelles technologies. »* D'autre part, *« il convient de poursuivre et de développer la mobilisation des entreprises publiques et privées afin d'assurer aux jeunes de véritables formations en alternance »*.

Combien de laissés-pour-compte ?

En termes prudents, n'est-ce pas le vrai problème du jour qui est posé ? A savoir que, politiquement, plus un seul jeune de seize à dix-huit ans ne doit être répertorié comme chômeur, alors que la crise économique empêche nombre d'employeurs de leur offrir du travail. Contradictions du capitalisme ?... Le dispositif des stages résulte d'un compromis entre ces deux exigences antagonistes. Mais les conditions dans lesquelles se déroule ce cursus de rattrapage montreraient que l'opération n'est pas aussi probante qu'on l'affirme : les stages les plus *« qualifiants »* seraient offerts à ceux qui en ont le moins besoin, voire à certains « combinards du chômage », d'un niveau nettement supérieur à celui des cas sociaux — autrement dit des plus défavorisés.

Quant à l'alternance entreprise-formation, elle s'est heurtée à plusieurs écueils. En premier lieu, l'indifférence, voire l'hostilité de certains employeurs, moins que jamais portés à la philanthropie, ou plus simplement à l'embauche des jeunes, considérés au départ comme peu « rentables » : c'est le cas notamment des grandes unités de production ; en second lieu, les réticences plus ou moins avouées des syndicats et, plus largement, du corps ouvrier où se développent, comme toujours en temps de crise, des épiphénomènes racistes : anti-jeunes, anti-immigrés, etc.

Les jeunes immigrés, précisément — ceux de cette « deuxième génération » qui ne se sent ni tout à fait française ni tout à fait étrangère, et qui subit les conséquences de l'acculturation, — se rencontrent comme par hasard plus souvent dans la frange des laissés-pour-compte du plan Avenir-Jeunes.

Combien sont-ils, exclus de la sorte, parmi les quelque deux millions deux cent mille jeunes étrangers ou fils d'immigrés de moins de vingt-six ans ? Souhaitons simplement que vienne leur tour de profiter eux aussi des possibilités réelles que comportent les programmes mis en œuvre.

Il n'empêche — ainsi que l'a montré un récent sondage de l'IFOP demandé par le ministère et réalisé du 14 au 19 mars auprès de sept cent quatre-vingts salariés, du 14 au 31 mars auprès de cinq cent quarante-deux responsables d'entreprise (*le Monde* du 20 avril 1983) — que les appréciations portées par les salariés aussi bien que par les chefs d'entreprise sur le rôle et l'importance de la formation professionnelle des jeunes plébiscitent la nécessité d'un système d'alternance, et que 45 % des employeurs interrogés déclarent avoir accueilli depuis 1981 des jeunes de moins de vingt-cinq ans pour les former.

Ainsi, la combinaison entre une formation pratique dans l'entreprise et une formation théorique se révèle, en 1983, comme l'axe prioritaire en matière de formation des jeunes : 82 % des entreprises et 88 % des salariés y sont favorables.

N'eût-il suscité que cette prise de conscience que le plan Avenir-Jeunes serait déjà une conquête sociale. Il répond non seulement à l'attente et aux besoins des jeunes et de leurs familles, mais encore aux vœux de l'opinion. Reste à l'appliquer plus intensément, et plus équitablement.

JEAN BENOIT.

La formation à l'expression des salariés

(Suite de la page 29.)

Cette parole autant libérée est-elle due à la formation des animateurs ? Jean-François Austruy, du centre régional de productivité Midi-Pyrénées (2), qui a collaboré à ce projet depuis sa naissance, préfère parler des obstacles qu'il fallait éviter. *« Pour permettre une expression totale et la rendre crédible, il fallait organiser l'animation correcte des groupes et constituer un « groupe de suivi », une sorte de « gare de triage » responsable aux yeux des salariés du devenir de leurs desiderata. » « Nous avons conçu pour l'entreprise une formation en fonction de ses objectifs et de ses caractéristiques, une véritable stratégie. »*

Tout l'encadrement a reçu la même formation avant que ne soient désignés les « animateurs ». En effet, l'accord signé entre la direction de l'entreprise et les syndicats (C.F.D.T., F.O., C.G.C., à l'exception de la C.G.T. et de la C.F.T.C. qui n'est pas représentée dans l'entreprise) prévoyait l'animation par la *« hiérarchie directe »*.

Les cadres ont donc assisté pendant une demi-journée à la présentation de la loi sur l'expression et discuté les problèmes de fond qu'elle suscite. *« Nous avons examiné ce qui était négociable ou non dans le texte, les possibilités qu'il offrait ou ses verrous, son caractère expérimental. »*

Deux semaines plus tard, pendant deux jours, l'encadrement a reçu une formation aux techniques d'animation, dans la perspective précise de l'expression et de l'application de ce nouveau droit. *« Nous avions un double objectif : d'une part bien leur faire assimiler leur rôle en fonction de la loi et le système mis en place dans leur entreprise et, d'autre part, les motiver pour en faire des partenaires décidés à s'investir dans ce rôle et leur apprendre, très concrètement, à animer un groupe. »* Le travail des formateurs s'est effectué, à trois niveaux. Tout d'abord, sur les individus eux-mêmes, en fonction de leur histoire personnelle, de leur trajectoire professionnelle, pour « neutraliser » leurs réticences ; ensuite, en utilisant les initiatives personnelles, les relations existant entre les cadres et leurs subalternes et, finalement, en jouant sur la stimulation interne du groupe. *« C'est une remise en cause complète de la conception traditionnelle de l'encadrement. Ces animateurs sont formés pour devenir « celui qui fait s'exprimer tout le monde ». Cette nouvelle stratégie d'autorité ne repose plus simplement sur le fait qu'on est chef, mais sur la capacité à écouter et à permettre à un groupe de fonctionner en tant que groupe sans en être par la suite le porte-parole. Ici, le chef n'est plus celui qui tranche, censure et transmet à la direction. »*

Trois cents suggestions

Il ne s'agissait donc pas de se livrer à leur propre évaluation, mais de leur montrer la possibilité de nouvelles fonctions et de nouveaux rapports de travail avec les équipes. *« L'encadrement a joué le jeu. Mais après bien des résistances. « Qu'est-ce qu'on va déguster ! » « On nous envoie au casse-pipe. » Ou encore « J'ai trois syndicalistes de choc dans l'atelier. Ils vont m'attaquer ! »* A quoi, les formateurs répondaient : *« C'est probable et il faudra faire avec. Votre première réunion sera votre seul et unique test : vous serez crédible ou non dès ce jour-là ! »* Pendant ces deux jours, ils ont donc appris *« les ficelles techniques du métier »* sans céder à la tentation de la *« manipulation »*. *« Dans un stage banal d'animation,* dira Josette Boyer-Labat, formatrice, *on apprend aux animateurs à bien dominer leur groupe. Ici, c'était l'inverse, on a voulu qu'ils sachent se mettre au service du groupe et lui permettent de faire du bon travail en créant une dynamique de réflexion plus que de revendication. Ils sont allés à leur première réunion dans l'angoisse et en sont ressortis satisfaits ! »* Les trois cents questions répertoriées dans les comptes rendus des réunions rédigés par les ouvriers ont donc été transmises au *« groupe de suivi »*. Entre 30 et 50 % d'entre elles concernaient de banals problèmes de conditions de travail qui n'auraient jamais dû passer par cette procédure complexe. D'autres au contraire, comme la peinture au pistolet ou l'implantation globale des ateliers, feront l'objet d'une étude de plusieurs mois. Le *« groupe de suivi »*, un peu dépassé par l'avalanche des propositions, a dû élaborer un système de classement pour hiérarchiser les priorités et établir des fiches sur lesquelles serait mentionné l'avancement des travaux. Il a été décidé que, entre chaque rencontre des groupes, tous les trois mois, le personnel serait informé de l'état des études et invité à s'y associer et à y participer pour qu'il n'ait pas l'impression que ses suggestions finissent aux oubliettes.

« A Castres, le processus fonctionne, mais rien n'est joué ! » conclut J.-F. Austruy.

CHRISTIANE GROLIER.

(2) Centre régional de productivité Midi-Pyrénées, 32, rue Dalbade, 31000 Toulouse.

ANNONCES CLASSEES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	77,00	91,32
DEMANDES D'EMPLOI	22,80	27,04
IMMOBILIER	52,00	61,67
AUTOMOBILES	52,00	61,67
AGENDA	52,00	61,67
PROP. COMM. CAPITAUX	151,80	180,03

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.*	Le mm/lig. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,40	51,47
DEMANDES D'EMPLOI	13,00	15,42
IMMOBILIER	33,60	39,85
AUTOMOBILES	33,60	39,85
AGENDA	33,60	39,85

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.

OFFRES D'EMPLOIS

csee 5500 personnes dont 630 cadres

JEUNE INGENIEUR ENAC RESPONSABLE D'AFFAIRES INSTALLATION

Notre Activité aeronautique, basée à Paris, installe dans le monde entier des ensembles de gestion de trafic aerien. Elle recherche un ingénieur de préférence issu de l'ENAC, bilingue anglais ayant de réelles connaissances des systèmes d'aide à la navigation et des équipements actuels. Réelles perspectives d'avenir.

COMPAGNIE DE SIGNAUX ET D'ENTREPRISES ELECTRIQUES, DPRH, Service Emploi et Développement des Cadres 17, Place Etienne Pernet - 75015 PARIS avec C.V. et pretentions, sous référence 505.

csee 5500 personnes dont 630 cadres

RESPONSABLE DU CONTROLE DE GESTION - 200MF - D'UN IMPORTANT DEPARTEMENT DE GENIE CIVIL

Basé à Paris, adjoint du Directeur du Département, il assurera le contrôle de gestion de l'Unité et supervisera étroitement les activités export.
C'est pourquoi il devra avoir une expérience d'au moins 5 ans des affaires d'exportation BTP et la pratique de l'anglais. Nous souhaitons un ingénieur d'origine, de fort potentiel, capable d'accéder ultérieurement à des responsabilités plus importantes recouvrant à la fois des activités Génie Civil et Electromécanique.

COMPAGNIE DE SIGNAUX ET D'ENTREPRISES ELECTRIQUES, DPRH, Service Emploi et Developpement des Cadres 17, Place Etienne Pernet 75015 PARIS, avec C.V. et pretentions, ss ref. 504

FORMATION ORGANISATION

Jeune ECP, Mines, AM...

groupe performant une carrière motivante et évolutive

UN PUISSANT GROUPE ALIMENTAIRE, leader sur son marché, pratiquant une réelle gestion prévisionnelle des cadres, offre un poste intéressant et une opportunité de développement de carrière à un *Cadre de fort potentiel.*

Au sein d'une importante filiale, ce jeune ingénieur participera à des actions novatrices et importantes sur le terrain.

Formateur et Organisateur, il sera chargé de l'ensemble de la fonction, depuis l'analyse des besoins jusqu'à la mise en œuvre des actions.
Conseil auprès des services de production, il suscitera et animera des réunions dans le but de traiter les problèmes concrets et d'initier des solutions nouvelles.
Une expérience de 3 à 5 ans en fonction organisation acquise en milieu industriel ou cabinet spécialisé permettra la réussite à ce poste et favorisera l'accession à de larges possibilités au sein de la société ou du groupe.

Poste à Paris. **Rémunération : 190 000 F +**

Écrire sous **référence 3.482** à **PUBLIPANEL**, 20, rue Richer, 75441 Paris Cedex 09, qui transmettra.

IMPORTANTE FÉDÉRATION BANCAIRE
siège Paris, recherche son

CHEF DU SERVICE PRESSE-INFORMATION

MISSION :
- Assurer la rédaction en chef du magazine d'information générale (40.000 exemplaires, 6 parutions par an).
- Entretenir et développer des relations avec la presse nationale écrite et audio-visuelle: économique, financière et agricole, en particulier ;
- Animer la politique des relations extérieures de la Fédération, tant au plan national qu'au plan des régions, au contact direct des adhérents.

PROFIL :
- Ce candidat, âgé de 32 ans minimum, de formation supérieure, apportera son expérience professionnelle de journaliste et d'attaché de presse.
- Il est important qu'il connaisse l'organisation du monde de l'agriculture (niveau national, régional et départemental).

Adresser Curr.-Vitae détaillé avec souhaits de rémunération, sous la référence 166, à
Jacques Genevay
LPA, 11, square Jasmin, 75016 PARIS.

P.R.B.

DIASONICS SONOTRON S.A.

LES ULIS - ORSAY (91)
recherche, pour plateforme Assemblage/Montage, test et mise au point de systèmes électroniques de haut niveau technologique,

INGENIEURS/TECHNICIENS

Formation électronique avec expérience dans domaine similaire.
RAPIDE DISPONIBILITE.

Téléphoner pour rendez-vous à Monsieur WINTER (6) 928.69.45 ou envoyer CV à SONOTRON S.A. avenue de la Baltique - Z.A. de Courtaboeuf BP 56 - 91942 LES ULIS Cedex.

BANQUE INTERNATIONALE QUARTIER ÉTOILE

recherche

CAMBISTE CONFIRMÉ (E)

Ayant expérience minimum 5 ans dans le domaine des dépôts.

Envoyer curriculum vitae sous n° T 040.379 M à RÉGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris.



DIRECTIONS . DIRECTIONS

Fonctions Nationales et Internationales

Directeur Informatique

LES BRASSERIES KRONENBOURG – 2,6 Md de F de CA et 2700 personnes – sont une entreprise dynamique, leader sur le marché de la bière en France, et tournée vers le développement international.

Dans cette société performante, l'informatique joue bien sûr un rôle très important. Un plan bureautique, informatique et télématique définit les choix stratégiques et politiques de Kronenbourg en matière de systèmes d'information. Il repose sur des moyens techniques diversifiés : 2 IBM 4341, 25 mini et micro répartis, une centaine de terminaux, bases de données, info-centres, bureautique. Cinquante personnes assurent les Études, le Système et la Production de l'information.

A la tête de cet ensemble, le Directeur informatique élabore et recommande le plan bureautique, informatique et télématique adapté aux objectifs de la société. Et bien sûr il en assure la mise en œuvre grâce aux moyens humains, financiers et techniques qu'il propose. A la fois force de proposition et de réalisation, ses principales responsabilités sont évidemment de concevoir, coordonner, animer et gérer.

Nous souhaitons confier cette fonction de haut niveau à un Diplômé d'Études Supérieures disposant d'une dizaine d'années d'expérience informatique. Il aura déjà assuré la coordination de projets et l'animation d'équipes comme Responsable d'un service Études. Une expérience complémentaire acquise en Exploitation serait appréciée.
Le siège des Brasseries Kronenbourg est situé à Strasbourg.

BSN GROUPE

Merci d'adresser votre candidature, sous réf. J1M, en précisant rémunération actuelle à : BSN, Service Recrutement Cadres - 7, rue de Téhéran - 75381 Paris Cedex 08.

HAVAS CONTACT

SOCIÉTÉ ÉTUDES AQUACULTURE
recherche pour siège Paris-16e

CADRE DE GESTION

30 ANS ENVIRON
Formation grande école.
Anglais impératif, esp. souh.
Nombreux déplacements.
Adjoint du secrétaire général : finances, personnel, études économiques, relations ociales.
Disponible le plus tôt possible.

Envoyer c.v. détaillé avec photo et prétentions sous n° T 040.406 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, PARIS-2e.

Recherche pour

DIRECTION RAYON PLONGÉE

Jeune homme ayant références commerciales et parfaite connaissance de la

PLONGÉE SOUS-MARINE

Envoyer C.V. et prét. salariales à

MAZURA MARINE
face au 36, quai A.-Le-Gallo
92100 BOULOGNE.

ENTREPRISE SECTEUR TERTIAIRE
recherche pour PARIS

CHEF COMPTABLE HF

LE POSTE :
- a en charge les comptabilités : générale, analytique et auxiliaires
- participe à l'élaboration et à l'analyse des budgets
- dynamise un groupe de 15 personnes.

PROFIL :
- DECS ou équivalent
- pratique minima de 10 ans en PME-PMI d'une comptabilité informatisée en temps réel.

Adresser C.V. manuscrit, photo et prétentions à N. 3071 PUBLICITÉS RÉUNIES - 112, Bd Voltaire - 75011 Paris

Les Editions NATHAN

recherchent

RESPONSABLE

ALBUMS, FICTION et EVEIL POUR JEUNES ENFANTS

Connaissances graphiques et techniques.

Excellente culture générale
Sens de la rédaction

Adresser CV et liste des ouvrages déjà réalisés à Mr J.B. BOUTRY
9, rue Méchain 75014 PARIS

GRAND ORGANISME NATIONAL de RECHERCHE

recrute pour son centre de documentation scientifique et technique.

LE RESPONSABLE de la DIVISION INFORMATISATION RECHERCHE et DÉVELOPPEMENT

Ingénieur ayant à la fois une bonne compétence en informatique et en informatique documentaire, une vision générale des problèmes d'information scientifique et technique et des tendances dans le développement de l'industrie de l'information, l'expérience de la conduite d'une équipe et de la gestion administrative et financière.

UN CHEF de PROJET

Pour la conception et la réalisation d'un système avancé de constitution de base de données. Ingénieur ayant une excellente connaissance en informatique et informatique documentaire.

UN INGÉNIEUR ANALYSTE PROGRAMMEUR

Ayant des connaissances en informatique documentaire.

Envoyer c.v. et prétentions à C.N.R.S. C.D.S.T. secrétariat général 26, rue Boyer 75971 PARIS CEDEX 20.

INGÉNIEUR M.G.

SOPRAS ETT - 790-40-30.

Rech. diplômés de l'ens. sup. pour poste d'ENSEIGNANT. Env. c.v., photo, lettre man. au C.I.E., 143, r. de Saussure, 7e.

emplois régionaux





SFENA

Division informatique
Constructeur français de mini-ordinateurs, spécialiste de l'informatique distribuée. recherche

Ingénieurs maintenance informatique Réf. 1158

Aix-en-Provence - Lille - Nantes

Ils auront à assister les techniciens de maintenance et les clients, notamment pour les produits logiciels. Ils doivent connaître les protocoles de réseaux et avoir une expérience dans la maintenance logiciel.
Avantages sociaux d'une grande société. Voiture de fonction.

Veuillez adresser votre dossier de candidature à SFENA, Gestion des Cadres, BP 59, 78141 Vélizy-Villacoublay Cédex.

média-system

BANQUE REGIONALE DE L'EST
cherche

le responsable de sa direction inspection

Une parfaite connaissance des techniques et circuits bancaires est indispensable.

Le poste ne peut convenir qu'à un cadre bancaire actuellement au moins en classe VII.

Ecrire avec C.V. détaillé et photo sous référence 70214, CONTESSE PUBLICITE 20, avenue de l'Opéra, 75040 PARIS CEDEX 01 qui transmettra.

Importante Société française (6 000 pers.)
recherche urgent pour usine NORD

UN INGÉNIEUR INFORMATICIEN

responsable cellule informatique.
Connaissance Mini 6 appréciée mais non obligatoire.
265-50-12.

AFIN DE COMPLÉTER SON ÉQUIPE COMMERCIALE

LABO INDUSTRIE

recherche

POUR LES DÉPARTEMENTS BOUGIES D'ALLUMAGE AUTOMOBILES ET PRODUITS POUR LA MOTO

UN JEUNE DIPLOMÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

MÊME DÉBUTANT
POUR SECONDER LE DIRECTEUR COMMERCIAL

SON ROLE :
- Contacts avec la clientèle.
- Administration des Ventes.
- Animation et suivi du réseau de 65 vendeurs.

Écrire avec C.V. et photo à :
LABO INDUSTRIE, 1, rue Lavoisier,
92002 NANTERRE CEDEX.





	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	77,00	91,32
DEMANDES D'EMPLOI	22,80	27,04
IMMOBILIER	52,00	61,67
AUTOMOBILES	52,00	61,67
AGENDA	52,00	61,67
PROP. COMM. CAPITAUX	151,80	180,03

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	La mm/col.*	La mm/lig. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,40	51,47
DEMANDES D'EMPLOI	13,00	15,42
IMMOBILIER	33,60	39,85
AUTOMOBILES	33,60	39,85
AGENDA	33,60	39,85

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.

OFFRES D'EMPLOIS

INGENIEUR AUTOMATICIEN

Un bureau d'études, filiale d'un important groupe industriel français, chargé de la conception, de l'expérimentation et des applications des groupes motopropulseurs (terrestres et marins) recherche un ingénieur automaticien. Il aura pour missions essentielles, la définition de l'appareillage de contrôle et de conduite du groupe motopropulseur (logigramme) ; de la rédaction des spécifications techniques et des nomenclatures des équipements pour approvisionner les matériels ; de la liaison technique entre les fournisseurs, la production et le client final. Agé de 28 ans minimum, de formation ingénieur, il aura 4 - 5 années d'expérience qui lui auront permis d'acquérir la maîtrise des circuits électriques - connectique, capteurs et actionneurs - Rigoureux et imaginatif, il aura un sens aigu de l'organisation.

Lieu de travail : Paris.

Adresser lettre manuscrite, CV détaillé et NUMERO DE TELEPHONE sous référence 635 M à Pierre Lichau s.a. - B.P. 220 75063 PARIS Cédex 02 qui transmettra.

SYBEX

LEADER INTERNATIONAL DE LA MICRO-INFORMATIQUE recherche

CHEF DE PRODUIT 200 KF +

MICRO-EXPO

Premier Salon International de la micro-informatique

Fonction : élaboration stratégie marketing et commerciale, recherche des marchés, vente des produits et services.

Profil souhaité : notre préférence irait à un(e) candidat(e) de 28 à 35 ans ayant l'expérience de la vente de produits et services liés à l'informatique. Très motivé, négociateur émérite, rigoureux dans son organisation, parlant très bien l'anglais.

Adresser C.V. + photo à SYBEX, 4, place Félix-Eboué, 75583 PARIS CEDEX 12.

---

futur directeur administratif et financier

(poste à créer)

Fabriquant et distribuant du matériel médico-chirurgical, deux filiales en expansion rapide d'un groupe pharmaceutique important (200 Millions de C.A.), recherchent leur futur Directeur Administratif et Financier. Ses attributions consisteront au départ dans la tenue de la comptabilité générale et analytique, du plan informatique de gestion, de la mise en place d'un mini ordinateur. Il aura à analyser les problèmes propres à notre type d'activité, contrôlera les coûts et les rentabilités. Il sera responsable de la gestion du personnel. Il étudiera une technique d'organisation simple anticipant un développement rapide et important. Formation souhaitée: Sup de Co + DECS + minimum 4 ans d'expérience (2 ans en Cabinet d'Audit + 2 ans Resp. Fin. et Compt. dans P.M.I.).

Cabinet Leconte — 4, rue Amiral Courbet 75116 PARIS — Réf. 70377

nous garantissons la qualité de collaboration offerte par nos clients.

Pour faire face à son développement, REGIE PRESSE recherche :

Des directeurs de publicité
(hommes ou femmes)

Des chefs de publicité
(hommes ou femmes)

Nos méthodes, notre rigueur exploités par des hommes et des femmes de qualité expliquent nos plus récentes performances : + 35 % en 2 ans.

Notre croissance implique que d'autres hommes de cette dimension nous rejoignent aujourd'hui.
Vous êtes diplômés d'enseignement supérieur et avez 27 ans environ.
Vous êtes rompus à la stratégie publicitaire ou au marketing-produit.

Vous disposez d'une expérience de 2 ou 3 années acquise en agence, auprès d'annonceurs, ou de supports grand public.

Vous désirez que votre capacité de réflexion individuelle ou collective, votre volonté de convaincre soient mises au service de supports de grande audience.
Si vous êtes un bon professionnel, REGIE PRESSE vous donnera toutes les possibilités d'avenir et d'épanouissement.

Adresser C.V. à REGIE PRESSE
Monique Bercault
133 avenue Champs Elysées
75008 Paris

La filiale d'un des premiers groupes industriels français branche pièces détachées auto

recherche

POUR SES SERVICES TECHNIQUES

UN INGÉNIEUR

Responsable du bureau d'études produits

Profil :
- Ingénieur diplômé AM ou équivalent ayant une connaissance du moulage plastique et de l'accumulateur au plomb.

Fontions :
- Sera chargé de la conception et de la détermination du prix de revient.

Quelques années d'expérience souhaitées.

Envoyer C.V., photo et prétentions sous réf. 11289 U à BLEU Publicité 17, rue du Docteur Lebel 94307 VINCENNES CEDEX - Q.T.

SOCIÉTÉ FORTEMENT EXPORTATRICE BANLIEUE SUD, recherche

UN CONTROLEUR DE GESTION

D.E.C.S. - ANGLAIS NECESSAIRE
5 ANS D'EXPERIENCE

Dans un premier temps, il aura pour mission de s'occuper des prix de revient et de la consolidation de plusieurs sociétés, pour préparer le reporting à la maison mère.
Dans un deuxième temps, il sera amené à encadrer l'ensemble de la comptabilité générale.

Adresser lettre manuscrite, C.V. détaillé et photo sous référence 3143 à PIERRE - MULOT PUBLICITE - 39, rue de l'Arcade 75008 PARIS.

GROUPE BANCAIRE PARIS 8e

recherche pour son Département des CREDITS AUX PROMOTEURS

jeune gestionnaire

NIVEAU BAC + 2 - I.U.T. GESTION
B.P. BANQUE ou EQUIVALENT

Expérience nécessaire de quelques années dans une fonction similaire.

Adresser C.V., prétentions et photo à No .26629 COFAP 40, rue de Chabrol 75010 PARIS, qui transmettra.

GROUPE BANCAIRE A VOCATION IMMOBILIERE PARIS 8e

recherche

JURISTE

Expérience de la promotion immobilière souhaitée.

Envoyer C.V., prétentions et photo à No 26632 COFAP 40, rue de Chabrol 75010 PARIS, qui transmettra.

STE DE ST-PRAY

116, avenue de Villiers, 75017 PARIS RECHERCHE

1 COLLABORATEUR

(TRICE) ayant une parfaite connaiss. de l'activité merch. de biens

STATUT VRP

Fixe + avantages sociaux 766-69-27.

GROUPE AMERICAIN

INGÉNIEURS SYSTÈMES

4 ans d'expérience dans l'un des systèmes :
DOS - VSE - VM
OS - MVS/VM - CICS
Salaire 205.000 F/an

ANALYSTES-PROGRAMMEURS

COBOL - IBM 8.100
Salaire 130.000 F/an

INGÉNIEURS TÉLÉPHONIE

Expérience en logiciel temps réel appliquée à la téléphonie

INGÉNIEURS SYSTÈMES

Pour projets de PROCESSUS INDUSTRIELS
MITRA - SOLAR - PDP - MICRO

INGÉNIEURS RÉSEAUX

Expérience des télécommunications pour projets TELECOM 1 HDLC - SNA - TRANSPAC - X 25...

INFORMATIS SÉLECTION
26, rue Daubenton-5e. 337-99-22.

Impt groupe de prévoyance recherche

RESPONSABLE DE SECTEUR

Ayant en charge l'animation d'un groupe de 7 à 10 personnes. Formation souhaitée DUT de gestion ou équivalent. Quelques années d'expérience seraient appréciées. Envoyer c.v. + photo sous réf. 9442, à PUBLISCOPE JUNIOR, 13, rue Royale, 75008 PARIS.

L.I.M.M.

Conseil et réalisation recherche

INGÉNIEURS LOGICIEL

Responsables et autonomes, avec première expérience (système, télécom-réseaux, X.A.O...).

Pour s'intégrer à une petite équipe de consultants. Conditions motivantes.

Adresser c.v. et prétentions, 22, avenue Emile-Zola, 75015 PARIS.

ORGANISME IMPORTANT
Marché porteur
C.A. 300.000.000 F
recherche pour PARIS ou VERSAILLES
20 COLLABORATEURS CIAUX, HMES, FMES
– Très bonne présentation.
– Goût contacts haut niveau.
– Sens des responsabilités.
– Rémunération motivante.
– Formation permanente.
Pr r.-v. 500-24-03, p. 31.

secrétaires

Cabinet spécialisé en RECHERCHE et SÉLECTION de personnel, recherche

SA SECRÉTAIRE COMMERCIALE

Pour assurer :
le secrétariat, la gestion des dossiers, la relance des clients par tél. et participer progressivement au recrutement.

30 ans environ, formation supérieure (Ecole de commerce, université...) et expérience de la prospection par tél.
Fort dynamisme et grande disponibilité nécessaires.
Adresser C.V. dét., photo et rémunération actuelle sous réf. 045 à VALENS CONSEIL, B.P. 359, 75084 PARIS Cedex 09.

Ch. secrétaire aide-comptable, si possible conn. immob. Se prés. Cab. Cuity, 229, rue des Pyrénées, 20e.

Sté Asnières-Gennevilliers recherche

SECRÉTAIRE BILINGUE ANGLAIS

pour animer nouveau département commercial. Ecrire avec c.v. et prétentions à nº T 61.017 Bleu, 17, rue Lebel 94307 VINCENNES Cedex qui trans.

formation professionnelle

STAGES A L'INTENTION DES PERSONNES PRIVEES D'EMPLOI ORGANISES POUR L'ANNEE 1983/1984

- FORMATION DE FORMATEURS (DUFA) 500 heures
- FORMATION D'ASSISTANTS DU COMMERCE INTERNATIONAL · 800 heures
- FORMATION DES CADRES POUR LA GESTION ET L'ADMINISTRATION DU SECTEUR ASSOCIATIF, MUTUALISTE ET COOPERATIF : 800 heures
- FORMATION DE TRADUCTEUR TECHNIQUE MENTION INFORMATIQUE : 600 heures
- FORMATION D'ASSISTANTES DE DIRECTION TRILINGUE : 600 heures
- FORMATION D'INTERPRETE-TRADUCTEUR : 600 heures
- FORMATION A LA COMMUNICATION ET AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE : 500 heures.

Renseignements et inscriptions :

université paris 8
formation permanente

2, rue de la Liberté 93526 SAINT DENIS CEDEX 02
Tél. 829.23.00

DEMANDES D'EMPLOIS

Dame, soixantaine, bonne présentation, très bonne dactylo, bonne orthographe, cherche emploi mi-temps, après-midi. A partir du 24-5-83. Environ St-Lazare ou proximité.
Ecrire sous le nº 877
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

JEUNE INGÉNIEUR GÉOPHYSICIEN

(NSPM)
24 ans, libéré O.M. (Coopération Venezuela) étudie toute proposition préférence EXPATRIATION.
Ecrire Nº 70.257 Contesse Publ., 20, av. Opéra, 75040 PARIS Cedex 01 qui transm.

H., ch. empl. stab. office plonge, O.S. nettoyage, h. ttes mains, veill. nuit. Tél. 527-64-27.

Secrétaire de Direction expérimentée trilingue (anglais-espagnol), 28 ans, cherche poste stable sur banlieue ouest Paris. Tél. : 064-03-05.

CADRE COMMERCIAL

13 ans référ. en publicité (agence support) rech. poste à responsabilité sur Paris. Etudierait toutes propositions. Ecr. s/nº 6.500 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

travail à domicile

Cherche TOUS TRAVAUX DACTYLOGRAPHIE, rapports, thèses. Tél. : 542-74-76.

animaux

Chiots Pinscher pure race robe couleur fauve nés le 12 décembre 1982. T. 437-12-21

capitaux propositions commerciales

A céder à Paris société import micro-ordinateurs, marque très connue, produits franciséés par la société. Nombreux programmes français de haute qualité. Clientèle existante à développer.
Ecrire sous le nº T 040.369 M
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

propositions diverses

Les possibilités d'emplois à l'étranger sont nombreuses et variées (Canada, Australie, Afrique, Amériques, Asie, Europe). Demandez une documentation sur notre revue spécialisée
MIGRATIONS (LM)
3, Rue de Montyon
75429 PARIS CEDEX 09

automobiles

ventes

de 5 à 7 C.V.

R 5 GTL, MARS 1981.
3 portes, bleue océan. Très bon état, 79.000 km. 3.500 F sous Argus. Téléphone : 405-69-25.

de 8 à 11 C.V.

COMME NEUVE

Particulier vend B.M.W. 3-16, février 80, 45.000 km, vert métal. (options : calandre 4 phares, vitres teintées, rad. cassette stéréo). Px 40.000 F. Téléphone : 334-02-42.

L'immobilier

Immobilier d'entreprise et commercial

bureaux

Locations

ROMAINVILLE SORTIE A-3. Loue 4.000 m² Sur 2 RUES DIVISIBLES. Tél. 522-05-96.

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
S.A.R.L. - R.C. - R.M.
Constitution de Sociétés.
Démarches et tous services.
permanence téléphonique.
355-17-50.

Domiciliations : 8e-2e.
SECRÉTARIAT, TÉL., TÉLEX.
Loc. bureau, toutes démarches, pour constitution de sociétés.
ACTE S.A. 359-77-55.

8e COLYSÉE-ÉLYSÉES
SIÈGE DE SOCIÉTÉS
DOMICILIATIONS
250 F - 350 F PAR MOIS
A.F.C. 359-20-20.

EMBASSY-SERVICE
562-62-14
RECH. 150 A 200 m²
Bureaux quartier affaires

BUREAUX MEUBLÉS
à Paris 8e 9e ou 15e
SIÈGES SOCIAUX ET DOMICILIATIONS
télex secrétariat tous services
CONSTITUTIONS STÉS,
prix compétitifs délais rapides
ASPAC, 293-60-50 +

SÈVRES
5.000 m² divisibles
Immeuble neuf
Possibilité de vente
SARI. 776-44-88.

PONT DE NEUILLY
668 m² récents, cloisonnés
Tél., parkgs, standing
Vente ou location
SARI. 776-44-88.

PARIS-16e
De 1.000 à 3.400 m²
Disponibles 3e trimestre 83
SARI. 776-44-88.

NEUILLY/SEINE
Proche Bd Bineau
800 m². Grand standing.
Restaurant. Tél. Parkings.
SARI 776-44-88.

PORTE MAILLOT
1.200 m² aménagés
disponibles fin mars
SARI 776-44-88.

SUD PARIS
2.500 m² divisibles.
Tél.Restaurant-Parkings.
SARI 776-44-88.

AVENUE D'ITALIE
500 m² sur 1 niveau
cloisonnés. Bon état.
SARI 776-44-88.

locaux commerciaux

Ventes

POUR INVEST.
MURS BOUTIQUES
– 75011 rue Saint-Sabin, 42 m², 130.000 F.
– 92200 Neuilly, av. Charles-de-Gaulle, 400.000 F.

MURS LOCAUX CCIAUX
75006 rue Auguste-Comte, 317 m² + ss-sols 273 m², même locat. depuis 1929, loyer annuel 140.000 F, prix 1.900.000 F.
763-12-03

Locations

ROMAINVILLE SORTIE A-3. Loue 4.000 m² Sur 2 RUES DIVISIBLES. Tél. 522-05-96.

locaux industriels

Ventes

(92) PONT DE SÈVRES
Activités/bureaux
A partir de 600 m²
SARI. 776-44-88.

---

95 ROISSY PROCHE
Terrains viabilisés
Entrepôts/activités
A partir de 3000 m²
SARI. 776-44-88.

---

92 PUTEAUX
Proche Défense
2.000 m², entrepôt, bureaux
SARI. 776-44-88.

fonds de commerce

Ventes

A vdre aff. de nautisme, rég. Nord, c.a. annuel 4.500.000, situation exceptionnelle. Ecr. s/nº 8.257 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Café rest., salle 50 couverts + bar, matériel complet, habitation 6 p., très belle cave voûtée, pt loyer. Px 475.000 F. URGIM 380-69-12.

Local ccial + hab., ts commerces, dépôts, etc... Urgent, vis. sur pl., 41, av. Lavoisier, 93-Drancy, 13 h 30 à 17 h 30, ou sur R.V. URGIM 380-69-12.

boutiques

Ventes

Me MAUBERT
Rue des Bernardins dans bel imm. caractère murs bout., bon rapport, 634-13-18.

Locations

8e MALESHERBES
R.-DE-CH. 90 m, vitrine 9 m.
Magasin de sport, location avec cession.
SARI. 776-44-88.

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	77,00	91,32
DEMANDES D'EMPLOI	22,80	27,04
IMMOBILIER	52,00	61,67
AUTOMOBILES	52,00	61,67
AGENDA	52,00	61,67
PROP. COMM. CAPITAUX	151,80	180,03

ANNONCES ENCADRÉES	La mm/col.*	La mm/lig. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,40	51,47
DEMANDES D'EMPLOI	13,00	15,42
IMMOBILIER	33,60	39,85
AUTOMOBILES	33,60	39,85
AGENDA	33,60	39,85

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.

L'immobilier

appartements ventes

1er arrdt

PLACE VENDOME
Except. 90 m² envir., à rénover, haut. sous plafond 4,25 m. Sur R.-V. Urgim. 267-27-12. 380-69-12.

HALLES
3e ét., calme, soleil, coq. 3 p., 430.000 F - 233-58-45.

2e arrdt

BOURSE tt cft CHARMANT
DUPLEX 3 PIÈCES
LIBRE DE SUITE pptaire 766-49-84

3e arrdt

MARAIS
Part. vend studio 45 m², balc., immeuble récent, calme. Tél. 271-65-89 après 20 h.

MARAIS Pour artiste 170 m², duplex restauré. 2.750.000 F. Pour R.V. Tél. 260-69-55.

MARAIS. DUPLEX CARACTÈRE LIV. + CHBRE. TERRASSE. 850.000 F - 704-88-18.

4e arrdt

CŒUR MARAIS
Dans GD HOTEL PARTICUL. TOUTES SURFACES
A rénover. Tél. : 236-63-62.

ILE SAINT-LOUIS
5 Pces, 2 s. de bs, 2 w.c., 150 m², superbe - 704-27-37.

MARAIS SULLY-MORLAND immeuble récent STUDIO tout confort, ascenseur, chauffage central. A SAISIR 634-13-18.

ILE DE LA CITÉ
Beau volume 80 m² en duplex, élégant, boiseries. 296-56-89.

5e arrdt

ESTRAPADE-LYCÉE HENRI-IV BRULERIE SAINT-JACQUES
2, RUE LAROMIGUIÈRE
RESTE IMMÉDIAT :
DEUX 2 P. 43 m²/56 m²
poss. parking 14 30/19 h. tous les jours sauf mardi et fériée ou BEGI : 267-42-08.

SAINT-SÉVERIN. Imm. caractère, 2 p. en duplex, poutres, 2 cheminées, cuis. équip. impeccable, 750.000 F 263-41-45.

GOBELINS. Récent beau studio 26 m² + balc., soleil, calme, 307-31-62 matin.

6e arrdt

Montparnasse. Viager libre. Atelier duplex + chbre 65 m². Imm. classé, 350.000 cpt + rente 2.450 F. Soirs. 451-59-99.

BD RASPAIL. Studio, cft, 7e, ascens., calme, 380.000 F. RIVE GAUCHE. 222-70-63.

S/MARCHÉ ST-GERMAIN. DUPLEX PLEIN SUD 140 m², 4e étage, sans ascenseur. DORESSAY. 624-93-33.

8e arrdt

Haussmann-Courcelles
Imm. grd standing, triple réception, 3 chbres, 3 bains, 290 m² + dépend., park., soleil, possib. profession libérale. EUROP-IMMO 522-97-02.

11e arrdt

MÉTRO NATION
dans immeuble récent studio 36 m², meublé, cuis. équipée, parking. Téléph. : 704-27-37.

12e arrdt

REUILLY-DIDEROT à saisir séj. + 2 chbres, tt cft, chauf. indiv. au gaz, balc., pierre de T. 370.000. Créd. 100 % poss. COGEFIM 347-57-07.

13e arrdt

MAISON INDÉPENDANTE
clair, calme 100 m² envir. parf. état, dble liv., 3 chbres S.de bs, jdin aménagé tél. 325-33-08 (après 19 h. 326-13-00)

BOBILLOT 95 m² + 70 m², terrasse. Imm. cft 9e étage. 1.200.000 F - 522-05-96.

13e A SAISIR imm. 1960 séj. + 2 ch., cuis., tt cft, cave, 385.000 F. Tél. 336-22-30.

ARAGO GOBELINS imm. récent 2 p., tt cft, balcon, cave. 450.000, parkg. 336-27-30.

14e arrdt

Plaisance 150 m² 354-42-70. Park. vue, soleil, calme,
TERRASSE 100 m²

DENFERT RAVISSANT 2/3 P., 5e ét., asc., env. 57 m², tout cft. VUE SOLEIL. Téléphone : 320-73-37.

PLAISANCE 2 P. cuis., s. de bs, envir. 45 m². Chauf. ind. gaz. Rez-de-Chaussée avec cour. Prix : 250.000 F. Directement propriétaire. 469-23-37 soir 469-33-77.

PARC MONTSOURIS MIXTE SÉJOUR + 3 CH. + ch. de service, tt cft. Prix 860.000 F 327-28-60.

ALÉSIA 2 PIÈCES, 55 m², TT CFT, DÉGAGÉ, soleil, 560.000 F - 327-28-60.

ALÉSIA 3 PIÈCES, CUIS., w.-c., 50 m², bon imm. Px 280.000 F, 327-28-60.

15e arrdt

Mº LOURMEL STUDIO 40 m²
cuis. équipée, bains, w.-c., séparés 2e ét. s/jard. imm. standing. park. possib. 485.000 F. 577-26-49

PORTE VERSAILLES/ISSY. Rue VOISEMBERT, asc., 3/4 Pces, confort, belle cuis. Prix : 550.000 F - 577-96-85.

MÉTRO CONVENTION
8e et dernier étage, immeuble récent TRÈS BEAU 100 m² + 2 parkings. 12.000 F LE m². TRÈS BELLE AFFAIRE
DEMICHELI
873-50-22 - 47-71.

AVENUE DE BRETEUIL
dans imm. rénové pptaire vd studio tout cft 31 m² occupé bail loyer libre - 704-27-37.

MONTPARNASSE
Imm. P. de T., app. 160 m² + 2 serv., triple réc., 3 ch., 2 bns, 3e asc. 1.650.000 F. N.J.H., tél. 535-05-09.

UNESCO
5 p., jardin 220 m², expo. sud, prkg. imm. stdg. 1.780.000. BRANCION SARL 575-73-94.

Mº CONVENTION
2, RUE VOUILLÉ
imm. récent, entrée, séj. dble, 2 chbres, cuis. équipée, cft, balc., park., 1.135.000 F. S/pl. jeudi 14 h 30 à 18 h 30.

PORTE BRANCION
bon imm., 2e ét., 2 p., cuis., cft, 260.000 F. SEGONDI 874-08-45.

DUROC. LUMINEUX 5 PIÈCES. 120 m² - Décor raffiné. 633-29-17 - 577-38-38.

VAUGIRARD
3e étage, tt cft, 2 p., 57 m², 480.000 F - 233-58-45.

16e arrdt

AUTEUIL 2 P. cuis. sal. eau WC bel imm. 6e étg sans asc. 390.000 F. — 267-37-37

POMPE imm. 76 stand studio grande cuisine, bains balcon 450.000 F. — 267-37-37.

QUAI DE NEW-YORK
200 m², double réception, salle à manger, 3 chambres, 6 étage. VUE IMPRENABLE SUR TOUR EIFFEL
2 chambres service, box. GARBI : 567-22-88.

CHARMANTE MAISON SUR COUR AGRÉABLE Liv. + 3 chbres DÉCOR RAFFINÉ. Tél. : 633-29-17 - 577-38-38.

Métro VICTOR-HUGO
2, 3, 4 p. occupés imm. pierre taille, asc., BRANCION SARL. Tél. : 575-73-94.

17e arrdt

TERNES/WAGRAM
Belle rénovation d'architecte ACS. tout confort. CHARME
STUDIOS ET 2 PIÈCES
et DUPLEX TERRASSES FINITIONS AU CHOIX depuis 260.000 F. 296-12-93

ROME, RUE DAMES, 30 m² STUDIO CARACTÈRE. 5e ét. Prix : 280.000 F - 522-05-96.

SOULEV. PEREIRE, 75 m². Living 30 m², chbre 20 m² cft. Prix : 585.000 F - 522-05-96.

BOULEVARD BATIGNOLLES
dans bel imm. 5 P. tt cft 128 m². Téléph. : 704-27-37.

TR. BEAU STUDIO
Imm. récent, stand., ét. élevé, asc., balc., park., 450.000 F. PARIMMO 755-86-76.

NIEL-ÉTOILE
A SAISIR, cause départ, 8 p., GD STAND. 325 m² + studio service. POSSIB. PROFES. LIBÉRALE. 3.200.000 F. Tél. 10/13 h., 807-10-59.

18e arrdt

SACRÉ-CŒUR
SUR PLACE DU TERTRE grand studio caractère poutres, cuisine, bains. 634-13-18.

Marcadet, sortie Mº, bel imm. ancien, 2 p. tt cft. 210.000 F. IMMO MARCADET 252-01-82.

LAMARCK gd 2 p., tt cft, bon état, séj. plein sud, 2e très clair s/rue et jard. Imm. pierre.385.000 F. SHAM'S 65, R. Guy-Môquet, 17e. 229-43-12.

DUROC. LUMINEUX 5 PIÈCES. 120 m² - Décor raffiné. 633-29-17 - 577-38-38.

VAUGIRARD
3e étage, tt cft, 2 p., 57 m², 480.000 F - 233-58-45.

19e arrdt

BUTTES-CHAUMONT
STUDIO 30 m² + balcon, cuis. équipée, bains, park., imm. stand., récent. 330.000 F. 577-26-49.

BUTTES-CHAUMONT, RARE
Vue imprenable, élégant 6 pièces + TERRASSE PLAIN-PIED, 1.470.000 F - 265-32-09.

Appartement à vendre, excellent état, 100 m² dans petit immeuble situé entre la Porte Pré-Saint-Gervais et la Porte des Lilas se composant de : 1 salle de séjour, 2 chambres, 1 grande cuisine, tout confort, véranda plein sud sur cour, peu de charges. Prix 850.000 F, domicile 202-47-30, bureau 371-12-25.

78-Yvelines

PARLY II — LE CHESNAY
part. vd 4 P. 70 m² T.B. état-T1 cave park. 470.000 F. 955-20-01

92 Hauts-de-Seine

PARTICULIER, NEUILLY, Maurice Barres vend duplex très grand stand. 350 m² environ + 2 superbes jardins plein sud. Tél. 784-74-47 Poste 1114

MEUDON
8, route des Gardes
VUE PANORAMIQUE
IMM. PIERRE DE TAILLE
2 et 3 P., avec GD BALC.
Livraison mai 83
PRÊT CONVENTIONNÉ
Appartement témoin, samedi, mardi, vendredi 14-18 h 507-15-98 ou 200-23-20.

NEUILLY CHARCOT 25 m² STUDIO TT CONFT CLAIR 265.000. 522-05-96.

Dans immeuble style
HOTEL PARTICULIER
beau 4 P. calme, soleil, terrasse, limite Neuilly-Levallois Px intér. Direct pptaire 329-58-88 (après 19 h. 326-13-00)

BOULOGNE BOIS
Imm. ancien 2 P. 35 m², 5e ét. sur rue. 300.000. BOULOGNE IMM. 825-11-17.

BOULOGNE NORD 3/4 P. 90 m², gd cft, calme, clair, 2 park. Px 1.102.000 F. URGT CAUSE DÉPART. BOULOGNE IMM. 825-11-17.

PRÈS PONT DE NEUILLY Récent, standing, magnifique 3-4 pces, cuis. équipée, belle décoration, gd balcon, vue Paris. 820.000 F - 774-82-97.

94 Val-de-Marne

PRÈS DE CRÉTEIL
BONNEUIL-sur-MARNE
Particulier vend 5 pièces. Tout confort. Prix : 385.000 F. Téléphone : 339-66-21

3 pièces tout confort. Prix : 290.000 F. Téléphone : 339-78-29.

Je vends mon appartement 100 m² + terrasse 75 m² Est, 6e et dernier étage, cave et garage. Bords de Marne. Maisons-Alfort. Px 800.000 F. Tél. 893-27-16, heures bur.

95- Val-d'Oise

A vendre centre BEAUMONT de maison rurale duplex parf. état tt cft 120 m². HABIT. 350.000 S.I. 989-92-37.

Province

Bretagne Sud, Damgan (56), particulier vend appartement F3 tout confort, plein sud, face à la mer, accès direct plage. Tél. (16) (40) 40-10-89.

EST DE TOULON, 1 km mer centre vends F 4 (71 m²) grand balcon, survitrages cumulus, cave, parking garage individuel. 520.000 F. Libre. Tél. (94) 21-22-36, h.r.

VDS F5, 105 m² TOULON EST belle copropriété arborée commodités, dern. étage. Fr. not. 3 %. Prêt 8 % à reprendre Tél. h.r. (94) 27-67-17.

appartements achats

P. DUFFOUX 522-20-92
ACHAT PARIS-BANLIEUE DU STUDIO AU 6 PIÈCES.

LIBANAIS recherche APPT, HOTEL PART., quartier résid. Tél. 280-10-24.

Jean FEUILLADE, 54, av. La Motte-Picquet, 15e, 566-00-75, rech. pour clients sérieux 15e et 7e arrdt appts ttes surf. et imm. Paiement cpt.

Recherche 1 à 3 pièces Paris. Préfère rive gauche, avec ou sans trav. PAIE CPT chez notaire. Tél. 873-20-67.

ACHÈTE 16e
Gd appt, 553-14-14, poste 26.

locations meublées demandes

Paris

INGÉNIEUR MUTÉ PARIS rech. STUDIO ou 2 P. Tél. M. ROULAT 256-30-57.

OFFICE INTERNATIONAL recherche pour sa direction beaux appts de standing 4 p. et plus. Tél. : 281-10-20.

locations non meublées demandes

Paris

DIRECT A PARTICULIER
Location Paris banlieue pour cadres et personnel. Importante Cie assurance française mutés. Demandons APPT 3 à 8 pièces ou VILLAS. 504-48-21, poste 216.

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES, villas, pav., ttes banl. Loyer garanti 10.000 F. 283-57-02.

locations non meublées offres

Paris

PORTE VINCENNES. Imm. neuf, 2 p., cave, park., asc., 2.200 F. Se prés. COGEFIM, 78, bd Diderot, 75012 Paris.

BUTTES-CHAUMONT
2 P., 50 m² + balcon 12 m², cuis. équipée, bains, park., 6e ét., soleil, stand. 3.400. Ch. cent. 577-26-49.

constructions neuves

INFORMATION LOGEMENT
Un service gratuit interprofessionnel et inter-bancaire pour tout achat d'appartements et de pavillons neufs. Renseignements sur de nombreux programmes PAP et prêts conventionnés.
525-25-25
49, av. Kléber, 75116 PARIS.

hôtels particuliers

15e DANTZIG
sur rue calme CHARMANTE MAISON, grande réception, 5 chambres, ravissant jardin. DORESSAY 624-93-33.

maisons individuelles

A VENDRE
— CENTRE CHARTRES ;
— 5 minutes à pied de la gare ;
— Maison individuelle, 3 pièces principales + grande entrée + cuisine, petite cour. Eau. Gaz. électricité. Tout à l'égout. Pas de chauffage, mais cheminées existantes dans chacune des pièces principales.
PRIX A DÉBATTRE.
Tél. : (37) 36-01-35.

pavillons

ESSONNE. Pav. 73, 6 P. sur 600 m², pr. gare, comm., éc. 720.000. Tél. 493-25-38.

villas

SAINT-MICHEL PRÈS PORNIC Bord de mer 4 p., garage, cft, sur 500 m², arbres, clos. Tél. (41) 69-23-09.

propriétés

Particulier vend Marais Poitevin ferme rénovée. Chauffage central. W.-C., salle de bains. 4 chambres, vaste séjour ensoleillé, dépendances, jardin, fruitière, pré, 50 peupliers. 6 300 m². Prix 570.000 F. Écrire ou téléphoner MACULA, Les Nattes, 85490 Benet (51) 00-93-26.

95 HERBLAY, part. vend 25 kms centre de Paris, très belle maison Ile-de-France, excellent état, 350 m² habitables sur parc 4.000 m² + pav. gardien 100 m² + gar. 2 voitures. Prix justifié. Tél. H.B., 280-66-13.

SOLOGNE
A vendre pour chasse et placements forestiers, quelques territoires + ou — grands avec ou sans étangs et bâtiments. Ecrire Nº 201.104 AGENCE HAVAS, B.P. 1519, 45005 ORLÉANS Cedex.

Vds ferme savoyarde renov., tt cft, prox. Avoriaz-Les Gets. Vue splend., gd liv., 3 ch., gd seuil, 650.000 (50) 71-76-76 avant 8 heures.

LUBERON. Très belle maison caractère, site classé, vue, gd living, 3 chbres, 2 s. de bs, ch., terrasse, parfait état. URGENT. Px intéressant. (90) 72-01-78.

PRÈS HONFLEUR CHAUMIÈRE + bât. à rest., gds herbages, très belle vue sur vallée. T. (1) 637-14-40.

VAUCLUSE. Vends maison bourg. 9 P., 2 gar., jard. ombragé, bassins. Px : 750.000 F. Tél. (16-94) 93-58-67 soir H.R.

domaines

Achèterais
VASTE PROPRIÉTÉ DE CHASSE SOLOGNE
Ecrire sous le nº 263.909 RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

terrains

A vendre limite Belfort 90000, terrain à bâtir 18 ares 51 ou 1 parcelle de 9 ares 22 et 1 de 9 ares 29.
Ecr. s/nº 8241 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Dans les Hautes-Alpes, 910 m alt., vend terrain à bâtir près des pistes de ski. Pour rens. Tél. (16-92) 55-24-63 (16-92) 55-24-63.

fermettes

Vds Ferme à rénover, Morvan 2.200 m², 20 km, lac Settons 75.000 F. Crédit possible (25) 31-11-47 ou 03-82-00.

VUE IMPRENABLE S/VALLÉE
77 SEINE-PORT
40 km sud, charmante maison ancienne rénovée, séjour 50 m², cuis., 2 gdes chbres s/600 m² bordés par ru, beaux arbres. Px 450.000 F. T. 482-22-29 A PART. 19 h 30.

viagers

Etude LODEL, 35, bd Voltaire PARIS-XIe. Tél. 355-61-58. Spécialiste viagers. Expérience, discrétion, conseils.

...ore 17e, Mº Wagram, gd 6 p., tt cft, bel imm. pierre, 5e ét., asc., 925.000 cpt + 9.525 F par mois. F. CRUZ. 8, rue La Boétie, 266-19-00.

F. CRUZ 266-19-00
8, R. LA BOÉTIE-8e
Px rentes indexées garanties
Étude gratuite discrète.

19e, viager occupé, 55 m², cft + balcon, park., sur 2 têtes, 77, 78 a. Compt. + 2.200 F, mens. Tél. 901-05-14, matin.

l'agenda du Monde

Animaux

URGENT : chats adultes castrés et adorables chatons orphelins cherchent bons maîtres et foyers douillets. TÉLÉPHONER : au 531-61-98 628-79-20 le soir après 19 h.

Le contraire d'un chenil
Vie de famille. Tél. 731-36-11.

Antiquités

Part. vds.chambre à coucher ancienne en Pchepin
1 lit de 120 + 1 table de nuit + 1 commode 115 X 55, 4 Tiroirs, dessus marbre pour 4.000 F.

1 coffre ancien en Merisier 124X60X70. Prix 3.000 F. Tél. le soir après 20 h. au 430-25-94

Bijoux

ACHATS BRILLANTS
Toutes pierres précieuses, bijoux, or, etc., argenterie PERRONO JOAILLIERS ORFÈVRES, à l'Opéra, 4, Chaussée-d'Antin, à l'Etoile, 37, av Victor-Hugo VENTE, OCCASION/ECHANGES

PAUL TERRIER
Achète comptant bijoux or, argenterie, déchets or. 35, rue du Colisée, 75008. Mº Saint-Philippe-du-Roule. Du lundi au vendredi.

FABOR 280-41-55
Bijoutier, fabricant en étage, vend et transforme tous bijoux au meilleur prix. Direct aux particuliers. Rachat de tout vieil or, bijoux, BRILLANTS. 51, rue Lafayette. Mº Cadet.

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET 19, r. d'Arcole, 4e 354-00-83 ACHAT BIJOUX OR-ARGENT Métro : Cité ou Hôtel-de-Ville.

Carrelages

Les plus beaux de tous les carreaux du monde sont vendus aux prix les plus bas chez BOCAREL 357.09.46 + 113, av. Parmentier Paris 11e

Cours

BAC C PAR NORMALIENS 3 jours de Math-physique Tél. 842-24-33 +

RÉVISIONS du BAC
Stages intensifs du 4 au 11/6 MATHS, PHYSIQUE, SC. ECO 5 élèves maximum par groupe

MATH CONTACT
16, rue du Mail, 75002 PARIS. Téléph. : 236-31-63, M. LEVI, Mº Sentier, Halles, Montmartre.

STAGE PRÉ-BAC
Du 6 au 14 juin
Révisions intensives en MATH, PHYSIQUE, CHIMIE. Cours privé SIGMA 3, 67, av. Mozart, 75016 Paris.
520-90-13

BAC : MATH-PHYSIQUE RÉVISIONS INTENSIVES PRÉPABAC : 287-07-43.

Cuisine

PROMOTION KITCHENETTE (évier + cuisson + meuble + frigo + robinetterie) en 1 m : 2.500 F Paris. SANITOR, 21, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris, 6e, ouvert le samedi. 222-44-44.

Enseignement

ENGLISH IN ENGLAND
Au bord de la mer (100 Km de Londres) notre hôtel de 100 chambres de renommée mondiale et, situé dans le même bâtiment notre école d'Anglais aussi célèbre vous accueilleront
(école fondée en 1957 et reconnue par le British Council)
£15.00 par jour; leçons, repas et logement compris (hôtel ou famille).
25% RÉDUCTION
pour un séjour de 90 jours ou plus (cours spéciaux examens de Cambridge inclus)
écrire **REGENCY SCHOOL OF ENGLISH**
Ramsgate, Kent, Angleterre Tel 843-51212 Telex 96454
ou Mme. Boulton 4 Rue de la Persévérance, Eaubonne 95.
Tel (3) 959.26.33 (Soirée)
pas de limite d'âge – pas de séjour minimum
ouvert toute l'année – cours spéciaux vacances scolaires

Jeune fille au pair

Anglaise, 21 ans, av. voit. ch. emploi au pair dans bonne famille, 1-8 au 20-12, région Paris ou banlieue. Lettre détaillée à H. Coseks, 13, Faraday Rd, Maidstone, Kent (G.-B.).

Instruments de musique

RESTAURATION DE **PIANOS,**
HARPES, CLAVECINS, HARMONIUMS.
Tél. : 236.62.10

Stages

J. H., CH. STAGE METTEUR EN SCÈNE. S'ad. M. Mignot. (96) 25-91-52.

Expositions

Livres

HENRI LAFFITTE
Achat comptant de LIVRES 13, rue de Buci 6e 326-68-28
Distribue un catalogue

Vends revues CIBLES nº 1 à 140 + nº spéciaux. Faire offre (1) 883-00-20 Hres B.

Literies

MATELAS
DE DEUX CHOSES L'UNE
Ou vous achetez un matelas de grand luxe à 3.500 F, ou vous achetez un PLAZA de grand luxe à 1.650 F (2 places, 140 cm)

le PLAZA est un matelas de grand luxe GARANTIE 8 ANS qui se taille aussi à vos mesures en deux semaines.

Par exemple :
Le 160 cm : 1.996 F.
Le 180 cm : 2.319 F.

Sommiers et dosserets assortis couvertures piquées, couettes.

Votre sommeil mérite cette visite.
CAP 37, rue de Citeaux, 75012 Paris
Téléphone : 307-24-01.

Maroquinerie

Vente au prix de gros
Sacs, accessoires, bagages. Mode et qualité à BAS PRIX VISCONTI 5, r. M.-Le-Comte, 272-16-88. Mº Rambuteau.

CUIRS
Centre spécialisé modèles femmes et hommes promotion du mois grand choix de blousons à partir de 690 F. LES 2 OURSON, 106 Bd de Grenelle 15e. 575-10-77

Mode

POUR L'HOMME
LES GRIFFES DE LUXE
Direct usines, à prix réduits. 5, av. Villiers, Mº Villiers (17e).

Photo

Collaborateur journal cède : boîtier Pentax spot F et objectifs Takumar 1.85, 2.35, 4.200 avec filtres, état excellent. Prix à débattre. Téléphoner le soir, 585-69-58.

DE BELLES PHOTOS D'IDENTITÉ
CAMERA 7 : 7, rue Lafayette, 75009 (les 4 en couleurs, 25 F).

Psychanalyse

Pour action thérapeutique nouvelle recherchons PERSONNES ou COUPLÉS Traversant un conflit ou une période difficile. Prendre contact par courrier auprès de M. Martin, 34, rue de Constantinople, 75008 Paris.

CURE DE PSYCHANALYSE en peu d'entretiens, entièrement adaptée aux problèmes de l'homme contemporain. Tél. : 766-46-90.

Séjours linguistiques

ANGLETERRE
Séjours linguistiques avec accueil familial, cours par professeurs britanniques, encadrement par professeurs français, sports, excursions.
2 SEMAINES 2.150 F.
3 SEMAINES 3.295 F.
U.S.A.
Séjours en familles américaines 5.995 F du 5/07 au 25/07/83
APPRENDRE ET VIVRE
5 A, rue René Roeckel, 92340 BOURG-LA-REINE.
Tél. : (1) 547-20-20.
MEMBRE DE L'UNOSEL.

Angleterre, U.S.A. (10 à 21 ans). Eté, encad. par prof. Tél. (1) 322-85-14.

Répondeurs téléphoniques

SIGNAL SERVICE
LE SPÉCIALISTE DU RÉPONDEUR TÉLÉPHONIQUE
LOCATION IMMÉDIATE
A partir de 68,50 F/mois. Vente - Réparation - Reprise 5, rue Mansart, 75009 Paris 874-24-13 - 285-44-24.

Vins

CHATEAU ROQUEBRUNE 33360 CENAC
en direct exploitation familiale BORDEAUX Rouge A.O.C. Vrac ou bouteilles.

Vacances - Tourisme - Loisirs

SÈTE (Hérault)
Sur la Corniche, à 80 m. de la mer, APPT. 2 Pces tt cft. JUIN, JUILLET. Tél. : 489-15-08.

LA GRANDE-MOTTE
Tout près du port, à louer grand studio, terrasse, jardin, 2e quinzaine de juin : 1.800 F. Téléphone 321-24-69 avant 9 h, après 19 h ou bur. M. Boiron 266-17-72.

A LOUER
CAGNES-SUR-MER
près de l'hippodrome appt F 2 pour 4 personnes, gd cft, terrasses, vue mer, parc, garage, Tél., calme.
JUIN-SEPTEMBRE
4.500 F par mois.
Tél. : 16 (21) 25-41-96 après 19 h 30.

TROUVILLE
Dans petite ville sur plage. 3 P. tt cft, terrasse. Juin, juillet, août. Téléphone : 976-89-50.

ROUSSILLON (VAUCLUSE) A LOUER Juin ou juillet. Belle maison 4 chambres, terrasses, dans village même. Téléphone : 203-12-53.

20 km Nice, particulier loue villa, juillet, sept. Tél. bur. (93) 96-77-93, domicile 51-49-65.

NICE 2 KM PLAGE
Vue superbe, août indépendant de villa 4 P., cuis., bns, 2 WC, cft, calme. 16 (93) 87-23-35

Vacances 83 : dans les Monts Limousins, à louer mais. 4 P., 8 j., 15 j., mois (55) 77-10-70

HOULGATE
Idéal vacances et villégiature. A vendre appartem. 120 m², tout confort, très bon état, face à la mer près Casino et commerces. Prix 550.000 F. BOULOGNE IMMOBILIER, 825-11-17.

Au cœur du vignoble.
A 10 kms de CAHORS en QUERCY
CHEZ NADAL
46140. CAILLAC
Pensio. 1/2 Pension (185 à 200 F pour 2 pers.)
Excursion, Calme, Gastronomie, Piscine (juillet sept.) Tél. (65) 30-81-55 — 30-92-35

Part. cherche sud France pour août ou évent. la quinzaine, maison 4-6 pers. jardin, piscine ou accès direct mer. Tél. 534-56-50 soir et week-end.

Famille près de Vienne échangerait maison pour été. PATNAIK, A — 3153 Eschenau Hauptstr. 17 Autriche.

ÉTÉ 83 : stages-séjours sportifs et d'éveil, enfants 8/15 ans (mixte). Équitation, tennis, atelier créatif. Découverte des CEVENNES. Le CLUB VERT, « La Palousa », 91230 Montgeron, 903-50-60 le matin.

SUD-FINISTÈRE près BÉNODET maison individuelle possib. 6 pers. 30 m de la mer grande plage sable fin. Prox. commerces à LOUER AOUT. Téléph. : (40) 86-34-08.

ESPAGNE. Bord de mer, loue villas, appartements, Bourdin, 2, rue B.-Delessert, 77140 Nemours (6) 428-41-52.

ÉCHANGE « Les Gets », Hte-Savoie, CHALET, tt cft, 6/8 pers., terrasse, excel. situation, CONTRE MAISON similaire, Bretagne-sud prox. plage, 2e quinzaine de juillet ou mois d'août. (1) 205-39-40.

Loue appt. meublé stand., type 2, 4 pers., piscine. Presqu'île de Giens Hyères. Tél. (94) 42-09-37.

A LOUER JUILLET AOUT FINISTÈRE SUD MORGAT Villa, séj., 3 chbres, jardin, Tél. 237-42-94.

SUD TOURAINE
de ferme 18e siècle avec cour, jardins, dépendances, maison hab. pour 7 pers., confort.
2e quinzaine juin 2.500 F.
1re quinzaine juil. 3.500 F.
1re quinzaine août 4.300 F.
1re quinzaine sept. 2.500 F.
Visite sur place Pentecôte. Tél. (47) 58-32-40.

Part. propose pension complète pour personnes âgées. Juillet ou août da dom. mod. pr. Versailles. 956-47-55 ap. 20 h.

LOUE JUIL. AOUT, 3 P., TT CFT. Marais, Hôtel-de-ville. Tél. soir 271-02-53.

Angleterre, U.S.A. (10 à 21 ans) Eté, encadrement par prof. Tél. (1) 322-85-14.

Le Monde

économie

AGRICULTURE

APRÈS L'ACCORD SUR LES PRIX AGRICOLES

Des réactions sans illusions

L'accord sur les prix agricoles conclu à Bruxelles, les négociations commencent. C'est l'impression qu'on retire des réactions des centrales syndicales françaises, qui, ne croyant pas à une limitation de 8 % de la hausse des prix, demandent une clause de sauvegarde et des engagements du gouvernement à freiner la montée des coûts de production (F.N.S.E.A. et C.N.J.A.).

Les organisations proches de la gauche ne sont guère tendres : la Fédération nationale syndicale paysanne (F.N.S.P.) ne voit pas de progrès sur la question budgétaire, ni d'amélioration pour les produits qui ne disposent pas de prix garantis, tandis que cette garantie, quand elle existe, se trouve réduite par la création des seuils de production. Il faudra donc, à en croire la F.N.S.P., et le MODEF aussi, des mesures nationales pour les petits et moyens exploitants.

La Confédération des paysans-travailleurs (C.N.S.T.P.) constate, elle, que, en l'absence de prix différenciés selon les volumes produits, les plus gros vont continuer à accaparer les crédits et les aides et que *« le reste n'est que poudre aux yeux »*.

L'insatisfaction des producteurs agricoles, commune en France, en Grande-Bretagne et en R.F.A., contraste naturellement avec le soulagement exprimé par leurs gouvernements respectifs. Pour le Britannique, M. Walker, c'est *« un bon accord pour l'agriculture et la ménagère »*. Dans l'entourage de M. Mauroy, on estime que l'accord est positif dans ses conclusions mais que *« le déroulement des négociations est inquiétant »*.

L'opposition en France, le R.P.R. notamment, estime que *« l'agriculture est victime des divergences des économies des Etats membres, divergences dont la politique économique désastreuse du gouvernement Mauroy porte la responsabilité »*.

L'accord bruxellois était nécessaire pour les Etats de la Communauté, qui devaient se libérer de cette épine agro-monétaire avant le sommet des chefs d'État et de gouvernement des 18 et 19 juin. Mais — et les agriculteurs français en sont conscients — il a été réalisé au prix d'accommodements inquiétants pour le suivi de la politique agricole commune. D'abord la manipulation de l'ECU, dont le cours-pivot a été rehaussé par la prise en compte de la récente hausse de la livre britannique, a permis de supprimer des M.C.M. positifs sans pour autant pénaliser les producteurs allemands ou néerlandais.

Cette manipulation du cours de l'ECU ne risque-t-elle pas, comme le secrétaire d'État belge à l'agriculture en a exprimé la crainte, de devenir une méthode courante de gestion des prix communautaires ? L'accord a été obtenu aussi, comme le constate la F.N.S.E.A., grâce à l'octroi d'avantages selon les productions et selon les pays, ce qui constitue à ses yeux une *« renationalisation »*.

La réaction qui résume toutes les autres pourrait appartenir au C.N.J.A. : *« Il faut donner un second souffle à l'Europe verte. »* M. Rocard et le gouvernement français en sont certainement d'accord. Nos partenaires européens et la Commission de Bruxelles aussi, sans doute, qui ne manqueront pas d'en discuter jusqu'à... la prochaine fixation des prix agricoles.

J. G.

LA PRESSE MADRILÈNE S'INDIGNE DE LA COMPLAISANCE DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS FACE AUX ATTAQUES DE CAMIONS ESPAGNOLS

(De notre correspondant)

Madrid. — *« Voilà comment la France nous aime »*, *« La France continue à renverser les camions »*, *« Recrudescence du vandalisme français »* : ces titres qui s'étalent en première page de trois quotidiens de Madrid, mardi 17 mai, reflètent l'indignation de l'opinion publique espagnole face à la vague d'agressions commises par les agriculteurs français du Midi contre les camions venus du sud des Pyrénées. La presse condamne *« la passivité totale »* des gendarmes français.

Dans un éditorial, *Diario 16* invite *« les coreligionnaires espagnols des socialistes français à méditer sur le fait que le gouvernement Mitterrand est encore plus complaisant que celui de Giscard face aux groupes de paysans qui se comportent comme des sauvages »*.

La recrudescence des attaques contre les camions espagnols ne pouvait, il est vrai, plus mal tomber. Elle survient quelques jours à peine après la visite effectuée à Madrid par le ministre français des relations extérieures, M. Claude Cheysson. Celui-ci a affirmé avec emphase que Paris appuyait avec détermination l'adhésion de l'Espagne à la C.E.E. et il a presque paru convaincre ses interlocuteurs (*le Monde* daté 15-16 mai). La presse, ces derniers mois, avait considérablement adouci le ton pour évoquer les thèmes bilatéraux conflictuels. Elle a rapidement retrouvé sa dureté pour monter en épingle les incidents de ces derniers jours.

L'action des agriculteurs du Midi ne peut que rendre plus ardue la tâche de ceux qui, au sein du gouvernement espagnol, défendent la nécessité d'un rapprochement avec Paris, comme le ministre des affaires étrangères, M. Moran. Ceux qui se montrent sceptiques face à cette stratégie voient leurs craintes alimentées : le gouvernement français, malgré sa volonté politique de favoriser l'entrée de l'Espagne dans la Communauté, aura-t-il l'autorité suffisante pour en faire accepter le principe à ses agriculteurs ? Force est de reconnaître, affirme-t-on à Madrid, qu'il est actuellement hasardeux de répondre par l'affirmative à cette question. — Th. M.

AFFAIRES

PUK va transférer sa production d'aluminium des Etats-Unis au Canada

Le groupe nationalisé Pechiney-Ugine-Kuhlman (PUK), présidé par M. Georges Besse, va prendre une décision majeure de désinvestissement et de réinvestissement sur le continent américain. Sous réserve des autorisations réglementaires, il va vendre à son associé Alumax, filiale commune du puissant groupe minier américain Amax et du géant japonais Mitsui, sa part de 50 % dans les coopératives de production d'aluminium Eastalco, dans le Maryland, et Intalco, dans l'Etat de Washington, sur la côte ouest des Etats-Unis, plus l'ensemble des activités de sa filiale Howmet Aluminium Corp. (3 300 personnes, 500 millions de dollars, soit 3,7 milliards de francs de chiffre d'affaires, première et seconde transformation de l'aluminium, laminage et profilage).

Le montant de la vente, un peu plus de 1,7 milliard de francs, pourrait vraisemblablement être affecté au financement de l'unité d'électrolyse d'aluminium (220 000 à 330 000 tonnes par an) qui va être construite à Trois-Rivières, au Québec, avec l'appui du gouvernement québécois.

PUK peut justifier sa décision par des motifs d'ordre industriel et financier. Certes, le groupe français, l'un des grands de l'aluminium mondial avec une technologie unanimement considérée, va *« lâcher »* des positions établies aux Etats-Unis depuis le début des années 60. Mais il peut estimer qu'avec une capacité de production annuelle de 200 000 tonnes (la moitié des 400 000 tonnes élaborées par les deux coopératives), il n'atteint pas la *« taille critique »* nécessaire aux Etats-Unis, face à Alcoa (1 100 000 tonnes), Kayser et Reynolds (700 000 tonnes chacun), et au canadien Alcan (1 300 000 tonnes).

Le même problème se pose pour son associé Alumax (430 000 tonnes), qui, en acquérant les 200 000 tonnes de PUK, peut rejoindre le peloton de ses concurrents.

Par ailleurs, le prix du kilowatt, qui entre pour 40 % dans le coût de production de l'aluminium (par électrolyse), augmente aux Etats-Unis, tandis que, au Québec, PUK va bénéficier d'une réduction de 50 % sur l'électricité produite par l'énorme complexe hydro-électrique de la baie James.

Le transfert de production peut donc être jugé intéressant, au moment où Amax, du fait de la vive remontée des cours de l'aluminium, se trouve intéressé, et pourrait même participer au financement de l'usine de Trois-Rivières (1 milliard de dollars, 7,4 milliards de francs).

Enfin, PUK conserve précieusement sa filiale américaine Howmet, premier fabricant d'ailettes de turbine du pays (650 millions de dollars de chiffre d'affaires), très hautement rentable et sophistiquée, et pourrait développer aux États-Unis des activités plus élaborées que l'aluminium et son laminage. Il n'en reste pas moins que, faute de moyens de financement suffisants, avec 8 milliards de francs de perte depuis 1972, PUK doit réaliser des actifs pour investir ailleurs. — F.R.

● **Matra va fusionner ses trois filiales dans l'horlogerie.** — Après la mise en commun de plusieurs services entre ses trois filiales, M.H. (anciennement Jaz), Framelec et Yema, et la signature d'un accord avec le groupe japonais Hattori (marque Seiko), Matra va les fusionner. En préalable, les situations financières seront assainies par un abandon de créances de 115 millions de francs au profit de M.H. et un « coup d'accordéon » sur son capital.

RACHETÉE PAR UN POOL BANCAIRE ESPAGNOL

La Banca Catalana ne sera pas nationalisée

(De notre correspondant)

Madrid. — La crise bancaire, la plus importante qu'ait connue l'Espagne depuis la libéralisation de son système financier en 1977, a connu son épilogue le mardi 17 mai. Le gouvernement a accepté l'offre de rachat de la Banca Catalana, en crise depuis l'an dernier, formulée par un pool de douze banques qui comptent parmi les plus importantes du pays.

La Banca Catalana, qui avait cumulé des pertes s'élevant à 130 milliards de pesetas (7 milliards de francs), était entrée, à la fin de 1982, dans le Fonds de garantie des dépôts, sorte d' « hôpital des banques » destiné à administrer provisoirement les établissements de crédit en difficulté et financé à parts égales par l'Etat et par les banques privées. Cette crise était sans précédent par son importance, d'abord parce qu'il s'agissait de la douzième banque du pays, qui totalisait 120 milliards de pesetas de dépôts, mais aussi par ses implications politiques. La Banca Catalana fut en effet fondée par l'actuel président du gouvernement autonome catalan, M. Jordi Pujol.

Les milieux nationalistes de Barcelone en firent l'instrument de leur projet politique et se lancèrent dans une stratégie d'expansion tous azimuts sans se préoccuper des règles de prudence auxquelles aurait dû les inciter l'évolution de la conjoncture. Spécialisée dans les prêts aux industries, la Banca Catalana fut atteinte de plein fouet lorsque la crise atteint ce secteur. L'insolvabilité de ses débiteurs, et ses excédents de personnel la mirent rapidement dans une situation insoutenable.

L'importance de cet établissement de crédit rendait plus difficile la recherche d'une solution. Le Fonds de garantie des dépôts procéda d'abord à une augmentation de capital pour assainir les finances de la banque. Il chercha ensuite à en préserver à la fois, pour des raisons politiques, la « *catalanité* » et l'indépendance en favorisant la nomination d'un nouveau conseil d'administration formé de Catalans et le renflouage de la banque par des groupes industriels locaux. L'entreprise échoua faute de candidat.

En février dernier, le Fonds de garantie des dépôts se déclarait disposé à vendre la Banca Catalana si possible à un acquéreur de la même région. L'offre la plus sérieuse fut formulée par la Caixa, la Caisse des pensions de Barcelone, la plus importante du pays et le sixième établissement financier d'Espagne. Les négociations avec le gouvernement furent difficiles car les compensations demandées par la Caixa, sous forme de subventions et de prêts à long terme sans intérêt, étaient particulièrement élevées.

Les dirigeants socialistes semblaient divisés sur ce thème, ceux de Catalogne penchant, comme les centrales syndicales, pour une nationalisation. Sans doute est-ce cette perspective qui a convaincu douze établissements bancaires, dont les sept « grands » qui contrôlent à eux seuls 40 % des dépôts du pays, de présenter à leur tour, le 10 mai, une offre de rachat de la Banca Catalana que le gouvernement a mis une semaine à peine à accepter.

En agissant de la sorte, le ministre de l'économie, M. Miguel Boyer, a cherché avant tout à rassurer les milieux bancaires. Ceux-ci sont inquiets depuis la nationalisation, en février dernier, du holding Rumasa et de ses dix-huit établissements de crédit. Ils craignent une extension du secteur public bancaire qui viendrait leur faire concurrence et briser la structure de virtuel oligopole dans lequel fonctionnent aujourd'hui les sept « grands ». M. Boyer a préféré éviter de livrer une telle bataille. Mais il a mécontenté ainsi un secteur de son parti qui rappelle que le programme électoral socialiste prévoit que les banques en crise, assainies avec les fonds de l'Etat, peuvent passer au secteur public.

THIERRY MALINIAK.

LA MONTEDISON ET LA FIRME AMÉRICAINE HERCULES VONT COOPÉRER DANS LA RÉSINE PLASTIQUE

New-York *(A.F.P.)* — Les directions de deux importants groupes chimiques américain et italien, Hercules Inc. et Montedison, ont annoncé, le 17 mai, un accord de principe visant à la création d'une compagnie internationale conjointe pour la fabrication de résines plastiques.

La nouvelle compagnie, qui devrait voir le jour à la fin de l'année, sera constituée à partir d'apports sous forme d'usines et de technologies. Ceux-ci qui représenteront une valeur de quelque 600 millions de dollars permettent d'envisager pour l'entreprise commune un chiffre d'affaires annuel initial de 750 millions de dollars.

Selon les deux groupes, la nouvelle compagnie disposera d'une capacité de production annuelle de 2,5 millions de livres-poids de résines plastiques à partir d'usines situées aux États-Unis, au Canada et en Europe occidentale (Italie et Belgique principalement).

● **Une filiale de Thomson va distribuer des robots japonais.** — Auxilec, filiale de Thomson, va distribuer en France, en Italie, en Espagne et au Portugal, des robots de la firme Darnichi Kiko-D.N.K. Par ailleurs, Auxilec a pris le contrôle d'Automatisme Européen, petite société française de trente personnes, dans la robotique.

CONJONCTURE

LE RAPPORT ANNUEL DE LA BANQUE DE FRANCE

« Nos gains de productivité sont devenus insuffisants face à la compétition internationale » *écrit M. de la Genière*

Dans la lettre de présentation du compte rendu de la Banque de France pour l'exercice 1982 adressée à M. François Mitterrand, le gouverneur de la Banque de France, M. Renaud de la Genière, après avoir évoqué *« le relâchement que le gouvernement a obtenu dans l'indexation des prix et des salaires »*, qui constitue *« un élément important de l'action en profondeur engagée sur les causes structurelles de l'inflation »*, écrit :

« Une évolution globalement plus favorable émerge donc. Mais elle comporte encore des faiblesses qui ne pourraient se prolonger sans la remettre en cause tôt ou tard. Celles-ci apparaissent dans l'aspect monétaire des réalités économiques : l'expansion monétaire a été freinée par les pertes de devises ; le développement du crédit aux agents intérieurs demeure trop rapide.

» Aggravé par la hausse du dollar, le déficit extérieur est aussi lié à nos déséquilibres internes. Les crédits de toutes natures aux agents intérieurs (administrations, entreprises, ménages) se sont accrus en 1982 davantage que le produit intérieur brut. De ce fait notamment, la demande nominale a pu se développer plus vite que l'offre réelle, et la pression sur la balance commerciale et les prix s'est maintenue.

» Ce déhanchement s'inscrit dans la progression des besoins de financement des entreprises et des administrations, qui est plus rapide que celle des capacités de financement des ménages et des institutions financières. L'insuffisance des capacités de financement des agents intérieurs aura ainsi doublé en un an, passant de 45 à 90 milliards de francs. Elle a été financée par des emprunts contractés à l'étranger, dont le montant net correspond à peu près au solde négatif de notre balance des paiements courants. Pour réduire le déficit externe, il importe de maîtriser les déficits internes.

» Les dépenses publiques, dans leur ensemble, ont augmenté plus vite que le produit intérieur brut. Elles pèsent de plus en plus sur le reste de l'économie : leur part dans le produit intérieur brut dépasse maintenant 47 % et celle des prélèvements obligatoires 44 %. Quant aux déficits publics, ils ont pu être stabilisés par rapport au produit intérieur brut ; il importe que cette tendance soit confirmée, et même renversée, faute de quoi pourrait apparaître à la longue un effet d'éviction au détriment du secteur productif.

» Le taux d'autofinancement des entreprises a baissé au cours des dernières années. Cette évolution est une des causes de la faiblesse persistante des investissements. Dans les circonstances présentes, l'élargissement des marges bénéficiaires est devenu l'une des conditions principales de la reprise des investissements. C'est aussi le moyen de réduire la part de l'endettement, dont l'accroissement a alourdi les charges financières grevant les comptes d'exploitation. Pour y parvenir, la compression des coûts réels doit prévaloir sur la multiplication des aides.

» En France, l'expansion n'a pas fait place à la récession, mais elle est devenue faible. Quant au chômage, sa montée a tendu à devenir moins rapide, et le gouvernement a même réussi à le stabiliser au cours des derniers mois. Mais, si la crise internationale, les fluctuations du dollar et du prix du pétrole ont frappé les autres pays d'Europe comme nous-mêmes, nos gains de productivité sont devenus insuffisants face à la compétition internationale, et nous avons tendu à en consacrer une part excessive au développement de la consommation individuelle et collective, réservant trop peu de place à la promotion des investissements et à l'abaissement des coûts. La compétitivité de nos entreprises en a été atteinte, ce qui nous a conduit à renforcer les contrôles et les interventions financières pour défendre notre taux de change. N'oublions pas que la véritable compétitivité procède de la confrontation avec la concurrence sur des marchés ouverts. Pour que nous puissions pleinement bénéficier de toute perspective de reprise, notre processus d'ajustement devra avoir, dans le même temps, produit des effets suffisants.

» Pour écarter la tentation du protectionnisme, qui ne pourrait que détendre les ressorts de notre économie, il nous faut maintenant accentuer le rééquilibrage amorcé. »

M. Barre tel qu'en lui-même

Invité par la société H.R.M. à présider un déjeuner-débat sur le thème « Pour une gestion moderne de l'économie française », M. Raymond Barre a profité de l'occasion qui lui était offerte pour rompre quelques lances avec M. François Mitterrand et rappeler ses grandes options économiques devant un auditoire composé essentiellement de chefs d'entreprise et de cadres manifestement ravis.

Répondant à la proposition du président de la République de réunir une conférence afin de réformer le système monétaire international, l'ancien premier ministre n'a pas mâché ses mots. *« Une économie est compétitive dès lors qu'elle a une monnaie solide et stable. Cela ne dépend pas de la tenue des autres monnaies, ni de l'organisation du système monétaire international (...). Cela dépend de la stabilité économique et sociale d'un pays. De sa crédibilité économique et financière (...). Voilà pourquoi il faut d'abord mettre de l'ordre chez soi (...). Un pays ne peut avoir recours qu'en lui-même. Il a toujours la monnaie qu'il mérite. »* Si l'on se souvient des multiples dévaluations et réajustements monétaires qui ont émaillé l'histoire de la IVe et de la Ve République, force est d'admettre que la fusée était à têtes multiples...

Cette évocation de la tenue du franc venait en conclusion d'un exposé qui permit à M. Barre, non pas de présenter un programme, – il n'aime guère la formule, – mais plutôt d'exposer les grandes lignes de la politique économique qu'il souhaiterait voir mise en œuvre, à moins que l'occasion lui soit fournie de le faire lui-même...

« Aujourd'hui et demain, ce qui compte c'est la clarté et la fermeté des convictions », a affirmé M. Barre. Sur ce point au moins, ses propos ont du rassurer ses supporters, dont on dit qu'ils ne cessent de croître. Qu'il s'agisse de la nécessité de l'ouverture de la France sur l'extérieur, du rétablissement non moins nécessaire de la compétitivité de l'économie, du retour à la liberté des entreprises tant en ce qui concerne la fixation de leurs prix, que l'embauche et le licenciement ou la négociation salariale, qu'il s'agisse du rôle de l'Etat, à qui *« il appartient de fixer et de maintenir les règles du jeu »*, ou de la fiscalité dont la réforme passe par une modification de l'assiette de l'impôt et l'abaissement des taux de T.V.A., *« un impôt délicieux, indolore et protectionniste »*, qui alimente l'inflation, M. Barre campe solidement sur ses positions.

Au moment où le gouvernement traverse, c'est le moins que l'on puisse dire, une passe difficile, et où la médecine préconisée par le docteur Barre semble donner quelques résultats ailleurs, on ne voit pas à vrai dire ce qui pourrait l'amener à changer d'attitude, et ce d'autant qu'il demeure manifestement convaincu de la justesse de son analyse.

Convaincu, M. Barre n'en est pas moins conscient des difficultés de la démarche. C'est avec prudence qu'il évoque des dénationalisations – il les appelle pourtant de tous ses vœux – car il sait d'expérience que réformer l'Etat et casser les corporatismes n'est pas une tâche aisée. Il sait aussi que son discours choquera tous ceux qui en 1981 ont voté pour la gauche, non pas pour se débarrasser de M. Giscard d'Estaing, mais tout simplement parce qu'elle semblait porteuse d'un projet de société. Il est vrai que M. Barre s'accommode fort bien d'une France coupée en deux, lorsqu'il déclare : *« Ce qui me paraît important c'est de nous départir d'une tendance qui consiste à concevoir une politique en fonction du désir de séduire les adversaires. »* Lesdits adversaires, actuellement au pouvoir, s'inspireront-ils de cette forte maxime ?

PHILIPPE LABARDE.

ÉTRANGER

En Grande-Bretagne

BAISSE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE EN MARS

Après trois mois consécutifs de redressement, la production industrielle en Grande-Bretagne a diminué de 0,9 % au cours du mois de mars par rapport à février. Au cours des douze derniers mois, la production industrielle a augmenté de 1,5 %, sa progression étant de plus de 3 % pour les mois de décembre 1982, janvier et février 1983.

Aux travaillistes, qui font état de la baisse de la production en mars pour condamner la politique économique de Mme Thatcher, les conservateurs rétorquent que ce sont les moyennes qui comptent et que les courbes sont maintenant bien orientées à la hausse.

● **Le groupe japonais Mitsui a conclu, avec l'Iran, un accord de principe pour poursuivre la** construction du complexe pétrochimique de Bandar Khomeini, projet abandonné en 1979, alors que les travaux étaient achevés à 85 %, et qui a subi six bombardements depuis le début de la guerre Iran-Irak. Le gouvernement iranien s'est engagé à fournir les capitaux nécessaires à l'achèvement des travaux, le groupe japonais qui, de 1973 à 1979, avait mis la moitié des fonds engagés (2,5 milliards de dollars), apportant une assistance technique.

LA DETTE EXTÉRIEURE DU BRÉSIL S'ÉLÈVE A 83,3 MILLIARDS DE DOLLARS

Rio-de-Janeiro (*A.F.P.*). – La dette extérieure du Brésil a atteint le montant total de 83,3 milliards de dollars (soit l'équivalent d'environ 617 milliards de francs) en 1982, a indiqué mardi 17 mai la Banque centrale du Brésil. Cela représente une augmentation de 36 % par rapport à 1981. Les seuls intérêts de la dette ont représenté pour le pays une charge de 12,6 milliards de dollars.

Le rapport annuel de la Banque centrale indique également que les réserves de change du pays sont retombées en 1982 à 3,99 milliards de dollars, soit une perte de 3,5 milliards de dollars par rapport à 1981. Le déficit de la balance des paiements courants s'est établi à 16,3 milliards de dollars, en augmentation de 38,7 % sur 1981.

● **Rééchelonnement de la dette extérieure du Pérou.** – Le Pérou a décidé de demander un rééchelonnement de sa dette extérieure pour les trois prochaines années. Celle-ci s'élève à 1,4 milliard de dollars (l'équivalent d'environ 11 milliards de francs). Le Pérou va demander en outre au Fonds monétaire international un crédit supplémentaire de 283 millions de dollars. Il vient d'obtenir un prêt de 159 millions de dollars du Fonds andin de réserves pour soutenir sa balance des paiements.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou	Dép. –	Rep. + ou	Dép. –	Rep. + ou	Dép. –
$ E.-U.	7,4050	7,4090	+ 200	+ 240	+ 410	+ 460	+ 1215	+ 1335
$ can.	6,5400	6,5495	+ 130	+ 190	+ 290	+ 370	+ 890	+ 1085
Yen (100)	3,1810	3,1850	+ 150	+ 185	+ 300	+ 350	+ 965	+ 1040
DM	3,0105	3,0135	+ 185	+ 210	+ 370	+ 400	+ 1090	+ 1160
Florin	2,6775	2,6800	+ 150	+ 165	+ 300	+ 325	+ 895	+ 950
F.B. (100)	15,0650	15,0005	+ 230	+ 360	+ 485	+ 655	+ 1410	+ 1765
F.S.	3,6185	3,6220	+ 240	+ 270	+ 400	+ 510	+ 1440	+ 1600
L (1 000)	5,0575	5,0625	– 150	– 90	– 280	– 215	– 1150	– 1000
£	11,5515	11,5640	+ 160	+ 270	+ 355	+ 495	+ 1250	+ 1495

TAUX DES EURO-MONNAIES

$ E.-U.	8 3/4	9 1/8	8 3/4	9 1/8	8 3/4	9 1/8	8 3/4	9 1/4
DM	4 9/16	4 15/16	4 11/16	5 1/16	4 3/4	5 1/8	5 3/16	5 9/16
Florin	5	5 5/8	5 5/16	5 11/16	5 5/16	5 11/16	5 1/2	5 7/8
F.B. (100)	10	11	9 3/4	11	9 3/4	11	10 1/2	12
F.S.	2 1/4	3 1/4	4 1/8	4 1/4	4 1/4	4 5/8	4 3/8	4 3/4
L (1 000)	13 1/2	15 1/2	14 1/2	15 7/8	14 7/8	16	16 5/8	17 5/8
£	10	10 5/8	10 1/16	10 13/16	10 1/16	10 13/16	10 1/16	10 13/16
F. franç.	12	13	12 1/2	13 3/4	13 1/4	13 1/2	15 3/4	16 3/8

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Le gouvernement n'envisage pas un nouveau blocage des prix, malgré la forte hausse d'avril

(Suite de la première page.)

Parmi elles, le fait que pour investir, les entreprises ont impérativement besoin de s'autofinancer largement comme M. de la Genière, gouverneur de la Banque de France, le rappelle dans la lettre qu'il vient d'adresser au président de la République en préface qu compte rendu d'activité de l'Institut d'émission pour 1982. Or s'autofinancer largement pour une entreprise, c'est souvent pouvoir augmenter ses prix.

Tout ceci étant dit, le résultat d'avril n'est pas catastrophique. La vérité force même à dire que s'il est un peu trop fort par rapport aux prévisions (un à deux dixièmes de point comme en mars), il est dans l'exacte logique du plan d'assainissement lancé à la fin mars.

Ce plan, faut-il le rappeler, est tout entier bâti sur la volonté de rééquilibrer les échanges extérieurs du pays, notre endettement interdisant maintenant tout recours massif et systématique aux emprunts à échanger. Pour parvenir à ce rééquilibrage, les pouvoirs publics ont mis au point un ensemble de mesures – sévères mais inévitables – tendant ponctionner le compte des ménages pour rééquilibrer le compte des administrations (État, sécurité sociale, caisses chômage) et des entreprises privées et surtout publiques). La ponction sur les ménages ne se fait pas seulement par la voie fiscale, mais aussi par celle des tarifs et des prix : E.D.F., G.D.F., postes, essences, alcools... Ce sont ces hausses qui sont responsables (pour un tiers environ) de la flambée de l'indice en avril. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, la forte progression de l'indice est voulue, puisqu'elle transfère des flux monétaires des ménages vers l'État et les entreprises. Cette hausse n'est pas signe d'inflation, mais peut, au contraire, la combattre. Le risque d'une telle politique – mais quelle politique n'en comporte pas – est de provoquer des revendications salariales qui, si elles étaient satisfaites, alourdirait les coûts des entreprises. Tout serait alors réuni pour que s'enclenche un nouveau processus inflationniste.

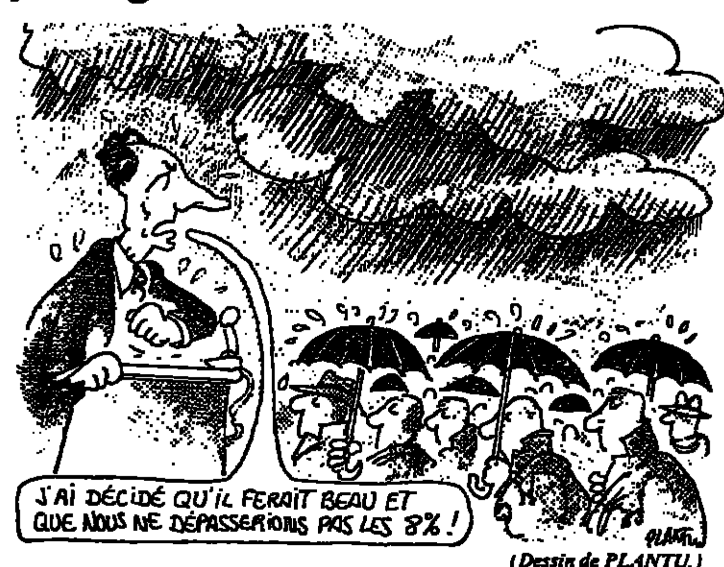
On voit donc que le problème n'est pas tant celui d'un dépassement de l'objectif de 8 % des prix de détail (la hausse devrait se situer un peu au-dessous de 9 %) que le refus des organisations syndicales d'accepter une baisse du pouvoir d'achat des salariés. Le drame, comme on dit, au théâtre, est en train de se nouer. Il trouvera sa conclusion en fin d'année.

L'élément peut-être décisif est le soutien sans restriction apporté, de nouveau, par le président de la République au plan de rigueur Mauroy-Delors. *« Il n'y a qu'une politique économique qui engage le gouvernement tout entier. J'espère que cela sera compris de la façon la plus claire. il ne peut y avoir deux politiques à la fois »*. a déclaré M. Mitterrand le 17 mai. On ne peut effectivement être plus clair pour condamner les politiques alternatives proposées par MM. Goux ou Chevènement et notamment pour repousser la tentation – combien pressante au sein du P.S. – d'un recours au protectionnisme.

La déclaration de l'arrimage à l'Europe de M. Mitterrand est d'autant plus importante qu'elle coïncide avec le prêt communautaire de 27 milliards de francs accordé à la France. *« Nous aurions pu faire directement appel aux marchés internationaux. Nous avons préféré demander un prêt à la Communauté en raison de notre attachement à l'Europe »* a déclaré à ce sujet M. Delors. On pourrait rétorquer au ministre que cet *« préférence »* a surtout comme avantage de ne pas engager directement la signature de la France sur les marchés internationaux, quelques mois seulement après le tirage d'un crédit international de 4 milliards de dollars. Cette fois, c'est la C.E.E. qui engage sa signature et la nuance n'est pas mince...

Mais l'essentiel n'est pas là : en empruntant à la Communauté économique européenne, la France se lie plus étroitement à l'Europe et de façon solennelle. Elle contracte aussi des obligations : d'une certaine façon, l'octroi du prêt communautaire est subordonné au maintien sinon à la réussite du plan d'austérité lancé il y a maintenant presque deux mois. On peut facilement imaginer ce qui se produirait si la tentation nous prenait de renoncer pour des raisons de politique intérieure à la voie choisie. D'une certaine façon, on peut dire que M. Delors a – avec l'accord de l'Elysée – volontairement fait sauter les ponts derrière lui, contraignant de la sorte un éventuel nouveau premier ministre à continuer la politique, quel qu'en soit le prix.

ALAIN VERNHOLES.



(Dessin de PLANTU.)

ÉNERGIE

LE GOUVERNEMENT N'A PAS ARRÊTÉ SES CHOIX DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE, déclare M. Auroux à la C.G.C.

Le gouvernement n'a pas arrêté ses choix dans le domaine de l'énergie nucléaire, et ne considère les travaux de la commission long terme énergie du Plan (*le Monde* du 14 mai) que comme un *« éclairage utile »*, a déclaré, mardi 17 mai, le secrétaire d'Etat à l'énergie, M. Jean Auroux, en recevant une délégation de la C.G.C. Ces travaux *« ne sauraient en aucun cas prédéterminer les choix du gouvernement, lesquels seront arrêtés dans le cadre d'un comité interministériel »*, a précisé M. Auroux, selon la C.G.C.

M. Auroux a ajouté, selon cette délégation, *« qu'une surcapacité énergétique constituait davantage un atout qu'un handicap, et que la technologie nucléaire est une chance que la France se doit d'exploiter »*.

La C.G.C. précise dans un communiqué qu'elle a insisté auprès de M. Auroux sur la nécessité de se situer, en matière d'énergie, *« dans une perspective de croissance la plus forte possible »*, de *« ne pas spéculer »* sur la baisse *« conjoncturelle »* des prix du pétrole, et de *« poursuivre l'effort électronucléaire au rythme de deux tranches annuelles, plus une à l'exportation »*.

REPLI DU DOLLAR 7,40 F

Après avoir poussé une nouvelle pointe sur les marchés des changes mardi 17 mai dans l'après-midi, dépassant 2,47 DM à Francfort et 7,43 F à Paris, le dollar a quelque peu fléchi mercredi 18 mai, revenant à 2,46 DM et à un peu plus de 7,40 F. Aucune raison valable n'a été donnée par les milieux financiers internationaux pour expliquer ce repli, si ce n'est une légère baisse du taux d'intérêt aux Etats-Unis où l'émotion soulevée par l'annonce d'un fort gonflement de la masse monétaire et par les propos de l'expert Henry Kaufman sur l'arrêt de la détente du taux, semble se calmer un peu. Les dernières adjudications du Trésor américain se sont effectuées facilement sans changement appréciable sur les rendements, malgré les craintes affichées à ce sujet. Le président Reagan a affirmé, sans plus, que *« les taux allaient baisser »*. De leur côté, deux dirigeants de la Réserve fédérale ont déclaré que leur institution ne pouvait faire davantage pour réduire le loyer de l'argent.

L'ÉVOLUTION DU CHOMAGE EN AVRIL

Le nombre des demandeurs d'emploi n'a augmenté que de 1,1 % depuis un an, mais les offres diminuent

A la fin avril, selon le communiqué publié le 17 mai par le ministre délégué chargé de l'emploi, M. Jack Ralite, le chômage a légèrement baissé en France pour le quatrième mois consécutif, en données corrigées, et pour le septième en données brutes. La tendance est à une stabilisation du chômage, mais à un niveau élevé.

Avec 2 004 100 demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE à la fin avril, en données corrigées, on enregistre une baisse de 0,5 % d'un mois sur l'autre et une augmentation de 1,1, % par rapport à avril 1982. En données brutes, le nombre des chômeurs passe de 2 017 100 en mars à 1 949 600 en avril, soit une diminution de 3,3 %, mais une augmentation de 1,1 % depuis un an. D'avril 1981 à avril 1982, le nombre de demandeurs d'emploi avait augmenté de 17,2 % en données brutes et de 17,1 % en données corrigées.

Mais ces résultats, qui révèlent une apparente continuité, ne manquent pas d'inquiéter par plusieurs signes. Ainsi, le flux mensuel d'inscription de demandeurs d'emploi, qui s'élève à 291 000 en données corrigées, est en augmentation de 5,9 % sur le mois de mars, mais inférieur de 8,5 % à celui enregistré il y a un an. Quant aux offres d'emploi déposées au cours du mois – 52 600 en données corrigées, – elles continuent de diminuer, avec – 9,5 % en un mois et – 11,9 % par rapport à avril 1982.

Tandis que l'on assiste à une progression de l'ancienneté moyenne des demandeurs d'emploi en fin de mois, qui passe de 297 jours en mars à 307 jours en avril (298 jours en avril 1982), le communiqué du ministère souligne que l'évolution favorable de ce mois-ci semble *« pour partie résulter de l'annulation des demandes correspondant à des chômeurs dont les droits à l'indemnisation sont épuisés »*. De fait, les radiations pour absence au contrôle ou non-réponse à convocation, par exemple, s'élèvent à 31,4 % en avril contre 31,2 % en mars et 28,2 % en avril 1982. Dans le même temps, on remarque aussi que les suppressions d'inscription pour cause de reprise d'activité vont diminuant (24 200 en avril 1983 contre 26 100 il y a un an).

Selon les chiffres provisoires publiés le 17 mai par l'UNEDIC, le nombre des chômeurs indemnisés était de 1 665 016 à la fin avril, soit en diminution de 2,4 % par rapport au mois précédent (1 706 253). Trois catégories d'allocations diminuent, d'un mois à l'autre : les allocations de base avec 561 621 bénéficiaires (642 558), les allocations forfaitaires avec 135 858 (141 770) et les allocations spéciales avec 81 186 (85 760). Les allocations de fin de droits augmentent avec 243 450 (221 199), ainsi que les allocations de préretraite : contrats de solidarité (128 588 contre 108 223), garanties de ressources-démissions (225 405 contre 220 306), allocations conventionnelles du Fonds national pour l'emploi (66 372 contre 60 527). Les garanties de ressources-licenciements diminuent (201 152 contre 204 187).

FISCALITÉ

LES PRÉLÈVEMENTS DE MAI, JUIN ET JUILLET

Des exonérations sont prévues pour les nouveaux invalides et certains chômeurs

En l'espace de deux mois (fin mai à fin juillet), des prélèvements fiscaux supplémentaires vont ponctionner quelque 25 milliards de francs sur les ménages : 14 milliards au titre de l'emprunt obligatoire, 11 milliards au titre de la contribution de 1 %.

Des lecteurs nous ont demandé des précisions concernant l'exonération du paiement de la contribution de 1 % au financement de la Sécurité sociale. La même demande a été faite pour l'exonération à l'emprunt obligatoire de 10 %.

Les textes prévoient notamment que le paiement de l'impôt — ou la souscription à l'emprunt — ne sont pas obligatoires si le contribuable — ou son conjoint — a obtenu le bénéfice d'une pension pour invalidité *« prenant effet »* entre le 1er juillet 1982 et le 22 juin 1983 dans le cas de l'emprunt, entre le 1er juillet 1982 et l'automne prochain dans le cas du 1 % (la date précise sera celle du paiement du solde de l'impôt sur le revenu au titre de 1982). L'expression *« prenant effet »* doit être interprétée comme la date à partir de laquelle court la pension. Cette date est en règle générale antérieure à celle de la décision administrative d'octroi de la pension.

Un autre cas d'exonération est prévu pour les personnes ayant touché l'assurance-chômage pendant au moins six mois entre le mois de juillet 1982 et la date de paiement de l'impôt ou de l'emprunt (automne 1983 dans le premier cas, 22 juin prochain pour le second cas). Notons que, pour bénéficier de ces dispositions, le contribuable doit avoir perdu son emploi au cours de ces périodes (juillet 1982-22 juin 1983 et juillet 1982-automne 1983).

Si l'indemnisation du chômeur prend fin entre le 1er juillet 1982 et le 22 juin 1983 — ou l'automne 1983 en ce qui concerne la contribution de 1 %, — l'exonération du paiement de l'impôt ou de la souscription à l'emprunt est maintenue si l'intéressé a touché l'assurance-chômage pendant au moins six mois, quelle que soit la période pendant laquelle a couru cette indemnisation.

Les exonérations au paiement du 1 % ne bénéficieront pas aux contribuables dont le revenu imposable de 1982 a dépassé 90 000 F. L'exonération à la souscription de l'emprunt obligatoire ne sera pas accordée aux contribuables qui auront été assujettis à la majoration exceptionnelle instituée sur les revenus de 1981, c'est-à-dire qui auront acquitté sur ces revenus un impôt supérieur à 25 000 F.

D'une façon générale, les contribuables recevront à leur domicile les avis d'imposition. Seules les personnes payant l'impôt sur les grandes fortunes devront calculer et payer elles-mêmes l'emprunt obligatoire de 10 %.

Le fait de prendre comme référence les revenus de l'année 1982 pour la contribution de 1 % et plus encore les revenus de l'année 1981 pour l'emprunt obligatoire peut poser des problèmes particuliers à certains contribuables dont la situation conjugale s'est modifiée depuis ces dates. Dans ce cas, il est conseillé *de s'adresser à son percepteur* ou même au centre des impôts pour le prélèvement de 1 %.

Contribution de 1 % sur le revenu imposable

Les réductions en fonction du nombre d'enfants ne seront accordées qu'à l'automne

Revenu salarial 1982	Revenu imposable 1982	Situation familiale	Contribution avant la décote spéciale	Contribution nette après décote	Contribution nette (en % du revenu salarial annuel)
34 783 F (SMIC de l'époque)	24 980 F	Célibataire ou couple sans enfant	0 F	0 F	—
		2 enfants		0 F	—
		4 enfants		0 F	—
64 406 F (2 fois le SMIC)	49 970 F	Célibataire ou couple sans enfant	499 F	499 F	0,7
		2 enfants		49 F	0,1
		4 enfants	0 F	0 F	—
138 812 F (4 fois le SMIC)	99 940 F	Célibataire ou couple sans enfant	999 F	999 F	0,7
		2 enfants		999 F	0,7
		4 enfants		448 F	0,3
277 624 F (8 fois le SMIC)	199 880 F	Célibataire ou couple sans enfant	1 998 F	1 998 F	0,7
		2 enfants		1 998 F	0,7
		4 enfants		1 998 F	0,7
416 436 F (12 fois le SMIC)	299 830 F	Célibataire ou couple sans enfant	2 998 F	2 998 F	0,7
		2 enfants		2 998 F	0,7
		4 enfants		2 998 F	0,7

Emprunt obligatoire 1983

Pour 10 000 F de salaire mensuel en 1981 un ménage sans enfant paiera environ 1 300 F

Revenu salarial 1981 (en francs)	Revenu imposable 1981 (en francs)	Situation familiale	Impôts titre 1981 (2) (en francs)	Montant obligatoire à souscrire (3) (en francs)
29 773 (SMIC de l'époque)	21 430	Célibataire : 1 part	0	0
		Personne seule : 1,5 part (1)	0	0
		Couple sans enfants : 2 parts	0	0
		Couple avec 2 enfants : 3 parts	0	0
		Couple avec 4 enfants : 4,5 parts	0	0
59 546 (2 fois le SMIC)	42 870	Célibataire 1 part	6 719	671 (1,1 %)
		Personne seule : 1,5 part (1)	4 174	0
		Couple sans enfant : 2 parts	2 741	0
		Couple avec 2 enfants : 3 parts	896	0
		Couple avec 4 enfants : 4,5 parts	0	0
119 092 (4 fois le SMIC)	85 740	Célibataire 1 part	23 665	2 366 (2 %)
		Personne seule : 1,5 parts (1)	18 128	1 812 (1,5 %)
		Couple sans enfant : 2 parts	13 348	1 343 (1,1 %)
		Couple avec 2 enfants : 3 parts	8 348	834 (0,7 %)
		Couple avec 4 enfants : 4,5 parts	4 559	0
238 184 (8 fois le SMIC)	171 490	Célibataire : 1 part	73 178	7 317 (3,1 %)
		Personne seule : 1,5 part (1)	64 372	6 437 (2,7 %)
		Couple sans enfants : 2 parts	50 567	5 056 (2,1 %)
		Couple avec 2 enfants : 3 parts	38 385	3 838 (1,6 %)
		Couple avec 4 enfants : 4,5 parts	23 888	2 380 (1 %)
357 276 (12 fois le SMIC)	257 230	Célibataire 1 part	129 766	12 976 (3,6 %)
		Personne seule : 1,5 part (1)	120 516	12 051 (3,4 %)
		Couple sans enfant : 2 parts	94 631	9 463 (2,6 %)
		Couple avec 2 enfants : 3 parts	77 992	7 799 (2,2 %)
		Couple avec 4 enfants : 4,5 parts	58 326	5 832 (1,6 %)

(1) Célibataire, veuf ou divorcé, invalide ou ayant élevé un enfant.
(2) Impôt effectivement payé compte tenu du seuil de non-recouvrement.
(3) Entre parenthèses : montant de l'emprunt obligatoire en pourcentage du revenu salarial de 1981.

Technique fiscale et justice sociale sont dans un bateau...

La stratégie économique et les contraintes de la technique ne vont pas précisément dans le sens de la justice sociale. La contribution de 1 % pour le financement de la Sécurité sociale sera calculée, nous dit-on, sur le revenu imposable de 1982 (revenu brut moins les déductions pour frais professionnels, moins l'abattement de 20 %, moins toutes les déductions du revenu global du genre économies d'énergie, investissements en actions Monory et, enfin, moins les divers abattements accordés aux personnes âgées ou invalides...). On nous dit également que la contribution sera réduite pour tenir compte des charges de famille.

Le problème vient de ce que le fisc ne connaît pas actuellement les revenus imposables des contribuables pour 1982. En bonne logique, le gouvernement aurait donc dû attendre de les connaître — ce sera chose faite à l'automne — pour opérer son prélèvement de 1 %. Voilà pour la technique, qui, malgré l'informatique, réalise d'autant moins de miracles de rapidité que toute une partie des opérations de réception et de contrôle des déclarations de revenu est manuelle et le restera encore longtemps. Ne serait-ce que pour éviter d'envoyer à l'ordinateur des déclarations rédigées en anciens francs, comme le font encore certains contribuables âgés.

La stratégie économique *maintenant*. Si la balance commerciale de la France est gravement déficitaire, c'est parce que le pays consomme trop, nous dit-on. Il faut donc réduire la demande et il faut le faire rapidement pour éviter de nouvelles attaques contre le franc. Le prélèvement de 1 % ne peut donc pas attendre. L'informatique ne pouvant fournir ses réponses qu'à l'automne prochain, on majorera forfaitairement le deuxième acompte provisionnel, fixé à 38,33 % au lieu de 33,33 % *qui sera perçu le* 31 mai *au plus tard*. Pour les contribuables mensualisés, les prélèvements de juin et juillet seront égaux à 12,5 % au lieu de 10 % de l'impôt de l'année 1982...

L'ennui vient de ce que les déductions — la décote, comme disent les spécialistes du ministère des finances — pour charges de famille ne seront calculées qu'une fois connu le revenu imposable. Ce qui revient à dire que de nombreux contribuables verseront plus que leur dû au fisc pendant quatre ou cinq mois, la régularisation — au centime près — n'intervenant qu'à l'automne (novembre ou décembre pour les contribuables mensualisés). Ces avances de trésorerie *seront, par définition, surtout* le fait des familles nombreuses disposant de revenus modestes, celles-là mêmes pour lesquelles sont prévues des réductions. Justice sociale, stratégie économique et technique fiscale sont dans un bateau. La justice tombe à l'eau...

ALAIN VERNHOLES.



AVEC LE CREDIT LYONNAIS SIMPLIFIEZ-VOUS LA GESTION DE TRESORERIE.

Une simplification qui est aussi une amélioration.

Les services informatisés du Crédit Lyonnais peuvent faire beaucoup pour vous aider à gérer au jour le jour vos recettes et vos dépenses. Beaucoup d'entreprises pratiquent déjà ce système.

Monsieur C. Noble, Directeur de la Trésorerie et des Financements du Groupe Hachette explique comment fonctionne son entreprise avec le Crédit Lyonnais.





"Les produits que nous vendons sont des produits de faible valeur unitaire, puisqu'il s'agit de livres ou de journaux. Pour réaliser notre chiffre d'affaires de 9 milliards de F, nous sommes obligés de concevoir, de fabriquer et de vendre une très grande quantité de produits et cette multitude de ventes entraîne un nombre très important de mouvements de fonds.

Nous sommes donc confrontés à des problèmes de traitement de masse, d'où la nécessité, dès le départ, de faire le plus largement possible appel à l'informatique. Ce qui nous a aidé à résoudre notre problème, c'est la "Centralisation des Recettes".

L'important pour nous c'est d'obtenir la remontée des recettes sur la Trésorerie Centrale dans les meilleurs délais possible. Nos points de vente étant dispersés sur tout le territoire français, nous leur demandons de déposer les recettes quotidiennes dans les agences de nos banques et, chaque fois que cela est possible, dans celles du Crédit Lyonnais.

Donc, tous les jours, les différentes agences du Crédit Lyonnais recueillent les dépôts et saisissent les références des déposants. L'information se déverse dans le réseau Crédit Lyonnais et, en particulier, bien sûr, dans l'agence dans laquelle nous travaillons. Cette solution nous permet, 24 heures au maximum après le dépôt, d'en prendre connaissance en entrant en contact électronique avec le système central du Crédit Lyonnais.

Ce système de Centralisation de Recettes débouche aussi sur une exploitation plus large avec la "Position Quotidienne France", un autre service que le Crédit Lyonnais met à notre disposition.

La banque nous offre le dialogue entre ordinateurs, c'est-à-dire entre le sien et le nôtre.

De cette manière la banque permet à l'entreprise d'avoir accès directement à l'information qu'elle détient pour son compte".

Bien entendu, vos problèmes sont sans aucun doute différents de ceux de Monsieur Noble, mais le Crédit Lyonnais peut vous apporter des services informatisés adaptés au cas de votre entreprise. Grâce à ces services, les recouvrements, les paiements, la gestion administrative et comptable, la gestion de trésorerie peuvent être considérablement simplifiés et améliorés.

Venez en parler avec votre agence du Crédit Lyonnais. Vous trouverez des interlocuteurs qui connaissent à la fois leur outil informatique et les solutions aux problèmes des entreprises.

CL

CREDIT LYONNAIS
Votre Partenaire

© INTERMARCO-CONSEIL

SOCIAL

LE 18 MAI

La grève nationale d'« au moins une heure » de F.O. devrait être marquée par plus de deux cents rassemblements en province

● *Débrayages à la S.N.C.F. et à la R.A.T.P.*

La grève nationale interprofessionnelle de F.O. d' *« au moins une heure »*, le 18 mai, constituera, à plusieurs égards, un test du mécontentement et des capacités de mobilisation des syndiqués de cette organisation. D'après les statistiques du ministère des affaires sociales, les conflits du travail ont affecté, en mars 1983, 360 établissements, mobilisé 34 000 personnes et occasionné la perte de 101 000 journées. Par rapport à mars 1982, on observe une diminution sensible, tant au niveau des effectifs ayant cessé le travail (– 46 %) que des journées non travaillées (– 69 %).

Le bureau confédéral de Force ouvrière a réitéré, le 16 mai, son appel à une grève nationale interprofessionnelle d'*« au moins une heure »* le 18 mai, afin d'exprimer le *« mécontentement »* des salariés, des retraités et des chômeurs et *« leur attachement au mouvement syndical libre et indépendant ». « Plus de deux cents rassemblements*, précise F.O., *seront organisés dans tout le pays, à l'initiative des unions départementales et unions locales F.O. »* A Lyon, les responsables F.O. ont appelé à un arrêt de travail de vingt-quatre heures. Dans le Vaucluse, la grève portera sur une demi-journée.

L'union régionale parisienne F.O. a appelé à une manifestation pour le 18 mai à 16 h 30 de Richelieu-Drouot au ministère des finances. Elle y attend de dix mille à quinze mille personnes. Cette manifestation *« contre l'austérité »* servira d'avertissement au gouvernement, qui *« va trop loin »*, et au patronat, qui *« abuse »*.

Dans un communiqué commun, les syndicats SNUI (autonome), C.G.T., C.F.D.T. et F.O. appellent *« l'ensemble des agents de la direction générale des impôts à un arrêt de travail d'une demi-journée minimum le 19 mai 1983 »*, pour obtenir *« des emplois et des crédits permettant à l'administration d'agir plus efficacement contre la fraude fiscale, qui s'élève toujours à 100 milliards de francs »*. Le syndicat C.G.T. des agents des douanes a lancé un appel à un arrêt de travail de vingt-quatre heures le 19 mai.

A la R.A.T.P. le trafic sur le réseau risque d'être perturbé, le 18 mai, en raison de l'appel à un débrayage de deux heures à la prise de service lancé mardi par les syndicats autonome, F.O. et C.F.T.C., pour s'associer à la journée d'action de F.O. Mardi, selon la direction, la grève lancée par les syndicats F.O., autonome et C.F.T.C. (qui représentent environ 55 % du personnel) n'a affecté que faiblement le service.

A la S.N.C.F., la circulation des trains risque d'être perturbée les 18 et 19 mai, à la suite du dépôt de plusieurs préavis de grève. F.O. a appelé les cheminots à cesser le travail, le 18 mai, *« une heure au minimum, soit en fin de service, soit en début de service »*. La FGAAC (autonome) a lancé une consigne de grève d'une heure le 19 mai. Dans le cadre d'une journée nationale d'action contre *« le plan d'austérité »* à la S.N.C.F., la C.G.T. a appelé les cheminots à un débrayage d'une heure le 19 mai, de 10 heures à 11 heures. Les cheminots C.F.D.T. ont décidé de s'associer à cette action.

FAITS ET CHIFFRES

Commerce

● **Les représentants commerciaux demandent une revalorisation de leur profession.** – Les entreprises françaises savent produire, mais ne savent plus vendre. C'est là, pour la Fédération syndicale nationale de la représentation commerciale (C.G.C.), qui a réuni la presse le 17 mai à Paris, l'une des raisons qui explique la dégradation du commerce extérieur. C'est tellement vrai, que beaucoup de bons V.R.P., ne trouvant plus auprès des entreprises françaises des rémunérations suffisantes pour un travail souvent ingrat, vendent désormais des produits étrangers dans l'Hexagone.

Dans certains secteurs, les entreprises ne peuvent même pas honorer toutes les commandes prises par les représentants, faute de vouloir embaucher. Pour M. De Santis, président de la Fédération, la revalorisation de la profession implique donc la relance de l'économie, notamment par un soutien bancaire accru aux P.M.E. et la mise en place d'une véritable formation du vendeur.

Marché commun

● **La France intervient auprès de la C.E.E. sur le prix du gaz néerlandais pour les producteurs d'engrais.** – La France a entamé une démarche auprès de la Communauté européenne contre le prix du gaz facturé par les Pays-Bas aux producteurs néerlandais d'engrais azotés. La France aurait la preuve que le gaz hollandais est vendu 30 % moins cher aux producteurs d'ammoniac, ce qui favorise, en aval, les industriels des engrais. La démarche est menée à la fois par le gouvernement et les producteurs français (*le Monde* du 11 mai).

Social

● **Ardoisières d'Angers : vers une réunion quadripartite.** – Les ardoisiers angevins, inquiets d'une rumeur de réduction de production risquant à terme d'entraîner la fermeture du bassin minier et quelque mille sept cents suppressions directes d'emplois, ont obtenu l'assurance d'une réunion quadripartite (*pouvoirs publics, direction des Ardoisières, syndicats et municipalités*) pour examiner les problèmes de l'ardoise française. La décision de principe a été annoncée le 17 mai par la préfecture d'Angers, mais aucune date n'a été fixée.

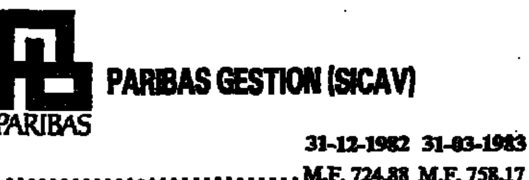
● **Assurance-maladie : des sociétés d'assurance vont pratiquer le tiers-payant.** – La Fédération française des sociétés d'assurance (F.F.S.A.) a indiqué le 17 mai, dans un communiqué, que *« les dix millions de personnes couvertes par une assurance-maladie complémentaire souscrite auprès d'une société d'assurance »* pourront désormais bénéficier d'un système de tiers-payant. *Un accord national a été signé* entre M. Peckre, président de la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France, M. Arbon, président de l'Union nationale des pharmacies de France, et M. Lallement, président de la F.F.S.A. Ce texte, qui entrera en vigueur progressivement, prévoit que les sociétés d'assurance pourront *régler* directement aux *pharmaciens* la part des dépenses pharmaceutiques couvertes par les contrats de leurs assurés sans que ceux-ci aient à en faire l'avance.

● **La grève des marins « massivement suivie », selon la C.G.T.** – Les marins ont *« massivement suivi »* le mot d'ordre de grève à l'appareillage de quarante-huit heures, lancé par la C.G.T. et la C.F.D.T. pour appuyer leurs revendications (vingt jours de congés par mois d'embarquement, retraite à cinquante ans, augmentation des salaires de 5 % au 1er mai). Selon la C.G.T., qui se félicite de ce résultat, quarante-quatre des cinquante et un marins consultés entre le 9 et le 17 mai ont observé le mouvement, 82 % des marins se prononçant pour la grève. De leur côté, les marins du secteur portuaire, c'est-à-dire essentiellement ceux qui travaillent à bord des remorqueurs, qui ont déjà observé un arrêt de travail de soixante-douze heures du 9 au 11 mai, feront à nouveau grève du 6 au 8 juin.

● **Le Syndicat départemental de l'équipement de Paris précise son attitude, face aux contestataires C.F.D.T.** – A la suite de notre article sur l'adoption par des syndicats C.F.D.T. contestataires d'un texte *« pour une autre démarche syndicale »* (*le Monde* daté 24-25 avril), le conseil du Syndicat départemental de l'équipement de Paris (SDEP-C.F.D.T.) *« tient à préciser que le Syndicat de l'équipement de Paris n'a pu ni amender ni adopter un texte dont les instances régulières du syndicat n'ont pas discuté, ainsi que l'a indiqué notre représentant à cette réunion »*.

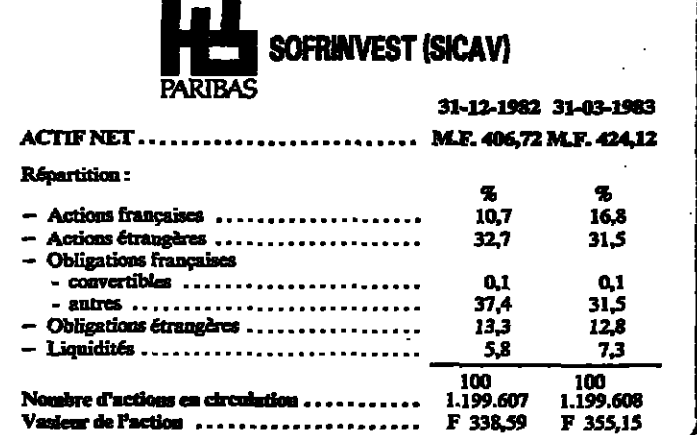
● RECTIFICATIF. – Sur la foi d'une information publiée dans *la Correspondance de la presse* (qui est un peu « l'officiel » de la presse) du mardi 17 mai, nous avons écrit, dans *le Monde* daté 18 mai, que M. Philippe Bodin, directeur adjoint du cabinet du ministre des P.T.T., avait déclaré que *« le gouvernement serait décidé à reconduire les dispositions de l'article 39 bis du code général des impôts pour 1984 »*. Cette information est inexacte. Aucune décision n'a, du reste, encore *été prise par le gouvernement, ni sur* l'article 39 bis ni sur les autres aides économiques à la presse écrite, pour le projet de budget de 1984.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



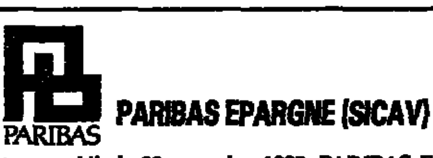
PARIBAS GESTION (SICAV)

	31-12-1982	31-03-1983
ACTIF NET	M.F. 724,88	M.F. 758,17
Répartition :	%	%
– Actions françaises	6,2	10,9
– Actions étrangères	47,8	43,2
– Obligations françaises :		
– convertibles	1,8	1,9
– autres	27,6	21,9
– Obligations étrangères	13,8	14,7
– Liquidités	2,8	7,4
	100	100
Nombre d'actions en circulation	1.794.889	1.781.975
Valeur de l'action	F. 403,26	F. 427,17



SOFRINVEST (SICAV)

	31-12-1982	31-03-1983
ACTIF NET	M.F. 406,72	M.F. 424,12
Répartition :	%	%
– Actions françaises	10,7	16,8
– Actions étrangères	32,7	31,5
– Obligations françaises		
- convertibles	0,1	0,1
- autres	37,4	31,5
– Obligations étrangères	13,3	12,8
– Liquidités	5,8	7,3
	100	100
Nombre d'actions en circulation	1.199.607	1.199.608
Valeur de l'action	F 338,59	F 355,15



PARIBAS EPARGNE (SICAV)

Sicav ouverte au public le 22 novembre 1982, PARIBAS EPARGNE a pour objet de mettre à la disposition des souscripteurs un instrument de placement de sommes disponibles à court ou moyen terme ou à une échéance aléatoire.

Investis à plus de 50 % en valeurs françaises, ses actifs sont constitués principalement d'obligations, aussi bien à taux fixe qu'à taux variable, libellées en francs français, émises tant par des personnes privées que par l'État et des collectivités ou organismes publics.

	31-12-1982	31-03-1983
ACTIF NET	M.F. 102,73	M.F. 236,63
Répartition :	%	%
– Obligations françaises	96,1	94,3
– Liquidités	3,9	5,7
	100	100
Nombre d'actions en circulation	10.186	22.408
Valeur de l'action	F. 10.089,79	F. 10.566,70



« EPARGNE ASSOCIATIONS » (SICAV)

Sicav ouverte au public le 15 décembre 1982, EPARGNE ASSOCIATIONS est destinée principalement à des organismes à but non lucratif. Ses actifs sont constitués exclusivement d'emprunts d'Etat et assimilés, aussi bien à taux fixe qu'à taux variable, libellés en francs français.

	31-12-1982	31-03-1983
	–	–
ACTIF NET	M.F. 102,37	M.F. 461,99
Répartition :	%	%
– Obligations françaises	97,8	85,4
– Liquidités	2,2	14,6
	100,–	100,–
Nombre d'actions en circulation	5 046	21 628
Valeur de l'action	20 287,79 F	21 361,16 F

BANQUE TRANSATLANTIQUE

L'Assemblée générale ordinaire de la Banque Transatlantique s'est tenue le 16 mai 1983 sous la présidence de M. Philippe AYMARD et a approuvé les comptes de l'exercice 1982 se soldant par un bénéfice net de F. 14.147.750,90 (comprenant *F. 1.609.626,66 de plus-values* nettes à long terme à porter à la réserve spéciale) contre F. 13.667.610,22 (dont F. 1.881.351,90 de plus-values nettes à long terme).

En raison de la limitation légale de la progression des bénéfices distribués par les sociétés en 1982 et 1983, l'Assemblée générale a fixé le dividende pour l'exercice 1982 à F. 9,70 par action (l'impôt déjà versé au Trésor étant de F. 4,85) contre F. 10,50 l'année précédente (l'impôt déjà versé au Trésor étant de F. 5,25). Le dividende sera mis en paiement à partir du 30 mai 1983.

L'Assemblée générale a renouvelé pour une durée de 5 ans le mandat d'Administrateur de M. François de SIEYES.

Au cours du Conseil qui a suivi l'Assemblée, le Président a informé ses collègues de la démission de M. Mario BASILE, appelé à de nouvelles fonctions au Credito Italiano à Rome, et le Conseil, sur sa proposition, a coopté M. Sebastiano BAZZONI, nouveau représentant au Credito Italiano à Paris.




ROUSSELOT

Le conseil d'administration, réuni sous la présidence de M. Paul Berthier, a arrêté les comptes de l'exercice 1982 qui seront présentés à l'assemblée générale ordinaire du 23 juin 1983.

Malgré un contexte économique difficile, le groupe a consolidé en 1982 les positions acquises par le redressement des comptes de l'exercice précédent.

Pour Rousselot S.A., le bénéfice net s'élève à 32,9 millions de francs en 1981, soit une augmentation de 25 %. Ce résultat a été obtenu après 48,5 millions de francs d'amortissements, *38,2 millions* de francs *d'impôts sur* les sociétés et une provision pour la participation des salariés aux fruits de l'expansion de 10,6 millions de francs.

Pour le groupe, le chiffre d'affaires consolidé a atteint 2 351 millions de francs, en hausse de 13,14 % surar l'exercice précédent. La marge brute d'autofinancement consolidé atteint 166,2 millions de francs contre 149,5 millions de francs. Le bénéfice net, *qui tient compte d'amortissements* exceptionnels enregistrés par la filiale Peter Cooper Corporation pour un montant supérieur à 10 millions de francs, s'élève à 39,6 millions de francs contre 45,4 millions de francs en 1981.

Le conseil proposera à l'assemblée la mise en paiement, le 1er juillet 1983, du coupon n° 10, d'un montant de 20 F assorti d'un avoir fiscal de 10 F.

BANQUE STEINDECKER S.A.

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 1983 d'augmenter le capital social en une ou plusieurs *fois d'un montant maximum de* 37 000 000 de francs, le Conseil d'Administration a décidé dans sa séance du 2 mai 1983 de porter le capital de la Banque Steindecker S.A. à *53 000 000 de francs* à 90 000 000 de francs par l'émission de 370 000 actions nouvelles de 100 F nominal à souscrire en numéraire.

A la date de clôture de la souscription *soit le 16 juin 1983 les fonds* propres de la Banque Steindecker S.A. passeront de 61 742 591 francs à 113 501 091 francs.

On rappellera d'autre part que Monsieur *Jean Lévy ayant démissionné de* son poste d'Administrateur pour convenances personnelles, Monsieur Jean Guedj, Directeur Général de la Banque Populaire du Nord, a été désigné pour *occuper le siège devenu vacant*.

La Mutuelle d'Assurances du Corps Sanitaire Français ayant également été nommée Administrateur est représentée par son Directeur Général, Monsieur Pierre Daneels.



BANQUE LIBANO-FRANÇAISE (France)

R.C. Paris B 305 009 581
SIRENE 305 009 581 000 29

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Libano-Française (France) s'est réunie le 28 avril 1983 sous la Présidence de *Monsieur Gilles Doubrère*.

Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1982 qui font ressortir après amortissements, provisions et impôts, un bénéfice net de FRF 15,2 millions contre FRF 16,2 *millions pour* l'exercice 1981.

Au 31/12/1982, le total du Bilan s'élevait à FRF 4 485 millions et le Hors-Bilan à FRF 1 593 millions contre respectivement FRF 4 451 millions et *FRF 1 591 millions au 31/12/1981*.

Elle a décidé d'affecter aux réserves légale et générale de la Banque la somme de FRF 10,7 millions et de distribuer aux actionnaires la somme de *FRF 4 millions* représentant un dividende net de FRF 10/action donnant droit à un avoir fiscal de FRF 5.

Les fonds propres de la Banque Libano-Française (France), y compris *les emprunts subordonnés*, atteignent après affectation des résultats et distribution, FRF 134,9 millions au 03/05/1983.

L'Assemblée a renouvelé pour une durée de six années le mandat d'Administrateur de Monsieur Gilles Doubrère, qui venait à échéance, et a été informée de la nomination de Monsieur Selim Habib en qualité de représentant permanent de la *Banque Libano-Française* (S.A.L.), Administrateur.

Le Conseil d'Administration réuni à l'issue de l'Assemblée a reconduit Monsieur Gilles Doubrère dans ses fonctions de Président-Directeur Général.



	31-12-1982	31-03-1983
	–	–
ACTIF NET	MF 248,00	MF 258,20
Nombre d'actions en circulation	338.478	333.290
Valeur de l'action	F 732,86	F 774,63
RÉPARTITION DE L'ACTIF		
France :	%	%
● Obligations classiques	21,8	23,7
● Emprunt 7 % 1973	13,4	9,7
● Actions (+ cv)	13,6	18,6
	48,8	52,0
Etranger :		
● U.S.A.	25,0	26,5
● Japon	17,1	14,8
● Autres	4,8	4,3
	46,9	45,6
Liquidités	4,3	2,4
	100,0	100,0
STRUCTURE DU PORTEFEUILLE		
● Electronique %	55,0	61,0
● Biotechnologie %	15,0	12,0
● Défense %	11,0	14,0
● Energie %	9,0	5,0
● Divers (venture capital) %	10,0	8,0

Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues aux guichets des sièges, succursales et agences en France de :
- la Banque de Paris et des Pays-Bas,
- le Crédit du Nord,
- la Banque régionale d'escompte et de dépôts.

SINGER

Le chiffre d'affaires du groupe Singer S.A. s'est développé au cours du premier trimestre 1983 de 12 % par rapport au premier trimestre 1982.

M. Etienne Girard, Président-Directeur Général, a précisé en outre que les ventes au détail des 250 magasins Singer marquaient une progression supérieure à 20 % grâce à la forte augmentation du nombre des machines à coudre vendues. La part de Singer sur ce marché, compte tenu de l'apport de son réseau de franchisés, est désormais supérieure à 50 %.

Les ventes destinées aux industriels et aux artisans ont augmenté de 39 % par rapport à l'*année dernière. Le lancement d'une gamme de produits nouveaux ainsi qu'une* profonde adaptation des méthodes de commercialisation expliquent cette progression.

Les usines de Bonnières et d'Alençon contribuent au développement général du groupe à travers le maintien de leurs activités traditionnelles (machines à coudre, moteurs électriques et meubles), la mise en fabrication de produits nouveaux et un développement vigoureux des activités de diversification. En deux ans, l'usine de Bonnières est devenue le numéro un mondial pour l'accastillage de planches à voile. Au total, plus de 50 % des fabri*cations de ces deux usines seront exportés* en 1983.

Les filiales commerciales et financières dont la SOFRAC (Société Française de Crédit à la Consommation), observent, pour leur part, une progression satisfaisante de leurs activités.

L'exercice 1983, a conclu M. Girard, devrait se poursuivre de façon favorable pour le groupe Singer S.A.

SINGER S.A.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

17 mai

Nouveau repli

A quarante-huit heures de la réponse des primes, le marché parisien a subi un nouveau repli mardi, un mouvement logique si l'on en juge par l'accentuation de la pression baissière perceptible la veille en fin de séance lorsque l'indicateur instantané qui perdait aux alentours de 0,6 % vers 14 heures a brutalement chuté jusqu'à refléter une baisse de 0,9 % en clôture.

Mardi, les ventes l'ont encore emporté au hasard des groupes de cotation et l'indicateur instantané, toujours lui, reproduisait son repli de la veille (– 0,9 %) ramenant à 1,8 % la progression des actions françaises depuis le début du mois de mai boursier.

Avec un dollar bien décidé à se maintenir au-dessus de 7,40 F, les valeurs des sociétés bien ancrées à l'exportation (Perrier, BSN, Moët-Hennessy, L'Oréal, Club Méditerranée, L'Air Liquide) poursuivent leur progression, même si le fait de bénéficier d'un large marché ne leur permet pas de figurer en haut de l'affiche.

Ailleurs, le ton est plus partagé et Promodès, qui avait eu un accès de faiblesse (– 6 %) la veille, regagne aussitôt 4 % après les propos prudents mais encourageants de son président, M. Holley, à propos des perspectives de résultats pour l'année en cours (voir « La vie des sociétés »).

Paris-France et Esso gagnent aux alentours de 6 %, tandis qu'à l'inverse de nombreux titres (Bis, Schneider, Presses de la Cité, Dassault, Docks de France, Comptoirs Modernes) perdent 3 % à 4 %.

Les valeurs étrangères sont très irrégulières et, sur le marché de l'or, le cours du métal fin est retombé à 104 700 F (– 150 F) tandis que le napoléon est à nouveau inchangé, à 700 F.

A 9,37/42 F, le dollar-titre est en léger retrait sur la veille (9,40/52 F).

NEW-YORK

Timide reprise

Un léger gonflement des achats en fin de séance a permis au marché new-yorkais de résister à la tentation d'une nouvelle correction technique et ce sursaut a permis à l'indice Dow Jones des valeurs industrielles de regagner 2,81 points mardi pour s'établir à 1 205,79, alors que le volume d'échanges totalisait 79,51 millions d'actions contre 76,25 millions la veille.

Pour la plupart des observateurs, ce redressement – timide, il est vrai – est surtout dû aux achats à bon compte réalisés par certains opérateurs, qui ont su tirer parti de la baisse enregistrée depuis quelques jours.

Sur le front des taux d'intérêt où les informations continuent à circuler en tous sens, les analystes ont constaté le net renchérissement du papier commercial à quatre-vingt-onze jours adjugé par la Citicorp : 8,543 % contre 8,326 % lors de la précédente vente aux enchères.

Parallèlement, M. Preston Martin, le vice-président de la Réserve fédérale, a admis que le Fed *« ne disposait pas d'un bouton magique pour faire baisser les taux d'intérêt »*, allant jusqu'à ajouter que les autorités monétaires américaines pouvaient difficilement faire plus qu'elles n'avaient fait jusqu'à présent en faveur d'une nouvelle décélération du loyer de l'argent, un sentiment partagé par Mme Nancy Teeters, un des gouverneurs de la Réserve fédérale, qui se déclare *« peu disposée, pour le moment, à faire descendre les taux »*.

VALEURS	Cours du 16 mai	Cours du 17 mai
Alcoa	34 5/8	34 1/4
A.T.T.	66 5/8	66 5/8
Boeing	37 3/8	37 1/2
Chase Manhattan Bank	59 1/2	59 3/8
Du Pont de Nemours	46 1/4	46 1/2
Eastman Kodak	74 1/8	74 3/4
Exxon	34	33 7/8
Ford	50 1/8	50 3/8
General Electric	109 1/2	108
General Foods	42 5/8	43 1/4
General Motors	69 1/2	69
Goodyear	33	33 1/8
I.B.M.	115 1/4	113 3/4
I.T.T.	39 5/8	40
Mobil Oil	30 7/8	30 3/8
Pfizer	81 3/4	81 3/8
Schlumberger	46	46 5/8
Texaco	35 1/8	35 3/8
U.A.L. Inc.	36	35 3/8
Union Carbide	64 5/8	66 1/8
U.S. Steel	24 3/8	25
Westinghouse	46 1/2	47 1/8
Xerox Corp.	46 1/2	46 1/2

LA VIE DES SOCIÉTÉS

GÉOREX. – Parrainée par le Centre d'informations boursières des P.M.E.-P.M.I., cette société fera son entrée, le 24 mai prochain, sur le marché hors-cote de la Bourse de Paris. Spécialisée dans l'assistance technique pour les travaux d'exploration et de production de pétrole et de gaz, elle est dotée d'un capital de 8,7 millions de francs réparti entre plusieurs actionnaires, dont aucun ne détient la majorité. Géorex fonctionne en association entre le fondateur de l'entreprise, M. Francis Wiel, et des distributeurs indépendants de produits pétroliers (Marsot, Monteuay, Olle) avec la présence de certains groupes bancaires et financiers (Rombas, la SADE, la Banque de l'union européenne et Sodinnove). Géorex réalise un chiffre d'affaires annuel de 30 millions de francs environ et dégage un bénéfice net de 3 millions de francs, le dernier dividende distribué ayant été de 12 F net au titre de l'exercice 1981.

POMMERY ET GRENO. – En raison des bons résultats de l'exercice 1982 (un bénéfice net de 39,9 millions de francs, comprenant, toutefois, une plus-value de 37,99 millions de francs provenant de la vente de l'immeuble que la société possédait avenue George-V, à Paris, et un chiffre d'affaires de 170 millions de francs, en progression de 19 % sur l'année précédente), cette entreprise de champagne va reprendre la distribution du dividende en proposant à ses actionnaires un montant de 10 F net par action majoré d'un avoir fiscal de 5 F (le dernier dividende distribué avait été de 8,50 F net au titre de l'année 1979).

La société précise que grâce à la vendange exceptionnelle de 1982, la production du vignoble Pommery (300 hectares) ajoutée à d'importants achats de raisin permettent d'anticiper un développement des ventes pour les prochaines années.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1982)

	16 mai	17 mai
Valeurs françaises	125,1	
Valeurs étrangères	134,7	

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 31 déc. 1982)

	16 mai	17 mai
Indice général	126,1	124,5

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 18 mai .... 12 1/4 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	17 mai	18 mai
1 dollar (en yens)	233,20	232,80

BOURSE DE PARIS — Comptant — 17 MAI

Mouvement		
Second marché	Hors-cote	Étrangères	SICAV

Marché à terme

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous pourrions être contraints parfois à ne pas donner les derniers cours. Dans ce cas ceux-ci figureraient le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été exceptionnellement l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
1887	4,5 % 1973	2052	2045	2040	2021
3235	C.N.E. 3 %	3270	3256	3260	3243
660	Europe n° 1	628	617	617	608
670	Facom	692	680	685	675
910	Fichet-bauche	880	888	888	871
113	Pechelbronn	113 50	114	114	114
405	Penhoet	391	390	390	385 20
475	Pernod-Ricard	555	549	550	541
180	Pétroles (Fse)	179	178	178	176
196	– (obl.)	198 50	197 50	197 50	196
39	– (certific.)	42	42	42	42
93	Pétroles B.P.	107	106 80	105 80	104 80
187	Peugeot S.A.	190 20	186 80	187	186 80
320	– (obl.)	336	336	336	336
139	P.L.M.	135 50	131 50	131 50	129
82	Poclain	88 20	88 50	88 50	88 50
350	Poliet	332	331	331 50	325
93	Vallourec	90	90	90 20	89 05
1290	V. Clicquot-P.	1400	1370	1370	1346
660	Viniprix	658	650	650	637
920	Elf-Gabon	1040	1019	1022	1039
220	Amax Inc.	269	271 10	273	270
610	Amer. Express	632	633	630	627
695	Amer. Teleph.	630	624	624	620
205	Anglo Amer. C.	228 50	227	229	225
1130	Amgold	1185	1196	1189	1173
930	B. Ottomane	961	981	981	965
540	BASF (Akt)	549	563	560	569
500	Bayer	519	518	514	517
415	Ford Motors	473 50	479	478	479
435	Free State	512	500	500	490
275	Gencor	263 50	256	256	261
196	Gén. Belgique	320 50	313	313	308
1010	Gén. Electr.	1028	1020	1020	1025
590	Gen. Motors	648	652	658	646
75	Goldfields	80 50	82 50	81	80 85
205	Harmony	229 50	228	234	226
30	Hitachi	32 40	31 80	31 75	32
620	Hoechst Akt.	550	554	554	556
63	Imp. Chemical	69 60	68 60	68 60	69
125	Inco. Limited	145 20	142 20	145	141
1040	IBM	1082	1078	1080	1076
42	Ito-Yokado	50 50	49	49 15	49
340	ITT	378 80	380	383	380
53	Matsushita	58	58 90	59 10	59 40
735	Merck	852	835	835	830
745	Minnesota M.	820	811	812	825
280	Mobil Corp.	299 80	300 30	300 30	302 90
17950	Nestlé	19650	19500	19500	19550
450	Norsk Hydro	538	520	520	516
1280	Siemens A.G.	1290	1295	1293	1306
130	Sony	145	145	144	143
174	T.D.K.	193	189	193	194 90
710	Unilever	710	693	693	....
670	Unit. Techn.	690	663	665	664
1020	Vaal Reefs	1160	1164	1170	1142
540	West Deep	615	596	605	592
480	West Hold.	558	546	553	544
380	Xerox Corp.	423	421 50	421	413 10
2 91	Zambia Corp.	3 33	3 25	3 34	3 20

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé ; ◆ : prix précédent.

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 17/5	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	7 408	7 427	7 200	7 600
Allemagne (100 DM)	301 300	300 740	292	312
Belgique (100 F)	15 079	15 071	14 500	15 600
Pays-Bas (100 fl.)	267 740	267 440	259	279
Danemark (100 krd)	84 600	84 420	80	88
Norvège (100 k)	104 300	104 250	100	107
Grande-Bretagne (£ 1)	11 581	11 535	11 200	12
Grèce (100 drachmes)	8 840	8 840	8 250	10 250
Italie (1 000 lires)	5 058	5 057	4 847	5 300
Suisse (100 fr.)	363 690	361 850	351	372
Suède (100 krs)	98 900	98 900	94	101
Autriche (100 sch)	42 815	42 730	42 100	44 100
Espagne (100 pes.)	5 374	5 377	5 250	5 850
Portugal (100 esc.)	7 520	7 510	6 850	8 250
Canada ($ can 1)	6 032	6 038	5 900	6 200
Japon (100 yens)	3 182	3 170	3 050	3 210

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 17/5
Or fin (kilo en barre)	105000	104700
Or fin (en lingot)	104850	104700
Pièce française (20 fr)	700	700
Pièce française (10 fr)	400	.....
Pièce suisse (20 fr)	691	685
Pièce latine (20 fr)	649	649
Souverain	825	820
Pièce de 20 dollars	3905	3905
Pièce de 10 dollars	2052 50	2052 50
Pièce de 5 dollars	1095	.....
Pièce de 50 pesos	4380	4395
Pièce de 10 florins	680	690

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

● *Le prix Albert-Londres 1983* a été décerné mardi 17 mai, au premier tour de scrutin, à M. Patrick Meney, journaliste à l'Agence France-presse, pour un dossier comprenant un ouvrage sur *« la Kleptocratie en U.R.S.S. »* et dix années de reportages. Agé de 35 ans, Patrick Meney, après avoir travaillé à *Nice-matin*, entre à l'A.F.P. en 1973 au bureau de Dijon, où il couvre notamment le conflit aux usines Lip de Besançon, avant de partir pour Rome en 1974, puis Moscou en 1980. Rentré au siège, il est nommé à la rédaction en chef au début de 1983.

Le numéro du « Monde » daté 18 mai 1983 a été tiré à 502 362 exemplaires

A B C D F G H

LA PRÉPARATION DU CONGRÈS DU P.S.

L'élaboration d'un texte commun des « mitterrandistes » reste difficile

Une soixantaine de responsables du courant A (mitterrandiste) du parti socialiste se sont réunis mardi 17 mai à Paris, pendant cinq heures environ, afin d'examiner, une nouvelle fois, la possibilité de présenter une contribution commune à tous les membres de ce courant, dans la perspective du congrès de Bourg-en-Bresse, prévu à la fin du mois *d'octobre. Un groupe de travail de* douze personnes a été chargé de continuer ces travaux. Les *« contributions »*, textes préparatoires aux débats et qui sont susceptibles d'être transformées en motions soumises au vote des délégués au congrès, doivent être déposées avant le 30 mai.

Ce groupe de travail s'efforcera de réaliser la synthèse entre les points de vue exprimés notamment par les amis du premier secrétaire, M. Lionel *Jospin, d'une part, et ceux de* M. Pierre Joxe, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, d'autre part. Il poursuivra cette tâche difficile sur la base du document cadre élaboré par MM. Louis Mermaz, président de l'Assemblée nationale et Jean Pronteau, membre du secrétariat national du P.S. Ce document, *devenu « schéma de contribution »* après modifications, a été présenté le samedi 7 mai aux membres du courant A réunis à Créteil (*le Monde* du *10 mai*).

La thèse qu'il développe sur le rôle du parti socialiste paraît difficilement conciliable avec celles exposées par deux collaborateurs de M. Joxe qui ont remis à la direction du parti un texte très critique sur le fonctionnement du P.S. et la manière dont il a rempli sa mission depuis l'accession de la gauche au pouvoir (*le Monde* du 10 mai). M. Paul Quilès, membre du *secrétariat national*, a soumis a ses amis un document sur ce sujet dans lequel il insiste, comme l'avait fait avant lui M. Jospin, sur la transformation éventuelle du P.S. en parti de masse. La réunion du 18 mai a confirmé qu'il sera délicat de trouver un terrain d'entente sur le rôle du parti.

En outre, M. Lionel Jospin a clairement exprimé son souci d'éviter que des sujets importants sur lesquels des divergences se sont exprimées *ces dernières semaines entre mitter*randistes — la politique économique et l'Europe notamment — soient «évacués» dans des contributions *annexes. Le refus d'une telle mé*thode, exprimé par le premier secrétaire, vise nettement les amis de M. Joxe. M. Christian Goux, président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, dont les analyses et les thèses en matière économique divergent profondément de celles mises en œuvre actuellement par le gouvernement, a, en effet, rédigé son propre texte sur ces questions.

Au terme de cette réunion — la quatrième organisée par le courant A pour préparer le congrès — les participants se sont mis d'accord sur la méthode de travail du groupe des douze. Ce groupe tentera d'élaborer une contribution commune qui engloberait tous les sujets de discussion importants, étant entendu que les *contributions annexes ne porteraient* que sur des questions moins sensibles, telles que la jeunesse ou l'éducation, par exemple.

J.-Y. L.

LA PRÉPARATION DU IXe PLAN

Certains parlementaires socialistes voudraient que le débat soit reporté

Le conseil des ministres devait adopter, ce mercredi 18 mai, le texte définitif du rapport accompagnant la première loi du Plan après son examen par le Conseil économique et social. Le gouvernement a suivi les avis de la Chambre économique en renforçant le texte sur la partie agricole, notamment dans le chapitre intéressant les choix du IXe Plan. *De même insiste-t-il plus ouverte*ment sur la filière agro-alimentaire en ce qui concerne les P.P.E. (programmes prioritaires d'exécution).

La référence à l'artisanat est également mieux précisée dans le texte adopté par le conseil des ministres. En revanche, le gouvernement n'a pas suivi le Conseil économique et social dans sa démande d'ajouter le logement à la liste des P.P.E. Mais il a modifié le programme d'action prioritaire no 5 en lui donnant une tournure plus marquée en faveur de la recherche.

Le projet de loi doit être déposé immédiatement sur le bureau de l'Assemblée nationale. M. Le Garrec, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, chargé du Plan, le déposera devant la commission de la production et des échanges le 18 mai et devant la commission des finances le 26 mai.

Le groupe socialiste de l'Assemblée nationale, quant à lui, veut avoir le temps d'étudier sérieusement le projet de loi. M. Pierre Joxe, son président, l'a redit, mardi 17 mai, après que les députés du P.S. eurent entendu M. Jean Le Garrec. M. Joxe ne souhaite pas que *sa discussion* ait lieu début juin comme l'envisageait le gouvernement.

Car si tous les socialistes sont per*suadés que la planification est utile*, tous ne sont pas sûrs qu'elle soit possible en période de crise, a reconnu M. Joxe ; toutefois, si ce débat n'a, pour l'instant, *été qu'abordé* au sein du groupe socialiste, ses deux membres qui auront le plus à s'occuper du dossier, M. Jean-Paul Planchou, député de Paris, en tant que rapporteur de la commission des finances, et M. Dominique Taddei, député de Vaucluse, désigné comme « responsable » du groupe pour ce texte, sont persuadés qu'un plan est indispensable même quand les difficultés économiques sont difficiles à maîtriser.

La planification française, a expliqué M. Joxe, ne peut, à court terme, retrouver la qualité qu'elle avait atteinte dans les années 60. Deux questions restent posées pour ce IXe Plan : peut-on commencer à chiffrer des objectifs dès la loi d'orientation ou faut-il attendre la loi de planification elle-même, qui *sera présentée à l'automne ; enfin et* surtout, quelle place doit tenir l'emploi dans les priorités du Plan ?

● *Au Centrafrique*, le contingent libyen quittera définitivement Bangui samedi prochain 21 mai pour regagner Tripoli, a-t-on appris mercredi 18 mai dans la capitale centrafricaine. Le gouvernement centrafricain a été informé officiellement de cette décision par le responsable du contingent libyen, au cours de la cérémonie de clôture du *stage* de formation de soldats centrafricains, mardi, au camp d'entraînement du « PK-22 », près de Bangui. Cinquante hommes de troupe choisis par les autorités militaires de la République centrafricaine avaient suivi pendant près de six mois une formation militaire complète dans le domaine du pilotage des blindés. Le contingent libyen, composé d'environ cinquante-six hommes, était arrivé à Bangui le 20 octobre 1982. — *(A.F.P.)*

● *Le premier séminaire sur la pensée ismaélienne*, organisé en France, se tiendra du samedi 21 au lundi 23 mai, au centre culturel les Fontaines, à Chantilly. Il est destiné à un public non spécialiste intéressé par l'islam spirituel et ses écoles chiites ismaéliennes. Pour s'inscrire, s'adresser à la Société d'études ismaéliennes, 147, bd Raspail, 75006 Paris, 326-74-10.

● *Bénéfices pour Air Afrique.* — La compagnie multinationale Air Afrique a réalisé l'an dernier un chiffre d'affaires de 102,77 milliards de francs C.F.A. (environ 2,05 milliards de francs français), en progression de 19,2 % sur 1981. Elle annonce un bénéfice de 68,59 millions de francs C.F.A. (1,37 million de francs français). Son trafic de passagers (697 132) est en progression de 4,05 % ; en revanche, celui du fret a diminué de 2,4 %.

La propriété de l'« Est républicain »

LA COUR DE CASSATION RENVOIE L'AFFAIRE DEVANT LA COUR D'APPEL DE PARIS

La Cour de cassation, présidée par M. Alain Simon, a renvoyé, lundi 16 mai, devant la cour d'appel de Paris, l'affaire qui oppose depuis de longs mois les différents actionnaires de l'*Est républicain*. Celle-ci devra dire si le tribunal de grande instance de Nancy est compétent ou non pour juger de la propriété de 21 % d'actions du quotidien de Nancy.

Cet arrêt de la Cour de cassation fait suite à une *« demande de renvoi pour cause de suspicion légitime »* contre les magistrats de la cour d'appel de Nancy, introduite par huit actionnaires de l'*Est républicain* (*le Monde* du 20 avril) (1). La juridiction suprême a donc accédé à la requête des demandeurs, en précisant toutefois que *« la preuve n'était pas apportée d'aucune intervention »* et que *« la loyauté et l'indépendance des membres de la cour de Nancy ne peuvent être suspectées »*. La décision de la cour d'appel de Paris *« s'imposera au respect de tous, avec l'autorité qui doit s'attacher à un arrêt de justice »*.

(1) M. et Mme Fournier, MM. Charles et Francis Boileau, *Mme Katherine Beylstein, MM.* Pierre Sailley, Jean Lepoire, René Herbeuval.

Le gouvernement envisagerait une participation financière accrue des assurés hospitalisés

M. Pierre Bérégovoy, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, poursuit ses consultations avec les partenaires sociaux. Le 17 mai, il a reçu successivement la C.F.D.T. et la FEN. A l'issue d'une entrevue de deux heures et demie avec le ministre, M. Edmond Maire a indiqué qu'il avait demandé au gouvernement de *« trouver un souffle »* et de donner la priorité à l'emploi. Selon le secrétaire général de la C.F.D.T., le ministre a accordé un *« accueil positif »* à sa proposition de création de fonds de solidarité pour l'emploi. La centrale a également réitéré sa demande d'une augmentation du pouvoir d'achat du Smic de 4 % en 1983. M. Bérégovoy n'a pas pris d'engagement sur ce point, mais, selon M. Maire, n'est *« pas contre un certain coup de pouce »* lors du prochain relèvement du salaire minimum au 1er juin. Au nom de la FEN, M. Pommatau a souligné que son organisation était *« d'accord pour la rigueur »*, mais à la condition que le gouvernement définisse *« des perspectives claires »* sur la fiscalité et la protection sociale.

Deux préoccupations dominent, pour l'heure, les réflexions de M. Bérégovoy, qui n'entend se déterminer qu'à l'issue d'une consultation conçue comme *« une véritable concertation »* : le Smic et la Sécurité sociale. En ces temps de rigueur, il est politiquement et socialement tentant pour le ministre des affaires sociales de faire un geste en faveur des plus bas salaires. Le ministre serait ainsi favorable à un coup de pouce, au-delà du relèvement automatique lié à l'évolution des prix, mais Matignon comme le ministère de l'économie y seraient hostiles dans l'immédiat. La Commission nationale de la négociation collective devrait se réunir dans la dernière semaine de mai, et c'est à ce moment-là que la décision sera prise.

Pour la Sécurité sociale, M. Bérégovoy se trouve placé devant des choix très délicats pour venir à bout du déficit. Pour 1982, le déficit de trésorerie devrait être de 5,6 milliards de francs, mais le besoin de financement s'élèvera pour l'ensemble des régimes à 7,7 milliards de francs. Et c'est ce besoin qu'il faut prendre en compte. Pour 1983, les perspectives demeurent très incertaines. Les hypothèses de croissance de la production et d'augmentation des recettes établies par la commission des comptes de la sécurité sociale ayant été rendues caduques par le deuxième plan de rigueur, il est difficile d'évaluer actuellement le déficit attendu. De plus, l'échelonnement de la taxe sur les tabacs va entraîner un manque à gagner : la Sécurité sociale aurait dû récupérer en 1983 2,5 milliards de francs, elle n'en récoltera que 500 millions.

M. Bérégovoy est donc en train de mettre au point, en concertation avec les partenaires sociaux, un plan d'économies de 4 milliards de francs pour la Sécurité sociale. Rien n'est encore complètement arrêté. Mais plusieurs orientations ont déjà été esquissées lors de la consultation avec les partenaires sociaux. On envisage de reporter de nouveau les améliorations de remboursement de certaines prestations (orthopédie dento-faciale et lunetterie), ce qui économiserait environ 1,2 milliard de francs. La participation de la sécurité sociale, pour le reste de l'année, aux investissements hospitaliers serait supprimée (économie de 500 millions). La nomenclature des actes d'électroradiologie pourrait être réduite pour tenir compte de la baisse des prix des films de radiologie. La prochaine majoration de tarifs envisagée par la convention entre la caisse d'assurance-maladie et les biologistes pourrait être reportée ou la nomenclature de leurs actes modifiée. Mais la mesure la plus spectaculaire consisterait, selon les hypothèses actuelles, à relever le seuil des actes chirurgicaux au-dessous desquels une participation des assurés est demandée. Actuellement, la barre est fixée au K50 (l'appendicite par exemple) : au-dessus du K50, la Sécurité sociale rembourse intégralement l'intervention. Le nouveau seuil serait fixé à K80 (par exemple, une ablation de l'estomac), les malades devant payer 20 % des frais au-dessous de ce K80, ce qui économiserait entre 1 et 2 milliards. Une telle réduction des prestations risque de soulever, si elle est confirmée, de vives réactions.

M. N.

M. Chirac souhaite une « plus grande unité de langage » des responsables du R.P.R.

Le groupe parlementaire R.P.R. a organisé, *mardi 17 mai*, à *huis clos*, une journée d'études à Villepreux, commune des Yvelines conquise sur la gauche par un candidat « chiraquien », M. Michel Roulin, lors des élections municipales de mars dernier. M. Jacques Chirac, qui participait à ces travaux, a fait valoir aux députés R.P.R. que, selon lui, l'opposition bénéficie actuellement d'un vaste mouvement d'opinion en sa faveur. Il ne faut donc pas décevoir l'espoir qu'éprouve une majorité *de Français, a-t-il souligné*. L'opposition, et plus particulièrement le R.P.R., doit se montrer responsable puisqu'elle constitue la relève.

Cela implique aussi, a *estimé* le maire de Paris, que le R.P.R. ait un *« comportement sans atermoiement ni concession et que sa sévérité reflète sa rigueur et corresponde à la gravité de la situation du pays »*. Il a insisté également sur la nécessité d'élaborer des projets alternatifs et de mettre à jour le plan de redressement que le R.P.R. avait esquissé lors de son congrès du 23 janvier dernier.

Il faut aussi rechercher une *« plus grande unité de langage »* entre les différents responsables du R.P.R., qu'il s'agisse du président, des dirigeants et des militants du mouve*ment ou des députés. Ce souhait* visait, sans que ce fût dit expressément, certains propos tenus récemment par M. Claude Labbé, président du groupe R.P.R., qui s'en était pris directement au chef de l'État et avait demandé son départ.

Ces *« incartades »* n'auraient pas été appréciées par les responsables du R.P.R., car elles offraient un prétexte facile aux ripostes de la majorité. M. Claude Labbé a donné l'impression d'avoir compris la leçon puisqu'il a lui-même déclaré : *« Sans pour autant caporaliser, nous allons nous efforcer de parler d'une voix plus unifiée. »* Chacun aura donc son rôle, et il a ainsi confirmé que M. Chirac, qui est toujours le candidat potentiel du R.P.R., à une éventuelle élection présidentielle, *« se placera à une certaine distance et à une certaine hauteur, qui ne sont pas celles des députés et des militants qui combattent sur le terrain »*.

Rendant compte des débats de cette journée, M. Labbé a aussi lancé une mise en garde à ceux qui, *dans l'opposition, mais qui n'appar*tiennent pas au R.P.R., seraient tentés par une collaboration avec le pouvoir. *« Notre langage*, a-t-il dit, *sera sans concession, contrairement à ceux qui rêvent d'une évolution de la majorité où le wagon communiste se séparerait du train socialiste. Si le changement de majorité se faisait sans changement de président de la République et sans changement de la représentation parlementaire, cela ne serait pas accepté par nous. Nous nous basons sur les échéances normales du suffrage universel. Nous ne sommes pas engagés dans une sorte de sprint, mais dans une course de fond. Il nous faut donc tenir l'allure et ne pas compter sur une reprise rapide du pouvoir. »* Mais M. Labbé a ajouté : *« Nous entendons le raisonnement que font la majorité des Français : « Moins longtemps ça » durera, mieux ça vaudra. »*

M. Labbé n'a pas voulu évoquer les déclarations de membres de l'U.D.F. en raison de la réunion prévue avec eux pour le jeudi 19 mai en vue d'élaborer une *« plate-forme commune »*. Cette éventualité qui tend à montrer la volonté unitaire du R.P.R. n'empêche cependant pas celui-ci de développer sa propre action et de rechercher un langage plus cohérent et des propositions plus précises.

ANDRÉ PASSERON.